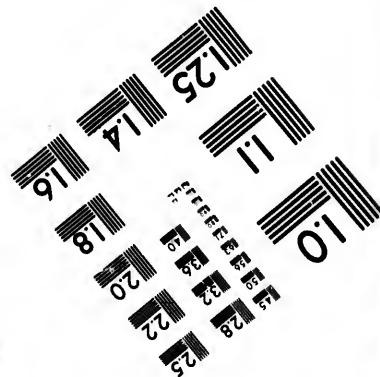
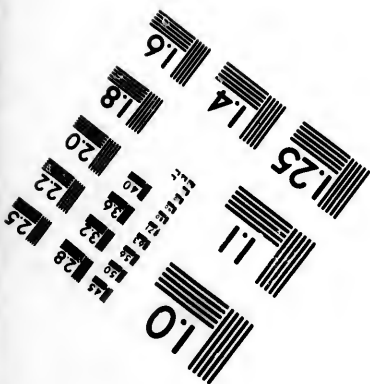
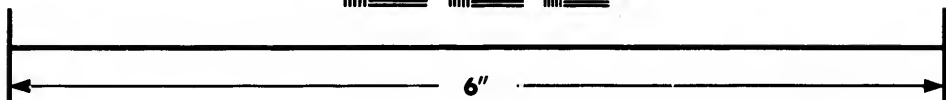
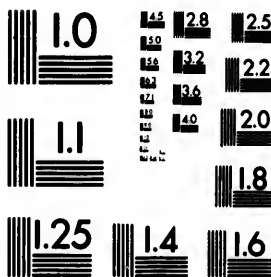


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
											✓

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

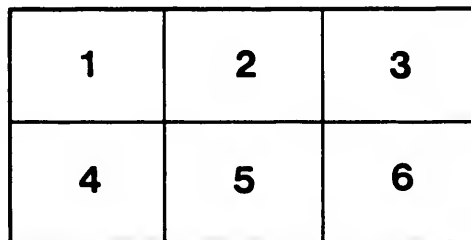
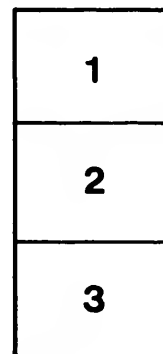
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

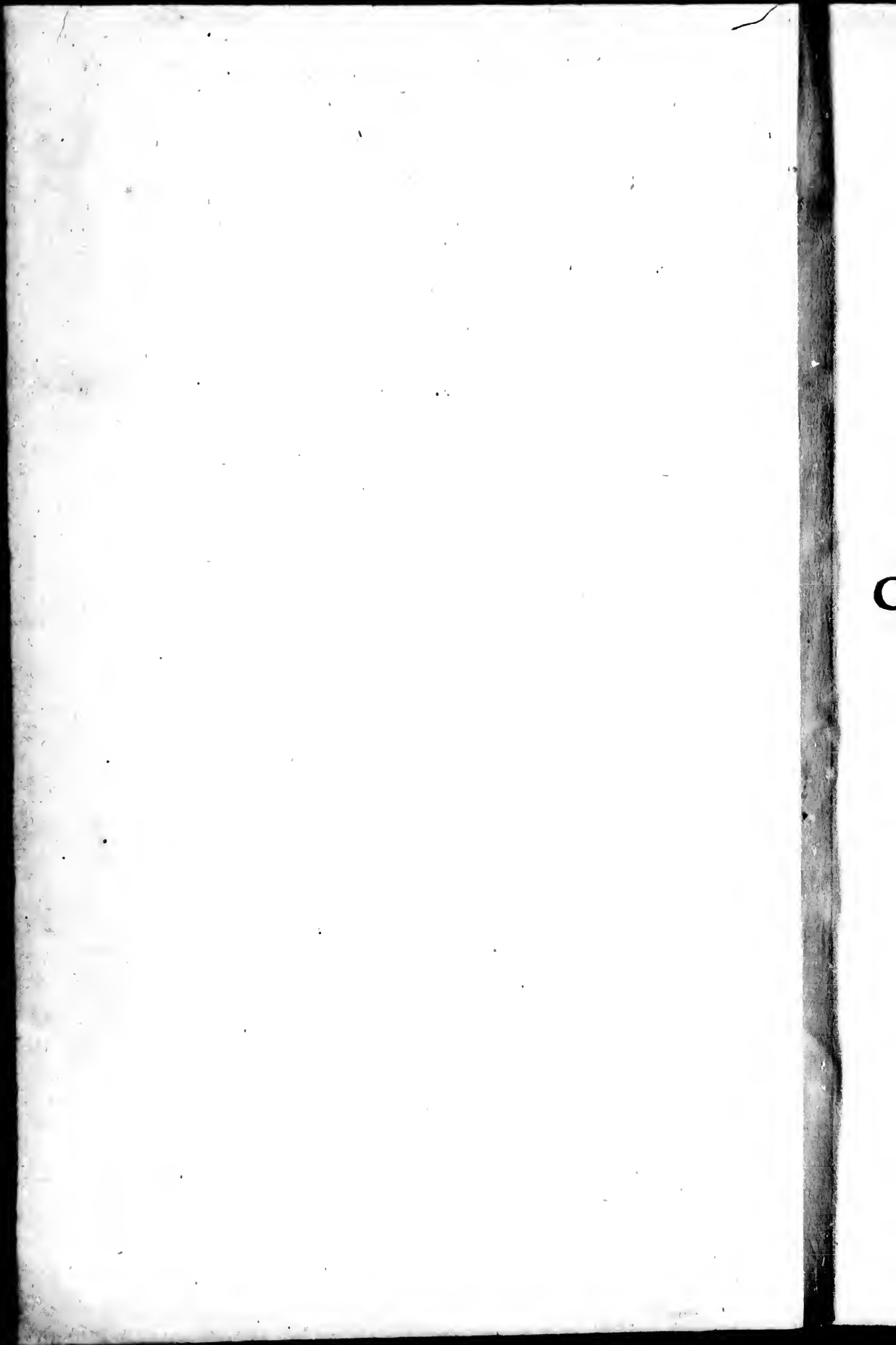
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

etails
s du
odifier
r une
mage

grata
o

peiture,
à

✓
32X



CÉRÉMONIES
ET
COUTUMES RELIGIEUSES
DE TOUS
LES PEUPLES DU MONDE.

54

1870

...

C

RE

OU

de
J
II
de
de
ce
C

EN

Che

234

54

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, Q.U.E.



CÉRÉMONIES ET COUTUMES RELIGIEUSES DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE.

REPRÉSENTÉES par des Figures dessinées & gravées par
BERNARD PICARD, & autres habiles Artistes.

OUVRAGE qui comprend l'Histoire philosophique de la Religion des Nations des deux hémisphères; telles que celle des Brames, des Peguans, des Chinois, des Japonois, des Thibetins, & celle des différens Peuples qui habitent l'Asie & les Isles de l'Archipelague Indien; celle des Mexicains, des Péruviens, des Brésiliens, des Groënlandois, des Lapons, des Caffres, de tous les Peuples de la Nigritie, de l'Ethiopie & du Monomotapa; celle des Juifs, tant anciens que modernes, celle des Mufûlmans & des différentes Sectes qui la composent; enfin celle des Chrétiens & de cette multitude de branches dans lesquelles elle est subdivisée.

NOUVELLE EDITION.

ENRICHIE de toutes les Figures comprises dans l'ancienne Edition en sept Volumes, & dans les quatre publiés par forme de Supplément.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME PREMIER.

*Séminaire
Strangers*  *des Missions
de Québec*



A A M S T E R D A M ;

Et se trouve à PARIS,

Chez LAPORTE, Libraire, rue des Noyers, près l'Eglise de Saint-Yves.

M. DCC. LXXXIII.

S
de
tr
pa
ce
vé
ho
po
no
ob
gie
ger
qu
tion
l'ef
en

que
je
mar
qui
à q
mor
deu
cette
l'Ar
leur
vent
gir,
logie
Auc
aucu
avoie



INTRODUCTION.

SI nous avons l'histoire détaillée des différentes migrations du genre humain ; s'il nous étoit permis de suivre, comme à la trace, l'homme sorti des mains de son Créateur, je ne doute pas que nous ne pussions saisir jusqu'aux plus petites nuances de cette foule de gradations que ses idées ont successivement éprouvées. Quoique les injures des temps, l'ignorance des premiers hommes, & les préjugés des écrivains nous aient dérobé cette portion la plus précieuse, la plus utile & la plus intéressante de notre histoire, nous voyons néanmoins à travers de l'épaisse obscurité dont l'antiquité est couverte, que les opinions religieuses ont été d'autant plus pures & plus raisonnables, que le genre humain étoit moins éloigné de son berceau. Ainsi, loin qu'à l'exemple des connoissances humaines, la religion se perfectionne, à mesure que l'expérience & la réflexion permettent à l'esprit humain de se développer, elle se dénature & s'abâtardit en vieillissant.

De cette proposition, dont l'histoire du monde ne prouve que trop la justesse, il résulte que les peuples les plus anciens, je veux dire, ceux qui n'ont pas encore éprouvé de révolutions marquées depuis un grand nombre de siècles, sont ceux chez qui les principes primitifs se sont moins altérés, & qui tracent, à quelques changements près, les temps heureux de l'enfance du monde. Je remarque, parmi les nations connues de l'antiquité, deux peuplades qui peuvent fournir un exemple frappant de cette importante vérité. Ce sont les Sabéens, nation célèbre de l'Arabie, & les Indiens de la communion des Brachmanes. Si on leur fait graces de quelques traits de superstition, qui se retrouvent par-tout, & dont toutes les nations de la terre eurent à rougir, l'histoire n'offre, en aucun endroit du monde, une théologie plus sublime, plus simple & plus conséquente que la leur. Aucune divinité subalterne, aucune apothéose, aucun ange, aucun génie n'y vint troubler l'idée que ces peuples respectables avoient du grand Être. Convaincus, comme tout l'univers en-

tier, du précieux dogme de l'immortalité de l'ame, on ne pouvoit leur reprocher, à ce sujet, que leur étonnante opiniâtreté pour la métempsycofe. S'ils avoient une idée avantageufe du soleil, de la lune & des autres corps célestes, ne croyez pas avec le rabin Mofes Maimonides, qu'ils les adorassent comme des divinités. Accoutumés, depuis des myriades d'années, à en calculer les mouvemens, qui leur avoient toujours paru constants & uniformes, une absurdité aussi choquante, une impiété si ridicule & si manifeste n'eût pu trouver de place dans leur esprit. La vénération de ces Asiatiques pour la plupart des corps qui errent sur nos têtes, n'avoient d'autre motif que la persuasion où ils étoient que les ames humaines devoient, avant de revenir sur la terre, ranimer d'autres corps, aller se purifier, pendant un certain nombre d'années, sur ces masses célestes, avec plus ou moins de sollicitude, selon le degré de souillure & de corruption qu'elles avoient contracté dans leur dernière demeure. Peut-être ignorons-nous encore ce que nous pourrions opposer de plausible à cette croyance.

Que l'on consulte sans prévention la théologie des Chinois, peuple dont l'origine se perd dans la nuit des temps, & dont les révolutions n'ont été accompagnées d'aucune commotion violente; je doute, qu'à l'exception de l'Europe où le flambeau de l'Evangile a dissipé les anciennes superstitions, on puisse trouver rien sur la terre qui mérite de lui être comparé, soit par la simplicité & le petit nombre d'articles de foi qu'elle présente, soit par son heureux enchaînement avec les devoirs de la société. Si l'état actuel du gouvernement de cette nation retrace encore l'idée d'un pere de famille qui conduit par la main ses enfans, son code religieux fondé sur cette base vraiment respectable, ne peut gueres être lu, sans qu'on se ressouvienne de ces temps innocens, où les patriarches, à la tête de leur maison, offroient au maître du ciel les prémices de leurs travaux. Un Dieu, souverain de l'univers, qu'il gouverne avec autant de sagesse que d'intelligence, une ame responsable un jour des actions que nous commettons dans cette vie, & sur-tout une soumission respectueuse, tant de la part des souverains que des sujets aux loix constitutives du gouvernement: voilà en deux mots sa croyance & sa théologie. Aussi voit-on dans ses annales, que, tant qu'elle

eut

I N T R O D U C T I O N. 9

ent assez de courage & de fermeté pour fermer le passage à toutes les superstitions étrangères, elle n'essuya pas le moindre démêlé sur cette matière.

On pourroit encore pousser les recherches plus loin, en comparant la Religion des Grecs & des Romains, tout philosophes qu'ils voulussent paroître, avec celle des peuples isolés & sédentaires, tels que les Gaulois & les Germains qu'ils considéroient comme des barbares. Je ne nierai pas que ceux-ci n'aient introduit dans leur culte quelques extravagances, & même quelques atrocités : on en verra plus d'un exemple dans le cours de cet ouvrage. Mais enfin leur système théologique n'étoit pas si embrouillé ; leurs idées plus saines, plus suivies, plus lumineuses, offroient au moins quelque chose de plausible ; & si l'on eût pris la peine d'en élaguer certaines pratiques que la superstition y avoit comme furtivement glissées, il n'est pas douteux qu'on ne fût parvenu à former un corps de doctrine qui n'eût pas été méprisabie. Si, au contraire, on se fût efforcé de jeter quelque jour dans la mythologie grecque & romaine, je ne présume pas que, quelque talent qu'on auroit eu à concilier les contradictions, à expliquer les allégories, à débrouiller les fables, on eût pu imaginer quelque chose de passable : car il est inutile de dire ici que tout ce que l'esprit humain, livré à ses foiblesses, peut inventer d'insipide, de monstrueux, de cynique & d'inconséquent, sert à former ces compilations mythologiques, qui feroient rougir aujourd'hui les peuples les plus barbares du Canada. La religion n'étoit, à la honte de la raison, rien autre chose, pour parler comme M. Jacquelot, qu'un badinage d'enfans, un dédale de contradictions & de friponneries de prêtres. En un mot, si l'on vouloit savoir à quel point d'extravagance & de dégradation l'esprit de l'homme peut enfin parvenir, je ne crois pas qu'on eût de modèle plus frappant à envisager, que la théologie des Grecs & des Romains.

Si vous desirez connoître la cause de cet affreux avilissement que les idées des hommes avoient éprouvé sur un objet de cette importance, c'est dans l'ambition, l'amour-propre & la cupidité des humains qu'il faut la chercher. Tant que les hommes vécurent

errans dans les forêts , tant qu'ils ne connurent d'autre genre de discipline & de civilisation , que celui auquel l'ordre de la nature assujettissoit les membres de chaque famille , à l'égard de leur chef , ils se passèrent de prêtres , & le petit nombre de cérémonies religieuses dont on accompagnoit le culte dû au grand être , étoient respectueusement remplies par les vieillards. Les nations réunies en société , crurent qu'il étoit essentiel à leur gouvernement de changer cet ordre respectable , qui maintenoit & le repos des familles & la déférence dûe aux vieillards. Elles établirent un corps de ministres ; elles formerent un nouvel ordre de citoyens , dont les membres séparés du reste de la nation par certains privilèges , furent spécialement consacrés à l'étude des cérémonies , & à la célébration des mystères. Ils s'arrogerent le droit exclusif de servir de pédagogues aux nations , d'être leurs médecins , leurs juges , leurs marchands , leurs ministres. Tous les actes , publics ou privés , étoient nuls sans leur attache ; toutes les négociations infructueuses sans leurs conseils. Ils portèrent même l'audace jusqu'à mettre leurs mains sacrilèges sur la tête des souverains. En Ethiopie , on étoit assez imbécille pour permettre à ces ambitieux fanatiques de faire mourir le Roi , de leur propre autorité , quand ce prince infortuné déplaisoit à l'ordre sacerdotal.

Les Grecs , tout sages & tout spirituels qu'ils fussent , conserverent toujours le même aveuglement pour leurs prêtres. Ceux de Dodone , de Delphes , d'Eleusine , devinrent aussi puissans par leurs prétendus mystères dont ils étoient les dépositaires , que l'avoient été leurs prédécesseurs à Memphis & à Meroë. Tel fut même leur pouvoir sur l'esprit de leurs dévots , qu'ils les forçoient souvent de courber la tête sous la hache du fanatisme. S'agit-il de calmer la colere des Néréïdes ? le sacerdoce foulant aux pieds les loix les plus respectables de la nature , ordonne que l'on attache Andromede à un rocher ; & cet ordre abominable est scrupuleusement exécuté , sous les yeux d'une populace innombrable , & avec les plus horribles imprécations. Pour appaiser Diane , & s'ouvrir la route de Troie , Agamemnon , aveuglé par l'oracle , traîne lui-même sa fille Iphigénie à l'autel ; & Calchas , l'impie Calchas , frappe cette victime infortunée , & croit honorer la divinité par ce sacrifice.

I N T R O D U C T I O N.

11

Les Romains , ce peuple roi , dont la politique sage & raisonnée lui acquit l'empire de l'univers alors connu , n'eut pas , à ce sujet , de moindres foiblesses à se reprocher. Les devins , les aruspices , les augures , & cette multitude d'autres charlatans qu'ils entretenoient dans l'abondance & dans l'oisiveté , jouissoient , chacun dans son ressort , de l'autorité la plus étendue. Flaminus , ayant donné la bataille de Trasimene sans avoir consulté les poulets sacrés , le peuple Romain s'écria à l'impiété , & toute la nation , pleine d'une confiance absurde dans le mouvement involontaire d'un volatile , n'oublia pas d'attribuer à l'indiscrétion du général la perte que la république éprouva en cette occasion. Ici , comme en Grece & ailleurs , c'étoit souvent par l'effusion du sang humain , que ces fanatiques vouloient qu'on se rendit le ciel propice ; & souvent ils lisoient l'arrêt du destin dans les entrailles palpitantes des vaincus.

L'histoire des peuples du Nord offre par-tout des traces de ce crédit immense & dangereux dont leurs prêtres jouissoient , & du fréquent abus qu'ils en faisoient. Les ministres du grand Odin n'en cédoient pas sur ce point à ceux de Jupiter , de Bacchus ; d'Astaroth & de Baal. Quelques-uns d'entr'eux , aussi fanatiques , aussi adroits & aussi ambitieux que le sont aujourd'hui les fakirs de l'Inde , se vouoient au plus rigoureux célibat ; & , pour se dédommager d'un vœu aussi gênant & aussi inconsidéré , ils assujétissoient leurs fideles à leur confier leurs épouses pendant les premiers jours de leurs noces , pour les initier dans les mysteres du dieu de la fécondité. Ailleurs , ils renonçoient modestement à la fureur des combats , & faisoient ruisseler sur leurs autels le sang des victimes que leur ambition & leur avarice immoloient au dieu des enfers. Enfin , j'ose dire qu'il ne fut aucun genre de préjugé , de fanatisme , d'irréligion & d'impiété , qui n'eût été imaginé par ces prêtres , dont les fonctions primitives avoient pour objet le salut & l'instruction des peuples qui les avoient établis.

Tels furent les prêtres de l'antiquité ; tels sont encore ceux des régions où le christianisme n'a pas pénétré. Quel est , par exemple , le prince , quel est le potentat plus respecté que ne le sont les bramines dans l'Indoustan ? On y adore jusqu'à leurs

nudités ; on y respecte aussi leurs pénitences ; & ces pénitences , qui font frémir la nature , sont celles que s'imposent les plus fougueux de tous les fanatiques. Les uns restent toute leur vie attachés à un arbre ; les autres se balancent sur les flammes ; ceux-ci portent des chaînes d'un poids énorme ; ceux-là ne se nourrissent que de liquides ; quelques-uns se ferment la bouche d'un cademat ; & quelques autres s'attachent une clochette au prépuce. Il est du devoir d'une femme de bien d'aller en dévotion baiser cette clochette , & c'est un honneur aux peres de prostituer leurs filles à des fakirs. (*De l'Esprit , tome I , p. 190*).

Toutes ces erreurs , tous ces forfaits , toutes ces abominations , dont la source impure ne tarira peut-être jamais , n'ont pourtant pas effacé les vérités éternelles , que le premier des Êtres a gravées dans le cœur de tous les hommes. En vain toutes les passions se sont réunies , pour extirper entièrement ces précieux germes ; ils ont triomphé par-tout des coups redoublés qu'on leur portoit. Au milieu de ces superstitions monstrueuses qui déshonorèrent la plupart des nations , on vit toujours s'élever les grands principes , la base & le pivot de toutes les religions qui partagent la terre. Par-tout les hommes crurent un dieu , une ame immortelle , & des peines & des récompenses pour une autre vie ; & cette croyance , quoi qu'en disent quelques sophistes modernes , a pris naissance avec le monde. En vain les idiots Egyptiens prodiguerent leur encens au hibou , au chat , au crocodile ; en vain la mythologie des Grecs vint mêler ses accens séducteurs aux mouvemens naturels de la raison ; en vain les métamorphoses de Brama se glissèrent dans la théologie des indiens ; tous ces peuples , inconséquens dans leur culte , confus dans leurs idées , n'admirent jamais qu'un être véritablement souverain , qu'un premier principe de toutes choses ; & ce n'est qu'à la passion des Ecrivains modernes , à leurs préjugés , à leur ignorance , que l'on doit attribuer cette opinion absurde de polythéisme qu'ils leur prêtent. Cette importante vérité , dont nous devons l'aveu à nos semblables , & qui justifie sur un sujet aussi essentiel le genre humain , déjà trop souillé d'erreurs & de crimes , nous espérons la prouver dans le cours de cet ouvrage , & dans nos *Lettres historiques & philosophiques sur les foiblesses de l'esprit humain* , que nous allons publier.

Si

Si nous nous transportons en Afrique, nous y trouverons la même doctrine. Tous les negres, auxquels notre orgueil & nos préjugés accordent à peine allez de bons sens pour mériter d'être rangés dans la classe des hommes, professent la même religion, & désavouent hautement ceux qui leur attribuent une théogonie moins raisonnable. Pénétrés de respect pour le premier des êtres, ils ne regardent leurs idoles que comme des divinités précaires, des médiateurs momentanés, qu'ils consultent dans leurs besoins, à défaut de la divinité par excellence, qu'ils croient trop au-dessus d'eux pour s'occuper de ce qui leur manque. Ces fetiches, ces divins joujous ne sont à leurs yeux que des divinités factices, qu'ils peuvent quitter ou reprendre sans aucune conséquence. Aussi les traitent-ils toujours comme ils croient en avoir été traités eux-mêmes. Ils les battent, ils les maltraitent; ils les brisent, quand ils jugent avoir quelque motif de mécontentement à leur reprocher. Ils exercent ordinairement, envers ces marmouzets, la peine du talion dans toute sa rigueur. Un negre, attribuant à la négligence de son fetiche, l'incendie qui vient de consumer sa cabane, fait une ample provision de bois, y met le feu, & précipite au milieu des flammes l'indolente divinité, qu'il voit brûler avec la plus grande satisfaction.

Quant à l'immortalité de l'ame, c'est encore un dogme qui fut celui de tout le genre humain. Parmi une multitude de preuves qu'on en pourroit recueillir, celle qui paroît la plus convaincante, se tire de la nécromancie. Tous les monumens que les injures des tems ont épargnés, nous apprennent que cet art ridicule fut connu dès la plus haute antiquité. On ne peut douter qu'il ne subsistât au tems de Moysé, puisqu'on voit ce législateur reprocher amèrement aux Juifs cette profession, qu'ils tenoient vraisemblablement des Egyptiens, & leur défendre de s'y livrer à l'avenir. On sait que Tiresias & Orphée qui vivoient avant la guerre de Troie, & plusieurs siècles après eux, Thalés & Pherecydes de Scyros, faisoient le métier d'évoquer les ames des morts. Il y avoit en Epire, près d'un lieu appelé *Thesproties*, un temple fameux où l'ame d'Euridice fut évoquée par Orphée son mari. Pythagore, dans le dessein de rétablir à Crotone l'honneur dû à la chasteté conjugale, & qui y étoit depuis si long-tems outragée, feignit avoir fait un voyage dans les enfers, où il dit avoir vu

parmi les damnés les maris qui ne rendoient pas à leurs épouses les devoirs du mariage. Enfin , le chemin des enfers devint si commun dans la suite , qu'il n'y avoit personne qui ne se hâtoit de l'entreprendre , pour le moindre motif. Tous les grands hommes dont l'histoire ancienne a fait de si pompeux éloges , avoient visité dans leurs courses ,

Ces gouffres ténébreux , ces lieux pâles & sombres ,
Effroyable séjour de la mort & des ombres.

On fait que les Romains pratiquèrent les mêmes usages , soit qu'ils les eussent reçus des Grecs ou des autres nations qui furent successivement subjuguées par le capitole , soit que leur esprit , naturellement porté à la superstition , les leur eût suggérés. Ils avoient une multitude de fêtes publiques , instituées pour honorer les ames des morts , & où chacun alloit mettre sur le tombeau de ses ancêtres ou de ses amis , du vin , du lait , du miel & divers autres alimens dont on croyoit que les ombres venoient se repaître. Si les Égyptiens & les Grecs avoient leur *amenthes* , lieu souterrain où ils supposoient que les ames des défunts alloient se rendre au sortir des corps , les Romains avoient leur *averne* , destiné au même usage. L'art de la nécromancie avoit même fait tant de progrès chez ces derniers , qu'Appius que Cicéron appelle son ami , en avoit composé un livre , où il donnoit vraisemblablement des préceptes pour l'exercer avec succès.

Il est inutile de parcourir , sur cette matière , la liturgie des peuples. Toutes les nations , tant anciennes que modernes , sont également orthodoxes à cet égard. Celles même parmi lesquelles les voyageurs n'ont observé que des traits fort imparfaits d'un culte public , sont très-attachées au dogme de l'immortalité de l'ame. Toutes ont la foiblesse de croire aux spectres , & de rendre quelques devoirs aux tristes ombres de leurs ancêtres : toutes sont persuadées que l'ame des morts est destinée à un bonheur beaucoup plus grand que celui dont elle a joui dans les entraves du corps ; & cette croyance s'est conservée parmi les nations même les plus barbares & les plus sauvages.

Quoique les cérémonies extérieures du culte des nations soient le principal objet qui doit nous occuper dans cet ouvrage , nous avons cru devoir effleurer ici les grands principes qui sont ,

INTRODUCTION. 15

comme on l'a dit , la base de toutes les religions de l'univers. Sans ce préliminaire , peut-être n'eût-on pu entrevoir la source d'une foule de pratiques que nous aurons occasion de rapporter. Les opinions religieuses des hommes ont tant d'analogie entre elles ; toutes leurs folies , tous leurs préjugés se ressemblent à tant d'égards , qu'on ne peut se dispenser de reconnoître dans le genre humain un fonds d'idées propre à notre espèce , & qui se retrouve depuis un pôle jusqu'à l'autre. C'est cette conformité frappante dont on n'a pas souvent voulu appercevoir l'origine , qui a fait imaginer ces systèmes absurdes avec lesquels la plupart des écrivains ont développé la filiation des peuples qui couvrent la surface de la terre.

Si la tâche que nous nous sommes imposée dans cet ouvrage , se bornoit à envisager l'homme , vivant encore dans cet état d'innocence & de pureté où il a dû être en sortant des mains de son Créateur ; si notre pinceau n'avoit à tracer que cette religion sainte & sublime que le philosophe lit dans l'ame des patriarches , chaque trait d'un tel tableau seroit sans doute bien propre à nous attacher. Malheureusement la carrière que nous avons à parcourir , toute brillante qu'elle soit , n'offre en aucun endroit cette perfection que l'homme sensé desire , en méditant sur les fastes de l'humanité. La superstition a tout couvert d'un voile lugubre ; & le souffle impur des préjugés a corrompu les plus sages institutions. Nous trouverons , à chaque pas , des peuples entiers , faisant profession de sagesse & de philosophie , invoquer avec la même ferveur , & le Dieu qui les forma , & de viles créatures que les passions placèrent entre l'homme & son auteur. Nous considérerons le ministre armé du coutelas effrayant de la superstition la plus sanguinaire , prêcher la douceur , la concorde & la paix , & plonger son arme parricide dans le cœur de ses semblables. Nous entendrons le fanatisme , étalant avec emphase l'amour du prochain , emboucher la trompette des combats , pour venger le dieu dont il méconnoît les attributs. Enfin nous verrons paroître successivement , sur le même théâtre , toutes les passions qui ont bouleversé l'univers ; l'ambition & la souplesse ; l'amour-propre & l'ignorance ; le désintéressement & la friponnerie ; l'héroïsme & la crainte ; la hauteur & la bassesse ; la tolérance & la persécution ; la vertu & le crime ; l'erreur & la vérité. Toutes les

facultés de l'homme seront en agitation & en mouvement ; & de ce choc violent sortiront quelquefois de grands événemens bien propres à nous instruire. Si ce tableau effraie les belles ames par sa difformité, il ne doit pourtant pas paroître indifférent, soit à cause de la variété touchante de ses couleurs, soit pour les grands exemples qu'il présente à notre orgueil. Puissent l'instruction & la philosophie éteindre les guerres nationales & les divisions intestines, régler les devoirs qui nous sont prescrits envers nos semblables ; ramener le calme, la paix & le bonheur dans le cœur des hommes, & dans leurs foyers ! *Traité des richesses, discours préliminaire.*

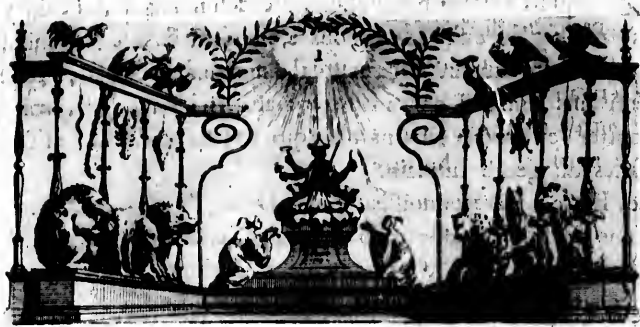


CÉRÉMONIES

C
D

LA
S'il
place
nes c
long
peup
l'anti

; & de
s bien
mes par
soit à
s grands
sion &
ons in-
os sem-
le cœur
discours



CÉRÉMONIES

ET

COUTUMES RELIGIEUSES

DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE.

RELIGION NATURELLE.

A S I E.

ARTICLE PREMIER.

Religion des Brame.

LA religion des Brame est l'une des plus anciennes de l'univers. S'il est vrai que la beauté du climat ait dû déterminer le créateur à placer dans l'Inde le berceau du genre humain, c'est des Brachmanes que sont découlés la plupart des principes religieux qui guiderent long-tems les peuples du monde. Pour connoître la religion de ce peuple respectable, il est inutile de fouiller dans les archives de l'antiquité. Les Grecs & les Romains, qui ne voyoient par-tout que

Tome I.

D

DNIES

Figures.

les dieux qu'ils avoient fabriqués, ne débitoient que des visions lorsqu'ils parloient du culte des nations éloignées; & la comparaison que l'on peut faire aujourd'hui entre la doctrine du Schasta & celle que les écrivains romains ont attribuée aux Brachmanes, suffiroit pour démontrer les erreurs sans nombre qui se sont glissées à ce sujet dans les fastes du genre humain.

Les Brames ne reconnoissent qu'un Dieu; & cette doctrine la plus ancienne & la plus respectable de toutes celles qui ont agité l'imagination des hommes, est parfaitement développée dans leurs Livres sacrés: « Que faut-il penser de Dieu, lit-on dans le Schasta? Étant » immatériel, il est au-dessus de toute conception; étant invisible, » il ne peut avoir de forme: mais, d'après ce que nous voyons dans » ses œuvres, nous pouvons inférer qu'il est éternel, tout-puissant, » qu'il connoît toutes choses, & qu'il est présent par-tout ».

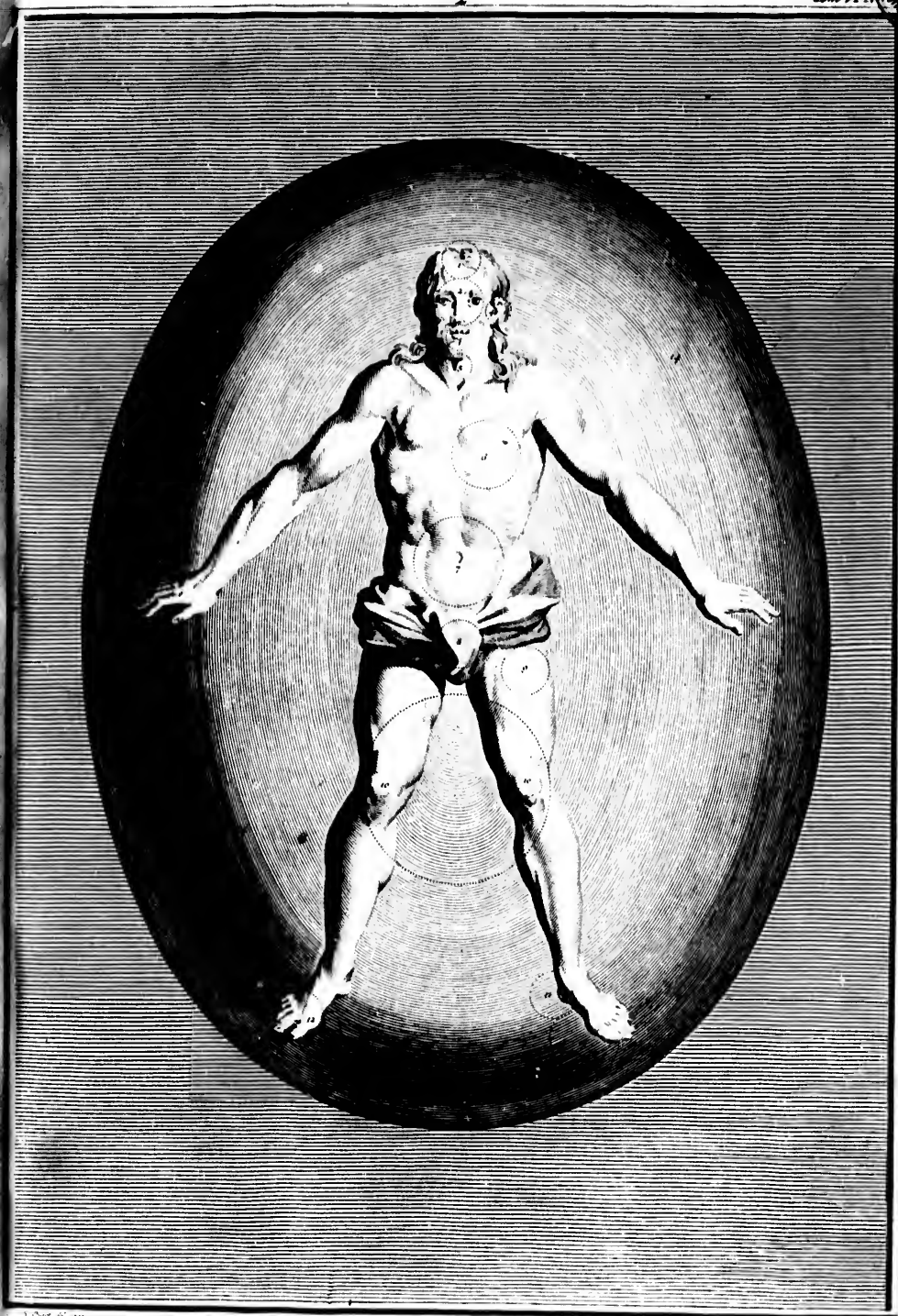
Dans l'Inde, comme dans toutes les contrées de l'univers, on remarque deux especes d'opinions religieuses. La première, qui est celle des Philosophes & des gens sensés, a la saine raison pour base; la seconde, abandonnée au peuple, tire sa source de ces préjugés déplorables qui naquirent dès l'origine du monde dans le sein des infirmités auxquelles l'espece humaine est sujette. L'une ne reconnoît de dogmes, que ce que le créateur a gravé d'une main immortelle dans le cœur de tous les hommes; l'autre, plus docile aux impulsions des sens qu'à celle de la raison, reçoit comme article de foi, toutes légendes pieuses, toutes allégories, transmises par la crédule antiquité. Par une suite du principe fondamental de la croyance des Indiens que Dieu est l'ame du monde, & en conséquence répandu par toute la nature, le vulgaire révere tous les élémens, & tous les grands objets naturels comme contenant une portion de la divinité; & en effet, il est fort difficile à des esprits foibles & naturellement craintifs, de se représenter l'immensité de l'être suprême sans tomber dans cette erreur. C'est cette vénération absurde pour différens objets qui a donné naissance, parmi le peuple, à la croyance des intelligences subalternes; mais les Bramines s'accordent tous à nier l'existence de ces divinités inférieures, & tous leurs Livres confirment ces sentimens.

Dieu est principalement adoré chez ces peuples sous la figure de
2. Brama, personnage allégorique qui signifie la sagesse divine (*fig. 2*). Cet attribut de la divinité est représenté par une figure emblématique, dont la tête a quatre visages, regardant les quatre coins du monde pour

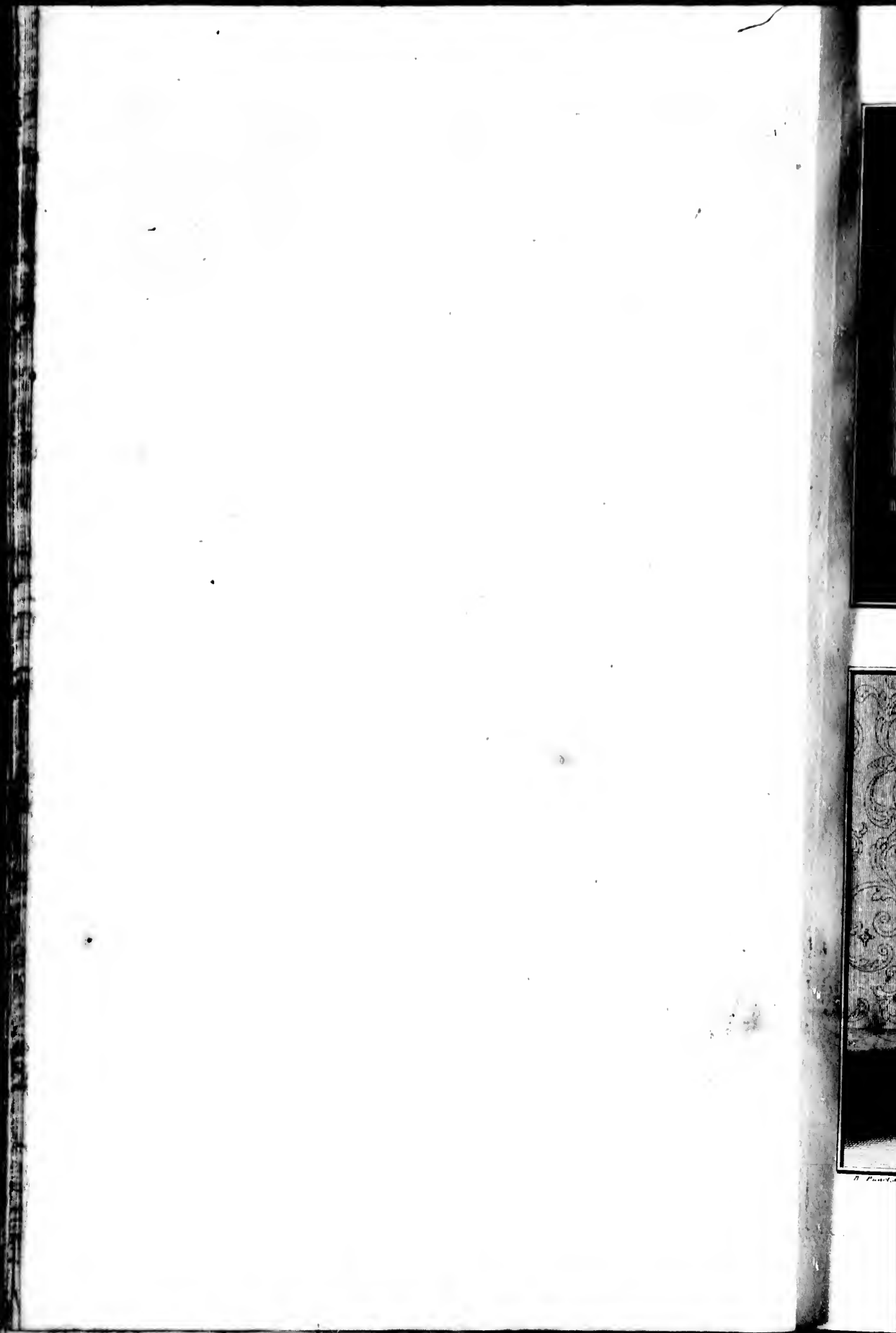
visions lorsqu'on
raison que
celle que
froit pour
sujet dans

ine la plus
gité l'ima-
eurs Livres
sta? Étant
invisible,
oyons dans
t-puissant,
n.
rs, on re-
ui est celle
r base; la
gés déplo-
des infir-
connoît de
elle dans le
ns des sens
s légendes
é. Par une
que Dieu
a nature,
s naturels
il est fort
se repré-
eur. C'est
naissance,
mais les
inférieu-

figure de
(fig. 2).
matique,
nde pour



BRAMA ou BRUMH.

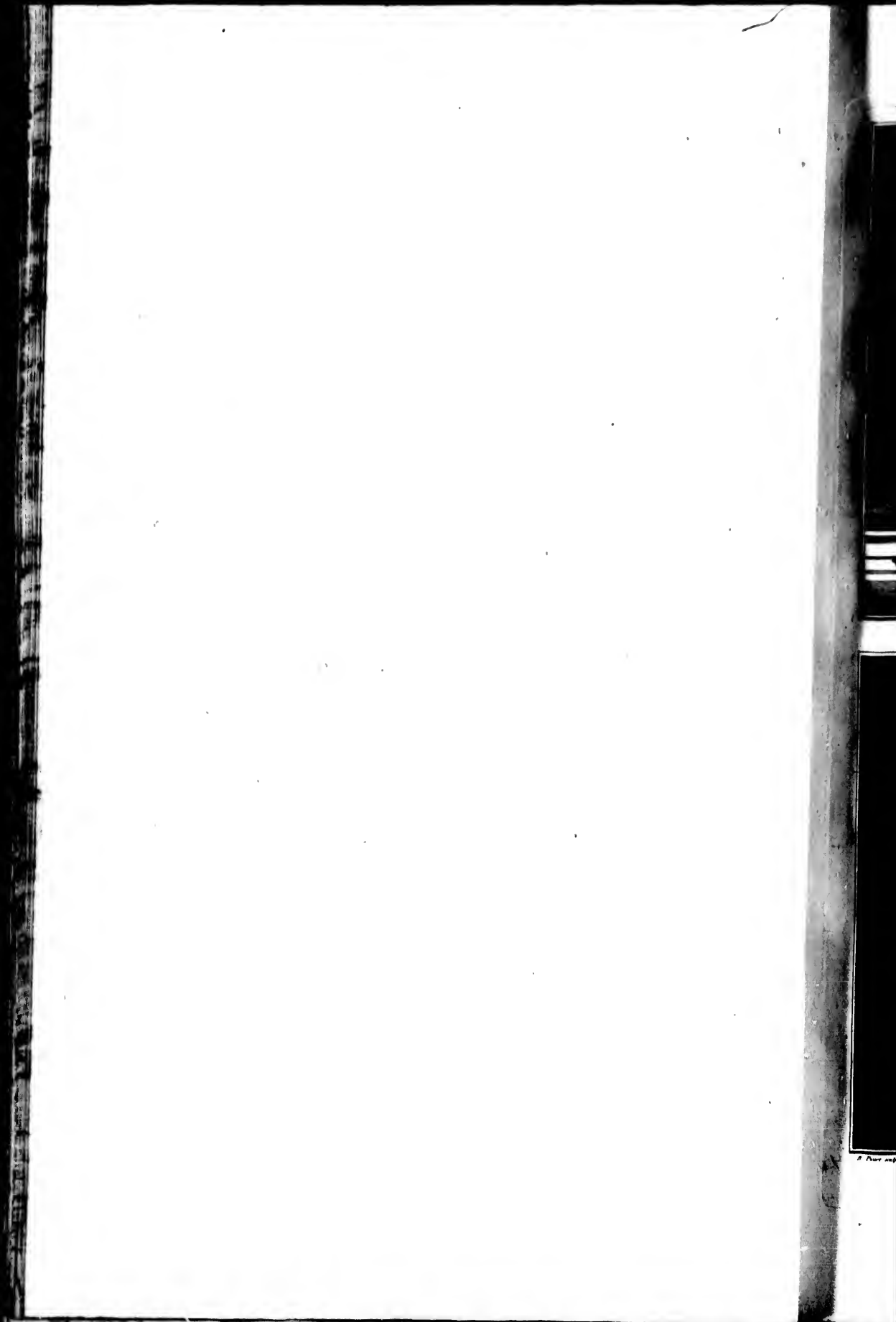


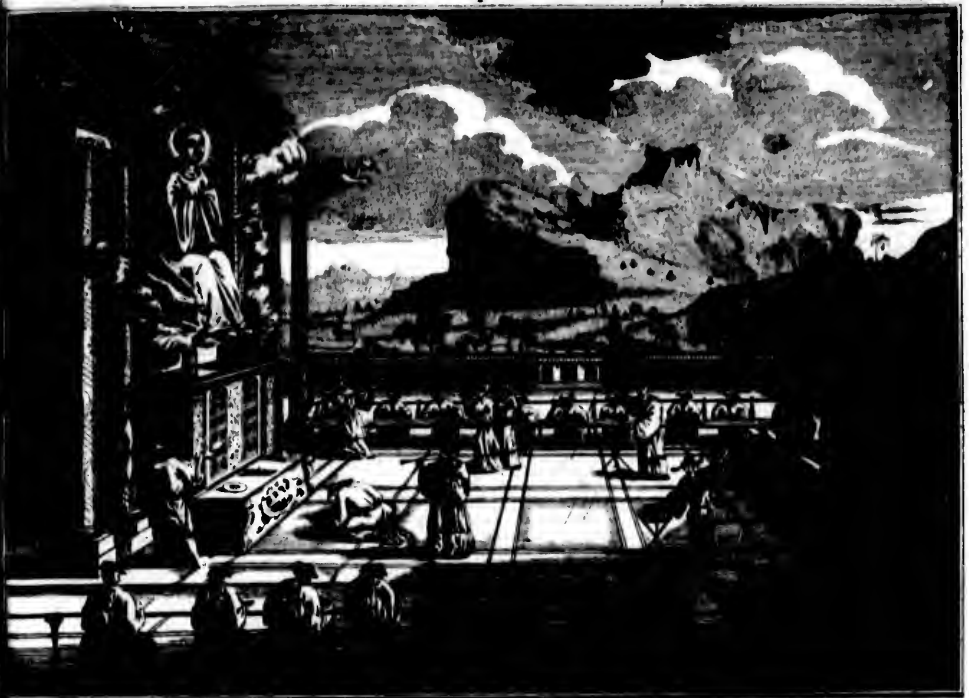


IXORA, DIVINITÉ des Indes Orientales.

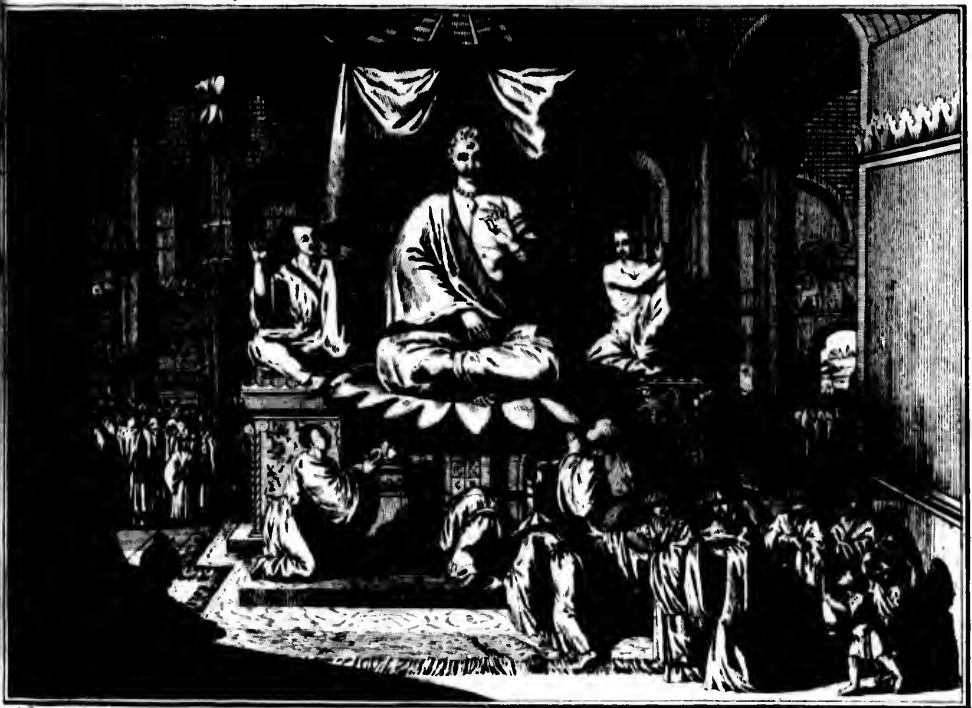


QUBNE'ADI, fils d'IXORA.





IDOLE XEKIA .

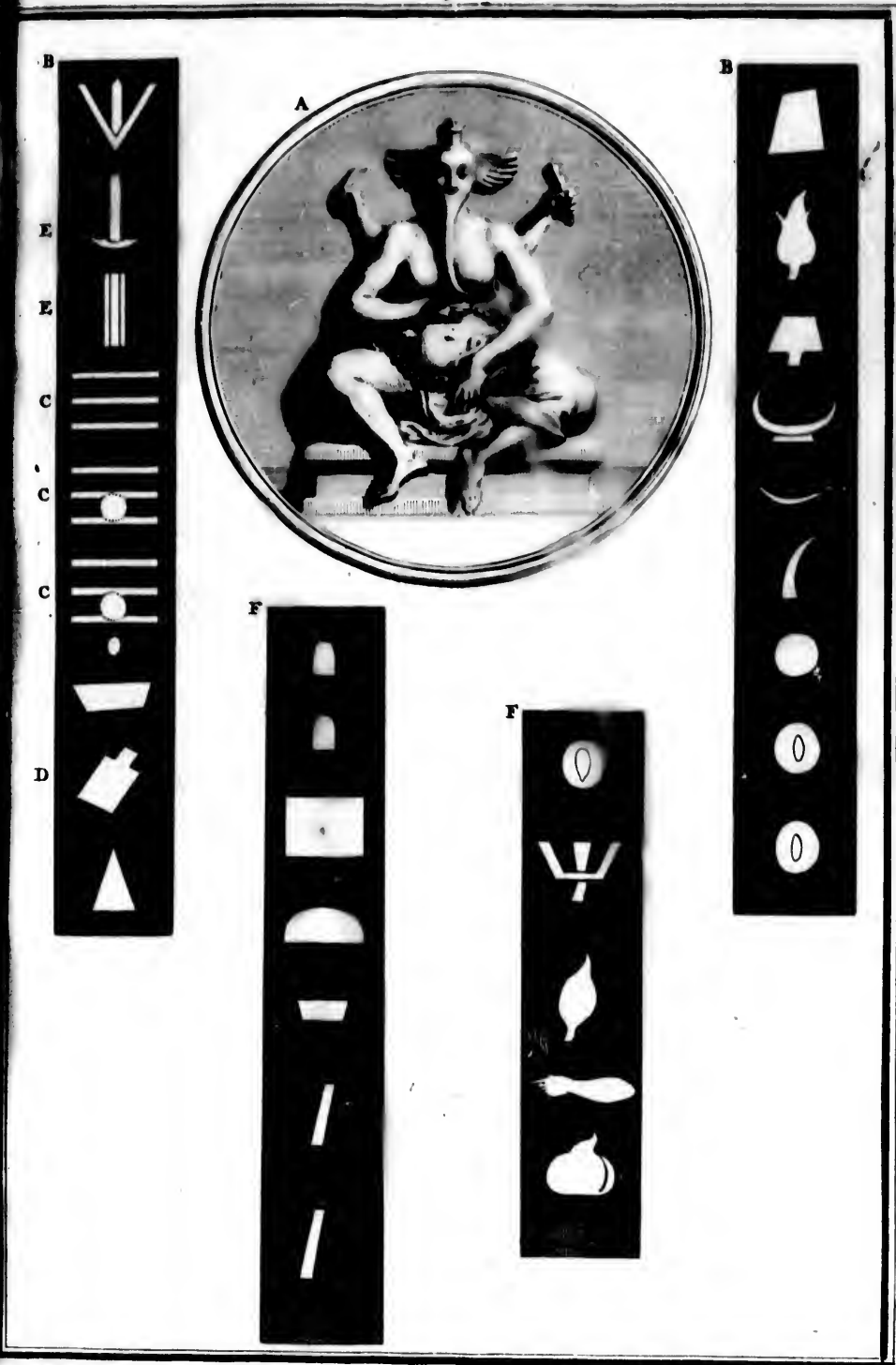


A Paris en 1784.

Autre représentation de XEKIA .

F
F
C
.
C
.
C
.
D

A. Pul
D. Dou



A. Pulleyar. B.B. Signes Superstieus et marques prophanes avec leurs couleurs. C.C.C. Sur le né
 D. Double Lingam. E.E. Lingam ou PHALLUS. F F. Marques tolérées par les Missionnaires avec les couleurs.



Premiere incarnation .



Seconde incarnation .



Troisieme incarnation .



Quatrieme incarnation .

Peuv. emp. de 1791.

c
c
F
c
fi
fi
di
C
ta

po
les
dar
enc
d'a
son
pro
pho

été
plon
le li
S
beur
bord
prod
mon
coule
verfé
de leu
vre se
verfé
ment
géans

faire entendre qu'il voit tout : sur sa tête est une couronne , emblème du pouvoir & de la souveraineté. Brama a quatre mains , pour marquer la toute-puissance de la sagesse divine ; dans la première , il tient les quatre bédas , symbole de la science ; dans la seconde , un sceptre , qui est la marque de l'éternité ; & dans la troisième , un anneau , ou un cercle , qui désigne l'autorité. Brama n'a rien dans la quatrième main , pour exprimer que la sagesse de Dieu est toujours prête à secourir ses créatures. Il est représenté monté sur une oie , qui est l'emblème de la simplicité chez les Indiens : cette dernière circonstance fait allusion à la simplicité des opérations de la nature , qui n'est que la sagesse de a divinité sous un autre nom. Les idoles Ixora , Quenevadi (fig. 3) , Xékia 3. (fig. 4) , Pulleyiar (fig. 5) & Wisnou sur lesquelles les Indiens débitent 4. & 5. tant de fables absurdes & extravagantes , ont la même origine que Brama.

Les métamorphoses de Wisnou forment , dit-on , l'un des plus importants objets de la théologie des peuples de l'Inde. Si l'on en croit les auteurs européens , les bramines disent que cette divinité a paru dans le monde sous neuf formes différentes , & qu'elle doit y paroître encore sous une nouvelle. L'histoire de ces métamorphoses est pleine d'absurdités ; mais les Indiens prétendent que sous ces contes ridicules , sont cachés de profonds mystères , qu'ils ne veulent pas découvrir aux profanes. Voici , en deux mots , ce que l'on raconte des métamorphoses de Wisnou.

Première métamorphose (fig. 6). Le veidam , livre de la loi , ayant 6. été enlevé par un démon , Wisnou se métamorphosa en poisson , & se plongea au fond de la mer où le voleur s'étoit allé cacher , & rapporta le livre sacré.

Seconde métamorphose (fig. 6). Les génies , voulant 1 manger d'un 6. beurre délicieux qui se forme dans la mer de lait , ils apportèrent sur ses bords une montagne d'or , où est assise une couleuvre d'une longueur prodigieuse qui a cent têtes , sur lesquelles sont appuyés les quatorze mondes qui composent l'univers. Ils se servirent de la queue de cette couleuvre comme d'une corde pour attirer le beurre ; mais ils furent traversés dans leur entreprise par les géans qui tiroient aussi la couleuvre de leur côté. Ce conflit pensa devenir funeste aux mondes que la couleuvre soutenoit ; il fut tellement ébranlé , qu'il eût été infailliblement renversé , si Wisnou , prenant la forme d'une tortue , ne se fût promptement mis dessous pour le soutenir ; mais la couleuvre répandit sur les géans une liqueur venimeuse qui les obligea de lâcher prise.

Figure

6. *Troisième métamorphose. (fig. 6).* Un énorme géant nommé *Palsda*, ayant roulé la terre comme une feuille de papier, l'emporta sur ses épaules jusqu'au fond des enfers. *Wisnou* prit aussi-tôt la forme d'un cochon, alla trouver le géant, le combattit ; & , après l'avoir vaincu, rapporta la terre sur son grouin , & la remit à sa première place.
6. *Quatrième métamorphose (fig. 6).* Un autre géant, nommé *Iranien*, ayant reçu le privilège singulier de ne pouvoir être tué, ni pendant le jour, ni pendant la nuit, ni dehors de sa maison, en conçut une si grande fierté, qu'il voulût se faire adorer comme un Dieu. Il fit souffrir les plus cruels tourmens à ceux qui refuserent de lui déférer les honneurs divins : il n'épargna pas même son fils, qui malgré ses ordres, s'obstinait toujours à conserver le culte de ses peres. La piété du jeune homme, & les maux qu'il souffroit pour sa religion, touchèrent tellement le cœur du dieu *Wisnou*, qu'il résolut, à quelque prix que ce fût, d'exterminer le géant *Iranien*. Pour y parvenir, il faisoit le moment du crépuscule, où, quoiqu'il ne fassé plus jour, il n'est pas cependant encore nuit, & parut tout-à-coup sous la forme d'un monstre moitié homme & moitié lion, devant le géant *Iranien*. Celui-ci étant alors sur le seuil de sa porte, n'étoit ni dedans ni dehors de sa maison ; & *Wisnou*, s'armant de tout son pouvoir, le mit en pièces malgré sa résistance.
7. *Cinquième métamorphose (fig. 7).* Un prince, nommé *Mavali*, faisoit gémir les hommes sous le poids du plus affreux despotisme. *Wisnou*, touché des plaintes qu'on lui adressoit de toutes parts, résolut de délivrer la terre d'un pareil monstre. Il prit la forme d'un bramine, & alla trouver ce mauvais monarque, auquel il demanda trois pieds de terre pour y bâtir une cabane. Le prince ne fit aucune difficulté de lui accorder sa demande ; & pour ratifier cette donation, il prit un peu d'eau dans sa bouche, & se disposa à la rejeter dans la main du prétendu bramine. Telle étoit alors la manière de ratifier les engagemens : mais l'étoile du point du jour, qui étoit le principal conseiller du roi, soupçonnant quelque supercherie dans la demande du bramine, trouva le moyen d'entrer dans le gozier du Prince ; & de le boucher tellement que l'eau ne pouvoit plus en sortir. Le roi, qui se sentoit presque étouffé sans savoir pourquoi, se fit enfoncer un stylet de fer dans le gozier pour en ouvrir le passage. L'étoile fut contrainte de déloger après avoir eu un œil crevé : le roi répandit alors l'eau qu'il avoit dans la bouche dans la main du faux bramine ; & celui-ci devint tout-à-coup

ommé Pa-
 mporta sur
 forme d'un
 oir vaincu,
 place.
 né Iranien,
 ni pendant
 onçut une fi
 Il fit souf-
 déférer les
 lgré ses or-
 La piété du
 , touchèrent
 ue prix que
 fait le mo-
 n'est pas ce-
 'un monstre
 elui-ci étant
 e la maison;
 es malgré fa



Cinquième Incarnation .

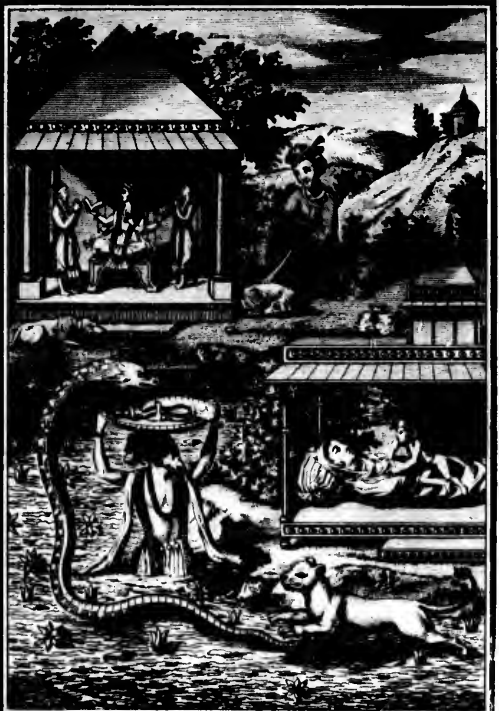


Sixième Incarnation .

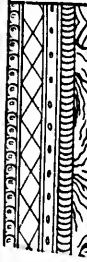
Mavali, fai-
 tisme. Wis-
 rts, résolut
 un bramine,
 trois pieds
 difficulté de
 prit un peu
 main du pré-
 gagemens :
 ller du roi ,
 ine, trouva
 ucher telle-
 entoit pres-
 de fer dans
 de déloger
 l avoit dans
 tout-à-coup



Septième Incarnation .



Huitième Incarnation .



III

ਮਾਸ਼ੁਕਾਰ

Mashukar



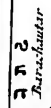
ਮੁਕਾਮੀ

Mukami

IV

ਮੁਕਾਮੀ

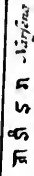
Mukami

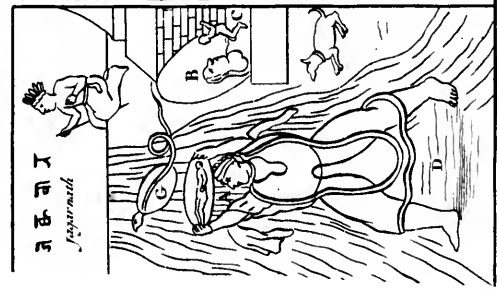
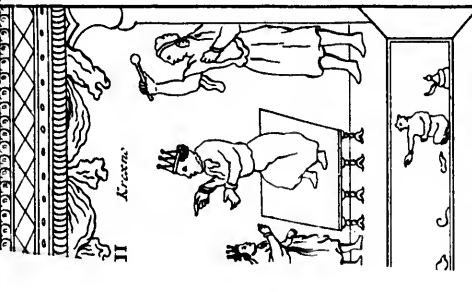
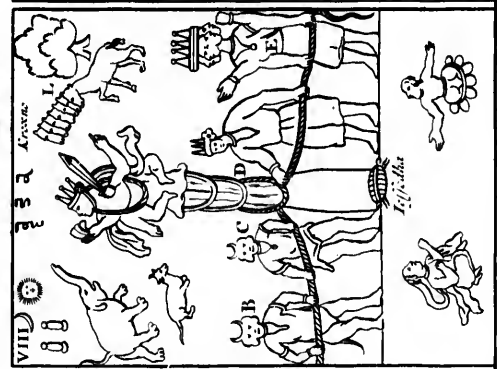
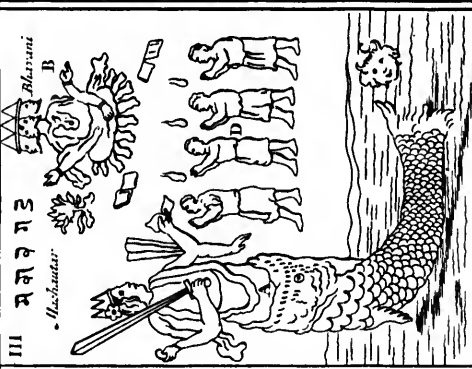
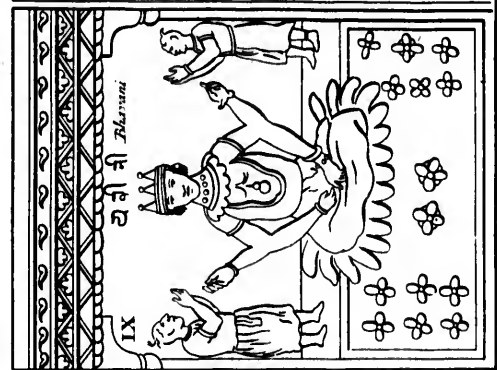
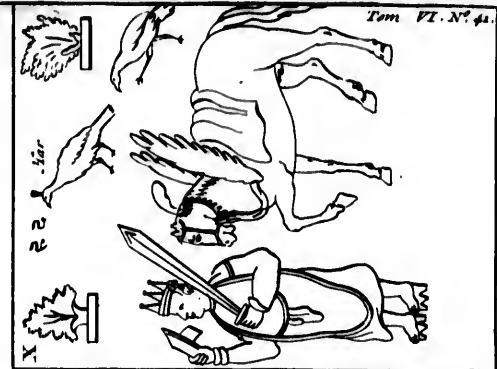
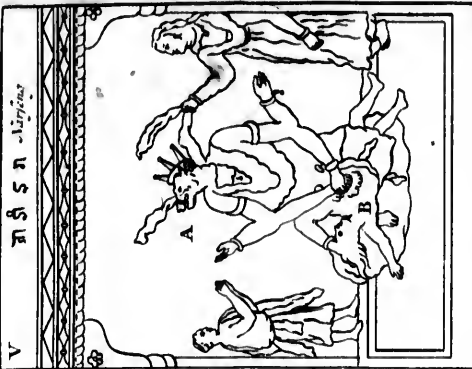


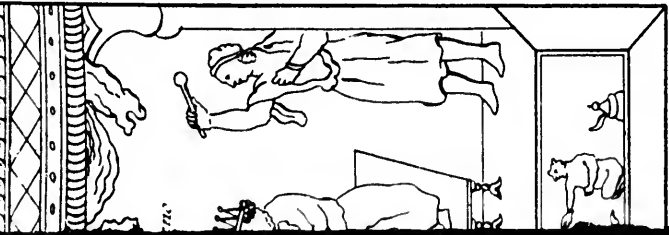
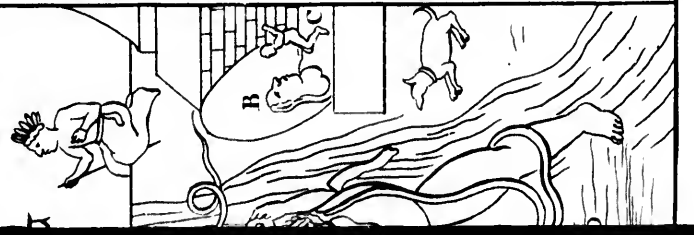
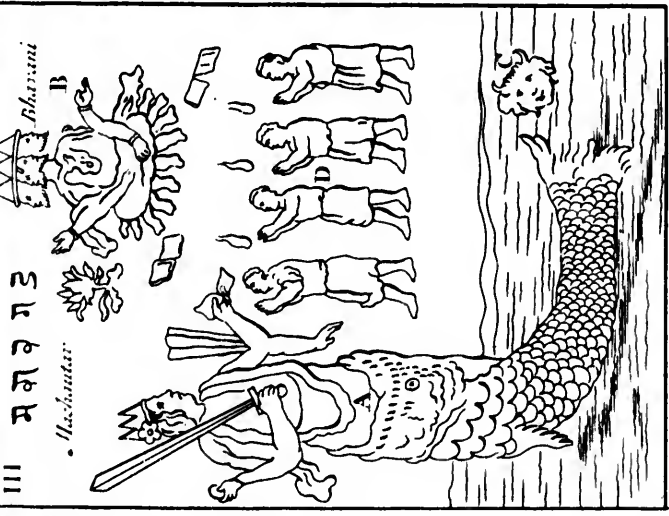
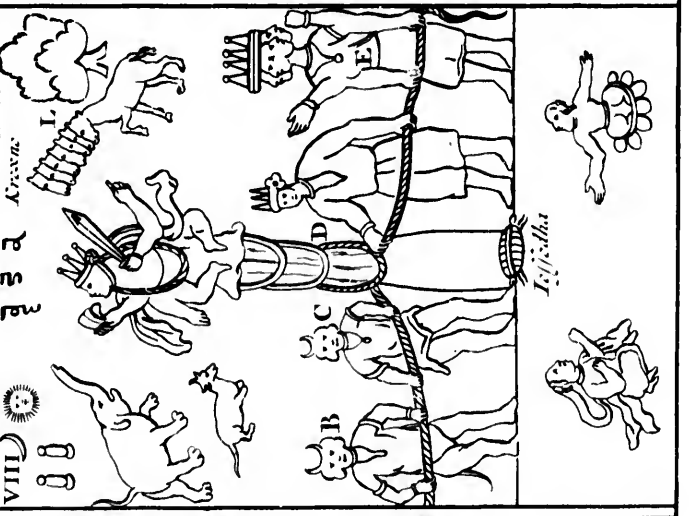
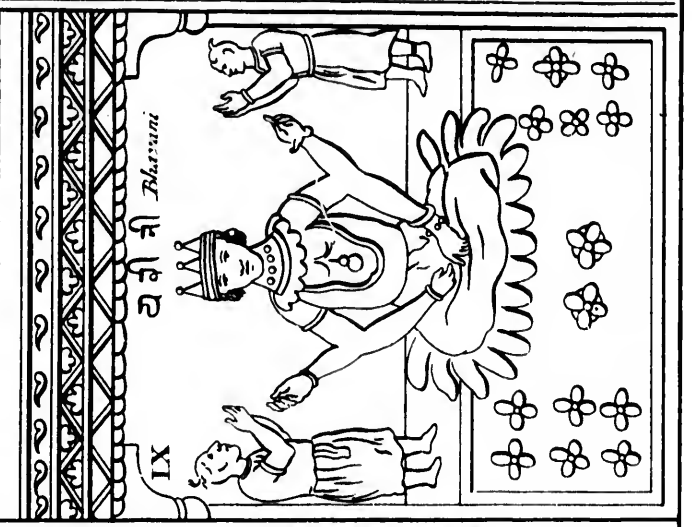
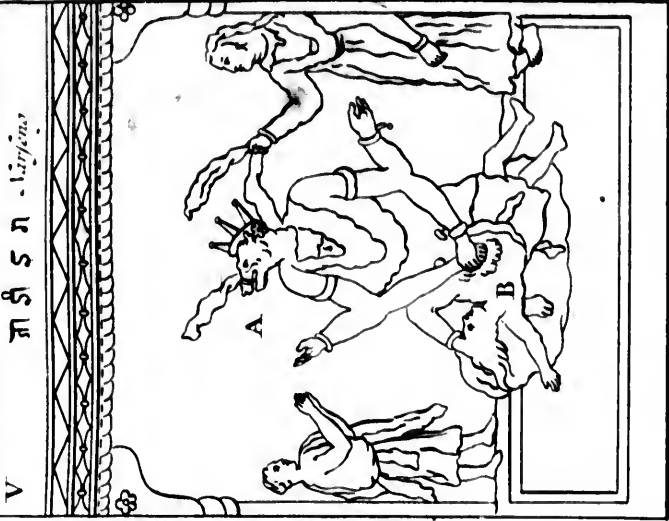
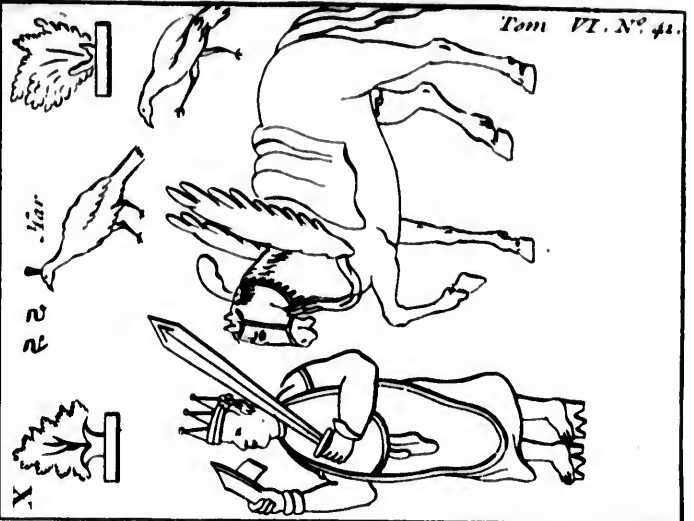
V

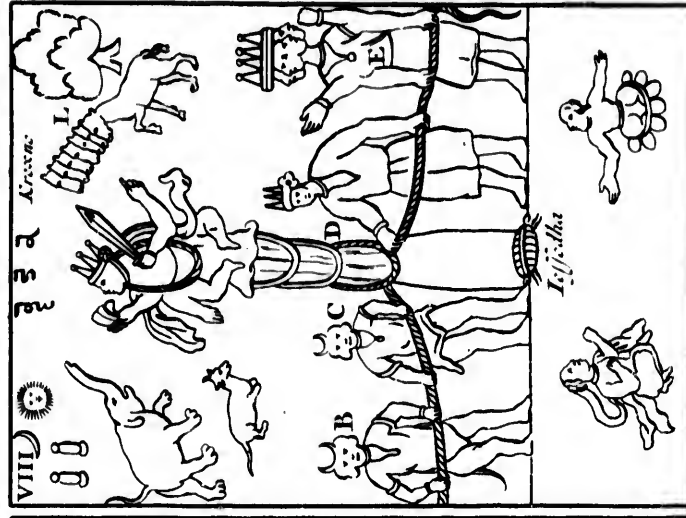
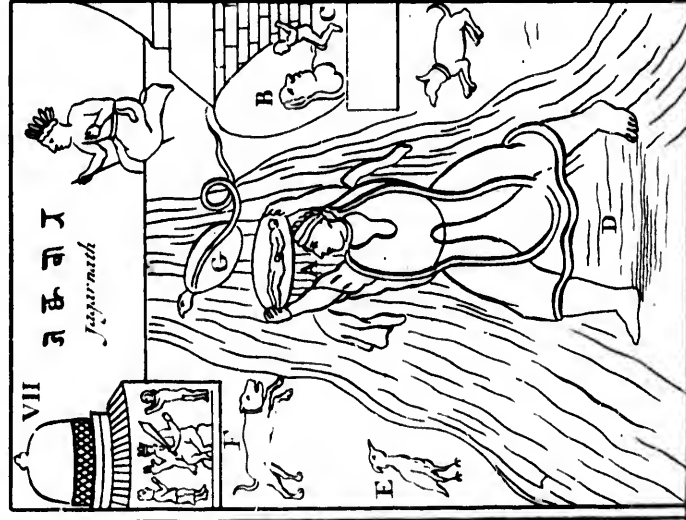
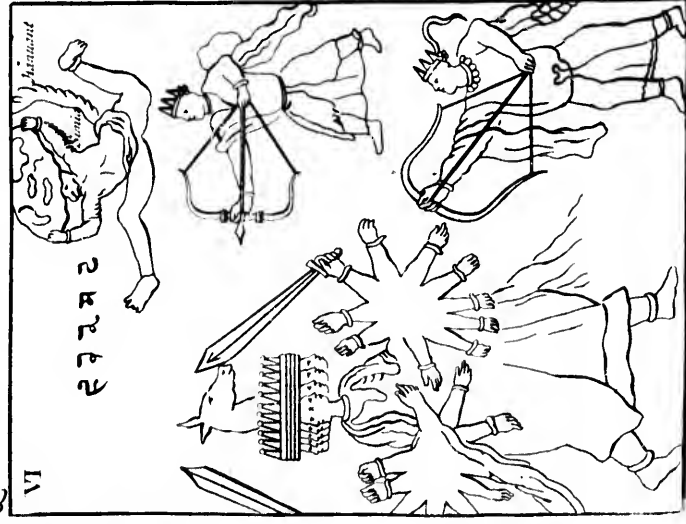
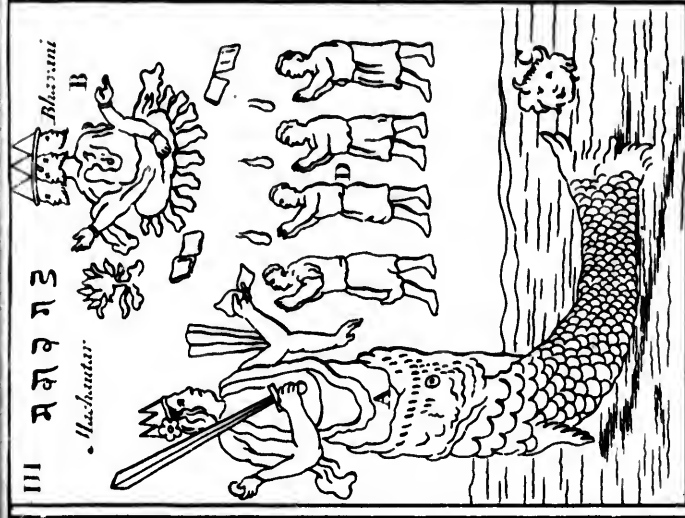
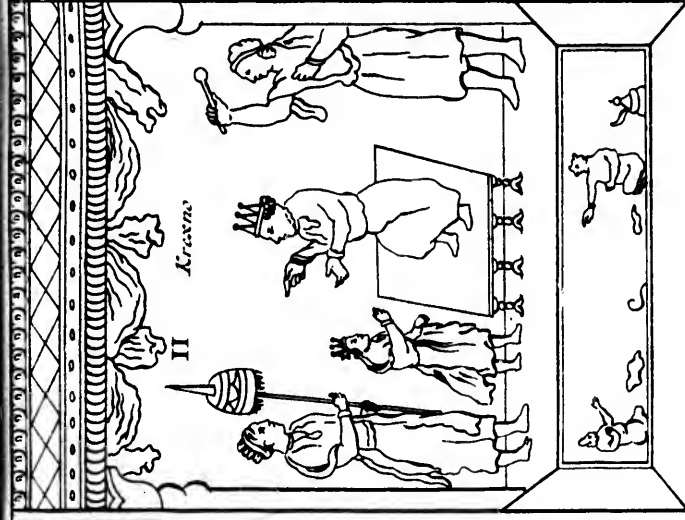
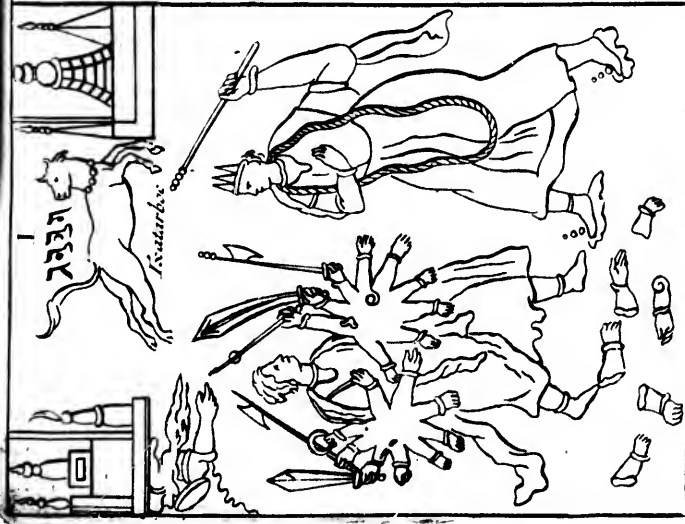
ਮੁਕਾਮੀ

Mukami













Névième Incarnation.



Dixième Incarnation.



IXORA sous le nom de MAHADEVU.

d'une
l'étend
précip

Six

itude
mille r
afflige
la terr
jusqu'à
le foul

Sep

terre p
tif à p
alors,
donna
uns fur

Hu

par la
monde
mort t
l'exécu
garde s
la crua
cet enf
tier le
de la p
çussent
vent de
nou ext
enfin le
parcour
châtian
& de t

Neu

Wifnou
nage n'
homme
La myt
à s'inea

d'une grandeur si prodigieuse, qu'un de ses pieds occupoit toute l'étendue de l'univers : il posa l'autre sur la tête du roi Mavali qu'il précipita dans l'abîme. Figures.

Sixieme métamorphose (fig. 7). L'Inde étoit gouvernée par une multitude de despotes qui opprimoient les peuples, & commettoient mille ravages. Wisnou résolut de punir ces brigands des crimes dont ils affligeoient l'humanité : revêtu d'une forme humaine, il descendit sur la terre, déclara la guerre aux tyrans, & les combattit sans relâche jusqu'à ce qu'il les eût tous exterminés. Cette guerre, entreprise pour le soulagement de l'humanité, dura vingt-une générations. 7.

Septieme métamorphose (fig. 7). Un géant à mille bras désoloit la terre par ses brigandages & par ses violences. Wisnou, toujours attentif à protéger les hommes, prit une seconde fois la forme humaine : alors, armé du soc d'une charrue, il offrit le combat au géant, lui donna la mort, & lui coupa ses mille bras : ensuite il entassa ses os les uns sur les autres, & en forma une montagne appelée *baldots*. 7.

Huitieme métamorphose (fig. 7). Un roi de l'Indoustan ayant appris, par la chiromancie, que sa sœur, mariée à un bramane, mettroit au monde un fils qui lui raviroit le trône & la vie, ordonna qu'on mît à mort tous ses neveux dès qu'ils seroient nés ; & pour s'assurer de l'exécution de ses ordres, il fit enfermer étroitement sa sœur sous une garde sûre. Déjà six de ses enfans avoient été les déplorables victimes de la cruauté du tyran. Le septieme paroissoit destiné au même sort ; mais cet enfant étoit Wisnou lui-même qui avoit pris cette forme pour châtier le monarque. Il parla dès le moment de sa naissance, & s'échappa de la prison avec son pere & sa mere, sans que les gardes s'en aperçussent : il opéra depuis des miracles sans nombre. Le roi envoya souvent des géants & des armées entieres pour le faire périr, mais Wisnou extermina tout ce qui osa lui opposer quelque résistance ; & il tua enfin le monarque lui-même. Après cet exploit, Wisnou continua à parcourir la terre, prodiguant les miracles, récompensant les bons, châtiant les méchans ; & enfin il s'éleva dans les cieux, chargé de gloire & de triomphes.

Neuvieme métamorphose (fig. 9). Dans cette dernière incarnation, Wisnou prit la forme de Budha. Les bramanes assurent que ce personnage n'a ni pere ni mere. C'est un pur esprit qui ne se manifeste aux hommes que par une faveur spéciale ; & alors il paroît avec quatre bras. La mythologie indienne varie sur les motifs qui déterminèrent Wisnou à s'incarner sous le nom de Budha. 9.

Wisnou doit encore s'incarner une dixième fois. Il prendra alors la forme d'un cheval blanc qui a des ailes, & qui réside actuellement dans le ciel. Ce pégasé indien ne se soutient que sur trois pieds : le quatrième est toujours en l'air. Lorsqu'il le posera sur la terre, il la fera plonger dans l'abîme; & c'est ainsi que le monde sera anéanti. Wisnou dort actuellement dans la mer de lait, sur une couleuvre décorée de cinq têtes. Telle est l'esquisse de ces rapsodies absurdes, dont il paroît que la populace indienne a défigurée sa croyance.

Goutam, philosophe indien, qui vivoit il y a environ quatre mille ans, pense que l'ame prend, après la mort, un corps de feu, d'air & d'akash, à moins que dans le corps charnel qu'elle habitoit, elle n'ait été entièrement purifiée par la piété & la vertu. En ce cas, elle est absorbée dans la grande ame de la nature pour ne plus animer la chair. « Telle sera, dit le Philosophe, la récompense de tous ceux » qui adorent Dieu par admiration & par amour pur, sans aucune vue » intéressée ». Quant à ceux qui l'adorent, dans l'espérance du bonheur à venir, leurs desirs seront satisfaits dans le ciel pendant un certain temps; mais il faudra qu'ils expient leurs crimes par des châtimens proportionnés. Après cette purification, leurs ames retourneront sur la terre chercher de nouvelles habitations, & seront unies au premier *purman* organisé que le hasard leur fera rencontrer en y arrivant. Elles n'auront alors aucun souvenir de leur état passé, à moins qu'il ne leur soit révélé par Dieu; mais cette faveur n'est accordée qu'à un fort petit nombre de personnes privilégiées.

L'Auteur du *Néardirsen*, livre très-ancien chez les bramines, enseigne que les crimes des peres retomberont sur les enfans, & que, par une suite de ce principe, les vertus des enfans adouciront la punition des peres dans le nirik, & hâteront leur retour sur la terre. De tous les vices qui dégradent l'humanité, l'Auteur considère l'ingratitude comme le plus odieux. « Les ames coupables de ce crime affreux, dit-il, seront en enfer tant que le soleil restera au ciel, ou jusqu'à la dissolution générale de toutes choses ».

On voit, par ce système, que la métempychose est l'opinion favorite des Indiens. En effet, telle fut à ce sujet la manière de penser des brachmanes; telle est encore celle des bramines leurs descendans. Cette chimere dont s'entêterent la plupart des nations de l'antiquité, les portèrent communément à faire représenter sur leurs tombeaux des figures d'éléphans, d'aigles, de lions, & d'autres animaux les plus nobles de



CEREMONIE qui s'observe à la NAISSANCE des ENFANS chez les BANJANS.

A. la MERE presente le sein à L'ENFANT. B. L'ENFANT qui a refusé le sein est exposé. C. L'ENFANT continuant pendant 3. jours de refuser le sein, est jeté dans la GANGE.



CEREMONIE de donner le NOM à un ENFANT chez les BANJANS.

leur c
dans
par u
les an
fent c

Le
à ces
Leurs
jetten
marié
Le pe
pièces
donne
l'extre
Les r
nouve
quin
des c

La
très-in
lier fu
un de
phyte
des c
fait le
ensuin
l'oint
» gn
» &
que t
nouve
la loi
ne di
l'obje

C
castes
la nai
taine

leur espece ; persuadés qu'à l'aide de ces peintures , leur ame passeroit dans le corps de quelques-uns de ces animaux. Quelquefois les dévots par une humilité mal-entendue , font peindre exprès sur leur cercueil les animaux les plus vils & les plus méprisables : par-là , ils reconnoissent que leur ame n'est pas digne d'habiter des corps plus nobles.

Figures.

Les Baniens sont distribués en plusieurs castes ; & la religion défend à ces familles de se mêler les unes avec les autres par des mariages. Leurs cérémonies nuptiales sont fort simples ; les nouveaux mariés se jettent mutuellement trois poignées de riz sur la tête. Le pere de la mariée lave les pieds au marié , & la mere de la mariée verse l'eau. Le pere met ensuite de l'eau dans la main de sa fille avec quelques pieces d'argent , & la présente à son époux , en lui disant qu'il l'abandonne désormais à sa conduite. L'époux attache alors le *tali* , ruban à l'extrémité duquel pend une tête d'or , au cou de sa nouvelle épouse. Les réjouissances nuptiales durent plusieurs jours. Le dernier jour , les nouveaux mariés se promènent en triomphe par la ville dans un palanquin , escortés de leurs parens & de leurs amis qui sont montés sur des chevaux ou des éléphans.

La cérémonie de nommer les enfans chez les Indiens forme une fête très-importante. Les bramines observent sur-tout un usage fort singulier sur ce point. Ils commencent par laver leurs enfans dans l'eau ; puis un des parens , appliquant la pointe d'une plume sur le front du néophyte , récite une priere dans laquelle il demande à Dieu qu'il écrive des choses favorables sur le front du jeune bramine. Toute l'assemblée fait le même souhait , & répète en chœur la même priere. On donne ensuite un nom à l'enfant ; alors un bramine , pour l'initier à la secte , l'oingt au front avec un huile rouge , en prononçant ces paroles : « Seigneur , nous t'offrons cet enfant issu d'une tribu sainte , oint d'huile » & purifié avec de l'eau ». La cérémonie finit par une priere générale que tous les assistans adressent à Dieu , pour lui demander que l'enfant nouvellement initié , soit , pendant toute sa vie , fidele observateur de la loi des bramines. On tire ensuite l'horoscope de l'enfant , mais on ne divulgue le résultat de cette opération que lorsque celui qui en est l'objet se marie.

Cette cérémonie est beaucoup moins auguste chez les Baniens des castes ordinaires (*fig. 10*) ; elle se fait communément dix jours après la naissance de l'enfant. Un bramine étale alors sur une nappe une certaine quantité de riz sur lequel on met l'enfant. Une douzaine d'autres

Figures.

enfants prennent chacun un bout de cette nappe, la secouent de toutes leurs forces, & font danser en même temps l'enfant & le riz sur lequel il est placé. Après cette cérémonie ridicule, la sœur du nouveau né lui donne le nom qu'elle juge à propos de choisir. Deux mois après, on porte l'enfant au temple pour y être initié dans la religion de ses peres. La cérémonie de l'initiation est toute aussi puérile que cette dernière : elle se réduit à quelques morceaux de bois odoriférant, du camphre, & des cloux de girofle qu'un bramime met sur la tête de l'enfant. Les peuples voisins du Gange n'oublient pas de précipiter solennellement leurs enfans dans ce fleuve ; & cette cérémonie, à laquelle ils attachent la plus haute opinion, leur sert de baptême & d'initiation.

11. Lorsqu'un banian est malade, tous ceux qui composent sa famille s'assemblent autour de lui, & lui offrent tous les secours dont il peut avoir besoin. Tombe-t-il dans un état qui fait présumer sa mort prochaine, on va chercher une vache (*fig. 11*), sur le dos de laquelle on le place pour y rendre l'âme, la tête arrosée de l'urine jaillissante de cet animal. Les personnes d'un certain rang, les castes les plus distinguées brûlent leurs morts, & répandent de l'encens sur le bûcher. Quelque-uns jettent dans le Gange les corps de leurs amis, tandis que d'autres les exposent sur les grands chemins pour servir de pâture aux vautours & aux bêtes féroces. Il y a une caste dans le royaume de Bengale, qui expose inhumainement ses malades sur les bords du fleuve pour les y laisser mourir : quelquefois même on les étouffe dans la vase quand on les croit hors d'espérance. Ce peuple, dit M. Dow, excuse ce procédé barbare, en disant que la vie n'est pas d'un prix capable de compenser les souffrances d'une longue maladie.

12. On fait que les femmes de l'Inde furent long-temps dans le funeste usage de se brûler, ou de se faire enterrer toutes vives avec leurs maris (*fig. 12*). M. Holwell assigne à cette coutume une origine propre à faire connoître de quel dangereux exemple peut être la superstition. Lorsque Brama, dit ce savant Anglois, abandonna son existence mortelle, ses femmes furent si inconsolables de cette perte, qu'elles ne voulurent pas lui survivre, & se brûlèrent avec son corps sur le même bûcher. Cet exemple fut suivi par les veuves des principaux rajahs & des premiers officiers de l'état, qui ne voulurent point paroître avoir moins d'attachement pour leurs maris. Les bramimes, dont l'ordre avoit été institué par Brama, déclarèrent que ces héroïnes étoient purifiées par ce sacrifice, & seroient dispensées de toute transmigration. Leurs veuves
voulurent



MALADE que l'on presente à IXORA pour obtenir sa guerison.



A Paris del 1758

MALADE. Coensant qui recet sur son visage l'arme d'une Yuche.

de toutes
 sur lequel
 eau né lui
 après, on
 ses peres.
 derniere :
 camphre,
 enfant. Les
 nellement
 e ils atta-
 ation.
 sa famille
 ont il peut
 mort pro-
 le laquelle
 jaillissante
 plus dif-
 e bûcher.
 andis que,
 âture aux
 raume de
 du fleuve
 ans la vase
 y, excuse
 apable de
 le funeste
 urs maris
 propre à
 ersion.
 nce mors-
 s ne vou-
 ême bû-
 s & des
 ir moins
 avoit été
 es par ce
 s veuves
 voulurent



Mania



Il Duomo del 1719

Mania



Maniere dont les FEMMES se BRULENT aux INDES apres la Mort de leurs EPOUX.



A. Ponce del. 1749

Maniere dont elles S'ENTERRENT toutes vivantes avec le Corps de leurs EPOUX.



© 1900



La PAGODE de KAMATSMA.



B. J. de la Roche.

La PROCESSION de WITSNOU.

voul
dern
usag
pres
cutie
ajou
voue
tume
glori
leurs
celle
grad
plus
& à

Il

bran
Ces
tête,
funé
du d
d'une
rivier
indie
marc

L

assez
de tr
éleve
d'une
on y
jour
droit
dans
core
place
l'édif
qu'ils

L

voulurent jouir du même privilège, & l'enthousiasme gagna jusqu'aux dernières castes : la grandeur d'ame de deux ou trois femmes devint un usage général ; & les bramines y ajouterent le sceau de la religion, en prescrivant ce cérémonial qui devoit s'observer dans ces pieuses exécutions. A la faveur de quelques passages obscurs de leurs livres sacrés, ajoute M. Holwel, ils accréditerent l'opinion de l'efficacité de ces dévouemens ; & dès l'enfance, ils prennent le plus grand soin pour accoutumer les jeunes personnes à envisager cette catastrophe comme la plus glorieuse pour elles-mêmes, & comme une source de prospérités pour leurs enfans. Il n'est pourtant pas vrai, comme on l'a prétendu, que celles qui refusent de se brûler, soient notées d'infamie ni même dégradées de leur caste : elles en sont quittes pour être regardées comme plus attachées à la vie qu'à l'opinion publique, au salut de leurs ames, & à la prospérité de leur famille.

Figures.

Il est d'usage dans l'Inde, qu'après la cérémonie des funérailles, le bramine lise les loix du deuil au fils ou au plus proche parent du défunt. Ces loix consistent à ne pas mâcher de betel, à ne point parfumer sa tête, ni changer d'habit pendant les dix premiers jours qui suivent les funérailles : elles ordonnent encore au fils, ou au plus proche parent du défunt, de faire un festin funebre chaque mois pendant le cours d'une année, & d'aller prier au pied du tombeau, ou sur le bord de la riviere où les cendres du mort ont été jettées. A la mort d'un prince indien, tous ses sujets se rasent la tête & le visage : c'est la plus grande marque de douleur qu'ils puissent donner.

Les peuples de l'Inde ont des pagodes, especes de temples qui sont assez élégamment construits (*fig. 13*). La liturgie des bramines prescrit de très-grandes cérémonies à l'égard du terrain qu'on doit choisir pour élever ces bâtimens sacrés. On commence par environner le terrain d'une encinte ; puis on attend que l'herbe y soit devenue grande : alors on y fait entrer une vache, qu'on y laisse paître à son gré, pendant un jour & une nuit tout entiers. Le lendemain on vient reconnoître l'endroit où l'herbe foulée témoigne que la vache y a couché : on creuse dans ce lieu, & l'on y enfonce une colonne de marbre qui s'élève encore au-dessus de la terre à une certaine hauteur, & sur laquelle on place l'idole à qui la pagode est destinée. Tout autour on construit l'édifice sacré. Telle est la vénération des indiens pour leurs pagodes ; qu'ils se déchaussent toujours avant d'y entrer.

La danse fait chez les indiens une partie considérable du culte reli-

Figures.
14.

gieux. Chaque pagode a ses danseuses en titre, qui sont ordinairement des filles publiques (*fig. 14*). Les jours de fêtes, elles exécutent des danses fort lascives & très-indécentes. Les prêtres dansent aussi sous le porche de leurs pagodes; & alors ils n'ont pas d'autres habillemens qu'un caleçon fort léger. Ils agitent, en dansant une épée avec laquelle ils font plusieurs tours d'adresse.

15. Les indiens, comme la plupart des autres peuples de la terre, se livrent à diverses mortifications très-génantes, & fort propres à altérer leur santé (*fig. 15*). Indépendamment des abstinences journalières auxquelles la loi les assujettit, ils observent un carême qui dure, chaque année, l'espace de quarante-un jours: il commence le dernier jour d'octobre, & finit au dix de décembre. Pendant tout cet espace de tems, le dévot doit observer un jeûne rigoureux: du lait & des figues doivent faire sa seule nourriture; & ce qui est le plus mortifiant dans ces climats chauds, il ne lui est pas même permis de jouir des plaisirs du mariage. Le jeûne est accompagné de plusieurs pratiques extérieures de dévotion, dont la principale consiste à tourner cent une fois, tous les matins, autour de la pagode de Wisnou, en prononçant tout bas un des noms de ce Dieu. Ceux qui veulent se distinguer par une ferveur extraordinaire, tournent jusqu'à mille & une fois autour de la pagode. Il faut pourtant observer que, lorsqu'on a pratiqué régulièrement ce carême pendant douze ans; on en est quitte pour le reste de ses jours.

Des quatre grandes tribus qui divisent les indiens, celle des bramines est la première en rang & en dignité. Semblables aux lévites chez les juifs, ils'ont seuls le droit de remplir les fonctions éminentes du sacerdoce: cette qualité importante ne les exclut pas du gouvernement, du commerce ni de l'agriculture, quoique leur loi leur défende très-expressément toute fonction servile. Ils tirent leurs noms, dit M. Dow, de Brama, qui, dans leur manière allégorique de s'exprimer, produisit les bramines de sa tête, lorsqu'il créa le monde.

La marque distinctive de cet ordre est une petite ceinture composée de trois cordons, dont chacun est de neuf fils de coton. Les bramines le reçoivent ordinairement dès l'âge de cinq ans. Les cérémonies qu'on observe en cette occasion, & qui durent quatre jours, peuvent être regardées comme leur initiation au ministère sacerdotal. Ils allument du feu avec un certain bois appelé *ravaziton*, & pour lequel ils ont la plus grande vénération. Au-dessus de ce feu, ils étendent leurs habits sur des pieux, & forment un petit toit sous lequel ils se rassemblent pour



rdinaire-
s execu-
dansent
d'autres
une épée

se livrent
leur santé
quelles la
ée, l'ef-
obre, &
le dévot
at faire fa
s chauds,
Le jeûne
, dont la
utour de
ce Dieu.
tournent
observer
ouze ans ;

es brami-
chez les
du facer-
nement,
nde très-
M. Dow,
produi-

omposée
ramines
ies qu'on
ent être
allument
ls ont la
rs habits
ent pour



La PROCESSION de GANGA.



A Paris, chez M. de la Harpe.

La FÊTE de HULY.



Autre P.N.
les des pas



H. Picard.



Autre PÉNITENTE assise dans une posture très-gênée, pendant qu'il ne lui est pas permis de s'agiter.



PÉNITENTE BRAMINE qui se tient toujours dans la même posture, une suite accompagnée de ses Servantes, vient se recommander à ses prières.



N. Figure. 21.
PELERINE BRAMINE.



VA PÉNITENT qui nous jure à la mort ses bras étendus en l'air à l'échelle dans la quelle les PÉNITENS dormant sans jamais abaisser leurs bras.



RELIGI



JOGI



RELIGIEUX PENITENS de la Secte des JOGUIS. | Deux autres JOGUIS qui se font des INCISIONS.



JOGUI qui nourrit un PAON par devotion .

BRAMINES qui nourrissent des OISEAUX par devotion.



BRAMIN
de q. p...
grande a



BRAMIN
de fer à l



BRAMIN qui a fait venir de porter un Collier de fer du poids de . . . liv. de 4. piés en quatre, jusqu'à ce qu'il eut amassé en quatorze ans une assez grande somme d'argent pour faire bâtir un hôpital.



BRAMIN qui se balance par devotion, pendant une demi-heure, en l'honneur du Dieu Eswara, au dessus d'un feu qu'il allume avec le bois qu'il a mis aux deux côtés.



BRAMIN qui s'est fait attacher au pied d'un arbre avec une chaîne de fer à la jambe, en résolution d'y finir ses jours.



Deux BRAMINS de la Famille des S. Jovis, nommez JOGUIS, traînant après eux de longues & pesantes chaînes de fer, qui leur pèsent de la même en elles sont attachés sur les épaules.

réci
riz,
Les
tous
mar
cette
fero

le n
s'aff
préte
le p
vige
ufâg
vent
foin
capa
le p

les l
répu
mes
leur
perf

laiff
tacl
leur
viol

men
mèn
dans
dans
ferm
& p
vifaf
tion

réciter quelques prières , pendant lesquelles ils jettent dans le feu du riz , du froment , du beurre , de l'encens & quelques autres drogues. Les bramines portent cette ceinture en bandouliere ; ils en changent tous les ans : & s'il arrivoit qu'elle vînt à se rompre , ils ne pourroient manger qu'ils ne s'en fussent procuré une autre. Ils ne vont jamais sans cette marque distinctive de leur dignité , parce que sans elle , ils ne seroient pas reconnus pour bramines.

Figures.

L'Inde est inondée d'une secte de philosophes mendiants connus sous le nom de fakirs qui signifie *pauvres gens*. Ces fainéans , prétendus dévots , s'assemblent quelquefois en armée de dix ou douze mille ; & , sous prétexte de faire des pèlerinages à certains temples , ils mettent tout le pays à contribution. Ces nouveaux Diogenes ne sont point vêtus : vigoureux pour la plupart , ils s'attachent à convertir autant à leur usage qu'à leur religion , les femmes les moins scrupuleuses. Ils reçoivent parmi eux tout homme qui a des talens ; & ils prennent grand soin d'instruire leurs disciples dans tous les genres de connoissances capables de donner à leur ordre du relief & de la considération parmi le peuple.

Quand cette armée de vagabonds dirige sa marche vers un temple ; les hommes des hameaux par lesquels ils passent , peu rassurés par leur réputation de sainteté , fuient ordinairement devant eux : mais les femmes , plus confiantes & plus déterminées , non-seulement restent dans leur logement , mais souvent elles requierent les prières de ces saints personnages toujours efficaces en cas de stérilité.

Quand un fakir s'occupe à la priere avec la maîtresse d'un logis , il laisse à la porte ses sandales ou son bâton. Si le mari survient , le spectacle de ce signe imposant l'épouvante , & il se garde bien de troubler leur dévotion. S'il étoit assez mal-avisé pour n'y pas faire attention , une violente bastonnade seroit infailliblement le prix de son indiscrétion.

Pour augmenter encore le respect que le peuple accorde ordinairement à la superstition , ces fanatiques s'infligent volontairement à eux-mêmes des pénitences fort extraordinaires. Les uns tiennent un bras levé dans une position fixe jusqu'à ce qu'il s'y soit roidi , & ils demeurent dans cet état le reste de leur vie (*fig. 16*). D'autres tiennent leurs poings fermés avec force , de maniere que leurs ongles entrent dans la chair & percent à travers leurs mains (*fig. 17*). Quelques-uns se tournent le visage par-dessus une épaule derriere le dos , & restent dans cette situation jusqu'à ce qu'il leur soit impossible de la quitter. Plusieurs fixent

Figures.
18.

leurs regards à leurs nez , & parviennent à ne plus voir que dans cette seule direction (fig. 18). Enfin il y en a qui s'accouplent pour se frapper réciproquement le front & se faire mutuellement des contusions meurtrieres.

Souvent il arrive que le peuple prend part à ces extravagances. Pendant le jeûne dont on a parlé, il y a des gens parmi la multitude qui se pendent avec des crochets de fer , pointés dans la chair sous l'os de l'épaule à un morceau de bois tournant sur un pivot à l'extrémité d'une haute solive. Non-seulement ces enthousiastes paroissent insensibles à la douleur , mais souvent , tandis qu'ils sont pirouettés de la sorte , avec la plus grande rapidité , ils sonnent de la trompette , & chantent à certains intervalles un cantique à la multitude qui les contemple avec étonnement , & prodigue son admiration à ces efforts de courage & de piété. Cet usage ridicule , fruit d'une imagination échauffée , se pratique en mémoire des souffrances d'un martyr qui fut supplicié de cette maniere pour la foi.

On nomme ordinairement *bedas* les livres qui contiennent la religion & la philosophie des Indiens. Ils sont au nombre de quatre ; & les bramines soutiennent , que ce sont des loix divines données , au moment de la création du monde , par le tout-puissant aux hommes pour leur instruction. Les prêtres ont un si grand respect pour les *bedas* , qu'ils pensent qu'ils aient été altérés par des esprits mal-faisans , que la lecture n'en est pas permise à d'autre secte qu'à la leur. Tel est le pouvoir de la superstition & l'ascendant des prêtres sur les esprits , que l'on regarderoit comme un péché irrémissible de satisfaire sa curiosité sur ce point , quand même on en auroit la facilité. Les bramines eux-mêmes sont astreints , par les nœuds de la religion les plus forts , à tenir ces écrits renfermés dans leur seul tribu ; & si quelqu'un d'entre eux étoit convaincu de les avoir communiqués à d'autres , il seroit aussitôt excommunié. Cette punition chez eux , est pire que la mort même. Non seulement le coupable est précipité , de l'ordre le plus élevé , dans la caste la plus abjecte , mais sa postérité devient incapable d'être jamais réintégré dans son ancienne dignité.

De tems immémorial , dit l'abbé Raynal , les bramines , seuls dépositaires des livres , des connoissances & des réglemens , tant civils que religieux , en avoient fait un secret , que la présence de la mort , au milieu des supplices , ne leur avoit point arraché. Il n'y avoit aucune sorte de terreurs & de séductions auxquelles ils n'eussent résisté , lorsque

ns cette
se frap-
ntusions

es. Pen-
ude qui
l'os de
té d'une
bles à la
avec la
t à cer-
le avec
ge & de
se pra-
de cette

religion
les bra-
noment
our leur
, quoi-
s, que
el est le
ts, que
uriosité
es eux-
orts, à
d'entre
it aussi-
même.
é, dans
e jamais

s dépo-
ils que
ort, au
aucun e
lorsque



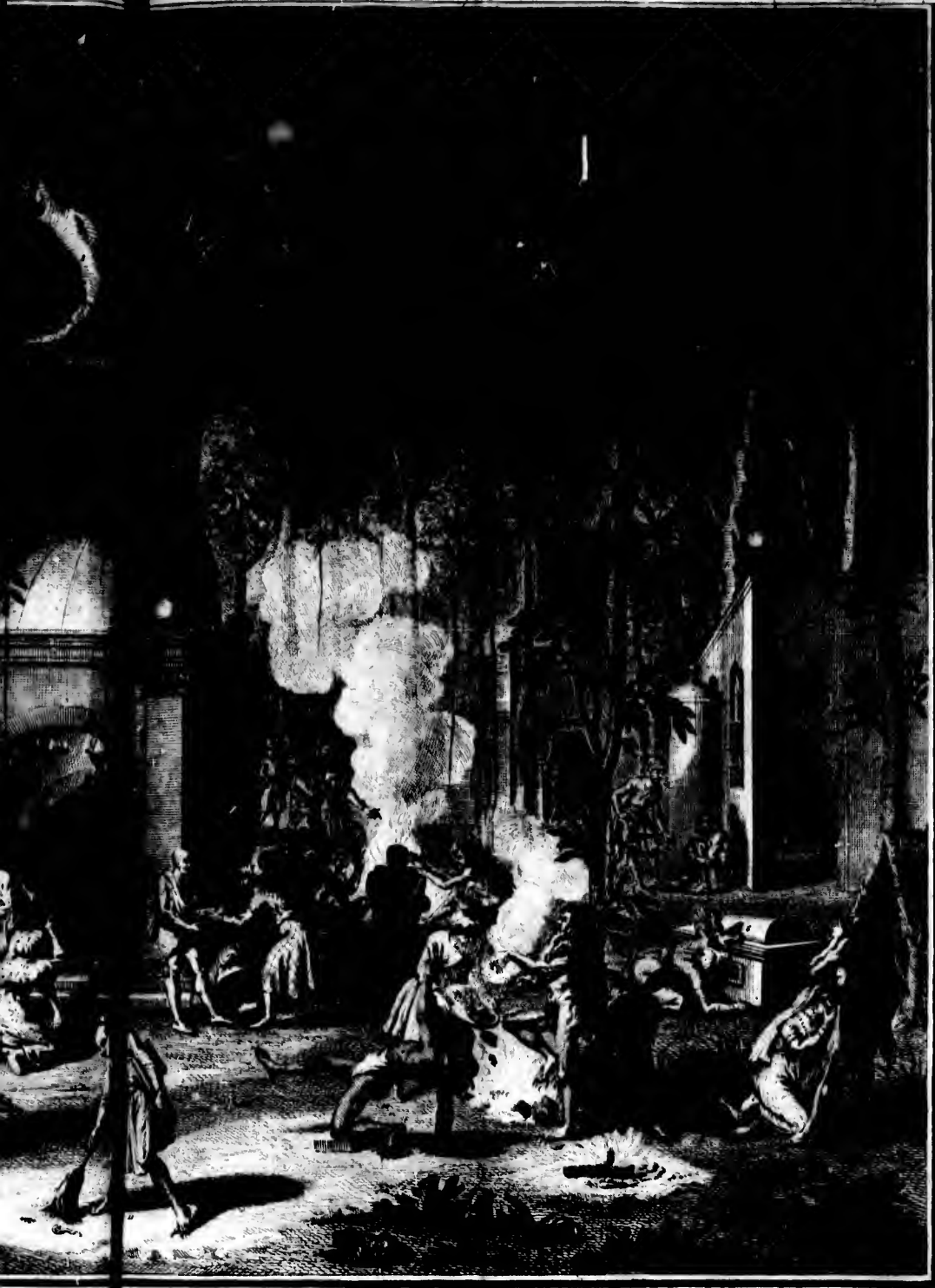
Pl. 100. del. 1710

- 1. Le grand temple des Bannans
- 2. Pagode de l'idole d'Amavarsu à un des côtés on marque au front avec du résinella ceux qui se viennent faire leurs prières de l'autre côté un Bannan avec les prières de sa sa.
- 3. Pagode de Ram

- 4. Autre Pagode dédiée à Ram.
- 5. Pagode où se retrouvent les figures Boudes.
- 6. Espace de place où se retire plusieurs fois l'année un festival lequel ne dure que par une nuit ou deux.
- 7. Esquisse qui doit appuyer sur une corde.

DIVERSES PAGODES et PE

TENCES de
 figures qui restent
 dansent à manger par
 plusieurs Bannans qui
 ont des prières de sa
 dans par pour



AGODES et PENITENCES des FAQUIRS.

1. Faquir qui recense toute leur vie dans cette posture des femmes leur donne à manger par charité.

2. Plusieurs Brâhmans que des femmes invoquent et consultent comme des Dieux se tiennent dans les queues quelques faquira se tenant plusieurs jours par jour.

11. Brâhmin qui à le nez et la bouche envelopés crainte de faire mourir quelque petit insecte qui pourroit arder en respirant c'est pourquoi il balaye devant lui pour éviter les vers, ou autres insectes sur lesquels il pourroit marcher.

12. Faquir qui se chauffe.

13. Faquir qui nourrit des animaux par charité.

M.
& le
possi
fenti
serve
vés a
l'esp
loix.
ving
comp
fente
mes,

C
des o
public
chant
priétés
sens &
trémi
même
des br
formi
tenté e

Il e
verain
ture ,
» prov
» Le
» mèn
» fidér
» sur l
» si qu
» que
» malt
» a per
» tion
» schaf
» ordre
» royau

M. Hastings, gouverneur général des établissemens anglois au Bengale, & le plus éclairé des européens qui soient passés aux Indes, devint possesseur du code des indiens. Il corrompit quelques brames ; il fit sentir à d'autres le ridicule & les inconvéniens de leur mystérieuse réserve. Les vieillards, que leur expérience & leurs études avoient élevés au-dessus des préjugés de leur caste, se prêterent à ses vues, dans l'espérance d'obtenir un plus libre exercice de leur religion & de leurs loix. Ils étoient au nombre de onze, dont le plus âgé passoit quatre-vingts ans, & le plus jeune n'en avoit pas moins de trente-cinq. Ils compulsèrent dix-huit auteurs originaux sanskrets ; & le recueil des sentences qu'ils en tirèrent, traduit en persan, sous les yeux des brames, le fut du persan en anglois par M. Halhed.

Ce code, à quelques minuties près qui sont l'apanage du caractère des orientaux, est peut-être aussi parfait qu'il le seroit, s'il eût été publié en Europe, & dans le siècle même où nous vivons. En rapprochant les loix qu'il renferme sur les successions & le partage des propriétés, de celle des nations les mieux policées, il paroît que le bon sens & la raison ont dicté les mêmes réglemens aux différentes extrémités du globe, & chez des peuples qui ne se trouvoient pas à la même époque de leur civilisation. Les dispositions générales des loix des brames sur cette matiere, sont celles des loix romaines ; & la conformité dans les détails est d'ailleurs si extraordinaire, qu'on seroit tenté de croire que Rome tira de l'inde cette partie de sa jurisprudence.

Il est peu d'ouvrages qui inspirent plus de vénération pour les souverains, & qui recommandent plus rigoureusement à ceux-ci, la droiture, la sagesse & la circonspection dans le gouvernement. C'est la providence, y lit-on, qui a créé le souverain pour la garde du peuple. Le prince ne doit pas être regardé comme un homme, & lors même qu'il est encore dans les entraves du berceau, il faut le considérer comme un Dieu, ou au moins comme l'image de la divinité sur la terre. Jamais le magistrat ne doit être méprisé de ses sujets ; & si quelqu'un se livroit à des sentimens si avilissans contre le trône, que les biens de ce coupable soient aussitôt dissipés. Que celui qui maltraite ou injurie le souverain, perde la vie ; car la providence lui a permis d'user des châtimens exprimés par la loi pour la conservation de sa personne. Si le souverain inflige ces peines selon le schasta, ses sujets se feront un devoir d'obéir ponctuellement à ses ordres ; mais s'il ne punit pas selon ce code respectable, il ruinera son royaume.

» Le Souverain ne percevra pas le tribut sur ses sujets pendant quatre
 » mois de l'année ; mais il leur permettra de disposer alors à leur gré,
 » de leur travail ; & il les excitera à améliorer leurs terres. Durant les
 » autres huit-mois , il pourra percevoir le tribut fixé par le cadaastre ; &
 » il enverra dans toutes les parties de ses états des personnes intelli-
 » gentes , pour voir à quoi s'occupe chaque individu. Il fera saisir ceux
 » qui seront coupables de quelques crimes ; & aussi inexorable que
 » le roi des enfers , il les punira sans miséricorde. Que le souverain
 » d'ailleurs fasse de bonnes œuvres ; qu'il parle au peuple en termes
 » tendres & affectueux , afin qu'il soit heureux sous son regne , & qu'on
 » loue son administration ; qu'il montre de l'indulgence & de la commi-
 » séracion , & qu'il partage avec bonté les afflictions de tous ses sujets.

» Que le souverain , prenant la sagesse pour base de ses actions , ne
 » se livre jamais à la concupiscence , à la colere , à l'avarice , à l'ivrogne-
 » rie , à l'orgueil & à l'emportement. Comment le prince qui ne pour-
 » roit fouler à ses pieds ces passions fougueuses , pourroit-il gouverner
 » un peuple entier ? Qu'il ne se laisse pas séduire par les plaisirs de la
 » chasse ; qu'il ne s'adonne pas au jeu ; qu'il ne s'occupe que par forme
 » de délassément , à danser , à chanter , à jouer des instrumens ; qu'il
 » ne dorme pas pendant le jour , car tous ses momens appartiennent à
 » son peuple ; qu'il n'inflige à personne des peines sans qu'il l'ait con-
 » vaincu de quelque crime ; que l'adresse ou la supercherie ne se mon-
 » tre pas dans ses jugemens ; qu'il respecte la propriété de ses sujets ;
 » qu'il n'envie pas le mérite de ceux qui l'environnent ; qu'il soit ac-
 » cessible au moindre individu qui aura besoin de sa justice ; enfin qu'il
 » se rende formidable à tous ses ennemis , & qu'il soit toujours en état
 » de faire respecter sa puissance ».

Les loix qui reglent les héritages dans l'Inde , sont à-peu-près les
 mêmes que les nôtres. Lorsqu'un homme meurt , tous ses biens passent
 à son fils , & s'il en a plusieurs , ils partagent par égales portions. Si le fils
 est mort , cet héritage passe aux petits-fils , & si les petits-fils n'existent
 pas , il est le partage des arriere-petits-fils. La représentation y a lieu
 comme dans la plupart de nos coutumes de France.

Si le mari ne laisse ni fils , ni petits-fils , ni arriere-petits-fils , ses biens
 passent à sa femme , pourvu qu'elle jouisse d'une bonne réputation. Si
 le défunt avoit plusieurs femmes , elles partagent toutes par égales por-
 tions. Si la femme est morte avant son mari , la propriété des biens de
 celui-ci passé à celles de ses filles qui ne sont point mariées : celles-ci en

mour-
 que d
 femm
 elle re
 sont c

La

peu de
 indien

vaincu

Gento

vol pu

qu'il v

lorsqu'

qui lui

blic. A

» fait

» ne c

» dam

» rieu

» infé

par la

pour c

bramir

on l'a

damne

à la co

dans co

» bran

» rant

» son

» le ba

Les

font pl

« Lors

» qu'u

» conv

» coup

» fem

mourant laissent leurs biens à leurs enfans mâles; mais si elles n'avoient que des filles, les biens passeroient aux héritiers collatéraux. Si une femme meurt sans enfans, sa propriété ne passe pas à son mari; mais elle retourne par égales portions à ses sœurs qui ont des enfans ou qui sont capables d'en avoir.

La plupart des européens qui ont été dans l'Inde, assurent qu'il est peu de peuples chez lesquels la bonne foi soit plus respectée que chez les indiens; aussi les loix punissent-elles rigoureusement ceux qui sont convaincus de vol ou d'infidélité. Il y a deux sortes de vols, dit le code des Gentoux, le public & le caché. Un homme se rend coupable d'un vol public, lorsqu'il trompe dans le poids ou dans la qualité des choses qu'il vend. Le vol caché consiste dans l'action que commet un homme, lorsqu'il dérobe à un autre, soit par violence ou par adresse, les effets qui lui appartiennent. L'amende est communément la peine du vol public. Ainsi, dit la loi, « quiconque n'étant pas versé dans l'art de guérir, » fait prendre à quelqu'un une médecine, ou si, dans sa profession, il » ne donne pas au malade le remède qui lui convient, il doit être con- » damné à mille *puns de cowris*, si le malade étoit d'une caste supé- » rieure; & à cinq cens *puns de cowris*, si l'homme étoit d'une caste » inférieure ». Quant aux vols cachés, ils sont presque toujours punis par la mort du coupable, à moins que l'objet ne soit assez modique pour exiger que le magistrat s'en tienne à une amende. Quoique les bramines soient les auteurs de ces loix, ils ne sont pas exempts, comme on l'a prétendu, des peines qu'elles prononcent. Le magistrat les condamne seulement, dans les cas où ils priveroient un autre de la vie, ou à la confiscation des biens, ou à la prière, ou au bannissement. Il existe dans ce code un règlement assez singulier, relatif à ces prêtres. « Si un » brame, y lit-on, d'un talent médiocre, qui n'est ni savant ni igno- » rant, commet un vol qui mérite la mort, le magistrat imprimera sur » son front avec un fer chaud, la marque du *pudendum muliebre*, & il » le bannira du Royaume ».

Les loix prescrites pour maintenir la chasteté & protéger la pudeur, sont plus rigoureuses encore que celles qui sont relatives aux voleurs. « Lorsque dans un endroit où il n'y a pas d'homme, dit ce code, quel- » qu'un, dans l'intention de commettre un adultère, entretient une » conversation avec une femme, & qu'ils emploient l'un & l'autre les » coups-d'œil, les galanteries & les fourires, ou que l'homme & la » femme causent ensemble le matin ou le soir, ou pendant la nuit, ou

» à des heures indues ; ou , lorsqu'un homme badine avec les vêtemens
 » d'une femme , ou qu'il lui envoie un émissaire ; ou que l'homme &
 » la femme se trouvent ensemble dans un jardin , ou dans un lieu qui
 » n'est pas fréquenté , ou dans tel autre endroit secret , ou se baignent
 » ensemble ; ou lorsque l'homme & la femme se rencontrent en visite :
 » voilà la premiere espece d'adultere & la moins grave.

» Lorsqu'un homme envoie à une femme , du bois de sandal , un
 » collier , des fruits , des liqueurs , des vêtemens , de l'or ou des bijoux :
 » c'est la moyenne espece d'adultere.

» Quand un homme & une femme couchent ensemble & jouent
 » sous le même tapis , se baignent & s'embrassent dans quelques lieux
 » retirés , & badinent avec les cheveux l'un de l'autre ; ou lorsque
 » l'homme portant la femme , dans un endroit secret , celle-ci ne s'y
 » oppose pas : c'est la troisieme espece d'adultere & la plus grave ».

Ces trois especes d'adulteres sont communément punis d'une amende , que le magistrat inflige au coupable selon ses facultés & la gravité des circonstances qui ont aggravé son crime. Ceux qui appartiennent à la caste inférieure , & qui commettent un adultere avec une femme d'une caste supérieure , sont punis beaucoup plus rigoureusement. Dans la premiere espece d'adultere , l'amende est de huit cens *puns* de cowris ; dans la seconde espece , le magistrat doit lui faire couper un membre , & dans la troisieme le coupable doit perdre la vie.

Quiconque fait violence à une femme d'une caste égale ou inférieure à la sienne , doit être puni de la confiscation de tous ses biens. Le magistrat lui fait de plus couper la partie coupable ; & après l'avoir ainsi mutilé , il le fait conduire , monté sur un âne , tout autour de la ville ou de la bourgade où le crime a été commis.

Quiconque fait violence à une fille d'une caste égale à la sienne , doit perdre la vie. La loi prononce la même peine contre celui qui se rend coupable de fornication avec une fille d'une caste supérieure , même avec le consentement de la fille.

Quiconque met par violence son doigt dans le *pudendum* d'une fille d'une caste égale à la sienne , doit être condamné à perdre deux doigts & à une amende de six cens *puns* de cowris ; si la fille est d'une caste supérieure au coupable , la loi prononce la peine de mort & la confiscation de tous ses biens : si une fille se rend coupable de la même indiscretion envers une autre fille , elle doit être condamnée à deux cens *puns* de cowris & à dix coups de fouets. Si la coupable est une femme mariée ,

le magistrat lui fait couper les cheveux pour la première fois ; & pour la seconde , il ordonne qu'on lui coupe deux doigts , & que , montée sur un âne , on l'expose dans toute la bourgade.

Les indiens , comme tous les autres orientaux , exigent que les femmes soient dans une dépendance continuelle de leurs maris. Elles ne doivent jamais avoir de volonté particulière , car on est persuadé dans ces régions , qu'une femme , maîtresse de ses actions , se comporte toujours mal , quelle que soit l'éducation qu'elle ait reçue de ses parens. Aussi la loi veut-elle , qu'avant son mariage , elle soit soumise à son père & à sa mère ; que pendant le temps de l'union conjugale , elle obéisse aveuglément à son mari ; & qu'après son veuvage elle rende compte de sa conduite ou à ses parens collatéraux , ou au magistrat , ou à ses propres enfans.

Salomon a dit quelque part qu'on ne pouvoit guere compter sur la chasteté d'une femme. Les indiens pensent sur ce sujet comme cet ancien roi des juifs ; & il n'est pas de peuples au monde dont les maximes soient plus sévères à cet égard. « Une femme , dit leur code , n'est jamais faite » faite des approches d'un seul homme ; ainsi que le feu n'est jamais fait » fait du bois qu'on lui donne à dévorer ; ou le grand océan , des » fleuves qu'il reçoit dans son sein ; ou l'empire de la mort , des hom- » mes & des animaux qui s'y précipitent à chaque instant. Il y auroit » donc de l'imprudance à compter sur la chasteté des femmes.

« Six choses , ajoute le code des Gentoux , caractérisent les femmes ; » une passion défordonnée pour les bijoux , les ajustemens brillans , les » habits magnifiques , les nourritures délicates ; une concupiscence im- » modérée , une violente colere , un ressentiment profond ; car per- » sonne ne connoît les sentimens cachés dans les replis profonds de leur » cœur ; la jalousie qui les dévore & qui fait paroître un mal à leurs » yeux les bonnes actions des autres ; enfin leur penchant défordonné » à commettre le mal ». Tel est le portrait que les indiens font du caractère des femmes ; telle est la défiance que leur jalousie naturelle leur a inspirée pour le beau sexe. Les loix entrent dans beaucoup d'autres détails à ce sujet. Une femme , disent-elles , ne sortira jamais de la maison sans le consentement de son mari ; & elle aura toujours le sein couvert. Les jours de fêtes elle mettra ses habits les plus riches & ses bijoux ; jamais elle ne parlera à aucun étranger , si ce n'est un vieillard ou quelque bramane pénitent. Elle ne sortira jamais sans avoir le visage couvert d'un voile. Elle témoignera toujours le respect le plus profond

pour la divinité, pour son mari, pour son beau-pere, pour son guide spirituel & pour ses hôtes. Elle ne restera jamais à la porte de sa maison & ne regardera pas par la fenêtre. S'il arrive que son mari soit absent pour cause de voyage, & qu'elle ait dépensé tout l'argent qu'il lui avoit donné pour sa nourriture & son entretien, elle en gagnera d'autre en travaillant; & elle ne se permettra, pendant cet espace de temps, aucun espece de divertissement.

Il convient, ajoute la loi, qu'une femme se brûle avec le cadavre de son mari. Toute femme qui en agit ainsi, accompagnera son époux dans le paradis, où ils resteront l'un & l'autre pendant l'éternité. Si elle n'a pas le courage de se brûler, elle doit au moins conserver une chasteté inviolable.

Ce code ne prescrit pas moins la politesse & l'honnêteté dont les citoyens doivent user les uns envers les autres, que celui des Chinois. Quand deux personnes, dit-il, se rencontrent sur le chemin, celle des deux à qui les réglemens du schasta ordonnent de céder le pas, doit le faire avec la plus grande honnêteté. Voici l'ordre prescrit sur cette matière. Quand un homme est avugle, c'est à celui qui a l'usage de ses yeux à lui céder le pas. Une personne est-elle sourde; c'est à celui qui entend bien à lui céder la préséance. Un homme cede le pas à une femme; & celui qui ne porte rien, à un homme chargé d'un fardeau. Un sujet cede le pas à un magistrat; la pupille à son guide spirituel; tout inférieur à son supérieur; une caste inférieure à la caste supérieure; celui qui a le moins de connoissances à la personne la plus instruite; l'homme en santé à l'homme malade. La loi veut que tout le monde cede le pas à un brame; & s'il arrivoit que quelqu'un contrevînt à ces regles, il doit être condamné à vingt *pius* de cowris.



L
des
cré
nat
n'y
cep
figu
J
les a
peu
quel
dans
tous
Le r
du p
char
pierr
grac
préc
L
moin
ficien
sur le
des b
Le ro
a dev
une li
& on
motif
C
cifton
on leu
une c

ARTICLE I I.

Religion des Peuples du Pégu.

LA religion des peuples du Pégu est à peu-près la même que celle des indous : c'est le culte des bramines. La doctrine d'un seul être, créateur & tout-puissant, y est universellement reçue. Jamais cette nation ne le représente sous aucune forme ; & elle est persuadée qu'il n'y a que les prêtres qui puissent lui offrir des hommages. On voit cependant chez elle, comme ailleurs, des saints, des génies, dont les figures sont exposées dans les temples à la vénération du peuple.

Les temples du Pégu sont les mêmes que ceux qui se trouvent dans les autres parties de l'Inde. On ne voit également dans le culte, que fort peu de chose qui le distingue de celui des bramines de Benarés. Voici quelques traits qui sont particuliers au peuple du Pégu. On observe dans cette presque-île une fête nommée *sapan-giarche*, qui se célèbre tous les ans, avec la plus grande solennité, à douze lieues de la ville. Le roi, la reine & toute la cour s'y rendent en pompe, & accompagnés du plus brillant cortège. Le prince & la princesse sont montés sur un char de triomphe, attelé de huit chevaux blancs & tout éclatans de pierreries. L'objet de cette fête est de rendre à Dieu des actions de grâces pour les faveurs dont il a comblé le royaume pendant l'année précédente (*fig. 19*).

19.

Les péguans célèbrent encore une autre solennité, qui, quoique moins tumultueuse, offre aussi l'image de la pompe & de la magnificence (*fig. 20*). Le roi se rend dans un palais hors de la ville, situé sur le bord de la rivière. Les courtisans, montés deux à deux sur l'une des barques, disputent à l'envi à qui abordera le premier à ce palais. Le roi, juge de ces jeux, donne pour prix une statue d'or à celui qui a devancé les autres. Celui qui vient immédiatement après, reçoit une statue d'argent. Les derniers sont exposés à la risée de toute la cour, & on les fait revêtir d'un habit de veuve. Cette fête, instituée par des motifs religieux qu'on ignore, dure un mois entier.

20.

Ces peuples observent une coutume qui peut équivaloir à la circoncision. Dès que les garçons ont atteint l'âge de quinze à seize ans, on leur attache de chaque côté des parties naturelles, un grelot ou une clochette, quelquefois une boule de la grosseur d'une noisette,

Figures.

d'un gland, même d'un œuf de poule. Ces boules sont de divers métaux, d'or, d'argent, de cuivre ou de plomb, selon le rang & la qualité de celui qui les porte : ce sont de vieilles femmes qui font métier de vendre ces sonnettes, & de les attacher. L'opération n'est pas dangereuse; & l'incision qu'on est obligé de faire, se guérit dans l'espace de cinq à six jours. Tous les mâles, le roi lui-même, sont obligés de se soumettre à cette opération singulière. Les filles sont fournies à une cérémonie beaucoup plus douloureuse & plus gênante. On leur coud les parties naturelles, de manière qu'il ne reste qu'un passage fort étroit pour les besoins de la nature. Quand les filles se marient, un chirurgien rétablit les choses dans leur état primitif. Un tel usage paroît d'autant plus étonnant, qu'il appartient à un peuple extrêmement licentieux & dissolu.

20.

Les funérailles des péguans sont assez remarquables (*fig. 20*). Le défunt est conduit au bûcher sur un brancard porté par quinze ou seize hommes, couvert de cannes dorées, & surmonté d'une espèce de tour. Les parens & les amis suivent le convoi. Le cadavre, parvenu au lieu du bûcher, y est consumé par les flammes : alors tout le cortège se retire, & pendant deux jours la famille du défunt fait dans sa maison une fête funebre. Ce terme expiré, la veuve, accompagnée de plusieurs de ses amis, se rend à l'endroit où étoit placé le bûcher du défunt, & passe quelque temps à pleurer. Enfin, s'il reste quelques os que le feu ait épargné, elle les enterre.

Les funérailles du roi de Pégu sont beaucoup plus pompeuses que celles que l'on célèbre en pareil cas dans les autres parties de l'Inde. On construit deux barques, au-dessus desquelles on élève un toit doré en forme de pyramide qui les couvre & les unit toutes deux. Au milieu de ces barques, on dresse un échaffaud doré, sur lequel le corps est déposé. On l'environne de bois d'aloës, de sandal, de benjoin, de musc & d'autres matières odoriférantes & combustibles : on y met alors le feu; & quelques talapoins, prêtres du pays, qui sont dans ces barques, les font voguer en descendant la rivière du Pégu. Pendant que le corps brûle, ils récitent des prières; puis ils délaient les cendres avec du lait, & en forment une boule qu'ils jettent dans l'eau : ils ramassent ensuite les os & les déposent dans une chapelle que l'on construit pour cet usage.

Le deuil des péguans est le même que celui des peuples placés en deçà du Gange. Ils se font raser la tête pour témoigner la douleur pro-





FÊTE SOLENNELLE du PEGU appelée SARAN GLACHE.

ers mé-
 ag & la
 font mé-
 n'est pas
 ans l'es-
 e obligés
 soumises
 On leur
 sage fort
 ent, un
 ge paroît
 mement

o). Le
 ou feize
 de tour.
 u au lieu
 ortège se
 à maison
 de plu-
 r du dé-
 lques os

ufes que
 e l'Inde.
 toit doré
 Au mi-
 le corps
 join, de
 n y met
 dans ces
 Pendant
 s cendres
 u : ils ra-
 on conf-

blacés en
 leur pro-



A small, illegible caption or text block located below the bottom-right illustration.



La FÊTE des EAUX des PEGUANS.



A l'usage de

CEREMONIES FUNÉRAIRES que les PEGUANS pratiquent pour leur ROI DÉFUNT.

fonde
n'ont
paroit
de fe

LE c
semble
morte
à peu-
cepen
sous le
ge est
aujourd
a valu
philos
à le p
quelqu
de *Soa*

Si
Somme
leil. C
honte
monde
leurs c
faute
sous se
fleur q
reçut c
non-fé
fieurs

Ce
anges
tiere p

fonde dont ils sont pénétrés. Ce sacrifice est d'autant plus grand, qu'ils n'ont rien de plus cher ni de plus précieux que leurs chevelures. Il ne paroît pas que, dans ce royaume, les femmes aient jamais eu la folie de se précipiter dans les flammes avec le cadavre de leur mari.

Figures.

ARTICLE III.

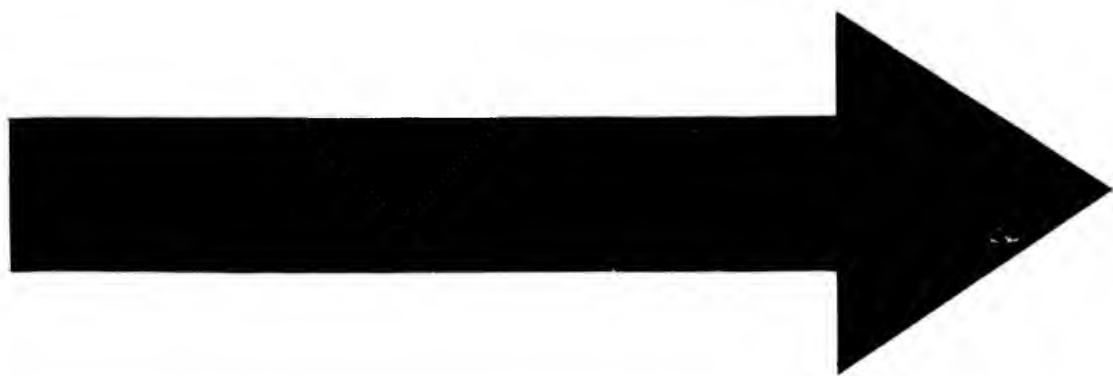
Religion de Siam.

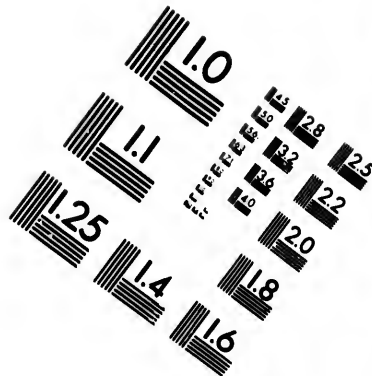
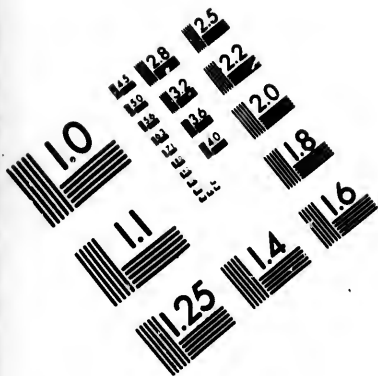
LE culte reçu dans les états de Siam, comme celui du Pégu, ressemblent beaucoup à la religion des bramines. Un Dieu, une ame immortelle, & les conséquences qui résultent de ces deux principes, voilà à peu-près la religion de ce peuple indien. La succession des temps a cependant ajouté au culte primitif celui d'un célèbre législateur, connu sous le nom de *Sommona-Codom* (fig. 21). L'histoire de ce personnage est enveloppée de tant de fables & d'absurdités, qu'il est impossible aujourd'hui d'approfondir sa véritable origine, ni d'expliquer ce qui lui a valu l'apothéose. Il est vraisemblable qu'il fut ou un prince, ou un philosophe cher à sa patrie, & que ses bienfaits déterminèrent les siamois à le placer au rang des saints. Peut-être est-ce la divinité même ou quelques-uns de ses attributs que les siamois adorent ainsi sous le nom de *Sommona-Codom*.

21.

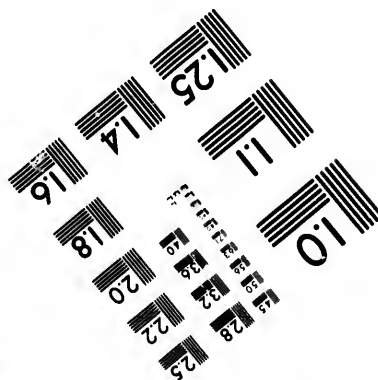
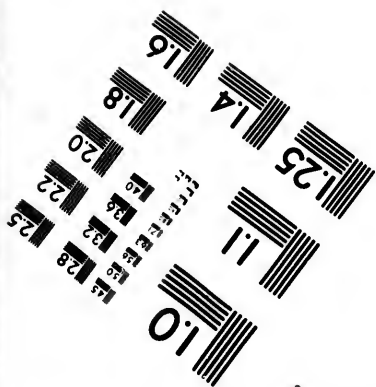
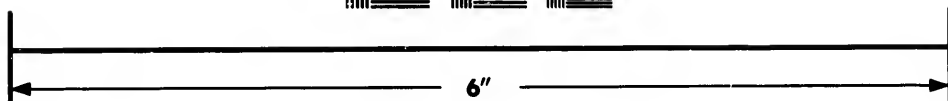
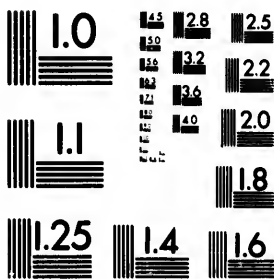
Si l'on en croit le pere Tachart, ces peuples donnent pour mere à *Sommona-Codom*, une vierge qui devint enceinte par la vertu du soleil. Confuse de l'état où elle se trouvoit, cette vierge alla cacher sa honte dans une épaisse forêt. Etant sur le bord du lac, elle mit au monde un enfant d'une beauté ravissante, sans avoir éprouvé les douleurs qui accompagnent l'enfantement. Ne pouvant nourrir son enfant faute de lait, & ne voulant pas avoir la douleur de le voir expirer sous ses yeux, elle s'avança dans le lac & le plaça sur le bouton d'une fleur qui s'épanouit aussitôt pour le recevoir. Cet enfant extraordinaire reçut en naissant la science infuse; & il posséda au plus haut degré, non-seulement toutes les connoissances humaines, mais encore plusieurs autres qui sont l'apanage de la divinité.

Ces peuples, au rapport du même pere Tachart, reconnoissent des anges mâles & femelles, dont la substance est composée d'une matiere plus subtile & plus délicate que celle des corps humains. Ils croient





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28 25
16 32 22
18 20
18

10
10

que Dieu leur a confié le gouvernement de l'univers, & le soin de veiller sur les hommes. Ils les distribuent en sept hiérarchies, dont chacune habite un ciel particulier : chaque partie du monde a un ange qui s'occupe de tout ce qui s'y passe. De cette doctrine naît naturellement celle de l'existence du diable ; aussi regardent-ils ce génie mal-faisant comme l'auteur de tous les maux qui leur arrivent : ils le craignent beaucoup ; & c'est par cette raison qu'ils lui font une multitude d'offrandes. C'est à lui qu'ils ont recours dans leurs maladies. Pour apaiser sa colere ils élevent un échafaud, sur lequel ils placent une grande quantité de mets. Ce festin, destiné pour le diable, est accompagné d'illuminations & de musique. La cérémonie est dirigée par un vieux forcier, qu'un long commerce avec l'esprit infernal a rendu habile dans tout ce qui concerne la nécromancie, & que, pour cette raison, on appelle le *pere du diable*.

Les siamois sont fort livrés à la science des présages ; les hurlemens des bêtes sauvages ; les cris des cerfs & des singes, sont des présages sinistres pour ces peuples superstitieux. S'ils rencontrent un serpent qui leur barre le chemin, c'est pour eux une raison suffisante de s'en retourner sur leurs pas, persuadés que l'affaire pour laquelle ils sont partis ne peut pas réussir. La chute de quelques meubles, que le hasard renverse, celle de la foudre, est aussi pour eux d'un très-mauvais augure.

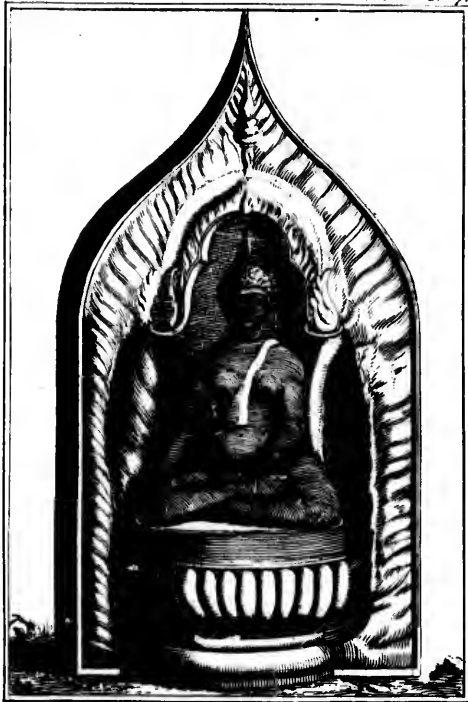
La plupart d'entr'eux, tout aussi superstitieux & aussi extravagans que le fut autrefois le peuple de la Grece & de Rome, prennent pour regle de leur conduite les premieres paroles qui échappent à un passant.

Ces peuples ajoutent aussi beaucoup de foi aux astrologues ; & telle est l'opinion qu'ils ont de la certitude de leur art, que, lorsque leurs prédictions sont démenties par l'événement, ils sont rigoureusement punis, non pas à cause de leurs fourberies, mais à cause de leur ignorance. Le roi de Siam ne sort jamais de son palais qu'il n'ait pris l'avis de ses astrologues ; & jamais il n'y rentre sans leur permission. Les almanachs sont autant de livres divins qui sont tous aussi respectés que ceux qui contiennent leur religion.

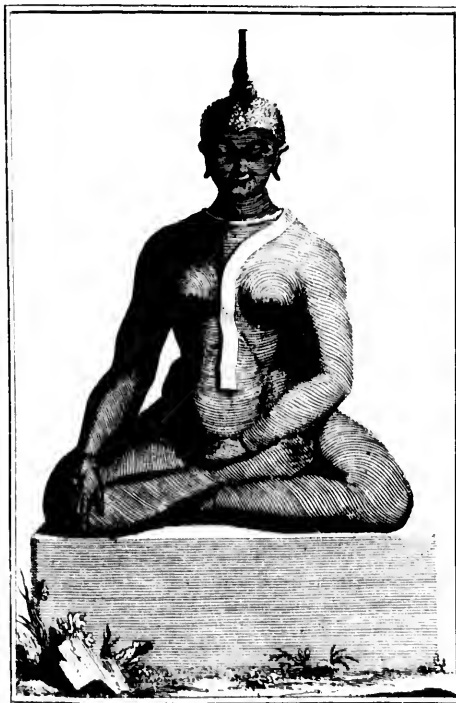
Jamais religion, dit le pere Tachart, n'enseigna rien de plus parfait ni de plus sublime sur les mœurs & sur la conduite de la vie, que ce que celle des siamois prescrit sur ces deux objets : elle leur ordonne de faire le bien ; & ce qu'il y a de plus important, elle ne leur défend pas seulement les actions mauvaises, mais encore tout desir, toute pensée & toute intention criminelle. Telle est la sévérité qui caractérise



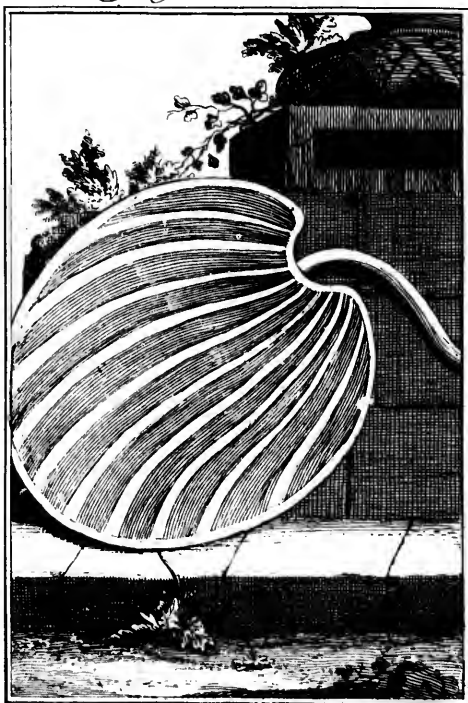
SOMMONACODOM.



Autre représentation de cette IDOLE.



AUTRE.



TALAPAT, parasol des TALAPOINS.

soin de
s, dont
un ange
naturelle-
nie mal-
le crai-
multitude
Pour ap-
ne grande
ompagné
un vicux
du habile
e raison,

urlcmens
présages
rpent qui
s'en re-
ont fortis
sard ren-
s augure.
ngans que
ent pour
n passant.
& telle
que leurs
eusement
eur igno-
pris l'avis
ion. Les
ectés que

us parfait
, que ce
donne de
ur défend
oute pen-
aracérise

cette loi
ne peut
par le ha
Lalou
mier défe
prend dan
core les
condamn
selon la d
lement à
selon eux
joint de n
qui puisse
autres, q
d'interro

On tr
Siam (*f*
le poisson
temple a
que des
nombreu

Les p
deux clas
forêts. L
les autres
moines o
fession de
supérieur
lorsqu'il
d'évêque

Les ta
habillés
celle des
ment : ils
qu'ils atta
une espe
par derrie
che droit

cette loi, que toute action qu'elle défend est toujours un péché, & ne peut jamais être excusée, ni par la nécessité, ni par l'intention, ni par le hasard, ni par aucune autre circonstance.

Figures

Lalubere la renferme en cinq commandemens principaux. Le premier défend de détruire quelque chose que ce soit qui ait vie: on comprend dans ce précepte, non-seulement tous les êtres vivans, mais encore les plantes auxquelles les siamois donnent une ame. Le second condamne le vol. Le troisieme interdit toutes sortes d'impuretés; & selon la doctrine des talapoins, ce commandement s'applique non-seulement à la fornication & à l'adultere, mais encore au mariage, qui, selon eux, est un état de péché. Le quatrieme commandement enjoint de ne point mentir; & le cinquieme, de ne boire aucune liqueur qui puisse troubler la raison. A ces commandemens, on en ajoute trois autres, qui ordonnent d'adorer Dieu, de jeûner les jours de fêtes, & d'interrompre pendant ces jours-là les travaux ordinaires.

On trouve un fort grand nombre de temples dans le royaume de Siam (*fig. 22*). Souvent près d'eux est un vivier destiné à recevoir le poisson vivant que le peuple offre quelquefois à la divinité. Chaque temple a une fête particuliere qui figure assez avec la dédicace périodique des nôtres, & pendant laquelle les siamois se distinguent par de nombreuses aumônes.

Les prêtres de ce peuple s'appellent *talapoins*. On les distingue en deux classes, dont les uns vivent dans les villes, & les autres dans les forêts. Les premiers remplissent toutes les fonctions du sacerdoce; & les autres, purement livrés à la vie contemplative, représentent les moines des chrétiens. Il est permis à tout siamois d'embrasser la profession de talapoin. Celui qui se sent disposé à y entrer, va trouver le supérieur d'une communauté, & lui demande s'il veut le recevoir; lorsqu'il a obtenu son consentement, il s'adresse à un sancrat, espece d'évêque talapoin, qui lui donne l'habit de l'ordre.

Les talapoins, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent, sont habillés de jaune: cette couleur est la plus noble dans ce pays; c'est celle des rois de Siam. Quatre pieces différentes composent leur habillement: ils portent sur l'épaule gauche une bandouliere de toile jaune; qu'ils attachent sur la hanche droite avec un bouton: ils ont par-dessus une espece de scapulaire qui traîne presque jusqu'à terre par-devant & par derriere; il ne leur couvre que l'épaule gauche & revient à la hanche droite, de maniere qu'ils ont l'épaule droite & les deux bras en-

Figures.

tièrement libres : ils se couvrent encore l'épaule gauche d'une autre toile en forme de chaperon, qui descend jusqu'au nombril, par-devant comme par-derrière, & qu'on nomme *papat*. Les supérieurs & les anciens talapoins portent quelquefois le *papat* de couleur rouge. Une écharpe qui leur environne le corps, sert à assujettir ces diverses bandes de toiles, & forme la quatrième pièce de l'habillement des talapoins.

La sévérité des maximes qui composent la morale des talapoins est vraiment effrayante. Il leur est expressément défendu d'uriner dans l'eau, sur le feu ou sur la terre. Ils ne peuvent faire aucun creux sur la terre ; & , s'ils en font un, il faut qu'ils le remplissent. Ils doivent avoir une extrême vénération pour tous les êtres, animés ou non, qui composent la nature. La modestie est l'une des vertus que la loi leur commande le plus strictement ; ils doivent marcher les yeux baissés, & éviter surtout les regards des femmes. Ils ne peuvent rien employer de recherché dans leur habillement, rien qui resente la mollesse & l'affectation. L'usage des parfums & des fleurs leur est absolument interdit. Un seul vêtement doit leur suffire.

Ces religieux asiatiques sont dans l'usage de se confesser à leurs supérieurs. Ils jeûnent pendant tout le tems que dure le débordement annuel de la principale rivière du pays. Leur manière de jeûner n'est pas la même que celle des chrétiens ; elle consiste à ne rien manger depuis midi jusqu'au lendemain matin : on leur permet seulement de mâcher du bétel.

Le même pays nourrit aussi des religieuses nommées *talapoines* : leur habit est blanc comme celui des domestiques des talapoins dont elles suivent l'institut. Elles peuvent le recevoir d'un simple supérieur. Elles font vœu d'observer rigoureusement les loix du célibat ; mais les fautes qu'elles commettent contre la chasteté, ne sont pas si sévèrement punies que celles des talapoins que l'on brûle sans miséricorde en pareil cas. Les talapoins de l'un & de l'autre sexe demeurent dans des couvens d'une vaste étendue (*fig. 23*), & qui, depuis plusieurs siècles, ont été enrichis des libéralités des dévots siamois (*fig. 24*).

Les peuples de cette nation se marient sans l'intervention des talapoins, & la religion n'entre pour rien dans cette solemnité. Les fonctions de ces prêtres se bornent en pareil cas à venir quelques jours après que le mariage est consommé, rendre visite aux nouveaux époux, leur souhaiter la paix & la concorde, & consacrer leur maison par l'aspersion d'une eau bénite & par quelques prières qu'ils récitent. Les

siamois

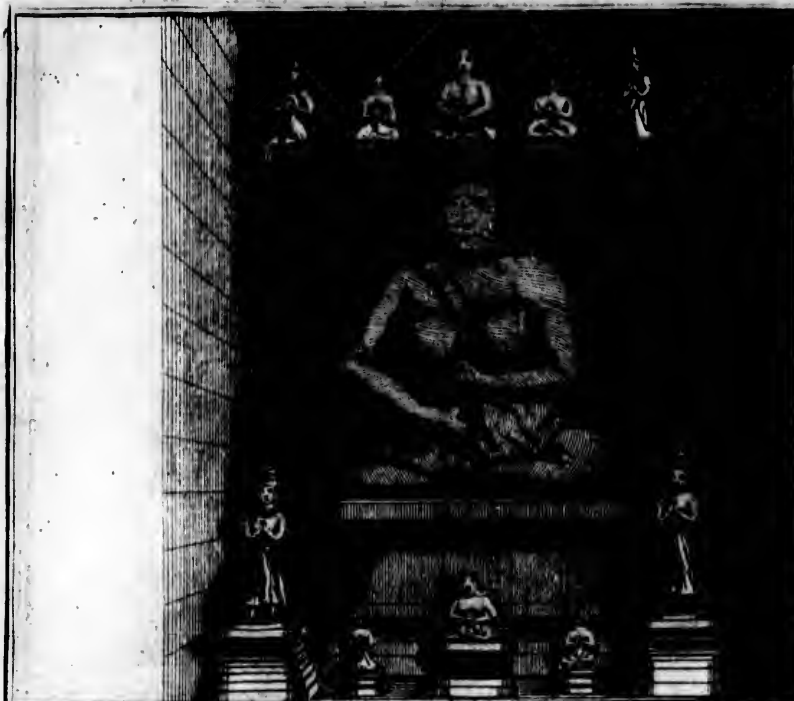
ne autre toile
avant comme
es anciens ta-
e écharpe qui
de toiles, &

s talapoins est
ner dans l'eau,
sur la terre ;
ent avoir une
ui composent
r commande
& éviter sur-
de recherché
l'affectation.
rdit. Un seul

er à leurs su-
lébordement
jeûner n'est
rien manger
eulement de

poines : leur
ont elles fui-
r. Elles font
fautes qu'el-
t punies que
eil cas. Les
uvenus d'une
ont été en-

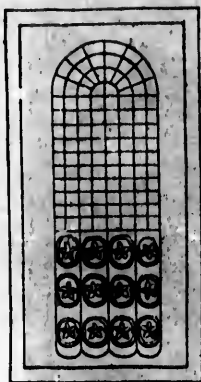
on des tala-
. Les fonc-
jours après
ux époux,
maison par
écitent. Les
fiamois



SOMMONACODOM environné d'IDOLLES, qui représentent ses Disciples.

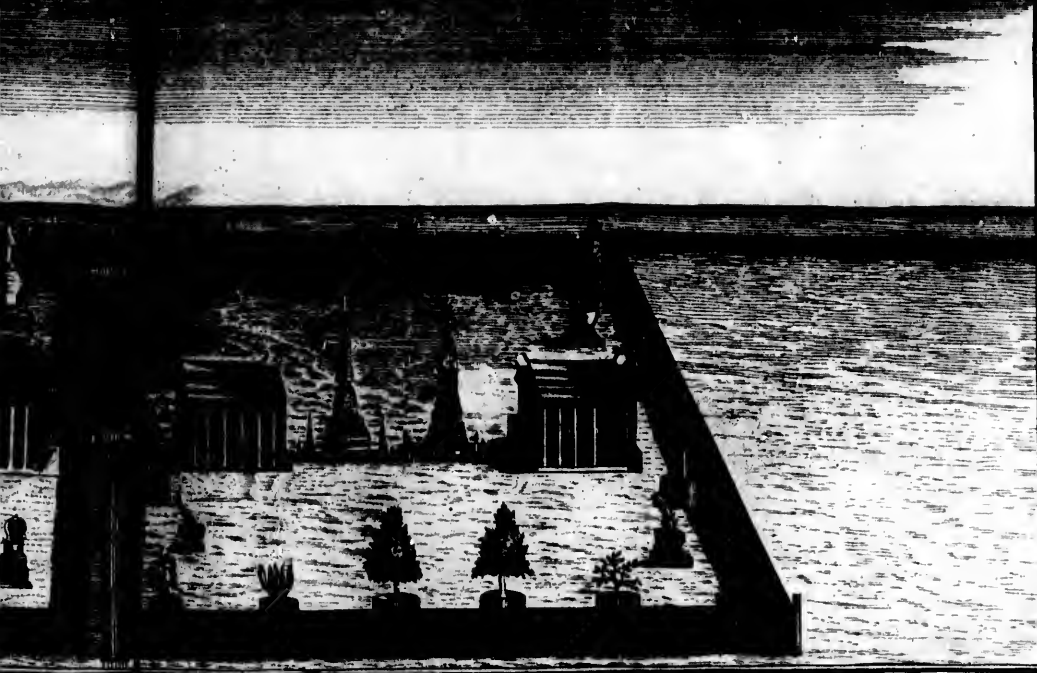


Le Temple de BARKALAM à SIAM. La lettre A. marque l'édifice qui est proprement le TEMPLE.



Temples . . . une de Kibran qui est en vénération chez les Siamois et ressemble à ce que l'on voit sur la Table de Voivre.

autres IDOLES des Siamois.



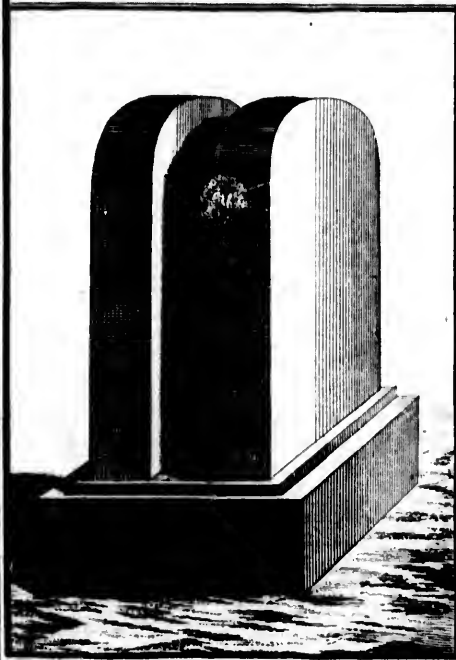
qui est proprement le TEMPLE de BARKALAM B. est une autre Pagode.



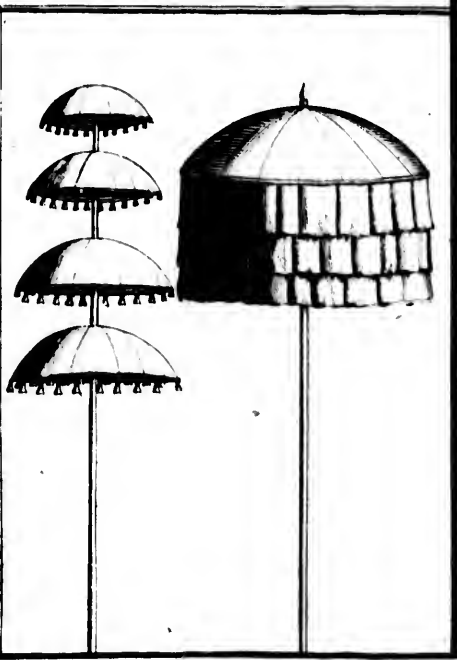
PIER



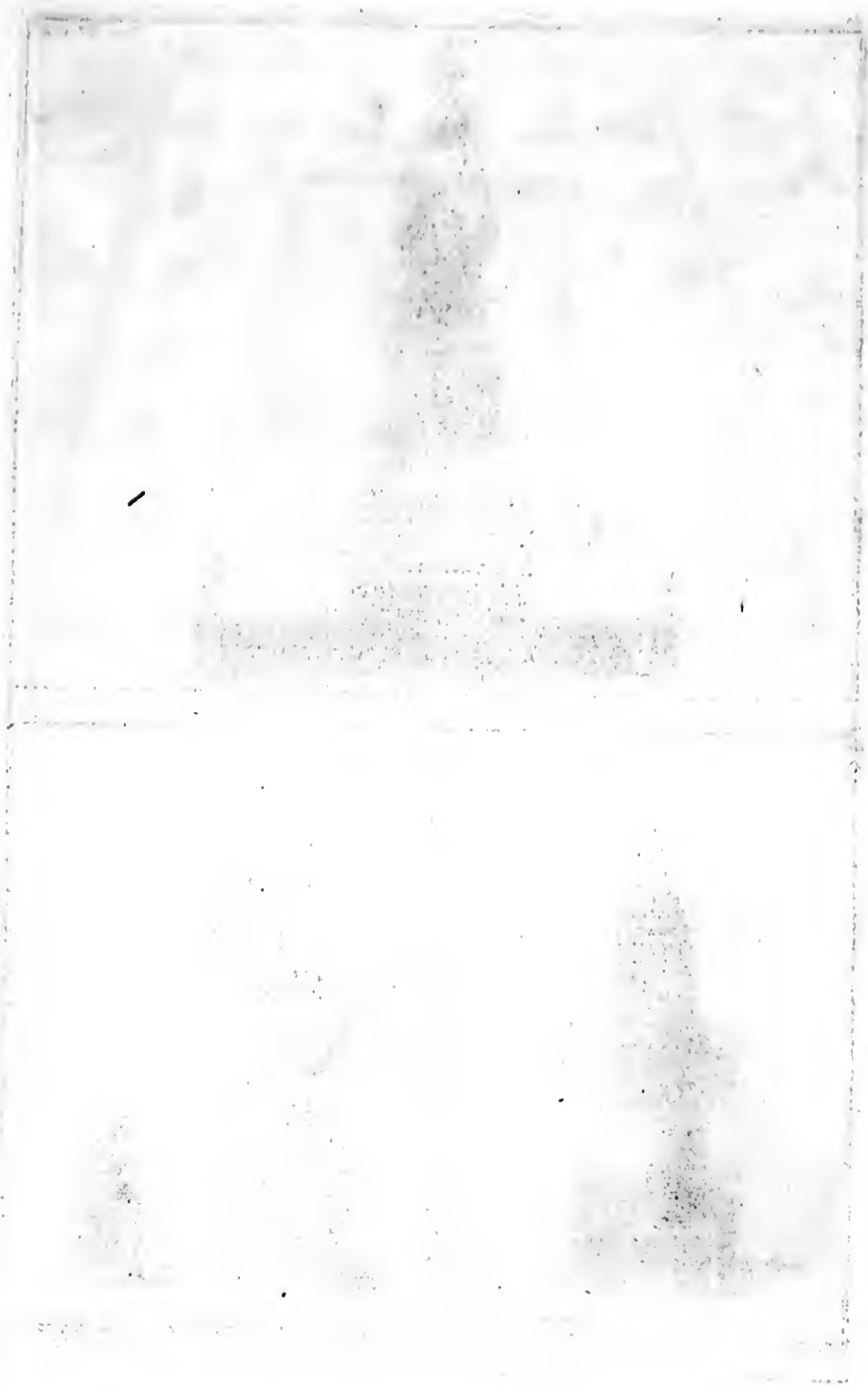
COUVENT de TALAPOINS.



*PIERRES en forme de MITRE, qu'on voit
auprès des PAGODES.*

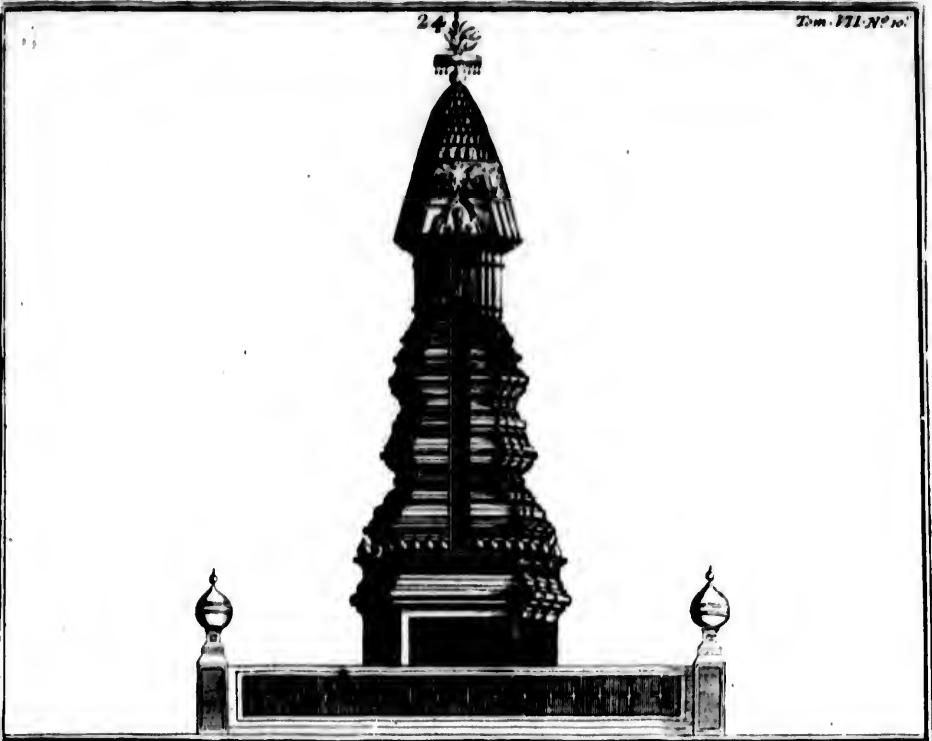


*PARASOLS d'HONNEUR que le ROI
de SIAM donne aux Ministres.*



99

Pl



Piramides de plusieurs façons, que l'on voit à Siam autour des PAGODES.

siame
est d
regar
paren
succe
n'est
à la
parta

Q
ont la
Ils pe
à leur
font
n'est
Plusie
de pla
Somme

La
au re
assez
par un
imagi
fui
sion,
moni
les et

Le
dans
n'ent
ont v
les d'
d'ext

siamois peuvent épouser leurs cousines germânes ; mais toute union leur est défendue dans un degré plus prochain de parenté. Cette défense ne regarde point le monarque qui n'épouse jamais que ses plus proches parentes , souvent même sa propre sœur. Ces peuples peuvent épouser successivement les deux sœurs. La loi leur permet le divorce ; mais il n'est guere en usage que parmi la multitude. On restitue alors la dot à la femme que l'on répudie ; & si on a eu d'elle des enfans , on les partage.

Quoique la loi défende expressément aux siamois de rien tuer , ils ont la barbarie de croire n'être pas compris eux-mêmes dans ce précepte. Ils pensent qu'ils sont maîtres de leur vie , & qu'ils peuvent en disposer à leur gré. Ils se donnent même la mort dans l'opinion où ils sont qu'ils sont en cela une très-bonne œuvre. Aussi les voyageurs assurent-ils qu'il n'est pas rare de voir à Siam des gens se rendre coupables du suicide. Plusieurs se pendent par dévotion à un certain arbre que l'on a coutume de planter devant les pagodes , & dont le bois sert à faire les statues de Sommona-Codom.

Laloubere assure qu'autrefois les rois labouroient les premiers la terre au renouvellement de chaque année. Cette cérémonie , qui ressemble assez à celle de l'agriculture , établie à la Chine , est aujourd'hui remplie par un des grands officiers de la couronne de Siam. Cet officier est un roi imaginaire que l'on crée exprès tous les ans : il monte sur un bœuf ; suivi d'un cortège d'officiers qui lui obéissent avec la plus grande soumission , & s'en va faire l'ouverture des terres pour le roi. Dans cette cérémonie , moitié civile & moitié religieuse , on adresse des prières à tous les esprits qui peuvent servir ou nuire aux biens de la terre.

Les livres qui contiennent la religion des siamois , sont composés dans une langue qu'on appelle *balie* , langue savante & que le peuple n'entend pas : il n'y a guere que les talapoins qui la sachent. Les siamois ont un respect très-profond pour ces livres ; ils sont composés de feuilles d'arbres enfilées par un bout , & leur texte n'est , dit-on , qu'un tissu d'extravagances & d'absurdités.



ARTICLE IV.

Religion des Parfes.

LES parfes ou guebres ne sont pas originaires de la presqu'île de l'Inde. Ces peuples, tristes débris de la puissance des anciens perfes, ont été transportés dans ce pays par l'isnamisme. Mahomet avoit à peine soumis les arabes au joug de l'alcoran, qu'il méditoit déjà la conversion de tous les peuples de la domination persane ; mais la mort étant venue interrompre un si beau projet, son successeur Omar se chargea de le mettre à exécution. Les circonstances ne pouvoient être plus favorables. Les guerres civiles qui déchiroient ce misérable empire, laissoient le chemin du trône ouvert à quiconque pensoit à l'usurper ; & le Roi *Iezdegerd III*, prince foible, borné, & dont la timidité naturelle avoit été augmentée par l'image des massacres & des cruautés qui avoient si souvent ensanglanté son berceau, n'avoit pas assez de courage & de fermeté pour opposer des barrières aux incursions des fougueux musulmans. Le calife, instruit de l'état des choses, envoya une armée en Perse, sous les ordres de *Saed*, pour détruire dans une bataille les forces d'*Iezdegerd*, où régnoient le désordre & le découragement. Cette conduite eut bientôt tout le succès qu'il s'en étoit promis. *Saed* ayant forcé *Ferohad*, premier ministre & général de Perse, de livrer combat dans la plaine de *kadesfia*, extermina totalement l'armée d'*Iezdegerd* pendant trois jours & trois nuits qu'il s'attacha à la poursuivre. La funeste issue de cette bataille fut aussitôt suivie de la perte de *Maden*, capitale de l'empire, & de tous les trésors accumulés par *Chosroës* & ses successeurs, qu'*Elmasen* fait monter à trois mille millions d'or monnoyé, sans y comprendre les vases d'or & d'argent, les meubles précieux, & un trésor particulier qui fut découvert dans le pillage du palais royal. Après cela *Iezdegerd* se retira dans le *Chorassan*, & perdit, dans les dix années suivantes, le reste de ses états, à l'exception des provinces de *Kerman* & de *Sijestan*, qu'il conserva pendant le reste de sa vie, & où il fixa le siège de son empire & de sa religion. Après la mort de ce prince, arrivée vers l'an 652, les malheureux débris de la nation persane, continuellement outragés par leur vainqueur, qui leur faisoit un crime de leur religion, & ne trouvant dans aucun prince de la famille d'*Iezdegerd* assez

de courage par les mettre à l'abri de cette persécution, conçurent le dessein de passer dans le Kohestan, où ils demeurèrent cent ans. Ils descendirent ensuite à Ormus, ville alors la plus florissante du golfe persique; & après y avoir passé quinze ans, ils firent voile pour l'Inde. Ils ont toujours demeuré depuis dans cette région; méprisés par les musulmans qui se dispensent quelquefois d'imiter leur franchise & leur droiture, professant invariablement la même doctrine, reçue dans leur nation depuis plusieurs milliers de siècles, & conservant toujours la hiérarchie réglée par Zoroastre, malgré l'ignorance presque générale qu'on reproche au clergé.

Ces peuples n'adorent qu'un Dieu. Ils ont une horreur extrême pour tout ce qu'on appelle *idolâtrie*, quoique chez les mahométans ils passent pour les plus grands idolâtres du monde. Tous leurs livres religieux, & spécialement ceux que nous tenons de M. Anquetil, ne varient pas sur cette doctrine importante: on fait qu'ils ont une vénération singulière pour le feu. Chacun de leurs temples ou pyrées, contient un foyer sacré, où brûle un feu continu à l'honneur de la divinité. S'il arrive qu'il s'éteigne, on emploie pour le rallumer deux morceaux de bois durs que l'on frotte l'un contre l'autre; ou bien on frappe une pierre avec un morceau d'acier pour en faire sortir des étincelles. Si on étoit forcé d'employer à cet usage le feu ordinaire, il faudroit prendre garde qu'il fût bien pur; mais la manière la plus noble de ranimer le feu sacré, consiste à recevoir les rayons du soleil sur un verre ardent. Le bois que les perses emploient pour nourrir le feu sacré, est le plus net & le plus propre qu'ils peuvent trouver, & il ne doit pas avoir d'écorce: ce seroit un crime d'y toucher avec un couteau ou avec une épée. La loi leur défend aussi expressément de le souffler, soit de la bouche, soit avec des soufflets, parce qu'un tel souffle seroit capable de le souiller. Cette manie religieuse que les perses ont pour le feu, leur est commune avec la plupart des peuples de l'antiquité. Les égyptiens, les grecs, les romains & les peuples du Pérou furent toujours fort attachés au culte de cet élément; mais telle étoit leur opinion à cet égard, qu'on pouvoit tout au plus les accuser de foiblesse & non d'idolâtrie.

Les prêtres des perses, successeurs des mages des anciens perses, s'appellent *desfours*. Ces ministres, qui forment entr'eux une hiérarchie très-singulière, ont un habillement propre à leur ordre. Ils ne se rasent que les joues, & portent leur barbe fort longue au menton: ils n'ont presque point de moustache. Leur tête est couverte d'un grand bonnet qui

Figures.

a la forme d'un cône , & qui leur descend jusque sur les épaules : ils conservent ordinairement les cheveux fort longs , & ils ne les coupent jamais que lorsqu'ils portent le deuil. Autrefois leurs bonnets se croisoient par-devant sur la bouche ; ils se la couvrent aujourd'hui avec un

25. morceau d'étoffe quarrée (fig. 25).

Le sacerdoce est héréditaire dans une famille, telle qu'étoit celle des lévites chez les juifs. Ainsi, non-seulement ceux qui composent cet ordre, peuvent se marier, mais la loi & l'intérêt des familles leur en imposent l'obligation expresse. Ils jouissent même à cet égard d'un privilege qui leur est particulier ; c'est que, si la femme qu'un destour a épousée est stérile, il a le droit de la répudier, pourvu qu'elle consente au divorce. Cet usage a fort multiplié les familles sacerdotales, dont les membres sont répandus dans les différens temples ou pyrées qui appartiennent à la nation.

Le peuple persé témoigne la vénération la plus profonde pour ses destours. Tous les livres de cette nation en contiennent des préceptes positifs. Le sad-der sur-tout s'exprime sur ce point d'une maniere très-énergique. « Il est incontestable, dit l'auteur de cet ouvrage, que Dieu » nous ordonne de reconnoître la souveraine autorité dont jouissent nos » ministres, & de ne jamais leur désobéir, parce qu'ils sont l'ornement » & la gloire de notre religion. Le nombre de tes mérites pût-il égaler » celui des feuilles des arbres, des fables de la mer, des gouttes d'eau » qui tombent du ciel, ou des étoiles qui brillent dans le firmament, » si le grand prêtre ne les approuve pas, tu n'en retireras aucun avan- » tage. Sache, que, si le destour n'est pas content de toi, tu ne jouiras » d'aucune satisfaction dans ce monde ; c'est pourquoi, mon cher fils, » de tous les biens que tu possèdes, soit en terre, soit en argent mon- » noyé, n'oublie pas d'en donner la dîme au destour ; car c'est un per- » sonnage respectable, & qui marche dans les sentiers de la vertu. » Cette libéralité de ta part est le seul moyen d'atteindre à ce souve- » rain degré de félicité, qui fait le plus puissant objet de ton espérance. » Si le destour est content de toi, sache que ta place est déjà fixée dans » le paradis ». On voit par-là combien est étendue l'autorité des prêtres persés sur les peuples de leur secte. Cependant, il ne faut pas croire qu'ils aient, comme ailleurs, le droit funeste de donner des loix à la nation, sans être obligés de rendre compte de leur conduite à personne. Si le destour a droit de reprendre le fidele quand il peche, le simple particulier a aussi celui de faire ses représentations à

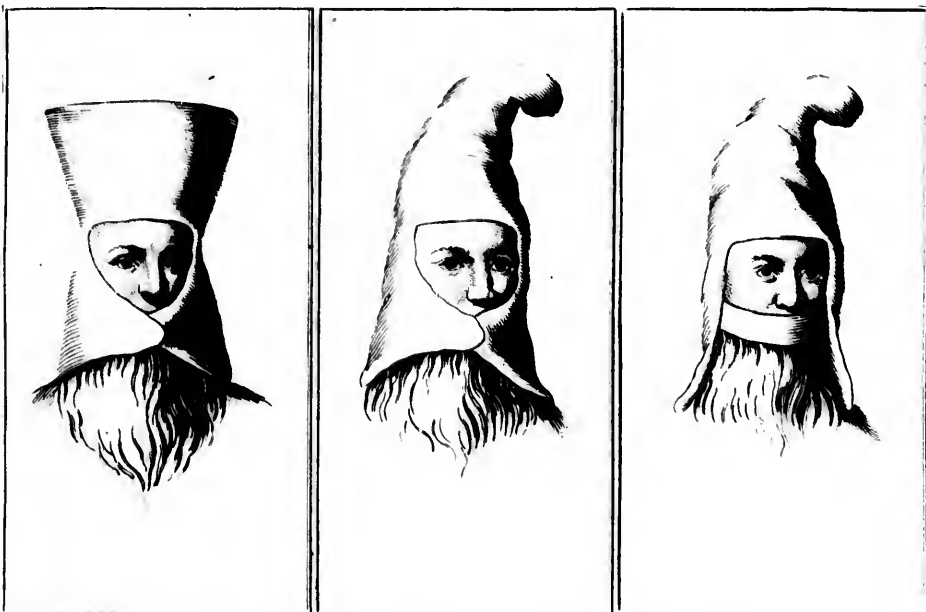
Grand

Le Prêtre del

Trois del



Grand PRÊTRE des GAURES ou PERSES devant le FEU ayant à la main son RITUEL.



Trois différentes TÊTES de PRÊTRES GAURES avec la MITRE et la bouche couverte.

ce n
» da
» pe
» de

L
appe
très-
le ze
dans
gatio
poser
crime
fur-t
les pa
lente
les ch
vont
fon fu
préva
cialem

Le
(fig. :
refuser
les na
lieux
frent
gnifiqu
avait
s'y éta
tirent
blirent
faire c
qu'un
de la I
perses
fulmar
toute
y en

ET COUTUMES RELIGIEUSES.

45

ce ministre, quand il prévarique. « Celui qui est sans péché, lit-on » dans un des Ieschets - Sadés, corrigera celui qui a commis le » péché; le destour corrigera le simple parse, & le simple parse le » destour ».

Figures.

L'ordre sacerdotal des parses est présidé par un souverain pontife, appelé chez les écrivains grecs *archi-mage*, & qui exerce une autorité très-étendue sur tous les fideles de sa secte. Ce grand-prêtre qui, dans le zend-avesta, porte le titre de destouran-destour, fait sa résidence dans le Kirman, province de la Perse; sa dignité lui impose des obligations très-génantes, & auxquelles il ne peut se soustraire sans s'exposer à perdre son crédit. Les profanes ne peuvent l'approcher sans crime; & il contracteroit une souillure légale, s'il touchoit un laïque, sur-tout d'une religion différente du magianisme. La loi qui oblige tous les parses au travail, lui défend expressément de rester dans une indolente oisiveté: il faut qu'il travaille de ses mains, & prépare lui-même les choses nécessaires à sa subsistance & à son entretien. Si ses biens vont au-delà de son nécessaire, il est obligé de distribuer aux pauvres son superflu: sa vie doit être une priere continuelle; & les destours prévaricateurs doivent trouver en lui un censeur inflexible: il est spécialement chargé de l'entretien du feu sacré.

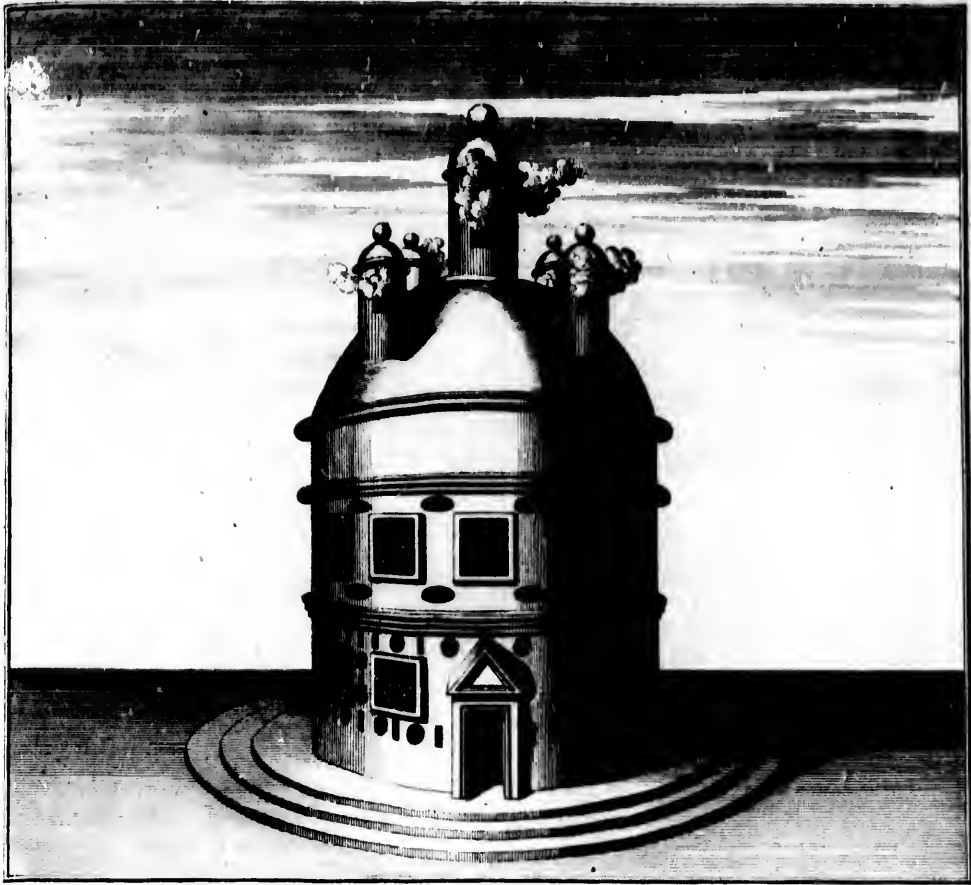
Les temples des parses s'appellent *pyrées* ou sanctuaires du feu sacré 26. (fig. 26). Long-temps les parses, attachés à l'ancienne simplicité, se refusèrent à la construction des temples, malgré l'usage où étoient toutes les nations qui les environnoient, d'immoler leurs victimes dans des lieux sacrés. Les guerres qu'ils firent aux grecs & aux égyptiens, leur firent changer d'opinion sur ce point, & ils éleverent des sanctuaires magnifiques à la divinité. On voit dans l'histoire ecclésiastique qu'il y en avoit chez eux un fort grand nombre, lorsque la religion chrétienne s'y établit. Les musulmans y en trouverent aussi plusieurs qu'ils convertirent successivement en mosquées; & dans toutes les contrées où s'établirent les parses, après la défaite d'Iezdegerd, ils ne négligerent pas de faire construire des pyrées. Le plus célèbre de ces temples fut celui qu'un docteur guebre fit ériger dans la ville de Balck, sur les confins de la Perse & des Indes. Balck devint alors le centre de la religion des parses; & cette ville étoit pour eux, ce qu'est la Mecque pour les musulmans, & Rome pour les catholiques. La dispersion des parses dans toute la presqu'île, les a forcés d'y multiplier leurs pyrées; & on y en voit aujourd'hui plusieurs centaines desservies par un nom-

breux college de prêtres, & qui jouissent d'un revenu fort considérable.

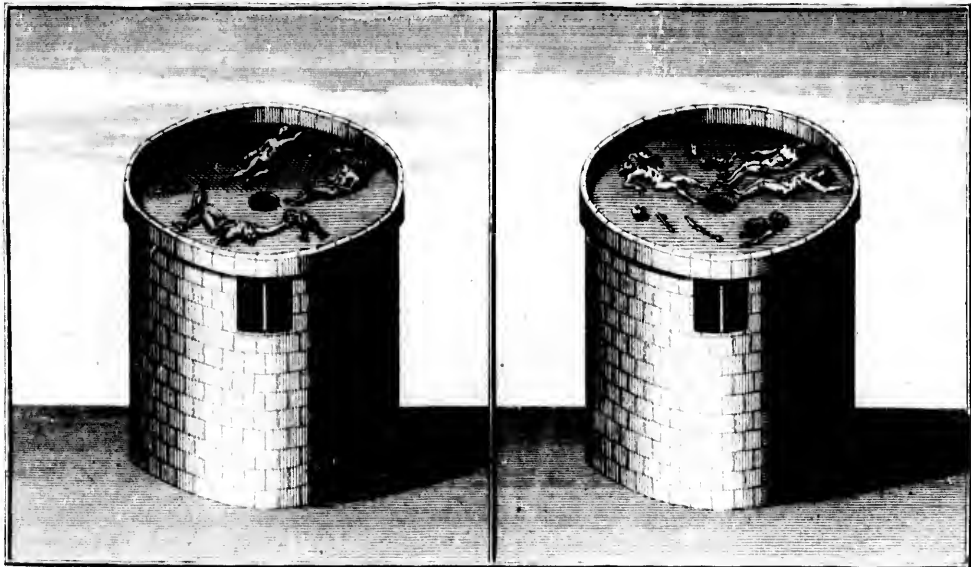
La population a toujours fait un objet très-important dans la religion des perses. Bien loin de prêcher le célibat, les mages le flétrissoient partout où ils le rencontroient avec autant d'inflexibilité que le faisoient les anciens germains. Hérodote & Strabon nous apprennent que les rois de Perse étoient dans l'usage de faire tous les ans des présens à ceux de leurs sujets qui avoient un plus grand nombre d'enfans; coutume admirable, politique exquise, qui sert à expliquer ce qu'ont dit les anciens écrivains de cette multitude prodigieuse & presque-incroyable de combattans, que ces princes, sur-tout ceux de la maison d'Hystapes, conduisoient à leur suite, lorsqu'ils portoient la guerre chez leurs voisins. Les perses modernes ont toujours la même opinion de l'excellence du mariage. Tous leurs livres saints, tous les destours, leur ordonnent de se marier de bonne heure, & d'éviter avec attention les vices qui s'opposent à la multiplication de l'espece humaine, afin qu'ils puissent passer librement le pont tchinavar. Lorsque le mobed donne aux jeunes époux la bénédiction nuptiale, il leur parle ainsi : « Qu'Ormuzd, » juste juge, vous accorde beaucoup d'enfans, des mâles, une nourriture abondante, l'amitié du cœur, des enfans beaux de visage, qui » vivent long-tems, & de pere en fils, cent cinquante ans, comme les » habitans de l'Iram-Vedi ». Ce système des perses se trouve parfaitement développé dans ce que dit le trismégiste dans le pimandre : « C'est » la plus grande des impiétés, dit-il, & le dernier des malheurs, de » sortir de ce monde sans y laisser d'enfans. Les démons font souffrir à » ces gens-là les peines les plus cruelles après leur mort. C'est pour- » quoi, continue-t-il, mon cher esculape, n'ayez aucun commerce avec » eux; mais que cela n'empêche pas d'avoir compassion de leur misere, » sachant les supplices affreux qui leur sont destinés ». La loi perse permet d'ailleurs le divorce pour trois motifs : 1^o. lorsque la femme a été convaincue d'adultere : 2^o. lorsqu'elle eu l'imprudence de ne pas avertir son mari de ses indispositions périodiques, & qu'elle l'a reçu en cet état dans son lit : 3^o. lorsqu'il est connu publiquement qu'elle se livre à la magie.

Lorsqu'une femme enceinte est sur le point d'accoucher, on la couche sur un lit de fer, parce que les métaux fouillés se lavent & qu'un lit de bois ne pourroit plus servir. Il doit y avoir dix femmes ou au moins cinq dans sa chambre. Leur office, selon le ravaet du recueil pehlvi, est de préparer ce qui est nécessaire pour l'enfant, de secourir

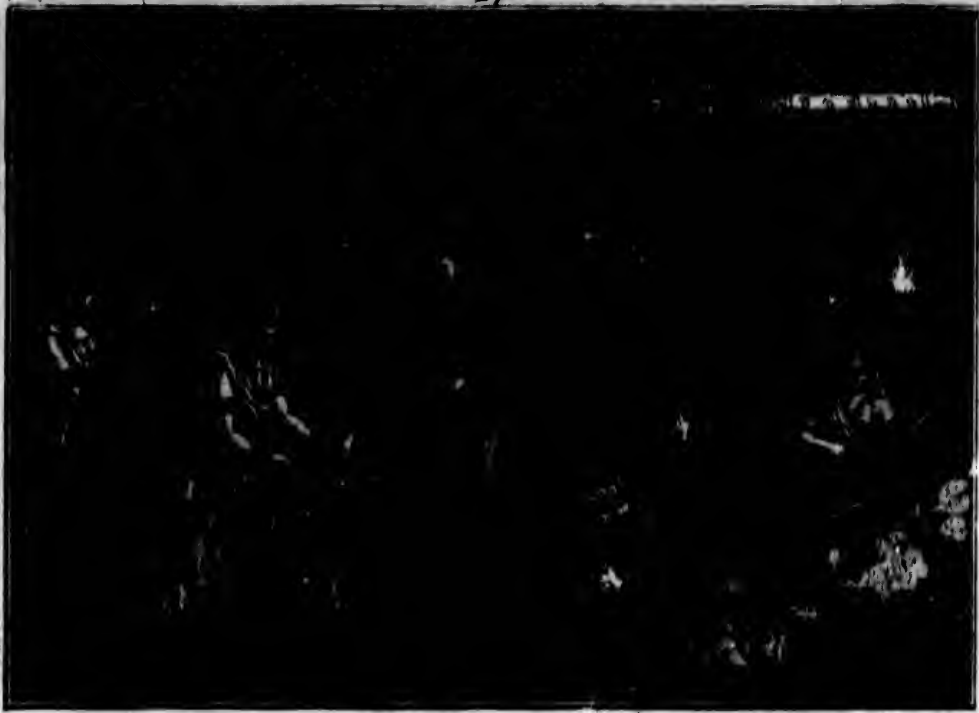
rt confi-
 la religion
 oient par-
 faisoient
 ue les rois
 ns à ceux
 coutume
 dit les an-
 royable de
 Hystapes,
 ars voisins.
 ellence du
 ordonnent
 vices qui
 ls puissent
 aux jeunes
 'Ormufd,
 ne nourri-
 rissage, qui
 comme les
 ve parfai-
 re : « C'est
 heurs , de
 nt souffrir à
 C'est pour-
 merce avec
 eur misere ,
 arse permet
 té convain-
 tir son mari
 t état dans
 à la magie.
 on la cou-
 nt & qu'un
 mes ou au
 du recueil
 de secourir



TEMPLE du FEU .



SEPULCHRES des GAURES .



Cérémonie NUPTIALE des PARSIS ou GAURES.



BAPTEME par le FEU des GAURES.

la me
trois
les de
cher.
qu'ell
ensui
ches,
ainsi.
peut l

La

nouve
ment c
est le f
dans ce
est ven
fon des
il est ca
Après c
ner à l'e
de toute
Après c
le dest
nette qu
nément
cette ca
daigne
truelles
sur le c
Lorsq
gne d'en
le dest
les prier
feu ; ma
les narin
fant , &
dans une
ceinture
plus sév

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 47.

la mere, & de faire les fonctions de sage-femme. Pendant trois jours & trois nuits, on allume, dans cette chambre, un grand feu pour éloigner les démons corrupteurs; on doit aussi empêcher les pécheurs d'en approcher. Lorsqu'une femme est en travail, le mobed prie pour elle; & dès qu'elle est délivrée, on lui présente, ainsi qu'à l'enfant, le perahom; ensuite elle se lave. Lorsqu'elle ne se sent plus de l'infirmité de ses couches, elle s'acquitte de trente ablutions prescrites par la loi. Elle passe ainsi quarante jours séparée du commerce des hommes, & son mari ne peut la voir qu'au bout de quarante autres jours.

Figures

La XXVI porte du sad-der exige que l'on donne le baptême à l'enfant nouveau né. Beaucoup de voyageurs parlent de cette espece de sacrement des parses sans nous donner aucun détail sur ce point. Henri Lord est le seul qui se soit un peu étendu sur les cérémonies qu'ils observent dans ces circonstances. Voici ce qu'il en rapporte. Aussi-tôt que l'enfant est venu au monde, un destour, que l'on fait avertir, vient à la maison des parens; & après avoir observé, avec toute l'exactitude dont il est capable, l'heure & le moment de sa naissance, il fait son horoscope. Après cela, il confere avec le pere & la mere sur le nom qu'il doit donner à l'enfant. Quand on est d'accord sur ce point, la mere, en présence de toute l'assemblée, nomme son enfant sans aucune autre cérémonie. Après cette opération, le pere & la mere prennent leur fils, & suivent le destour jusqu'au temple (fig. 27). Là ce ministre prend de l'eau nette qu'il verse dans une écorce d'un certain arbre qui croît communément à Iezd en Perse, & qu'ils appellent *hom*. Il prend ensuite de cette eau avec la main, & en la jettant sur l'enfant, il prie Dieu qu'il daigne le nettoyer des souillures de son pere & des pollutions menstruelles de sa mere. Après cela chacun se retire, & l'enfant est inscrit sur le catalogue des vrais croyans.

Lorsque cet enfant a atteint l'âge de sept à huit ans, on le juge digne d'entrer dans la société des fideles. Les parens le conduisent devant le destour qui l'interroge sur les dogmes de la religion, & lui apprend les prieres qui sont nécessaires à savoir. L'enfant les répète devant le feu; mais auparavant on a la précaution de lui couvrir la bouche & les narines. Les prieres étant finies, le prêtre fait boire de l'eau à l'enfant, & lui fait mâcher l'écorce d'une grenade. Il le baigne ensuite dans une cuve pleine d'eau, & le revêt de la robbe virile, & de la ceinture à laquelle la loi assujettit tous les parses, sous les peines les plus sévères.

Le *sad-der* enjoint à tous les fideles de repasser souvent dans leur esprit les fautes dont ils ont pu se rendre coupables, & de s'en accuser humblement à un destour. Cette confession auriculaire est de rigueur ; & si un parse n'avoit pas la commodité de le faire à un prêtre, la loi veut qu'il s'adresse à quelque laïque recommandable par sa piété, ou à Dieu en présence du soleil.

De toutes les religions connues, dit judicieusement M. Anquetil ; celle des parses est peut-être la seule dans laquelle le jeûne ne soit ni méritoire, ni même ordonné. Le parse, au contraire, croit honorer la divinité en se nourrissant bien ; parce que le corps frais & vigoureux rend l'ame plus forte contre les tentations des mauvais génies ; parce que l'homme sentant moins de besoin, lit la parole avec plus d'attention, a plus de courage à faire de bonnes œuvres : « Donne-toi bien » de garde de jeûner, dit l'auteur du *sad-der* ; car ne rien manger depuis le matin jusqu'au soir, n'est pas un mérite dans notre religion. » Le jeûne qui nous est prescrit en toutes les saisons, consiste à ne nous » souiller jamais du moindre péché. Ceux qui sont accoutumés à cette » superstition, se passent tout au plus de déjeûner ; au lieu de cela, » nous faisons tous nos efforts pour ne contracter aucune tache qui » puisse causer quelque dommage à notre ame. Mon avis est que celui » qui veut conserver son innocence, feroit beaucoup mieux de se préserver de tout péché, & de repousser jusqu'au plus petit mouvement » de concupiscence, que de s'abstenir de manger quand il en a besoin ».

On a dit que les parses avoient une vénération singulière pour le feu. Ces peuples n'ont pas moins de déférence pour l'eau ; & l'on voit dans Hérodote que ces deux chefs de superstition remontent à la plus haute antiquité. Le *sad-der* leur recommande bien expressément de n'employer l'eau à aucun usage pendant la nuit, ou, s'ils ne pouvoient s'en dispenser, de s'en servir avec de grands ménagemens. Le même livre leur enjoint de ne jamais mettre sur le feu un pot entièrement plein d'eau, de peur que, lorsque l'eau viendra à bouillir, il n'en tombe une partie dans le feu.

Les parses observent une foule d'autres superstitions, dont on pourra voir le détail dans la traduction françoise du *sad-der* que je suis sur le point de publier avec des notes historiques. Lorsqu'ils éternuent, par exemple, la loi veut qu'ils aient recours à la priere, parce que dans ce moment critique le démon redouble ses efforts pour les séduire. « Quand tu auras besoin de lâcher de l'eau chez toi, dit la LX porte » de

» de cet ouvrage , n'en laisse pas tomber sur ton pied , car ce seroit un crime énorme. Ne te place pas auprès de ta porte pour satisfaire ce besoin. Retire-toi un peu plus loin : car on lit dans le vendid-zend » que ce péché équivaut à douze cents direm ». Les formalités que le magianisme exige de celui qui veut se couper les ongles , paroîtroit incroyable si elles ne se trouvoient dans les livres sacrés des parses que nous avons sous les yeux. Un parse qui fait sa religion , se coupe les ongles des doigts en commençant par l'annulaire ; il rogne ensuite , avec un couteau uniquement destiné à cet usage , l'ongle de l'index , & celui du pouce. Après cela , il partage en deux chaque morceau d'ongle avec le même couteau , en adressant à Dieu certaines prières consacrées à cette opération. On pose ensuite sur une terre bien sèche , ou sur une pierre dure , ces morceaux d'ongles enveloppés dans du papier , tournant au nord l'extrémité opposée à l'endroit où la division a été faite , & l'on dit certaines prières indiquées dans le zend-avesta.

Les parses ont quatre jours dans le mois consacrés au service divin ; & qui ont du rapport à notre dimanche. Ils ont encore plusieurs autres fêtes qu'ils célèbrent avec la plus grande solennité. La plus remarquable est celle qu'ils chôment au commencement de chaque année , & qui fut instituée , dit-on , par le roi Giemschid. On voit dans M. Hyde , qu'elle se célébroit autrefois régulièrement en Perse pendant les six premiers jours de l'année. Voici l'ordre qu'on y observoit , & que la destruction du gouvernement n'a pas permis que l'on retint sous la domination mahométane. Le premier jour étoit marqué par l'élargissement de quelques prisonniers & par divers témoignages de clémence & de bonté que le roi donnoit à son peuple , en lui faisant des présens & en modérant les impôts. Le lendemain étoit destiné à faire des libéralités aux sages & aux savans du royaume. Les prêtres & les conseillers-privés présentoient leurs requêtes le troisieme jour. Le quatrieme étoit consacré à recevoir celles de la noblesse & des parens du roi. Le jour suivant les enfans de ce monarque demandoient quelques grâces ; & le sixieme enfin il le réservoir pour lui-même. Le soir du cinquieme jour , on plaçoit à la porte de l'appartement du roi un jeune homme beau & bien fait , qui y passoit la nuit. A la pointe du jour , il entroit dans la chambre du roi sans cérémonie. Le prince alors lui demandoit , d'un air de familiarité , d'où il venoit , où il alloit , quel dessein l'amenoit , comment il s'appelloit , & ce qu'il apportoit. Le jeune homme répondoit à ces questions : je suis *al-manfir* , c'est-à-dire , *auguste* : mon nom est *Al-*

Mobareck, c'est-à-dire le *Bénit*. Je viens ici de la part de Dieu apportant la nouvelle année. En achevant ces paroles, il alloit s'asseoir, & immédiatement après entroient ceux qui composoient le corps de la noblesse, chacun portant un vase d'argent où il y avoit du froment, de l'avoine, des pois, des fèves, une canne de sucre, & deux pieces d'or récemment frappées. D'abord le premier ministre, ensuite le trésorier, puis tous les autres seigneurs, suivant le rang de leur naissance & de leur dignité, offroient chacun leur vase d'argent au roi. Vers la fin de la cérémonie, on mettoit un grand pain fait de différentes sortes de grains devant le roi, qui, après en avoir goûté, invitoient ceux qui étoient présens à suivre son exemple, en leur adressant ces mots : *C'est ici un nouveau jour d'un nouveau mois, le commencement d'une nouvelle année; ainsi il est juste que nous renouvelions les liens qui nous unissent les uns aux autres.* Ensuite, revêtu du manteau royal, il bénissoit solennellement les assistans; & cette bénédiction étoit suivie de plusieurs riches présens. Les perses appelloient le soir de cet heureux jour *phristaph*, & le consacroient uniquement à la joie, qu'excitoit en eux l'espérance de voir une belle année.

Les livres sacrés des perses sont compris dans une espèce de bible que l'on appelle *zend-avesta*. Ce code religieux eut, dit-on, pour auteur un savant nommé *Zoroastre*, qui publia l'avoir reçu du ciel, conduite que bien d'autres imposteurs ont imitée. Le *zend-avesta* étoit autrefois divisé en vingt-une parties, dont sept traitoient du premier principe, de l'origine des airs, de l'histoire du genre humain; & sept rouloient sur la morale & les devoirs civils & religieux; & les sept derniers avoient pour objet la médecine & l'astronomie. Les livres pehlvis & quelques ouvrages persans font mention de trois autres parties qui doivent compléter l'avesta à la fin du monde. Ce qui en est échappé aux injures des tems, se récite sur deux ou trois notes comme notre psalmodie. Celle de l'avesta étoit autrefois accompagnée du son des instrumens, & plus chantante qu'à présent. On voit dans un patet des *jescht-sadés* que c'est un grand péché de ne pas réciter tous les jours quelque chose de cet ouvrage. « Quand quelqu'un lit l'avesta, dit l'auteur du *sad-der*, il doit prononcer distinctement chaque mot de ce divin livre. Qu'il récite lentement & avec dignité, & non pas précipitamment & sans attention; c'est le moyen d'enflammer son ame de la lumière divine qu'il contient. Un homme plein de piété s'exprime ainsi à ce sujet : celui qui oublie le livre *avesta*, après l'avoir appris par cœur, aura la dou-

u apportant
, & immé-
la noblesse,
le l'avoine,
l'or récem-
rier, puis
& de leur
in de la cé-
s de grains
qui étoient
*C'est ici un
velle année;*
sent les uns
solemnelle-
rieurs riches
ristaph, &
spérance de

le bible que
r auteur un
nduite que
refois divisé
e, de l'ori-
oient sur la
ers avoient
& quelques
ivent com-
injures des
e. Celle de
t plus chan-
ue c'est un
de cet ou-
il doit pro-
t récite len-
s attention;
e qu'il con-
: celui qui
ura la dou-



PARSIS ou GUEBRE AGONISANT, dont l'AMB est repie par un CHIEN,



A. Pinet, del.

FUNERAILLES des PARSIS.

» le
 » fe
 » jar
 O
 cime
 blem
 milie
 offem
 mura
 & des
 est de
 cher
 geurs
 des r
 la vie
 vauto
 comm
 contr
 répute
 la loi
 ou qu
 ridicu
 » lop
 » il e
 » tira
 » le l
 » ron
 » gar
 » ron
 » bo
 » vel
 » de
 » rep
 Q
 Maho
 avoir
 dans
 indé

» leur de voir le Dieu juste & puissant ne lui tenir aucun compte de
 » ses bonnes œuvres, & cet être jaloux de son culte l'éloigner pour
 » jamais du paradis ».

Figure

On apprend de Henri Lord, que les parses ont deux principaux cimetières, ou tombeaux bâtis en rond assez élevés de terre, raisonnablement larges, pavés de pierres par-dedans, & escarpés (fig. 28). Au milieu de ces tombeaux est un puits fort profond, destiné à recevoir les ossemens des morts à mesure qu'ils se séparent du tronc. A l'entour des murailles sont suspendus & exposés à l'air les cadavres des hommes & des femmes. De ces deux cimetières, l'un, appelé le *cimetière blanc*, est destiné à ceux qui ont mené une vie exemplaire; l'autre sert à cacher ceux dont la vie a été scandaleuse. Si l'on en croit quelques voyageurs, ces peuples ont une singulière manière de distinguer les élus des réprouvés. Ils exposent pendant quatre jours le corps de ceux dont la vie a été un problème. Si, après cet intervalle, on trouve que les vautours aient commencé à lui béquetter l'œil droit, ils le regardent comme un élu & le portent aussi-tôt au cimetière blanc; s'il arrive au contraire que l'œil gauche ait été endommagé le premier, le mort est réputé damné & porté au cimetière noir. Il faut d'ailleurs observer que la loi défend expressément d'ensevelir personne dans un cercueil neuf, ou qui ait reçu quelques fouillures; tel est le précepte de Zoroastre, dit ridiculement l'auteur du *fad-der*: » Que le suaire dont on doit l'envelopper, ajoute cet écrivain, soit vieux, usé, bien lavé: écoute, dit-il encore, ce qu'on lit dans le *zend-vendid*, à ce sujet: si une femme, tirant de son fuseau un fil de la longueur d'un empan, le place dans le linceul, elle sentira comme un serpent & une vipère qui rongeront éternellement ses entrailles. Gherutaman ne jettera pas un regard de bonté sur elle, & toutes les puissances de l'univers s'armeront pour la tourmenter. L'ange exterminateur, la prenant par le bord de sa robe, la précipitera dans l'enfer. Si le suaire dont on enveloppera mon corps, est neuf, les tristes débris de mon individu deviendront la proie des ânes & des mules. Je ne goûterai aucun repos, aucune tranquillité; la honte & la misère seront mon partage ».

Quelques-uns ont dit que le paradis des parses, semblable à celui de Mahomet, receloit toutes les voluptés dont la source impure semble avoir souillé ce monde. C'est une erreur. La description qu'on en trouve dans le *zend-avesta*, ne ressemble en rien à ces peintures lascives & indécentes que les sectateurs de l'alcoran se forment de ce lieu de

délices. Une joie pure émanée de la divinité même, dont la présence réjouit les bienheureux, est la seule espérance des parés dans l'autre monde. Ils admettent, comme nous, un enfer où les méchans sont la proie d'un feu dévorant, qui les brûle sans jamais les consumer. Un des tourmens de ce triste séjour consiste dans l'odeur contagieuse qu'exhalent les ames des damnés. Leurs livres sacrés contiennent des peintures effrayantes des supplices qu'on éprouve dans cet affreux manoir. Les uns habitent de sombres cachots où ils sont étouffés par une épaisse fumée, & dévorés par les morsures d'un nombre prodigieux d'insectes & de reptiles venimeux. Le tourment des autres consiste à être plongés jusqu'au col dans les flots noirs & glacés d'un fleuve. Ceux-ci sont environnés de diables furieux & acharnés, qui les déchirent continuellement, sans leur permettre de respirer. Ceux-là sont suspendus par les pieds, & dans cet état, on les perce dans tous les endroits du corps avec un poignard. Au milieu de ce tableau terrible, on voit celui d'une femme, qui, pour expier sa défobéissance & les querelles éternelles dont elle importunoit son mari, est suspendue par les pieds, tandis que la langue lui sort par la nuque du col.

La XIII porte du sad-der veut que, dans un mois, ou au plus tard un an, après la mort de ses pere & mere, on ne manque pas de leur préparer le festin funebre, appelé *aphrinagan*. Cela doit aussi se faire, dit le même auteur, lorsqu'on est de retour chez soi après un long voyage. Un tel festin, auquel doivent être invités les amis du défunt, a pour objet de procurer du repos ou de la joie aux ames des parens de ceux qui habitent la maison. « Chacun doit croire, ajoute le sad-der, » qu'en honorant ainsi la mémoire de ses ancêtres, on donne à son » ame toute la tranquillité dont elle est susceptible. Et ceux qui les » oublient, doivent être comparés à ces insensés qui courent avec précipitation au-devant de la fleche qui vient leur percer le cœur. Les » parens de ces ingrats diront dans l'amertume de leurs ames: O Dieu » tout-puissant! pourquoï nos enfans négligent-ils donc de remplir ce » qu'ils nous doivent? Ne savent-ils pas que leur tour viendra, de se rendre ici pour habiter le lieu que nous occupons? Ignorent-ils donc que » chacun doit porter ses vues vers ce séjour éternel, puisque tu n'as » pas voulu qu'aucune créature pût toujours rester dans le monde! S'ils » eussent rendu à notre mémoire ce que la piété exigeoit d'eux, ils n'auroient pas connu les maux qui les accablent. Nous avons besoin, à » la vérité, de leurs secours; mais l'heureuse sérénité de l'ame n'est-

» el
» m
» an
» fa
» qu
» le

LA
qu'il y
Quelq
percev
par-to
cette r
cepen
Thiber
tique
sous la
nos év
même
tout au
assure
religio
ils dor
à Dieu
rent le
filles;
observ
corps,
ques;
vreté,
Horace
un enf
Sans

» elle pas le prix dont tu paie leur attention , comme la plus affreuse
 » misere est la punition de leur négligence? Ainsi parleront à Dieu les
 » ames des parens ; pleines de tristesse & d'amertume , n'étant pas satis-
 » faites de leur postérité. Elles maudiront à jamais la maison de ceux
 » qui les auront oubliées, & n'y laisseront personne qui n'ait ressenti
 » le poids de leur vengeance ».

A R T I C L E V.

Religion du Thibet.

LA religion du Thibet, qui, après l'islamisme, est la plus répandue qu'il y ait sur la terre, n'est encore que fort peu connue en Europe. Quelques missionnaires, frappés de la ressemblance qu'ils ont cru apercevoir entre ce culte & celui des chrétiens, ont pensé qu'il retraçoit par-tout l'image de la doctrine que prêcherent autrefois les apôtres dans cette région. Jecrains beaucoup que mes lecteurs ne soient pas de leur avis; cependant le P. Gerbillon remarque avec étonnement que les lamas du Thibet, ont l'usage de l'eau-bénite, le chant dans le service ecclésiastique & la priere pour les morts; que leurs habits ressemblent à celui sous lequel on représente les apôtres; qu'ils portent la mitre comme nos évêques. Enfin que le grand lama tient à peu-près parmi eux le même rang que les souverains pontifes dans l'église romaine. Grueber, tout aussi bon juge que Gerbillon, va beaucoup plus loin encore. Il assure que leur religion s'accorde sur tous les points essentiels avec la religion romaine: ils célèbrent un sacrifice avec du pain & du vin: ils donnent l'extrême-onction: ils bénissent les mariages: ils adressent à Dieu des prieres pour les malades; ils font des processions; ils honorent les reliques de leurs saints; ils ont des couvens d'hommes & de filles; ils chantent dans leurs temples comme les moines chrétiens; ils observent divers jeûnes dans le cours de l'année; ils se mortifient le corps, sur-tout par l'usage de la discipline; ils consacrent leurs évêques; ils envoient des missionnaires qui vivent dans une extrême pauvreté, & qui voyagent pieds nus jusqu'à la Chine. Enfin, ajoute Horace de l'Apenna, ils croient un seul Dieu, une trinité, un paradis, un enfer & un purgatoire.

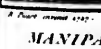
Sans nous arrêter à toutes ces allégations, & à une foule d'autres qui ont

Figures.

été rapportées par les missionnaires chrétiens, nous dirons qu'il est vrai que la religion du Thibet présente quelque espece de ressemblance avec celle de la nouvelle Rome. Mais ces rapports que la crédulité a si singulièrement grossis, ne nous permettent pas même de soupçonner que l'un de ces cultes soit émané de l'autre. Les thibetins ; & tous ceux qui sont attachés à la doctrine du pontife de Lassa ; n'adorent qu'un Dieu, croient l'immortalité de l'ame, & des peines & des récompenses dans une autre vie. Cette théologie, en la rapprochant de toutes les religions, n'indique d'autre source que celle de la nature.

A cette croyance sublime, les lamas ajoutent quelques superstitions dont la plupart leur sont aussi communes avec tous les peuples qui couvrent la terre. Ils rendent, par exemple, une espece de culte à un saint du pays nommé *La*, & qui naquit, dit-on, mille vingt-six ans avant notre ere. La fut un prince dont la puissance s'étendoit sur une partie de l'Inde dont on ignore la véritable position : les bienfaits dont il avoit comblé l'espece humaine, pendant le cours de son regne, déterminerent vraisemblablement ses sujets à célébrer son apotheose après sa mort. Le tems & la superstition qui sont en possession de tout dénaturer, publierent dans la suite que *La* n'étoit autre chose qu'une espece de divinité qui avoit bien voulu descendre sur la terre pour éclairer le genre humain. On publia qu'il n'avoit disparu que pour un tems, & qu'il reparoitroit bientôt avec une nouvelle splendeur. Ses disciples pensent, dit-on, qu'il reparut en effet au jour marqué ; & cette tradition, qui a passé de siecle en siecle, se trouve confirmée par les anciens écrits de leurs auteurs. L'imposture est renouvelée dans toutes les occasions où elle demande d'être soutenue ; & comme la personne du grand lama est l'asyle que cette divinité est censée choisir, on la considere comme habitant toujours sur la terre. Les lamas, fourbes aussi adroits que le sont communément ceux de leur ordre, expliquent cette multitude d'incarnations par la doctrine de la transmigration des ames, dont ils croient que *La* fut l'inventeur.

C'est par le même principe que ces prêtres rendent compte de l'origine de la nature de quelques autres saints qui sont l'objet de leurs vœux. Parmi ces divinités du second ordre, on en remarque une connue sous le nom de *Manipa* (fig. 29). Les uns donnent à cette idole trois têtes de différentes formes ; & les autres, comme Grueber, lui attribuent neuf têtes, placées de maniere qu'elles se terminent en cônes



MANIPA



BUTH ; c'est un JEUNE HOMME Furieux qui tue tous ceux qu'il rencontre .



MANIPA IDOLE, ou DIVINITE de LASSA, à laquelle on offre ceux que BUTH a tué .

est vrai
nblance
rédulité
e soup-
betins ;
Lassa ;
neines &
rappro-
lle de la

erstitutions
qui cou-
un saint
ans avant
ne partie
dont il
e, déter-
après sa
t dénatu-
ne espece
r éclairer
un tems,
disciples
ette tradi-
ar les an-
ans toutes
personne
ir, on la
urbes aussi
uent cette
des ames,

te de l'ori-
t de leurs
ne connue
idole trois
lui attri-
en cônes

d'une
observ
danfes
pour a

Gr

royaume
le rapp
garanti
ce bon
éclairé
dont il
les ans
jours d
qu'il re
de sa n
tiennent
nom de
avec qu
l'arc &
qué, pe
rant dan
sonne e
Gruebe
Thibet.

Le g
tife, qu
religion
& dans
lama, f
ne fait
que le l
annonce
défunt.
quelqu'
mort, &
plusieurs

Bern
donne u

ET COUTUMES RELIGIEUSES.

55

d'une monstrueuse hauteur. C'est devant ce Manipa, que le peuple observe ses rites sacrés avec quantité de mouvemens convulsifs & de danses ridicules. On met souvent diverses sortes de mets devant l'image, pour apaiser la colere d'un si puissant génie.

Grueber rapporte un usage barbare, qui s'est introduit dans le royaume de Tangut & de Barantola, en l'honneur de Manipa. En le rapportant d'après ce missionnaire, nous ne prétendons point en garantir l'authenticité. Nous le croyons même d'autant plus suspect, que ce bon pere ne montre dans sa relation qu'un esprit exagérateur & peu éclairé, & qu'il fait tous ses efforts pour obscurcir la religion des lamas dont il paroît avoir ignoré les principes. Voici le fait. On choisit tous les ans un jeune homme vigoureux, à qui l'on accorde, pour certains jours de l'année, la liberté de tuer sans distinction toutes les personnes qu'il rencontre, dans l'opinion où l'on est que tous ceux qui meurent de sa main, sont autant de victimes consacrées à Manipa & qui obtiennent immédiatement le bonheur éternel. Ce jeune homme porte le nom de *trait* qui signifie *celui qui tue*. Il est vêtu d'un habit fort gai avec quantité de petites bannieres pour ornement. Ses armes sont l'épée, l'arc & les fleches. Il sort comme un furibond de sa maison au jour marqué, possédé, dit Grueber, du démon auquel il est consacré; & courant dans toutes les rues, il fait main-basse sur le peuple, sans que personne entreprenne de lui résister. Je ne dois pas oublier de dire que Grueber assure avoir vu cette déplorable victime de la superstition du Thibet.

Le grand-prêtre du Thibet porte le nom de *Dalay lama*. Ce pontife, qui passe dans le pays pour le dieu La incarné, est le chef de la religion lamique, qui est répandue dans toutes les Indes, à la Chine, & dans la Tartarie occidentale. On assure que les peuples soumis au lama, sont persuadés qu'il est immortel; que lorsqu'il paroît mourir, il ne fait que changer d'habitation; qu'il renaît dans un corps entier; & que le lieu fortuné de sa résidence est désigné par certains prodiges qui annoncent aux lamas, quel est l'enfant qui doit remplacer le pontife défunt. En effet, le college de ces prêtres cherche dans tout le royaume quelqu'un dont la figure ait beaucoup de ressemblance avec celle du mort, & l'appelle à sa succession. Par cette méthode, La s'est incarné plusieurs fois depuis sa premiere apparition dans le monde.

Bernier raconte un peu différemment la maniere avec laquelle on donne un successeur au grand lama. Lorsque le grand pontife, dit-il,

est dans une vieillesse avancée & qu'il se croit près de sa mort, il assemble son conseil pour déclarer qu'il doit passer dans le corps de tel enfant nouvellement né. Cet enfant est élevé avec beaucoup de soin jusqu'à l'âge de six ou sept ans. Alors, par une espèce d'épreuve, on fait apporter quelques meubles du mort qu'on mêle avec les siens; & s'il est capable de les distinguer, c'est une preuve manifeste de la transmigration. Il est étonnant qu'aucuns des voyageurs qui, depuis Bernier, ont passé dans l'Inde, ne nous aient pas mis à portée de juger du mérite de tant d'historiettes que l'on a répandues sur les pratiques religieuses observées au Thibet.

Le grand lama fait sa résidence au pied de la montagne du Putda. Là, dit-on, habite plus de vingt mille lamas qui environnent cette montagne en demi-cercle, à différens degrés de proximité, suivant que leur rang ou leurs dignités les rendent plus ou moins dignes de s'approcher de leur souverain pontife.

Si l'on en croit Grueber, dont le récit, dit-il lui-même, n'est fondé que sur le témoignage de quelques habitans de Barantola, le grand lama se tient ordinairement assis dans un profond appartement de son palais, orné d'or & d'argent, illuminé d'un grand nombre de lampes; sur une espèce de lit, couvert d'une précieuse tapisserie. En approchant de lui, ses adorateurs se prosternent, baissant la tête jusqu'à terre, & ils lui baissent les pieds avec une vénération incroyable. Il a toujours le visage couvert, & il ne se laisse voir qu'à ses principaux confidens. Il est sans cesse environné de lamas qui le servent avec beaucoup de zèle, & qui prennent soin d'expliquer les oracles qui sortent de sa bouche. Une multitude prodigieuse d'étrangers viennent de toutes parts pour lui offrir ses hommages & recevoir sa bénédiction. Il en vient de l'Inde & de la plupart des autres parties de l'Asie. Mais, après les habitans du Thibet, les tartares sont ceux dont on vante le plus la dévotion. Ils se rendent à Lassa des pays les plus éloignés.

Les princes, sectateurs de la religion lamique, sont traités par ce pontife avec une hauteur dédaigneuse, lorsqu'ils viennent lui rendre leurs devoirs. Jamais il ne se déplace pour les recevoir, il ne leur rend pas même leurs saluts. La seule faveur qu'il daigne accorder aux personnes de la plus haute distinction, est de mettre sa main sur leurs têtes; & ils sont persuadés que cette cérémonie les lave de tous les péchés qu'ils ont pu commettre.

On a publié en Europe, d'après Grueber, que les grands du Thibet

se

se proc
mens d
ques. L
tributio
ginée p
ner en
la super
se sont
ridicule
pas enc

On
grand la
rois qui
tant sur
présens
prospéri
borna a
sur-tout
fession d
ne se me
ne souffi
toutes se
& ces o
l'entretie
férends
il donne
l'objet d

On a
verner
des sub
ccs mini
un lieu
de leur
vinces:
ralités d
tre de re

Le no
Thibet c

7

se procurent avec beaucoup d'empressement quelques parties des excréments du grand lama, pour les porter autour du col en forme de reliques. Les lamas, ajoute-t-on, tirent un profit considérable de cette distribution indécente. Nous n'osons répondre d'une telle assertion, imaginée peut-être par le missionnaire européen, dans l'intention de tourner en ridicule le grand-prêtre de Lassa. Cependant, telle est la force de la superstition; tels sont les préjugés, dont, en tous les tems, les hommes se sont rendus coupables, qu'il ne seroit pas étonnant qu'un usage aussi ridicule subsistât chez des peuples que la lumière de la philosophie n'a pas encore éclairés.

On élève des trophées au sommet des montagnes en l'honneur du grand lama, pour la conservation des hommes & des bestiaux. Tous les rois qui font profession de son culte, ne négligent jamais, en montant sur le trône, de lui envoyer des ambassadeurs chargés de riches présens pour demander sa bénédiction, qu'ils croient nécessaire à la prospérité de leur regne. Long-tems la puissance de ce grand-prêtre se borna au spirituel; mais il est devenu successivement prince temporel, sur-tout depuis la conquête des Eluths, dont le kham l'a mis en possession d'un riche patrimoine. Cependant, telle est sa modération, qu'il ne se mêle pas du gouvernement civil de ses propres domaines, & qu'il ne souffre pas que ses lamas y prennent la moindre part. Il abandonne toutes ses affaires séculières à l'administration de deux kams des Eluths; & ces officiers sont chargés de lui fournir tout ce qui est nécessaire à l'entretien de sa maison. Lorsqu'il se trouve engagé dans quelques différends politiques, il choisit un ministre intelligent & éclairé, auquel il donne de pleins pouvoirs d'agir en son nom, dans tout ce qui fait l'objet de la contestation.

On a déjà dit que la religion lamique étoit fort étendue. Pour gouverner un si vaste domaine, le grand lama établit dans les provinces des substituts qu'il choisit parmi ses principaux disciples. Le nombre de ces ministres n'excede jamais deux cents. On ne les assujettit pas à habiter un lieu plutôt qu'un autre; c'est à eux qu'appartient de faire le choix de leur résidence. Rarement ils passent plus de dix ans dans les provinces: telle est l'abondance des offrandes qu'ils y reçoivent des libéralités du peuple, que ce tems suffit pour les enrichir, & leur permettre de revenir dans leur patrie y mener une vie oisive & voluptueuse.

Le nombre des lamas est très-considérable. Il y a peu de familles au Thibet qui n'ait donné un lama à la religion, soit par piété, soit dans

l'espérance de s'avancer au service du grand pontife. La continence & la chasteté font les principales vertus auxquelles la loi les assujettit. La discipline exige aussi qu'ils prient continuellement : c'est pourquoi on les voit sans cesse rouler entre leurs doigts les grains de leur chapelet. Leur doctrine a pour base trois préceptes bien importants : ils consistent à honorer Dieu , à n'offenser personne , & à rendre à chacun ce qui lui appartient. Le jaune est leur couleur favorite. Leurs chapeaux , leurs robes , leurs ceintures , jusqu'à leurs chapelets , tout est jaune. Ils se rasent le visage & la tête. La couleur du grand lama est le rouge.

A en croire les missionnaires qui parlent du Thibet , on y voit une espèce de hiérarchie ecclésiastique établie pour le maintien de la discipline & du bon ordre. Elle est composée de divers officiers qui répondent à nos archevêques , à nos évêques & à nos prêtres : on y trouve aussi des abbés & des abbesses , & une multitude d'autres supérieurs dans les mêmes degrés pour maintenir la discipline que le culte exige. Les lamas , qui ont la conduite des temples dans toute l'étendue du royaume , sont tirés du collège des disciples. Les simples lamas font les fonctions d'assistans dans les temples & les monastères , ou sont chargés des missions dans les pays étrangers.

Regis assure que les lamas croupissent dans la plus profonde ignorance. Horace de Lapenna , au contraire , prétend qu'il y a au Thibet des universités & des collèges où ces prêtres enseignent tout ce qui peut être relatif à la morale & à la religion. Ces deux opinions paroissent également exagérées. Quoi qu'il en soit , la dignité de lama est très-respectée parmi tous les peuples qui professent la doctrine de Lassa. Les princes , les seigneurs , en un mot , tous les personnages les plus distingués du Thibet , se font honneur de porter l'habit des lamas. Ils prennent même le titre des principaux officiers du grand lama ; & souvent ils en abusent pour vivre dans une espèce d'indépendance. La dignité de lama n'est pas limitée aux seuls habitans du Thibet. Les chinois & les tartares , également avides de cet honneur , font le voyage de Lassa pour le solliciter.



C EI
gucur
chingu
perstici
Dieu ;
celle c
talité c
import
culiere
un nom
ames d
Ils font
fés d'u
dans ce
par un
mortel
C'e
homme
des hor
espece
tienne
ces inf
vit vra
plus se
pays ,
ses cor
théofes
Qu
princip
& de
aussi re
verent
T

ARTICLE VI.

De la Religion des Peuples de l'Isle de Ceilan.

CEILAN est une grande isle des Indes, d'environ cent lieues de longueur sur cinquante de large. Les peuples qui l'habitent s'appellent *chingulais*. Leur religion, quoique mêlée d'une foule de pratiques superstitieuses, approche beaucoup de celle de la nature. Ils croient un Dieu; & cette théologie, comme on ne sauroit trop le répéter, est celle de tous les peuples du monde. Ils admettent également l'immortalité de l'ame : eh ! quelle fut jamais la nation qui méconnut ce dogme important ? Ces insulaires, par une tournure d'esprit qui leur est particulière, pensent que les ames des méchans acquierent dans l'autre monde un nouveau degré de méchanceté, & , par la même raison , que les ames des bons parviennent à un nouveau degré de mérite & de bonté. Ils sont persuadés que les uns & les autres seront punis ou récompensés d'une manière proportionnée aux actions qu'ils auront commises dans ce monde. On croit dans cette isle que ceux qui se sont distingués par une sainteté particulière , seront élevés fort au-dessus du reste des mortels , & placés presqu'à côté de la divinité.

Figure.

C'est dans cette opinion que les chingulais ont célébré l'apothéose d'un homme illustre par ses austérités & par ses vertus , & auquel ils rendent des hommages sous la forme d'un géant (*fig. 30*). On croit que cette espece de saint , appelé *Buddu* , florissoit vers l'an 40 de l'ere chrétienne ; ce qui a donné lieu à l'ignorance européenne de soupçonner que ces insulaires auroient bien pu le confondre avec saint Thomas , qui ne vit vraisemblablement jamais l'Inde ni l'isle de Ceilan. Les écrivains les plus sensés pensent que ce *Buddu* n'est autre chose qu'un philosophe du pays , dont les lumieres & les bienfaits lui méritèrent la vénération de ses compatriotes. Telle est en général l'origine de cette multitude d'apothéoses qui décorent les fastes de tous les peuples de la terre.

Quoi qu'il en soit , les chingulais croient bonnement que l'un des principaux emplois de *Buddu* est de soulager les ames qui souffrent , & de leur procurer une situation plus heureuse. Ce personnage s'est aussi rendu fort célèbre par des miracles. Long-tems les insulaires conserverent l'une de ses dents , qui opéroit chaque jour de nouveaux prodiges.

Mais en 1560, les portugais ayant jugé à propos de la brûler, pour y substituer celle de saint Chrystophe, les prêtres publièrent qu'elle s'étoit dérobée miraculeusement d'entre les mains sacrilèges des européens, & qu'elle avoit choisi une rose pour asyle.

Il est de la piété dans l'isle de Ceilan que les femmes aillent quêter pour le grand Buddu. Elles portent avec elles une petite statue de ce philosophe, enveloppée d'un linge blanc, & vont mendier de porte en porte, en disant qu'elles demandent de quoi faire un sacrifice au protecteur de la patrie. La religion ne permet pas qu'on refuse ces quêteuses; & les aumônes qu'on leur fait, consistent en argent; en huile, en riz, en coton. Les femmes d'un rang distingué se dispensent d'aller ainsi mendier en personne: elles donnent cette commission à des personnes de confiance auxquelles elles prêtent, pour cet objet, leurs plus riches parures.

Le diable a un pouvoir très-étendu dans l'isle de Ceilan. C'est surtout dans leur maladie que les infulaires craignent la puissance de cet esprit mal-faisant. Ici, comme chez les habitans des Maldives, on ne néglige, ni offrandes ni festins, ni prières pour se rendre le diable favorable. Souvent ils immolent en son honneur des coqs & des poulets.

L'isle de Ceilan est gouvernée par des prêtres semblables à ceux que l'on voit aux Maldives & dans la plupart des autres contrées de l'Inde. On y trouve aussi une multitude presque innombrables de temples: la plupart sont d'une magnifique sculpture & décorés de plusieurs riches ornemens: on y remarque sur-tout un grand nombre de figures hiéroglyphiques qui représentent des monstres & des animaux. Sur les murs de plusieurs de ces temples, on a peint des bâtons, des fleches, des épées, des hallebardes. Il n'y a que ceux consacrés à Buddu qui ne soient pas chargés de semblables images: on n'y voit que des figures d'hommes vêtus à la maniere des prêtres du pays. Ces temples sont communément fort riches & possèdent des terres immenses qu'ils tiennent de la pieuse libéralité des fideles; & l'on assure que les revenus de tous les temples de l'isle surpassent ceux des domaines du gouvernement. L'entrée de ces sanctuaires est interdite aux femmes, lorsqu'elles ont leurs indispositions périodiques; & les hommes même n'y peuvent entrer, lorsqu'ils sortent d'un endroit où se trouvent des femmes qui ont cette incommodité.

Les mécredis & les samedis sont les jours auxquels les temples publics s'ouvrent à la dévotion du peuple. Les chingalais célèbrent encore



La DIVINITÉ qui selon les CHINGULAIS, donne la Sagesse, la Santé & les biens &c.



Le DIEU TUTELAIRE de l'Île de CEYLAN.

pluſie
tante
novem
on pl
lampe
Ce

ont un
dans l
tuer un
trier a
quelqu
ter ſa p
contrai
nal, &

Ces
effet ,
chingu
au pub
à étudi
pluſieu
guérir l
la force
baigner
recette
mêlent
quelles
lorsqu'
celui qu
ils pron
dans un
eſt forte
la trace
ſervent
duit enſ
Quelqu
ou s'arr
de coco
point en

plusieurs autres fêtes pendant le cours de l'année, dont la plus importante est celle que l'on chomme tous les ans dans la pleine lune de novembre. La nuit est le tems que l'on choisit pour cette cérémonie: on plante alors des maïs autour des temples, & on les illumine de lampes depuis le haut jusqu'en bas.

Ces insulaires, aussi superstitieux que le furent autrefois les égyptiens, ont une vénération singulière pour une espèce de serpent fort commune dans leur pays. Ils pensent que, si quelqu'un étoit assez impie pour en tuer un, les autres serpens, de la même espèce extermineroient le meurtrier avec toute sa famille. Si cependant l'un de ces reptiles a mordu quelqu'un ou causé quelques dégâts, la personne lésée peut aller porter sa plainte aux forciers du pays, qui, par la force de leurs charmes, contraignent, dit-on, le serpent coupable de comparoître à leur tribunal, & lui font de vives menaces, s'il retombe en pareille faute.

Ces sortes d'enchanteurs ne sont pas rares dans l'isle de Ceilan. En effet, chez des peuples aussi barbares & aussi ignorans que le sont les chingalais, la magie doit être fort accréditée. L'envie d'en imposer au public & de se rendre nécessaire à leurs compatriotes, les a portés à étudier la propriété des plantes du pays avec lesquelles ils operent plusieurs guérisons. Ils ont, par exemple, des secrets infailibles pour guérir la morsure des serpens. Les crocodiles ne peuvent tenir contre la force de leurs enchantemens; &, lorsque quelqu'un veut aller se baigner dans la riviere, il va consulter les magiciens, & achete une recette propre à endormir ces dangereux reptiles. Ces imposteurs se mêlent aussi de guérir certaines coliques violentes & dangereuses auxquelles les habitans du pays sont très-sujets: c'est aussi à eux qu'on s'adresse lorsqu'on a été volé; car ils se vantent de pouvoir connoître quel est celui qui a commis le crime. Pour y parvenir, dit le voyageur Knox, ils prononcent quelques mots sur une noix de coco; puis ils l'enfilent dans un bâton qu'ils mettent à la porte ou au trou par où le voleur est parti. Quelqu'un tient le bâton au bout duquel est la noix & suit la trace du voleur: les autres suivent celui qui tient le bâton & observent de répéter toujours des paroles mystérieuses. Le bâton les conduit enfin au lieu où le voleur s'est retiré, & tombe même sur ses pieds. Quelquefois la noix qui dirige le bâton, tourne de côté & d'autre, ou s'arrête; alors on recommence les charmes & l'on jette des fleurs de cocos, ce qui fait aller la noix de coco & le bâton. Cela ne suffit point encore pour convaincre le voleur: il faut pour le déclarer cou-

pable, que celui qui a fait le charme, jure que c'est lui; & c'est ce qu'il fait souvent par la confiance qu'il a en son charme: en ce cas-là, le voleur est obligé de jurer le contraire. S'il s'agit d'intérêts d'une autre espèce, à l'occasion desquels il y ait contestation où l'on ne puisse produire des témoins, on a recours à l'épreuve de l'eau bouillante.

Ces peuples ont l'usage du chapelet, tel qu'il est reçu parmi la plupart des nations de l'Inde; & chez les catholiques romains. Jamais ils n'abandonnent ces marques caractéristiques de leur piété. On les voit dans les rues, dans les temples, chez eux ou en voyage, tenant en main leur chapelet & récitant quelques prières, tandis qu'ils en font passer les grains entre leurs doigts. Ces insulaires se rendent d'ailleurs recommandables par la charité qu'ils exercent, non-seulement envers leurs compatriotes, mais encore envers les étrangers. Ils ont dans leur maison un endroit destiné à recevoir les provisions qui sont consacrées pour les pauvres; &, lorsqu'il en vient quelques-uns mendier à leur porte, ils ne les renvoient jamais sans les soulager.

Dans cette île, un homme qui prend une femme ne la possède pas lui seul; il est obligé de la partager entre ses frères comme un bien de famille. Le seul avantage qu'on lui laisse, est celui de jouir des premières faveurs de son épouse. D'ailleurs tout est commun entre les frères; ils apportent tous à la maison ce qu'ils gagnent. Les enfans ne sont pas plus au mari qu'à ses frères; aussi les enfans les appellent tous leurs pères.

Les cérémonies que ces insulaires observent dans leur mariage sont fort simples. Les nouveaux époux mangent ensemble dans le même plat; ce qui désigne l'égalité de leur condition. Quelquefois ils se lient les pouces ensemble, symbole de l'union qui doit régner entre eux. Souvent le mari & la femme s'enveloppent tous deux de la même toile dont ils tiennent en main chacun un bout: dans cet état, on leur répand sur la tête de l'eau qui leur arrose tout le corps. D'ailleurs les mariages des chingulais ne sont que momentanés; & chez eux le plus petit motif autorise le divorce.

Les cérémonies funèbres sont beaucoup plus longues que celles du mariage. Après la mort d'une personne, ses parens appellent un prêtre, qui récite des prières pour le repos de l'âme du défunt. On prépare ensuite un bon repas pour le ministre de la divinité: on le comble de présents, & on lui demande s'il y a lieu d'espérer que le mort jouisse d'un état heureux. Consolés communément par la réponse du prêtre,

les pa
qualit
on le
tronc
le tou
comm
leurs
avec l
labour
Ce
sions,
quelles
le cor
niere
derrier
lugubr

LES
gne. O
Ternar
habitem
mêmes
cles, en
ces cha
dire à
On
de crou
dont, e
peuples
y a de
conserv
mages

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 63

les parens procedent aux funérailles. Si le mort est une personne de qualité, on commence par laver son cadavre; ensuite on l'embaume; on le remplit de poivre, & on l'enferme dans un cercueil formé d'un tronc d'arbre creusé. Enfin, après avoir reçu l'ordre du roi, on porte le tout au bûcher pour y être consumé dans les flammes. Les gens du commun sont enterrés sans aucune cérémonie: on enveloppe seulement leurs corps avec une natte. Tous les meubles du défunt sont enterrés avec lui; & ses héritiers ne gardent que les instrumens nécessaires pour labourer la terre.

Ce sont ordinairement les femmes que l'on charge, en ces occasions, de témoigner la douleur que ressent la famille du défunt. Lorsquelles commencent leurs lamentations auprès d'un cadavre, elles ôtent le cordon qui retient leurs cheveux attachés, elles les étendent de manière qu'ils leur couvrent les épaules; puis elles mettent leurs mains derrière la tête; & dans cette attitude, elles entonnent leurs chants lugubres, qui ne sont ordinairement que des éloges des vertus du défunt.

A R T I C L E V I I.

Religion des habitans des Isles Moluques.

LES Moluques sont des isles de la mer des indes, situées sous la ligne. On en compte un fort grand nombre, dont les principales sont Ternare, Tidor, Machian, Motir & Bachian. Tous les peuples qui les habitent, ont à peu-près la même religion, les mêmes mœurs & les mêmes usages. Le mahométisme, qui s'y est glissé depuis plusieurs siècles, en a cependant altéré les constitutions primitives. Mais, comme ces changemens sont arrivés dans toutes ces isles, ce que l'on pourroit dire à cet égard de l'une, conviendroit parfaitement à l'autre.

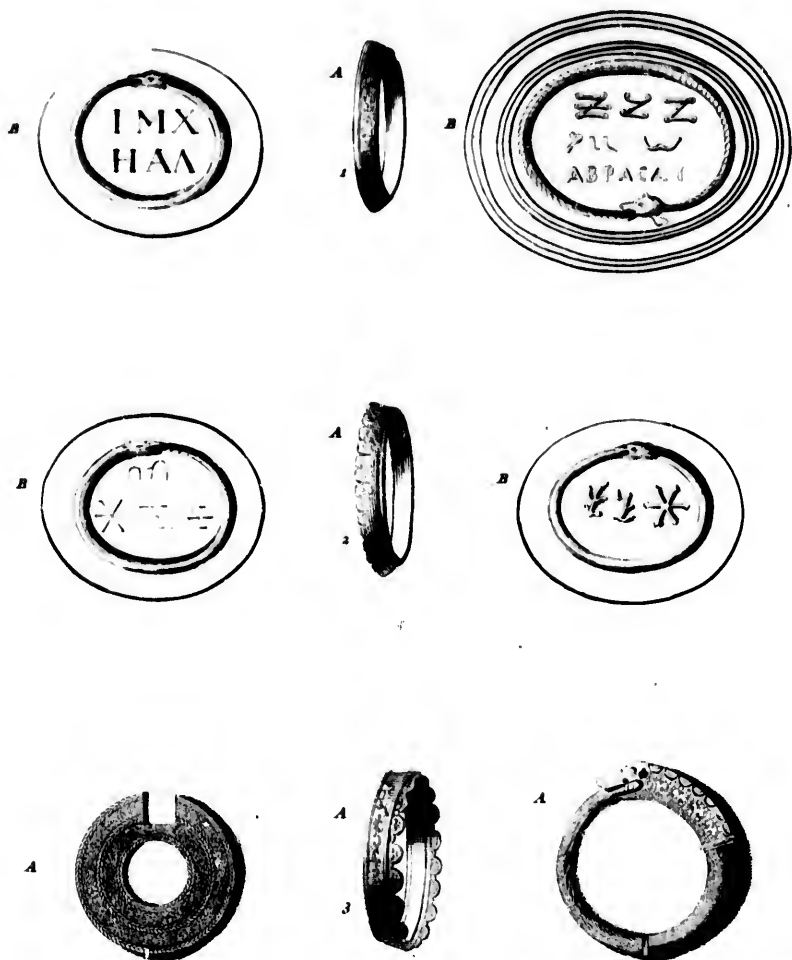
On accuse tous ceux de ces insulaires qui ne professent pas l'alcoran, de croupir dans l'idolâtrie la plus criminelle. Cette imputation odieuse dont, depuis tant de siècles, on surcharge gratuitement la plupart des peuples de la terre, ne mérite que le plus profond mépris. Ce qu'il y a de certain, c'est que les moluquois croient un Dieu auteur & conservateur de tous les êtres. On a publié qu'ils rendoient des hommages au serpent; & cette opinion est fondée sur l'usage où ils sont

Figures.
31.

de se décorer de certains ornemens où se trouvent la figure de ce reptile (*fig. 31*). Mais cette espèce de culte qui déshonore, en effet, quelques-uns de leurs voisins, ne paroît pas avoir jamais été admise chez eux. L'immortalité de l'ame est également un dogme dont ils ne se sont jamais départis. Ils sont persuadés que les premiers jours qui suivent la séparation de ces substances d'avec le corps, elles reviennent souvent visiter la maison qu'elles habitoient pendant la vie, non pas par un motif d'affection pour leur ancienne demeure, mais pour satisfaire leur humeur mal-faisante, & sur-tout pour nuire aux petits enfans à qui elles en veulent particulièrement. Selon eux, ces ames, jalouses des devoirs qu'elles ont lieu d'attendre de la part de leurs parens, viennent sur la terre s'informer des égards que leur famille conserve pour elles; & si elles s'apperçoivent qu'on les ait déjà oubliées, elles se vengent de cet outrage d'une manière éclatante. C'est dans cette opinion que, pendant quelques jours, ils traitent les morts avec autant de soin que s'ils étoient vivans; ils préparent leurs lits, leur présentent à boire & à manger, & poussent l'attention jusqu'à mettre à côté d'eux de la lumière pour les éclairer.

Ces peuples croient aussi à l'existence du diable; car quelle fut jamais la nation assez sage pour méconnoître ce génie mal-faisant! Comme la petite vérole est l'un des plus dangereux maux dont les moluquois soient affligés, ils croient bonnement qu'ils doivent cette maladie funeste à des démons qui s'introduisent clandestinement dans leurs maisons. Pour prévenir ce malheur, ils placent à l'ouverture par où ces génies doivent passer des petites statues de bois, dont les magiciens du pays se servent pour opérer leurs sortilèges, & ces divins symboles de la piété moluquoise, servent d'épouvantail à Lucifer. C'est sur-tout pendant la nuit que les esprits malins infestent les moluques; c'est pourquoi les insulaires, lorsqu'ils sortent pendant les ténèbres, ont toujours la précaution de porter sur eux un oignon ou une gouffe d'ail avec un couteau & quelques morceaux de bois. Lorsque les meres mettent leurs enfans au lit, elles n'oublient jamais de placer sous leurs têtes de pareils préservatifs.

Les prêtres de ces isles ne sont autre chose que des charlatans qui exercent la magie & la médecine. Le sacerdoce, concentré dans un certain nombre de familles, ne peut passer à celui qui n'a pas le droit d'y prétendre par sa naissance. Les enchantemens qui sont le principal objet de leur ministère, leur donne une considération très-distinguée parmi leurs compatriotes. Ils se servent dans ces sortes d'opérations magiques



A. ORNEMENS HIEROGLYPHIQUES des Insulaires des MOLUQUES. B. ABRAXAS des Basilidiens semblables à ces ORNEMENS. 1. 2. 3. MAMAKURS, ou BRACELETS qui ont de rapport aux COLLERS du CANADA.

ce reptile
 èt, quel-
 nise chez
 ils ne se
 s qui sui-
 viennent
 , non pas
 our satis-
 petits en-
 ames, ja-
 rs parens,
 e conserve
 iées, elles
 dans cette
 avec autant
 présentent
 côté d'eux

e fut jamais
 Comme la
 moluquois
 adie funeste
 ifons. Pour
 ies doivent
 s se servent
 iété molu-
 la nuit que
 insulaires,
 écaution de
 au & quel-
 fans au lit,
 éservatifs.
 arlatans qui
 ré dans un
 pas le droit
 le principal
 s-distinguée
 d'opérations
 magiques

gique
ces, l
& ils
lere,
peuple
& tell
riers i
rables.

Ce
Samfo
invinci
mens
ont un
en cou
sous la
usage u
porter
que nif
pieds c
met du
qu'ils c
maison
fonne c
taines a
maladie
droit du
s'ils vie

Les
nature,
nessè. L
cuns vè
deux têt
sur une
lent terr
tout aut
dans une
trempé
ment le

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 65

giques de certaines statues de bois qui représentent, selon leurs caprices, la personne à laquelle ils veulent nuire : ils frappent cette statue ; & ils persuadent à leurs dévots que ceux qui sont l'objet de leur colere, ressentent les coups dont ils accablent ces êtres inanimés. Les peuples d'Amboine sont sur-tout livrés à la plus excessive crédulité ; & telle est leur superstition à cet égard, qu'ils pensent que les guerriers intrépides & courageux ont des secrets qui les rendent invulnérables.

Ces peuples ont un soin particulier de leur chevelure ; & nouveaux Samsons, ils pensent que cette décoration leur communique une force invincible. Il n'y a pas de dangers qui les épouvantent ; point de tourmens qu'ils ne bravent, tant qu'ils conservent leurs longs cheveux. Ils ont une opinion toute aussi ridicule au sujet des femmes qui meurent en couche : ils croient qu'après leur mort elles errent dans la campagne sous la forme de fantômes pour effrayer les passans. Ils mettent en usage un moyen assez singulier pour éviter cet inconvénient. Avant de porter la défunte au lieu de sa sépulture, on lui met un œuf sous chaque aisselle ; on lui enfonce ensuite des épingles dans les doigts des pieds qu'on enveloppe de coton ; & sous la plante des pieds on lui met du safran des Indes en forme de croix. S'il arrive qu'un corbeau ; qu'ils considèrent comme un oiseau sinistre, vient à se percher sur leur maison, ils prononcent contre lui mille imprécations. Lorsqu'une personne est malade, ils mettent sous le chevet de son lit de l'ail, & certaines autres herbes auxquelles ils attribuent le pouvoir de guérir les maladies. Ils ne négligent point non plus de placer un bâton au côté droit du malade, afin qu'il s'en serve pour éloigner les mauvais génies ; s'ils viennent l'attaquer.

Les moluquois sont très-braves ; ce sentiment qu'ils tiennent de la nature, se fortifie encore par l'éducation qu'on a soin de donner à la jeunesse. Dans toutes ces îles, les jeunes gens ne peuvent endosser aucuns vêtemens, ni demeurer sous un toit, sans avoir apporté au moins deux têtes de leurs ennemis. On place ces têtes, en forme de trophées ; sur une pierre sacrée & destinée à cet usage. Lorsque ces peuples veulent terminer la guerre par un traité, ou s'engager inviolablement pour tout autre objet, ils mettent de l'or, de la terre & une balle de plomb dans une écuelle remplie d'eau. Ils boivent de cette liqueur, après y avoir trempé la pointe d'une épée ou d'une fleche. Telle est la forme du serment le plus solennel qui soit connu chez les moluquois.

Figure.

La musique des moluques est, dit-on, assez intéressante. Les deux principaux instrumens qu'ils connoissent s'appellent *nisa* & *rabana*. Ce sont des tambours, au son desquels ces peuples dansent dans leurs réjouissances & dans les solemnités religieuses (fig. 32). Le *rabana* est un tambour dont les jeunes moluquoises jouent lorsqu'elles chantent les exploits de leurs guerriers. Lorsqu'elles chantent, elles s'accompagnent de ce *rabana*. Elles vont au-devant des guerriers en dansant au son de cet instrument : c'est en enflammant ainsi leur courage, que l'on porte les jeunes héros à des actions de valeur & d'intrépidité.

Jamais peuple ne fit plus de tintamare aux funérailles que ne le font ceux des moluques à la mort de leurs parents. Les habitans de Banda se distinguent sur-tout par les cris épouvantables qu'ils jettent en cette occasion. Persuadés que l'ame d'un mort peut être rappelée à la vie à force de plaintes & de gémissemens, ils font retentir la maison de hurlemens effroyables aussi-tôt que le malade a rendu le dernier soupir. Ces cris lugubres, qui peignent plus la manie que la douleur, durent environ cinq à six heures. Lorsqu'on s'apperçoit que toute agitation est inutile, & que celui qu'on pleure est en effet passé dans l'autre monde, on dépose le cadavre dans un cercueil couvert de toile blanche, & des amis du défunt le portent au cimetière sur leurs épaules. Après la cérémonie de l'enterrement, on dresse sur la fosse une petite hute, sous laquelle on allume une lampe pendant la nuit qui suit immédiatement les funérailles. Il étoit autrefois d'usage qu'après la mort d'un souverain d'une des isles Moluques, les autres isles envoyassent des ambassadeurs pour assister aux funérailles du monarque; mais, depuis l'arrivée des européens dans ces parages, la concorde a cessé de régner parmi tous ces princes, & ils n'entretiennent plus aujourd'hui entr'eux qu'une très-foible correspondance.

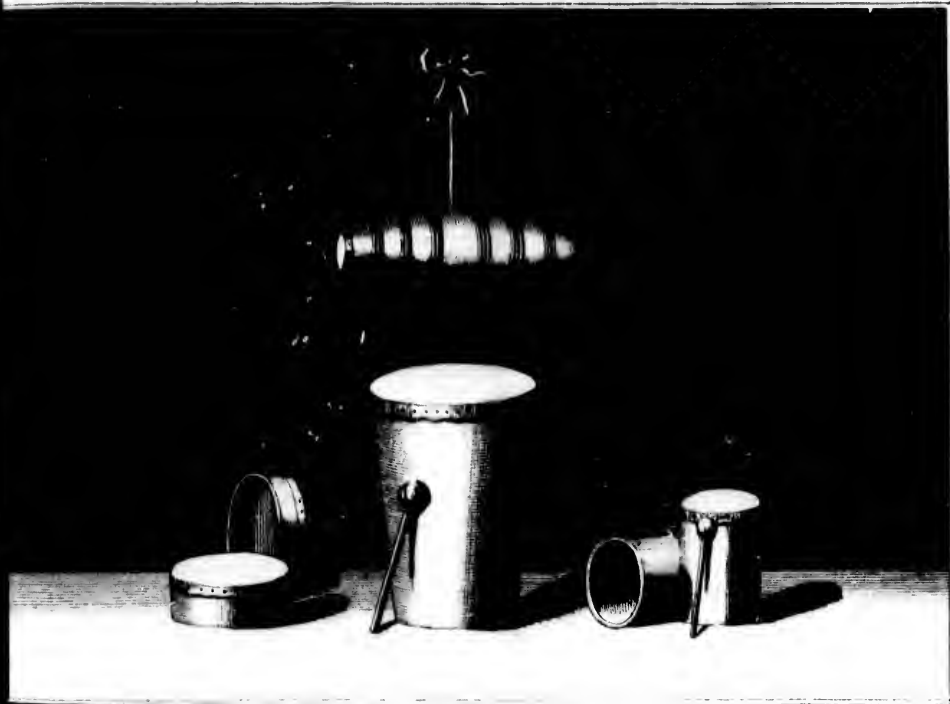


Les deux
Banda. Ce
leurs ré-
abana est
chantent
accompa-
nissant au
que l'on

ne le font
Banda se
en cette
à la vie à
n de hur-
upir. Ces
ent envi-
n est inu-
onde, on
, & des
es la céré-
ute, sous
diatement
souverain
bassadeurs
rivée des
armi tous
x qu'une



MOLUQUOIS jouant du RABANA.



Divers Instrumens de MUSIQUE des MOLUQUOIS.

LA g
qu'y for
qui l'ha
est parf
On a p
l'honore
tion. Il
de rend
l'on doi
trées de
& la lun
leurs ye
contradi
honore
portans
subordo

Il s
que le f
comme
des espe
mens si
du plus

On a
vables d
monie d
tiale ma
bassins
Les uns
tres étou
de com
deno es
cheval :

ARTICLE VIII.

Religion de l'Isle de Java.

LA grande isle de Java est fort connue par le commerce immense qu'y font les hollandois, dans leur comptoir de Batavia. Les peuples qui l'habitent, comme ceux de la plupart des isles dont la mer de l'Inde est parsemée, professent ou la religion naturelle, ou le mahométisme. On a publié que les premiers reconnoissoient un être suprême sans l'honorer. Cette imputation odieuse ne mérite pas de fixer notre attention. Il ne fut jamais un peuple sur la terre qui doutât de la nécessité de rendre des hommages à son créateur ; & c'est à cette opinion que l'on doit cette foule d'institutions religieuses établies dans toutes les contrées de l'univers. On prétend encore que les javans adorent le soleil & la lune, les objets même les plus vils qui s'offrent les premiers à leurs yeux lorsqu'ils sortent le matin. Cette proposition, absolument contradictoire avec la première, n'est pas plus vraisemblable. Peut-être honorent-ils le soleil, les étoiles, & quelques autres objets moins importants : mais ce culte, tout inconséquent qu'il soit, n'est pas moins subordonné à celui qu'ils rendent au tout-puissant.

 Figures.

Ils admettent l'immortalité de l'ame avec tout autant de bon sens que le font les mahométans leurs voisins. Ils ont des prêtres qui font, comme ailleurs, leurs magiciens & leurs empiriques. On voit chez eux des especes de temples, dont la structure est si grossiere & les ornemens si grotesques, qu'on ne les distingue qu'avec peine de la cabane du plus vil des habitans de l'isle.

On apprend des premiers voyageurs, auxquels nous sommes redevables de la découverte des Indes, que l'on célébroit à Java la cérémonie des noces de la maniere suivante (*fig. 33*). La procession nuptiale marchoit vers la maison de la mariée au bruit du tambour & des bassins de cuivre : elle étoit composée de parens, d'amis, de voisins. Les uns portoient des queues de cheval en forme d'étendards, les autres étoient armés, & faisoient entr'eux pendant la marche une espece de combat ; des filles & des femmes portoient à la mariée les présens denoces, consistans en divers ustensiles de ménage. Le marié étoit à cheval : arrivé au logis de la mariée, il descendoit de cheval. Celle-ci,

qui l'attendoit à la porte avec une cuve pleine d'eau, s'avançoit aussitôt & lui lavoit les pieds : ils entroient ensuite l'un & l'autre dans la maison & n'y restoient qu'un instant. Ils alloient alors rejoindre la procession & marchaient tous ensemble dans le même ordre vers la maison de l'époux. L'usage exigeoit seulement qu'il marchât à pied tenant sa mariée par la main, & qu'on menât après eux le cheval sur lequel il étoit monté auparavant. De cette manière l'époux la conduisoit chez lui & s'y mettoit en devoir de consommer le mariage. On ne faisoit les noces qu'après l'accomplissement de cette auguste opération.

On assure qu'il régnoit autrefois dans l'isle de Java une coutume aussi superstitieuse que barbare. Lorsqu'une personne étoit malade, on appelloit un magicien, auquel on demandoit s'il y avoit à craindre pour la vie du malade. Si le charlatan décidoit que la maladie étoit mortelle, on se hâtoit de terminer les souffrances du malade en avançant l'exécution de son arrêt. En conséquence, on l'étrangloit, dans l'intention de l'obliger; puis on cachoit le cadavre fort avant dans la terre pour le dérober aux insultes des bêtes féroces. D'autres ajoutent que dans quelques cantons de la même isle, on livroit les vieillards & les infirmes à des antropophages qui les dévorotent; mais cette assertion dénuée de preuves, choque absolument la vraisemblance.

ARTICLE IX.

Religion du Tonquin.

LES peuples du Tonquin, comme ceux de la Chine & du Japon, sont distribués en plusieurs sectes, qui toutes s'accordent à reconnoître un Dieu & l'immortalité de cette précieuse substance qui nous anime. La principale de ces sectes est celle qui tire son origine d'un nommé *Thic-ka*, philosophe asiatique, dont les tonquinois célèbrerent autrefois l'apothéose. Les voyageurs européens croient que cet homme célèbre est le même que le Xaca des japonais & le Fo des chinois, mais cette opinion n'est fondée sur aucune preuve. Quoi qu'il en soit; la secte de *Thic-ka* est spécialement répandue parmi le peuple: ceux qui y sont attachés ne cessent de prêcher une obéissance aveugle aux préceptes de ce philosophe; & ils prétendent que les ames de ceux qui



Première



Seconde



Premiere CEREMONIE NUPTIALE des PEUPLES de JAVA. Le MARIÉ va chercher la MARIÉE.



Seconde CEREMONIE NUPTIALE des PEUPLES de JAVA, le MARIÉ conduit la MARIÉE chez lui.

goit aussi-
re dans la
re la pro-
la maison
tenant sa
r lequel il
ffoit chez
ne faisoit
tion.

tume aussi
on appel-
ré pour la
mortelle,
ant l'exé-
l'intention
re pour le
dans quel-
infirmes à
restituée de

du Japon,
reconnoître
ous anime.
n nommé
rent autre-
omme cé-
nois, mais
en soit ; la
: ceux qui
e aux pré-
e ceux qui

auront
dix lieues
les sup
elles rev
gente &
elles ret
par des
resses p
mort à
fidèleme
que les
certain
que les
petites f
été ainfi
lices où

Les
bonzes d
tribués
la haute
même é
font rev
de verre
un chape
crosse et
prêtres f
regne au
roissent n
tous les
la classe
pauvreté
de soulag
le peuple
des auspic
semens d
ministrati
ponts &
pas d'aill

auront négligé sa morale , seront transportées au sortir du corps , en dix lieux différens , où elles souffriront , pendant un tems déterminé , les supplices les plus cruels. Eprouvées ainsi par de longs tourmens , elles reviendront sur la terre , où elles seront condamnées à une vie indigente & malheureuse ; & , lorsqu'elles sortiront de ces nouveaux corps , elles retourneront encore dans les enfers , où elles seront tourmentées par des supplices encore plus affreux que les premiers. Ces ames pécheuses passeront ainsi successivement , pendant toute l'éternité , de la mort à l'enfer , & de l'enfer à la mort. Ceux qui auront accompli fidèlement les préceptes de Thic-ka , jouiront d'une félicité aussi grande que les tourmens de ces derniers seront rigoureux. Ils éprouveront un certain nombre de transmigrations toujours plus avantageuses les unes que les autres , & dans lesquelles ils se purgeront graduellement des petites souillures qu'ils auront pu contracter pendant la vie. Après avoir été ainsi entièrement purifiés , ils seront placés dans un séjour de délices où ils jouiront d'un bonheur inexprimable.

Les prêtres du Tonquin , comme ceux des chinois , s'appellent *bonzes* dans les journaux de nos voyageurs. Ces ministres , qui sont distribués en clergé séculier & régulier , portent un bonnet rond , de la hauteur de trois pouces , derrière lequel pend un morceau de la même étoffe qui leur descend jusque sur les épaules. Quelques-uns sont revêtus d'un pourpoint , sur lequel sont attachés plusieurs grains de verre de différentes couleurs. Une espece de collier semblable à un chapelet , & composé de cent grains , leur environne le col. Leur crosse est un bâton au haut duquel est un petit oiseau de bois. Ces prêtres sont communément fort pauvres ; & telle est la philosophie qui regne au Tonquin , que les peuples ne les estime , qu'autant qu'ils paroissent mériter de la déférence par leur droiture & par leurs vertus. Aussi , tous les voyageurs assurent-ils que le sacerdoce forme , au Tonquin , la classe la plus vertueuse & la plus respectable de l'état. Malgré la pauvreté de cet ordre ; ceux qui le composent trouvent encore les moyens de soulager les veuves & les orphelins du superflu des aumônes que le peuple leur distribue ; ils établissent même sur les grands chemins des auspices où les voyageurs trouvent gratuitement tous les rafraichissemens dont ils peuvent avoir besoin ; & telle est la confiance que l'administration a dans leur probité , qu'elle leur abandonne le soin des ponts & de divers autres ouvrages publics : le clergé tonquinois n'est pas d'ailleurs condamné à la loi gênante du célibat. Tous les ministres

de la religion quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent, ont le droit de se marier comme tous ceux qui composent les autres ordres de l'état. Ils habitent au milieu de leur famille, dans des huttes fort mal construites & négligemment ornées, auprès des temples dont le ministère leur est confié.

On trouve aussi dans ce royaume des religieuses ou bonzeses qui se consacrent entièrement au culte de la religion. J'ignore si la loi les assujettit au célibat. Mais, en réfléchissant sur ce que l'on vient de dire des prêtres à ce sujet, il paroît vraisemblable, qu'on n'a pas assujetti les femmes à des réglemens plus gênans que ceux qui les gouvernent eux-mêmes. On les distingue par une coëffure qui leur est particulière: c'est une espee de tiare sur laquelle sont attachés plusieurs grains de verre de différentes couleurs & de la grosseur d'une balle de mousquet.

Les temples du Tonquin sont tout aussi nombreux qu'à la Chine. On leur donne ordinairement une forme oblongue, & l'on y pratique une ouverture des quatre côtés. Ces sanctuaires, construits avec la plus grande simplicité, sont dépourvus de tout ornement: on les prendroit plutôt pour des cabanes de laboureur que pour des asyles destinés à recevoir la divinité. Une planche mal affermie sert d'autel; & souvent le pavé du temple n'est autre chose que de la terre négligemment battue.

Ce mépris affecté qu'on a au Tonquin pour le culte extérieur de la religion, fait que les personnes de qualité n'entrent jamais dans les temples & ne font que très-peu de cas des bonzes. Ils pratiquent dans leur maison même les cérémonies religieuses; & ils entretiennent chez eux un chapelain destiné pour cet office. Le maître de la maison a-t-il quelque demande à faire à la divinité, il se prosterne au milieu de la cour, puis il lit à haute voix la supplique il la met ensuite dans un encensoir, & la brûle avec l'encens; après quoi ils jettent encors dans l'encensoir quelques petits paquets de papier doré. La cérémonie est couronnée par un festin destiné à régaler le clerc & les autres domestiques de la maison.

Les tonquinois adorent la divinité dans les quatre points cardinaux; qu'ils distinguent par des couleurs différentes. Le noir est la couleur affectée au septentrion. Lorsque les tonquinois rendent, de ce côté-là, leurs hommages à l'éternel, ils s'habillent de noir. Ce jour-là, leur maison, leur table, tout ce qui sert à leur usage est revêtu de noir;

La c
verd lor
qu'ils a

Ces
dont les
de chaq
obligés
est celle
jour, ch
ques par
dans sa
suivans o
les citoy
ensemble
sent des
Les plac
des farces
fort gène
publique
ordinaire
dans tous
intervalle
boîte. On
les travau

Les po
les autres
des devin
ter ces in
dans les f
rence de
un livre
figures g
du passé
consulte
pieces de
ces pieces
un très-m
c'est le m

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 71

La couleur rouge est pour le sanctuaire du midi : ils se mettent en vert lorsqu'ils se prosternent vers l'orient ; & prennent le blanc lorsqu'ils adorent Dieu dans l'occident.

Ces peuples ont plusieurs fêtes qu'ils célèbrent avec toute la piété dont les asiatiques sont susceptibles. Le premier & le quinzième jour de chaque lune, par exemple, ils en ont une, pendant laquelle ils sont obligés de dire six fois leur chapelet : mais l'une des plus solennelles est celle qu'ils célèbrent au commencement de l'année. Le premier jour, chacun, craignant de voir quelque objet, ou d'entendre quelques paroles de mauvais augure, se tient scrupuleusement renfermé dans sa maison, sans oser ouvrir ni les portes ni les fenêtres. Les jours suivans on se dédommage bien de cette contrainte superstitieuse. Tous les citoyens se rendent des visites mutuelles, & ne songent qu'à lier ensemble des parties de plaisir. Les villes & les campagnes retentissent des cris de joie que fait éclater l'espérance d'une heureuse année. Les places publiques sont couvertes de théâtres, où l'on représente des farces propres à amuser les passans. Les femmes, communément fort gênées au Tonquin, participent, en cette occasion, à la joie publique & se confondent dans la foule. Les tonquinois passent ainsi ordinairement douze jours dans les bals, les festins, les spectacles & dans tous les amusemens en usage dans ce pays. Pendant tout cet intervalle de tems, le grand sceau de l'état reste enfermé dans une boîte. On ne rend la justice dans aucun endroit du royaume, & tous les travaux sont interrompus.

Les peuples du Tonquin, tout aussi superstitieux que les chinois & les autres nations de l'Asie, ajoutent beaucoup de foi aux charlataneries des devins, & n'entreprennent aucune affaire importante sans consulter ces imposteurs. Tout leur art consiste à s'instruire de ce qui se passe dans les familles, afin d'être mieux à portée de donner quelque apparence de justesse à leurs oracles, lorsqu'on vient les consulter. Ils ont un livre rempli de cercles magiques, de caractères indéchiffrables & de figures grotesques, dans lequel ils prétendent trouver la connoissance du passé & de l'avenir. Ils commencent par demander à celui qui les consulte, quel âge il a ; puis ils jettent en l'air deux ou trois petites pièces de cuivre, sur un côté desquelles il y a des lettres tracées. Si ces pièces de cuivre tombent sur le côté où se trouvent les lettres, c'est un très-mauvais augure ; si elles viennent à tomber sur le côté vuide, c'est le meilleur présage. Ce jeu d'enfant ridicule est cependant ce qui

regle la conduite de tous les tonquinois, celle même du roi & de toute la cour.

Il n'y a pas jusqu'à la secte des lettrés qui ne donne tête baissée dans ces extravagances. Ils prétendent avoir le secret de pénétrer l'avenir par le moyen d'un miroir; & les oracles qu'ils publient de cette manière leur sont fort lucratifs; persuadés qu'ils peuvent se rendre les mânes des morts favorables par des libations, ils répandent de l'eau-de-vie sur leurs tombeaux. Au premier jour de chaque année, ils tracent sur les portes des maisons des figures de forme triangulaire, dont l'objet est d'en écarter les génies mal-faisans. Ils observent avec la plus grande attention la manière dont marchent les poules & celle dont un homme étérue. Chaque fois qu'ils rencontrent une personne difforme ou contrefaite, ils se croient menacés des plus grands malheurs. Enfin, jamais Rome dans son enfance n'imagina de puérité plus ridicule que celle qui souille aujourd'hui la philosophie dont les lettrés tonquinois font profession.

Le mariage des tonquinois se contracte avec des formalités assez semblables à celles que tous les asiatiques observent en pareil cas. Lorsqu'un mari est dégoûté de sa femme, il peut s'en débarrasser quand bon lui semble: mais, par une loi vraiment injuste, la femme ne jouit pas du même privilège. Ce qui rend le mari plus circonspect à cet égard, c'est l'obligation où il est de rendre à la femme qu'il répudie, tout ce qu'elle a apporté dans le ménage & de lui laisser tous les présens qu'il lui a faits. Il est aussi tenu de garder tous les enfans qu'il a eus d'elle. La cérémonie qui opère le divorce chez ces peuples est assez singulière. Le mari brise les petits bâtons dont sa femme & lui se servoient pour manger, en forme de fourchettes: ils en renferment les morceaux dans deux petits sacs, dont il donne un à sa femme & réserve l'autre pour lui. Il y ajoute un billet signé de sa main, par lequel il déclare qu'il lui abandonne la pleine & entière disposition d'elle-même & qu'il ne prétend plus exercer aucune autorité sur elle.

Lorsqu'un tonquinois tombe malade, on est dans l'usage d'attacher sa robe, au bout d'une longue perche, dans le milieu d'un carrefour. Les parens offrent ensuite un sacrifice à la divinité pour le rétablissement de la santé de celui qui est l'objet de la cérémonie. Ce sacrifice qui se fait dans le carrefour même & en plein air, consiste en sept boules de riz dont on fait hommage à la divinité. Les voyageurs disent que ces boules sont au nombre de sept, parce que les tonquinois comptent

comp
tain,
en ét
pre a
repro
Le
funéra
spécia
ticulier
plus p
piéds
cercue
à retou
sieurs t
cieux
ne nég
de l'arg
donner
il a joi
éloigné
son no
honneur
La
ses rois
peuples
du mon
ses plus
lit de pa
magistr
images.
mets ap
gens. L
grossier
revêtues
vant le
honneur
Les
au lieu
T

comptent sept esprits vitaux dans le corps humain. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils sont persuadés que ces boules prises par le malade, sont en état de lui redonner la santé. Ce genre de superstition n'est pas propre aux tonquinois ; il est peu de peuples sur la terre qui n'ait à se le reprocher.

Figures.

Les peuples du Tonquin ne sont pas moins magnifiques dans leurs funérailles que les chinois, dont ils ont imité la plupart des usages, & spécialement ce qui concerne le culte des morts. Ce qu'il y a de particulier dans leurs cérémonies funebres, c'est que pendant le convoi, le plus proche parent du défunt s'étend par terre & se laisse fouler aux pieds de ceux qui portent le cadavre. Lorsqu'il se relève, il pousse le cercueil des deux mains en arriere, comme s'il vouloit engager le mort à retourner au séjour des vivans. Cette cérémonie bizarre se répète plusieurs fois pendant la marche. Tout ce que le mort avoit de plus précieux & de plus magnifique est prodigué dans ces occasions ; & l'on ne néglige jamais d'enfermer dans les tombeaux, des vivres, de l'or, de l'argent, des étoffes précieuses, & tout ce qui peut contribuer à donner dans l'autre monde de l'aïfance au défunt & les richesses dont il a joui dans celui-ci. S'il arrive qu'une personne meure dans un pays éloigné, & que les parens ne puissent découvrir son corps, ils tracent son nom sur une planche, & rendent à ce morceau de bois les mêmes honneurs qu'ils auroient rendus au corps même du défunt.

La magnificence que ce peuple asiatique met dans les funérailles de ses rois, surpasse tout ce qui se pratique, en pareil cas, chez tous les peuples du monde (fig. 34). On commence par embaumer le corps du monarque avec les plus précieux parfums : on le couvre ensuite de ses plus magnifiques habits ; & dans cet état, il reste exposé sur un lit de parade pendant soixante-cinq jours. Les principaux seigneurs, les magistrats, le peuple même s'empressent de venir lui rendre leurs hommages. On dresse devant lui des tables magnifiquement servies ; & les mets après avoir été desservis, sont distribués aux prêtres & aux indigens. Le nouveau roi, revêtu d'un habit violet d'une toile de coton fort grossiere, accompagné des princes habillés comme lui, & des princesses revêtues de robes de soie blanche, vient chaque jour se prosterner devant le corps de son prédécesseur, & fait brûler des parfums en son honneur.

Les soixante-cinq jours écoulés, on se dispose à conduire le corps au lieu de la sépulture. De la capitale au lieu où on ensevelit les rois

du Tonquin, il y a, dit-on, seize jours de marche. Tous les chemins par où passe le convoi sont couverts d'une grosse toile de coton violet. Le roi, les princes & princesses de son sang, & tous les seigneurs de la cour font le voyage à pied. A la tête du convoi, dit Tavernier, dont nous suivrons ici la narration, marchent deux huissiers de la chambre du roi, qui vont criant le nom du monarque décédé. Chacun d'eux porte une espee de masse d'armes dont la boule est pleine de feu d'artifice. Douze officiers des galeres traînent le mausolée sur lequel est écrit le nom de ce prince. Après eux marchent le grand écuyer à cheval, suivi de deux pages. Ensuite paroissent douze chevaux de main, marchant deux à deux, tous à bride d'or, avec des houffes & des selles brodées, des franges d'or, &c. Douze éléphants viennent après : quatre de ces animaux sont montés chacun d'un homme qui tient un étendard ; quatre autres sont chargés de tours qui portent des soldats armés de mousquets ou de lances. Les quatre derniers portent des cages, dont l'une est garnie de glaces par le devant & les deux côtés, & l'autre est faite en jaloufie. Ces éléphants sont ceux que le roi montoit à la guerre. On voit aussi un chariot qui porte le mausolée où repose le corps du roi : ce chariot est traîné par huit cerfs, dont chacun est conduit par un capitaine des gardes du corps. Le nouveau roi & tous les princes du sang, la tête couverte d'un bonnet de paille, suivent immédiatement le chariot. Les princes & les princesses qui les suivent sont environnés de quelques joueurs d'instrumens. Les princesses, qui sont accompagnées chacune de deux dames d'honneur, portent à boire & à manger pour le défunt. Après ces dames, viennent les quatre gouverneurs des quatre principales provinces du royaume ; ces officiers portent chacun sur l'épaule un bâton d'où pend un sac plein d'or & de différens parfums : ce sont les présens que les autres provinces font au prince mort, & qui lui doivent servir dans l'autre vie. Les deux chariots à huit chevaux que l'on voit à la suite des quatre gouverneurs, portent des coffres pleins de lingots d'or, de barres d'argent, & d'habits d'étoffe d'or & de soie. Telles sont les richesses immenses dont on enrichit le tombeau des rois. Enfin une foule de nobles & d'officiers de tous rangs, les uns à pied, les autres à cheval, fait la clôture de cette pompe funebre. Le convoi arrive dans cet ordre sur le bord de la riviere : on embarque alors le corps du roi sur la galere royale, qui le dépose dans un pays désert & inhabité. Ce cadavre est enterré dans l'endroit le plus secret & le plus reculé du désert par six des principaux

chemins
on violet.
gneurs de
vernier,
la chan-
un d'eux
e de feu
lequel est
r à che-
de main,
des selles
: quatre
tendard;
rmés de
es, dont
& l'autre
toit à la
epose le
est con-
tous les
t immé-
ent font
qui font
à boire
tre gou-
iers por-
or & de
font au
eux cha-
erneurs,
& d'ha-
dont on
iciers de
de cette
rd de la
, qui le
ans l'en-
incipaux



de Rome en l'an 1179.

1. Deux Ministres portant des masses.
2. Douze Officiers traînant le Mausolée ou est écrit le nom du Roi défunt.
3. Douze Elephants.
4. Le Grand Cœur, et deux Pages à cheval, suivis de douze Chevaux de main, lesquels proviennent quelque fois les Elephants.

POMPE FUNERRE

5. Le corps du Roi tiré par 8. Chefs.
6. Le nouveau Roi, et ses frères.
7. Les Princesses, et Dames d'honneur portant à manger pour le défunt.
8. Les Princes du Sang environnés de joueurs d'instrumens.
9. Quatre Gouverneurs des 4. principales Provinces.

IS de TUN
Chevaux à huit chevaux
suite d'Officiers du
à pied selon l'



IS DE TUNQUIN.

A. Chariots à huit chevaux remplis d'or, d'ivoire de soye etc.
B. Soldats d'Officiers du Roi, et de la Noblesse; les uns à cheval,
C. Soldats à pied selon leur rang et qualité.

A. Galere ou est le corps du Roi.
B. Galere ou sont les Seigneurs qui vont se faire enterrer vivs avec le Roi.
C. Galere avec les Dames qui vont se faire enterrer vivs avec le Roi.
D. Deux Galeres qui portent les trisors qu'on vi enterrer avec le Roi.

ERRE De
pour le def
instrumens
ce

eunuques
sépulture
secrét à p
avec le co
guées de
rie la plus
plus depu

Le bla
ce tems e
le porten
trois ans
femmes a
Toute la
les officie
le peuple
prédécess
sée de no
en cela il

Ici, c
moire de
célébrent
mere. O
font mon
leurs exp
ces héros
tes qu'ils
sur lesqu
autels, p
quarante
assiste ac
fums, &
le roi s'i
phées ér
ches con
boulever
monie,
cendres
en pouf

To

ET COUTUMES RELIGIEUSES.

75

eunuques de la cour. Ces officiers sont les seuls qui sachent le lieu de la sépulture du prince ; & ils s'engagent par serment à ne dévoiler ce secret à personne. On assure qu'autrefois on étoit dans l'usage d'enterrer avec le corps du monarque les personnes des deux sexes les plus distinguées de la cour ; mais cette coutume, qui retrace l'image de la barbarie la plus sombre & de la superstition la plus sanguinaire, n'y subsiste plus depuis plusieurs siècles.

Le blanc est, chez les tonquinois, la couleur du deuil. Pendant tout ce tems d'amertume, les habillemens de soie sont interdits. Les enfans le portent pour leur pere & mere deux ans & trois mois ; les femmes, trois ans pour leur mari. Les maris sont libres de le porter pour leurs femmes autant qu'ils veulent. Le deuil entre freres & sœurs est d'un an. Toute la nation le porte pour le roi ; les mandarins, pendant trois ans ; les officiers de sa maison, pendant neuf mois ; les nobles, pendant six ; & le peuple, pendant trois. Le nouveau roi porte lui-même le deuil de son prédécesseur : tant qu'il dure, il n'est servi que dans de la vaisselle vernissée de noir. Il se fait raser la tête, qu'il couvre d'un bonnet de paille ; & en cela il est imité par tous les mandarins & les officiers de son palais.

Ici, comme à la Chine, on rend les plus grands honneurs à la mémoire des morts. La piété paternelle exige sur-tout des enfans, qu'ils célèbrent, pendant tout le tems de leur vie, l'anniversaire de leur pere & mere. On y solemnise tous les ans un autre anniversaire pour ceux qui sont morts en combattant pour la patrie, & qui se sont distingués par leurs exploits militaires ; & ce qu'il y a d'étonnant, on associe alors à ces héros ceux qui se sont rendus célèbres par les séditions & les révoltes qu'ils ont excitées dans l'état. On élève à leur honneur des autels, sur lesquels sont placées leurs images avec leurs noms gravés au bas. Ces autels, glorieux trophées érigés à la vertu guerriere, sont environnés de quarante mille soldats ; & pour rendre la fête plus brillante, le roi y assiste accompagné de toute sa cour : on y brûle de l'encens & des parfums, & l'on récite certaines prieres consacrées à cet usage. Après cela le roi s'incline profondément à quatre reprises différentes devant les trophées érigés à l'honneur des héros de la patrie ; mais il décoche cinq fleches contre les images de ceux qui n'ont d'autre gloire que celle d'avoir bouleversé l'état : tous ses courtisans imitent son exemple. Après la cérémonie, on fait une décharge générale de l'artillerie, & l'on réduit en cendres les autels avec tous leurs ornemens. L'assemblée se retire ensuite, en poussant des hurlemens affreux.

Le couronnement des rois du Tonquin est accompagné d'un grand nombre de cérémonies religieuses, & sur-tout d'une multitude considérable de sacrifices, dans lesquels on immole, dit-on, plus de cent mille victimes. Le nouveau roi fait des présens magnifiques aux églises & aux prêtres qui les desservent. Il y a plus; l'usage exige qu'il fasse une retraite d'un mois dans un monastère de bonzes. Les actes de piété qu'il exerce dans cette maison religieuse, ne sont cependant pas fort rigoureux. Le premier quart du mois est employé à diverses pratiques de dévotion assez faciles. Le monarque passe le reste en festins, en réjouissances, & à préparer les moyens qu'il doit employer à l'administration des affaires.

La fête de l'agriculture, dont on verra bientôt la description à l'article de la Chine, est passée de cet empire au Tonquin : on l'y nomme *Can-ja*. Le roi, accompagné de ses principaux courtisans, suivi de plusieurs corps de troupes & d'une multitude de peuple, donne majestueusement sa bénédiction aux fruits de la terre : mais, ce qu'il y a de plus important dans cette fête, le monarque lui-même trace divers sillons dans la terre avec une charrue préparée exprès. Cette cérémonie est couronnée par un repas champêtre que le roi donne à toute sa cour, & par des distributions qu'il fait faire au peuple.



ON ad
in culpa
de con
gens éc
bien lo
maître
ses vœ
que leu
s'étant
Chang-
êtres,
Ce prin
tolérer
christian
fut infé
gazettes
des lettr
» confe
» nois e
» du ci
» donn
» lesqu
» respo
» lui co
» sous
» versel
» de l'a
» trône
» soient
D'ail
yeux de
ayant eu

ARTICLE X.

Religion des Chinois.

ON accusa long-tems les chinois d'être une société d'athées. Cette inculpation, qui tiroit sa source de l'ignorance des missionnaires chargés de convertir ce peuple asiatique, ne parut pas même vraisemblable aux gens éclairés. Aussi personne ne doute aujourd'hui que cette nation, bien loin d'être athée, n'adore un être unique, un Dieu suprême, maître & gouverneur de l'univers, à qui elle offre ses prières & ses vœux. Quelques docteurs européens, par une suite de l'erreur que leur avoient occasionnée les relations infidèles des voyageurs, s'étant divisés sur le sens qu'on devoit donner aux mots *Tien* & *Chang-ti*, dor. se servent ces peuples pour désigner le souverain des êtres, l'empereur Can-hi voulut bien en déterminer la signification. Ce prince, dont l'amour pour les sciences européennes lui faisoit tolérer quelques moines descendus dans ses états pour y prêcher le christianisme, fit publier, pour les satisfaire, en 1710, un édit qui fut inséré dans les archives de l'empire, & imprimé dans toutes les gazettes. L'empereur, qui n'étoit alors que l'organe de toutes les classes des lettrés chinois, s'exprimoit ainsi dans cette ordonnance : « Nous » confessons que ce n'est pas au ciel visible & matériel, que les chi- » nois offrent des sacrifices ; mais uniquement au seigneur & au maître » du ciel, de la terre & de toutes choses. Tel est le sens que l'on doit » donner à l'inscription *Chang-ti*, qu'on lit sur les tablettes, devant » lesquelles on offre ces sacrifices. Ce n'est que par un juste sentiment de » respect, que nous n'osons donner au souverain seigneur le nom qui » lui convient. C'est pourquoi nous sommes dans l'usage de l'invoquer » sous les titres de *ciel suprême*, de *bonté suprême du ciel*, de *ciel uni-* » *versel*. De même, en parlant respectueusement de l'empereur, au lieu » de l'appeler par son propre nom, on emploie ceux de *marche du » trône*, & de *cour suprême de son palais*. Enfin, quelque différens que » soient ces termes, ils sont, en effet, les mêmes dans leur signification ».

D'ailleurs ceux qui étoient de pareilles difficultés, avoient sous les yeux de quoi terminer facilement la question. Le pere Gozani, jésuite, ayant eu occasion d'entretenir les juifs établis, depuis plusieurs siècles,

dans la ville de Kay-fong-fu, capitale de la province de Ho-nan ; trouva qu'ils adoroient le Dieu suprême, le Dieu d'Abraham & de Jacob, sous les noms communs de *Tien* & de *Chang-ti*. En falloit-il donc davantage, pour persuader aux européens que les chinois, qui donnoient les mêmes noms à leur Dieu, n'adoroient pas d'autre divinité que celle des Juifs, qui avoient dû apprendre toute la force des termes de la langue, après un si long séjour dans le pays ?

Je ne prétends pourtant pas dissimuler ici le culte extraordinaire que les chinois rendent aux esprits dont ils animent toute la nature. Le pere de Sainte-Marie rapporte quelques textes de Confucius, dans lesquels ce philosophe, avouant qu'il ne conçoit pas comment ces esprits sont si intimement unis à nous, ajoute néanmoins qu'on ne peut témoigner trop d'empressement à les honorer, à les servir, & à leur offrir des sacrifices. « O les rares vertus & les grandes perfections, » s'écrie-t-il, dont ces esprits célestes sont décorés ! y a-t-il quelques » vertus supérieures à la leur ? On ne les voit pas ; mais ce qu'ils font » les manifeste. On ne les entend pas ; mais les merveilles qu'ils ne » cessent d'opérer parlent assez en leur faveur ».

M. Leibnitz, qui rapporte ce passage du philosophe chinois ; d'après le docteur franciscain, croit que ces expressions, si conformes à la croyance des juifs, n'ont pu parvenir aux chinois que par la tradition des anciens patriarches. Mais ce savant homme pouvoit-il ignorer que cette théologie s'est trouvée établie chez tous les peuples de la terre ; que la plus grande partie des religions qui ont partagé le monde, ont admis ces intelligences heureuses & actives, fort inférieures néanmoins en puissance au Dieu dont elles étoient les ministres & les agens ? La plus grande partie de la mythologie des égyptiens, des grecs & des romains, étoit-elle autre chose que cette pneumathologie des chinois ? Chaque république, chaque ville, chaque particulier avoit un génie tutélaire de cette espece. Le respect que l'on portoit aux lacs, aux arbres, aux fontaines, aux pierres même, n'avoit pas d'autre origine que cette croyance. On étoit persuadé que chaque homme venant au monde, y apportoit un de ces génies, dont la fonction étoit de l'accompagner, de l'aider dans les dangers, de le soutenir dans l'adversité, & de le fortifier dans la vertu. Ce qu'il y avoit de plus singulier, c'est qu'on faisoit tirer au sort ces anges tutélaires ; & la personne qui étoit assez heureuse pour en avoir un vigoureux & capable de tenir tête à ceux des autres hommes, étoit assuré de triompher de tous les obstacles

Ho-nan ;
de Jacob,
t-il donc
lonnoient
que celle
nes de la

naire que
nature. Le
dans les-
ces esprits
ne peut
& à leur
fections ,
quelques
qu'ils font
qu'ils ne

chinois ;
conformes
e par la
it-il igno-
eupies de
partagé le
t inféru-
inistres &
tiens , des
athologie
ulier avoit
aux lacs,
re origine
venant au
l'accom-
verfité , &
ier , c'est
qui étoit
nir tête à
obstacles



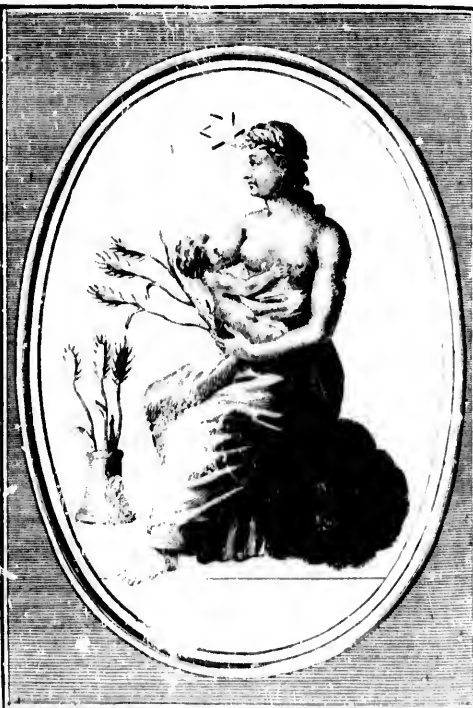
ISIS assise sur une fleur de LOTOS.



ISIS & OSIRIS, avec la fleur de LOTOS sur la tête sous la figure de SERPENS.



ISIS avec une tête de vache allaitant HORUS.



ISIS allaitant son fils HORUS.



sur la tête



sur la tête



PUZZA ou la CYBELE des CHINOIS.



PUZZA sous une forme parallèle à JSIS assise sur la fleur de LOTOS.

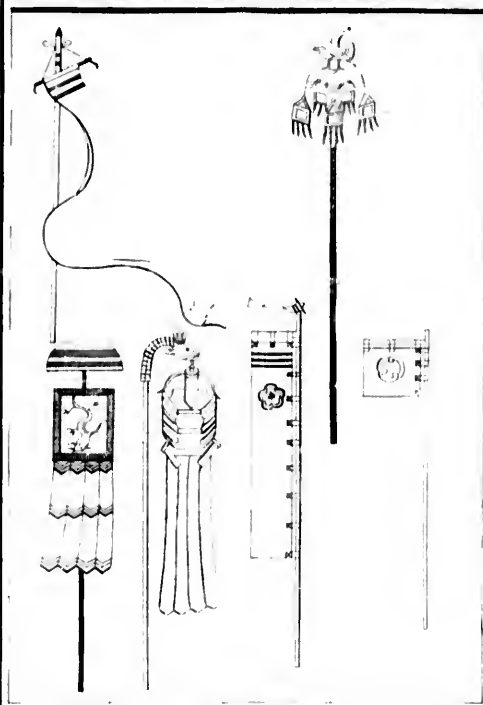
VII. N° 18.





A. KIRIN des Chinois B. KIRIN des Japonais.

TATS DRAGONS des Chinois et des Japonais



BANIERES Imperiales, et MARQUES d'honneur que l'EMPEREUR accorde aux GRANS. Yvi. p. 317.

A. FOO ou PHOENIX des Chinois. B. FOO ou PHOENIX des Japonais.

d'après les origines du Japon

Tom VII. N. 34

炎



鳳

鳳





IDOLE que les CHINOIS appellent, le DIEU de L'IMMORTALITE, et qu'ils disent presider à leur FORTUNE .

A. FO-TEK, ou NINIFO . B. KIN-GAN, génie tutélaire que les JESUITES nomment aussi CHIN-HOAN .



CHIN-HOAN Dieu tutélaire de la CHINE .

DIVINITE que les AMBASSADEURS HOLLANDOIS nomment LINCING dans leurs RELATIONS .



[The main body of the page is blank white space, containing no legible text or figures.]



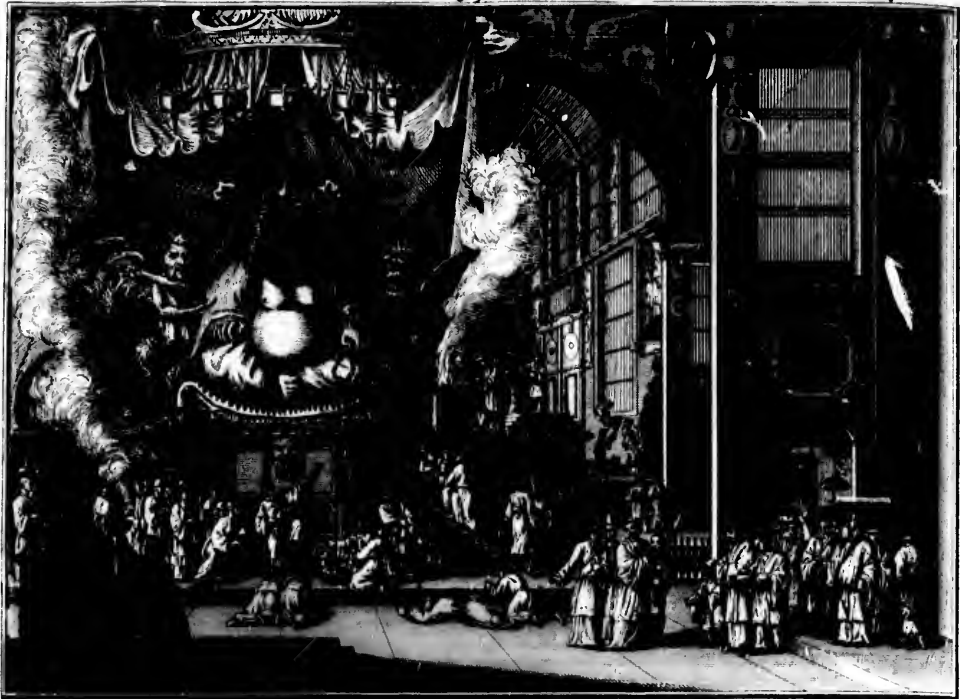


D. D. D. Philosophes }
 E. Capitaine }
 F. Dragon }
 tous au rang de Dieux

Les DIEUX des CHINOIS.
 tirés de la Chine de KIRCHER.

G. H. Divinités du second ordre.
 I. K. L. M. Divinités du troisième ordre, qui ne
 sont que les choses sublimes





VITEK ou NINIPO.



B. Fournier del.

MATZOU.





QUANTECONG DIVINITÉ CHINOISE que les CHINOIS disent avoir été leur premier EMPEREUR.



A Paris del et sculp. par 1792

QUONIN DIVINITÉ domestique des CHINOIS.

qui s'op
ple, éto
tremblo
en sa pré
n'étoient
leur patri
res, ils n
guidés pa
forger de
reuse une
publiquen
les action
antiquité
nient que

L'imp
silence cet
Les uns
romains,

(fig. 35)
foule d'aut

la théolog
des mission
chinois jus
attribuer la
tain Ninif
douter, c'e
ont introdu
certains pe
leurs vertu
assez grand
rouve, pa
dont le pri
conserver f
un nommé
fondateur d
(fig. 40).
il naquit, d
ere. La lég

qui s'opposoient à ses desseins. Le génie de Marc-Antoine, par exemple, étoit, au rapport de Plutarque, si foible & si pusillanime, qu'il trembloit devant celui d'Auguste. Il étoit déconcerté, abattu, rampant en sa présence. Ainsi, suivant cette théologie, Pisistrates, Sylla, César n'étoient pas les véritables causes de la tyrannie dont ils affligeoient leur patrie. En proie à des génies superbes, entreprenans & sanguinaires, ils ne furent que l'instrument de leur fureur; & ces trois hommes, guidés par le démon pacifique de Socrate, n'auroient jamais pensé à forger des fers à leurs concitoyens. On sent combien devoit être dangereuse une opinion qui justifioit les plus affreux attentats : c'étoit afficher publiquement le fatalisme, & détruire toute espece de moralité dans les actions des hommes. Mais on doit dire, à la louange de la sage antiquité, que ce n'étoit peut-être pas encore là le plus grand inconvénient que l'on pût reprocher à sa croyance.

L'impartialité dont nous faisons profession, nous oblige à passer sous silence cette foule de visions qu'on a répandues sur le culte des chinois. Les uns ayant toujours présente à l'esprit la mythologie des grecs & des romains, ont osé avancer que ce peuple asiatique adoroit Isis, Osiris; (fig. 35), Cybeles (fig. 36), le Phénix même (fig. 36), & une foule d'autres divinités (fig. 37) qu'ils croient avoir été empruntées de la théologie de l'ancienne Europe. Les autres trompés par la bonne foi des missionnaires & des voyageurs, ont multiplié les dieux indigenes des chinois jusqu'à l'infini (fig. 38); & ils ont porté la témérité jusqu'à leur attribuer la foiblesse de prostituer leur encens au pied des autels d'un certain Ninifo, dieu des plaisirs & de la volupté. Ce que l'on fait, à n'en pas douter, c'est que les bonzes, dont l'institution est fort moderne à la Chine, ont introduit l'usage de l'apothéose. Voilà pourquoi les chinois réverent certains personnages qui se sont rendus célèbres par leurs exploits ou par leurs vertus, & qu'ils appellent *Xin*. La légende chinoise contient un assez grand nombre de ces saints personnages des deux sexes. On y trouve, par exemple, une fille dévote appelée *Matzou* (fig. 39), & dont le principal mérite paroît avoir consisté dans le vœu qu'elle fit de conserver sa virginité jusqu'au tombeau. On rend aussi des hommages à un nommé *Quante-kong*; que quelques écrivains considèrent comme le fondateur de l'empire chinois, & qui est peut-être le même que Fo-hi (fig. 40). Ce dernier est l'un des plus célèbres du calendrier chinois: il naquit, dit-on, dans les Indes, plusieurs milliers d'années avant notre ère. La légende rapporte une multitude de fables plus propres à décréd-

Figures.

35. 36.

37.

38.

39.

40.

Figures.

diter sa mémoire, qu'à justifier les hommages que les chinois lui rendent. Il est assez vraisemblable que ce Fo-hi fut un philosophe asiatique, qui tira les hommes de l'état de barbarie dans lequel ils étoient plongés avant sa naissance. Aussi les annales de l'empire chinois le considèrent-elles comme le restaurateur de cette vaste monarchie. Ce fut lui qui inventa une partie des arts que l'on voit encore aujourd'hui à la Chine. Il publia des loix qui furent reçues avec avidité par les chinois ; il leur apprit à se vêtir d'une manière propre & décente ; il les détermina à vivre sous une forme de gouvernement fixe & réglée ; & il les fit habiter dans les villes qu'il couvrit de remparts propres à les défendre contre les incursions de leurs voisins. C'est tout ce que l'on peut dire de plus vraisemblable de cet homme célèbre, sur le compte duquel on ne remarque que mensonge & confusion dans l'histoire des chinois.

41. Après Fohi, Confucius (fig. 41) est le personnage le plus illustre dont les fastes chinois fassent mention. Ce philosophe, que l'on dit avoir été contemporain de Pithagore & qui vivoit par conséquent environ cinq cent cinquante ans avant notre ère, fut le restaurateur de la secte des lettrés. Il naquit dans la province de Chan-tong, alors appelée le royaume de Lou. En passant sous silence tous les prodiges que la légende fait opérer à sa naissance, nous dirons avec tous les auteurs chinois, que ce philosophe, n'étant encore qu'enfant, se distinguoit, soit par la modestie & par la gravité de son extérieur, soit par une piété solide & par son respect pour ses parens. Telle étoit la vénération qu'il portoit à l'être suprême, qu'il ne prenoit jamais ses repas sans lui offrir à genoux les prémices de sa nourriture. Il entendit un jour soupirer son ayeul : « Qui peut causer votre chagrin, lui dit respectueusement le » jeune Confucius ? Craignez-vous que je ne déshonore un jour par » ma conduite la mémoire de mes ancêtres ? Car je vous ai souvent » entendu dire qu'un fils qui n'imité pas les vertus de son père, est » indigne de porter son nom ». Confucius, aussi ardent à s'instruire qu'il avoit de piété, se livra entièrement à l'étude, & devint en peu de tems le plus savant homme de sa nation. Telle fut la réputation qu'il acquit parmi ses concitoyens, qu'il vit bientôt à son école trois ou quatre mille disciples, pleins de zèle & d'amour pour les sciences & la patrie. Cinq cents d'entr'eux furent revêtus des principales charges de l'état ; & ils s'en acquitterent tous avec la plus grande distinction. Confucius avoit choisi douze de ses élèves, qui l'emportoient sur les autres par leur sagesse, leur lumière & leurs vertus, & qui étoient les confidens intimes de toutes ses actions.

Confucius



CHAN Roi des TARTARIS pendant qu'un autre c



LIMAO de CONFUCIUS dans les 117 ans de sa vie qu'est rapporté de



A. *LIAN* Roi des *TARTARES DIVINISÉ*. B. *LAMA* qui fait ses prières pendant qu'un autre C. tourne un instrument cylindrique sur son cube.



TROPHÉES, dressés sur les plus hautes Montagnes, que les *LAMAS* vont adorer pour la conservation des Hommes et des Chevaux &c.



LIMAO de *CONFUCIUS*, telle qu'on la voit dans les Colosses publics, et dans les *HU* ou *SUTANAS* des Chinois, cette figure est relative à ce qui est rapporté du culte de *CONFUCIUS* à l'article qui le concerne.



AMIDA des Japonais, cette figure est placée ici relativement aux Divinités des Chinois et des Tartares qui se trouvent à l'égard du rapport.

E

Confucius

mœurs & la
verser les m
tout l'univer
Chine , tou
vie de ce gr
causoient les
mort , qui l
l'entendoit s
» machine a
pu établir f
ples : « Les r
» dans le m
par les , il f

Les chine

ne connoisse
plus , s'emp
leur faisoit é
Confucius d
bord de la r
tume de s'en
été environ
ville. La mé
triotés, qu'
pereurs, les
vues que co
toutes les pr
à la sagesse
ples, les in
grand maître
vénération p
darin passe
ordonne de
tre terre : il
Les rois mē
la loi impo
ces viennent
lieux confa

Tom

Confucius étoit animé d'un zèle si ardent pour la réformation des mœurs & la publication de sa doctrine, qu'il fut sur le point de traverser les mers pour aller porter le flambeau de la philosophie dans tout l'univers. Ce saint enthousiasme n'eut pourtant pas, même à la Chine, tout l'effet qu'il eût pu produire; & les dernières années de la vie de ce grand homme furent empoisonnées par la douleur que lui causoient les désordres qui affligeoient sa patrie. Quelque tems avant sa mort, qui le surprit dans la soixante-treizième année de son âge, on l'entendoit s'écrier tristement: « La montagne est tombée! une haute machine a été détruite! » Il parloit de sa doctrine qu'il n'avoit jamais pu établir solidement. Sept jours avant de mourir, il dit à ses disciples: « Les rois rejettent mes maximes; je ne suis plus d'aucune utilité dans le monde: il faut que je le quitte. » Après avoir prononcé ces paroles, il fut attaqué d'une léthargie qui le conduisit au tombeau.

Les chinois qui, selon les maximes de tous les peuples du monde; ne connoissent tout le mérite des grands hommes que lorsqu'ils ne sont plus, s'empressèrent de donner des marques éclatantes de la douleur que leur faisoit éprouver la mort du sage qu'ils venoient de perdre. Ils firent à Confucius des obsèques magnifiques; & l'on plaça son tombeau sur le bord de la rivière de Sû, dans un endroit où ce philosophe avoit coutume de s'entretenir avec ses disciples. Ce tombeau respectable a depuis été environné de murailles; & on le prendroit aujourd'hui pour une ville. La mémoire de Confucius devint d'autant plus chère à ses compatriotes, qu'on s'éloignoit davantage du siècle où il avoit vécu. Les empereurs, les princes, & les seigneurs de la Chine, frappés des grandes vues que comprenoit sa doctrine, lui firent bâtir successivement, dans toutes les provinces de l'empire, des temples où l'on rendoit hommage à la sagesse de ses institutions. On lisoit sur les frontispices de ces temples, les inscriptions les plus pompeuses & les plus honorables: *Au grand maître; au premier docteur; au saint*; le tems n'a pas affoibli la vénération publique pour ce philosophe. Aujourd'hui, lorsqu'un mandarin passe devant l'un des sanctuaires dédiés à Confucius, la loi lui ordonne de descendre de son palanquin & de se prosterner la face contre terre: il marche ensuite à pied, en signe de respect & de vénération. Les rois même & les empereurs ne se dispensent pas de ces devoirs que la loi impose à tout chinois patriote; & souvent il arrive que ces princes viennent exprès visiter le tombeau de cet homme célèbre, ou les lieux consacrés à sa mémoire. O peuple chinois! les honneurs que tu

rends ainsi à la vertu, à la sagesse, à la philosophie, te rendent beaucoup plus cher à mon cœur, que toutes ces institutions de politesse & d'urbanité dont on a mal-adroitement surchargé ton code, & sur lesquelles tant d'écrivains s'exaltaient. Le plus bel éloge, à mon gré, que l'on puisse faire d'une nation, c'est de dire qu'elle fait rendre hommage à la philosophie, & respecter ceux qui portent ses divins étendards.

De Confucius naquit une société d'hommes célèbres, qu'on appelle *la secte des lettrés*. Les voyageurs européens parlent diversément de leur croyance. Les uns les font polythéistes, & les autres les placent tout simplement parmi les athées. Des écrivains trop sensés pour croire à la république imaginaire des athées, n'ont vu dans cette secte qu'une compagnie de philosophes, dont le dogme de l'existence d'un Dieu & de l'immortalité de l'âme fait la principale base: on assure que la secte des lettrés chinois prit au quinzième siècle une forme tout-à-fait différente de celle qu'elle avoit reçue de Confucius son instituteur. Le motif de ce changement fut le projet que conçut alors l'empereur Yong-lo de tirer des livres sacrés un corps de doctrine plus intelligible & mieux combiné que celle qui avoit été en usage jusqu'à son règne. Pour y parvenir, ce prince assembla quarante-deux docteurs, choisis entre les plus habiles, & qu'il chargea de faire un extrait de tous les anciens auteurs nationaux. On assure que ces docteurs, plus pointilleux qu'éclairés, envelopperent la religion chinoise de nuages, & y introduisirent une espèce de spinosisme inconnu jusqu'alors. Cette doctrine qui flattoit l'orgueil des grands, & qui se prêtoit peut-être aux passions, fut, dit-on adoptée à la cour; & c'est à l'occasion de ce bouleversement, qui ne paroît pas constaté dans les annales chinoises, qu'on prétend que la cour chinoise professe ouvertement l'athéisme.

Si l'on en croit M. Scherer, auteur des recherches historiques sur le nouveau monde, dont la conjecture ne nous paroît pourtant gueres vraisemblable, Confucius a eu l'adresse de prédire ouvertement la venue de Jésus-Christ; & c'est ce que les Chinois représentent sous l'emblème d'une figure qu'ils appellent *Burchan*, nom qu'ils donnent aussi quelquefois à la divinité. Ce Burchan, ajoute le crédule M. Scherer, a les jambes croisées, tenant dans son sein un pot du même métal que le reste de la figure. Suivant la prédiction, que les chinois disent avoir été accomplie, Dieu l'a envoyé sur la terre pour instruire les hommes; & après avoir rempli sa mission, d'une manière digne de son illustre origine, il est remonté au ciel. Le pot qu'il a dans son sein, signifie

l'extrême
l'abondance
de l'humani-
tés de l'

Quoi qu'il
soit des ch
compatriotes
professée p
ce grand d
sous les ye
conformité
& le législa
éloignés l'u
une matier

Voici l'his-
toire de ce
siècle des s

« Le m
» une gran
» en outre
» succéda
» comme l
» ses éloges
» lors la f
» signature
» diminuer
» ténèbres
» lumière
» hommes
» tige; en
» l'adultère
» même te
» nécessité
» priétés n
» pour gou
» alors par
» dépravé.
» où les m
» le grand

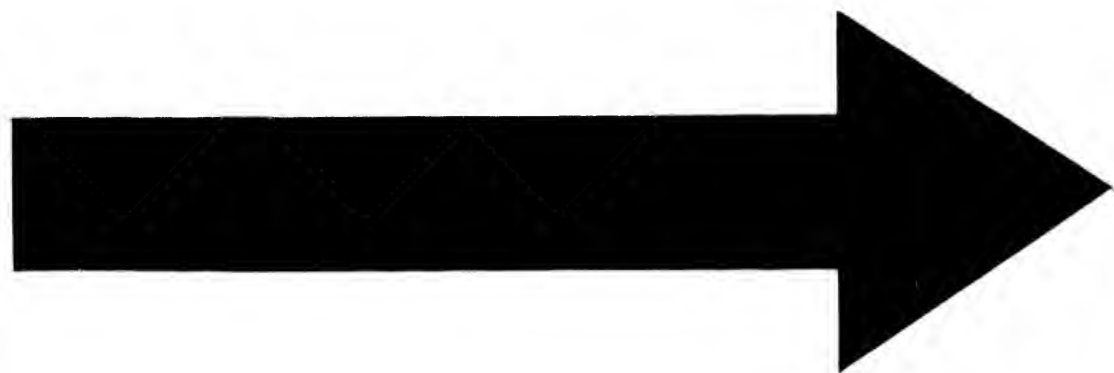
Tome

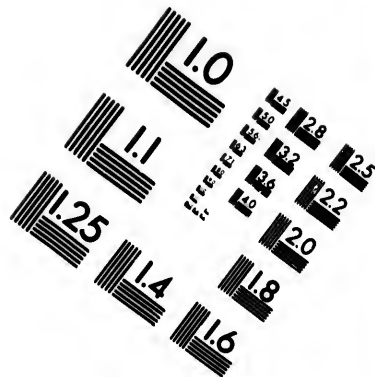
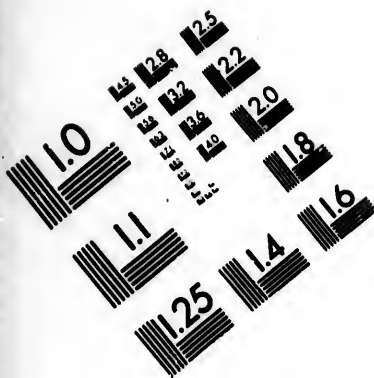
l'extrême pauvreté dans laquelle il a vécu. Le Dieu incarné avoit promis l'abondance, dans une autre vie, à ceux qui rempliroient les devoirs de l'humanité envers leurs semblables, & qui vivroient selon les principes de la religion & de la morale.

Quoi qu'il en soit de cette prophétie ridiculement attribuée au législateur des chinois, il est certain que ce grand philosophe a enseigné à ses compatriotes la même doctrine sur l'original du mal, que celle qui est professée par les juifs & par les chrétiens. Vous diriez qu'en développant ce grand événement qui inonda la terre de crimes & de forfaits, il avoit sous les yeux la genèse ou quelque autre du pantateuque. Telle est la conformité qui se trouve, à ce sujet, entre l'auteur de ce dernier ouvrage & le législateur des chinois, qu'on est surpris que deux hommes, si éloignés l'un de l'autre, aient pu s'accorder avec autant de précision sur une matière aussi délicate.

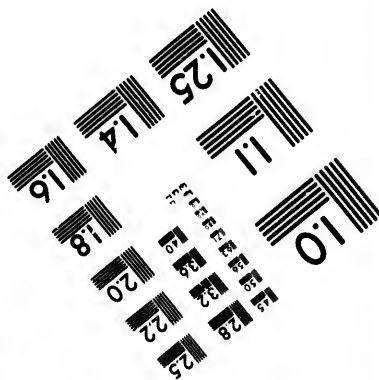
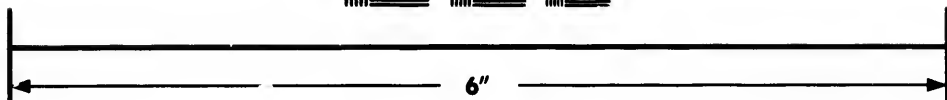
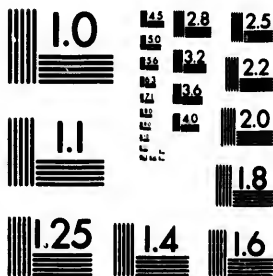
Voici l'opinion de ce philosophe dans le *sind-hind*, ou le livre du siècle des siècles.

« Le monde ayant été créé, les hommes vécurent long-tems dans
 » une grande sainteté; ils avoient le don de prophétie, & possédoient
 » en outre des forces surnaturelles & miraculeuses. A cet âge d'or
 » succéda une époque malheureuse; la terre produisit une plante douce
 » comme le miel. Un homme vorace vint qui en goûta, & qui, par
 » ses éloges, fit naître l'envie aux autres hommes d'en manger. Dès-
 » lors la sainteté disparut de dessus la face de la terre; leurs forces
 » surnaturelles & miraculeuses, la longueur de leur vie & leur grandeur
 » diminuèrent; & le monde fut obligé de vivre long-tems dans les
 » ténèbres, jusqu'à ce que le soleil & les astres revinrent répandre la
 » lumière sur la terre consternée. Pendant cet intervalle, l'âge des
 » hommes, les forces du corps & les vertus diminuèrent encore davan-
 » tage; enfin la vertu disparut entièrement, & à sa place parurent
 » l'adultère, le meurtre, l'injustice & tous les vices: & comme en
 » même tems la terre ne produisoit plus rien pour leur nourriture, la
 » nécessité fit inventer la charrue; mais comme ni la vie, ni les pro-
 » priétés n'étoient point assurées, on choisit le plus sage pour maître &
 » pour gouverner. Cet homme fit le partage de la terre & des biens:
 » alors parurent plusieurs Burchans envoyés pour convertir le monde
 » dépravé. *Ened Kek* fut un des plus illustres: cela dura jusqu'au tems
 » où les mortels ne vécurent plus que cent années. Dans ce tems-là vint
 » le grand Burchan, fondateur de la religion des lamas. Il établit ses





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25
28
32
36
40

10
15
20
25
30
35
40

Figures.

» dogmes chez soixante & une nations , mais par malheur chacun les » prit dans un sens opposé : de-là naquirent la division & les différentes » religions qui sont répandues le monde. »

A en croire les chinois, leurs livres canoniques sont tous aussi anciens que leur monarchie ; & d'après ce calcul , leur origine remonteroit beaucoup plus haut que les premières époques de notre histoire. Ces livres, qu'on appelle *kin*, sont au nombre de cinq. Le premier, qui n'est autre chose qu'un grimoire de sortilèges, s'appelle *y-kin*. Le second, connu sous le nom de *chou-king*, est un recueil imparfait, mais très-précieux, de différens traits d'histoire, de morale & de doctrine. Le troisième, appelé *chi-king*, est un recueil de vers, & que l'on dit être plein de pièces mauvaises, extravagantes, absurdes & impies. Le quatrième est le *tchun-tsieou*, que l'on attribue à Confucius, & qui n'est autre chose qu'une chronique imparfaite des loix de Lou. Enfin, le cinquième est le *li-ki*, qui n'est également qu'une rapsodie indigeste de différens passages d'auteurs chinois sur plusieurs matières.

Les chinois ont différentes espèces de prêtres. Ceux qu'on appelle 42. *bonzes* (fig. 42) sont les principaux : ces ministres, que l'on nous représente comme les plus fourbes & les plus scélérats des mortels, se parent, dit-on, du manteau de la vertu, pour mieux tromper leurs compatriotes. La doctrine qu'ils ont introduite à la Chine, & selon laquelle les hommes les plus pervers peuvent racheter leurs crimes par de l'argent, leur vaut des sommes immenses & un crédit considérable. Ce sont eux qui se chargent d'expier ainsi les crimes de la nation par leurs jeûnes & leurs austérités. Eux seuls ont le droit d'émouvoir la miséricorde divine en pareils cas : & si quelque riche avare vouloit garder son argent & se charger lui-même d'expier ses propres forfaits par une pénitence austère, ces imposteurs n'oublieroient pas de lui faire entendre que tout ce qu'il pourroit faire seroit inutile, & que, loin d'écouter ses cris, Dieu ne manqueroit pas de le punir de sa dureté envers les prêtres.

Toutes les provinces de la Chine sont pleines de ces charlatans. On les voit souvent aller par les rues des villes, traînant avec fracas de grosses chaînes d'une longueur énorme (fig. 42). Ils s'arrêtent à chaque porte & crient d'un ton lamentable : « Voyez quelles douleurs inexprimables nous souffrons pour expier vos péchés ! » D'autres se frappent rudement la tête contre des cailloux dans les places publiques & sur 43. les grands chemins (fig. 43). Quelques-uns ont sur la tête du feu,



Il faut voir de 1788

A. PRÉ

C. Pant



LAMAS Prêtres des TARTARES .



A. PRÊTRES MENDIANS de la CHINE. B. Châtiment d'un PRÊTRE impudique .
C. Punition d'un autre pour avoir abandonné la vie Monastique .



GÆUX
pic



RELIGI



GUEUX de vot qui se heurte de la tête sur une pierre pour recevoir la CHARITÉ. . . *GUEUX* de vot qui se fait bruler des drogues sur la tête jusqu'à ce qu'on lui donne la CHARITÉ.



RELIGIEUX en PÉNITENCE pour avoir été surpris avec une femme.



RELIGIEUX
la



RELIGIEUX C



RELIGIEUX en noir avec un CHAPELET à
la façon des CATHOLIQUES.



RELIGIEUX mendiant Chinois.



RELIGIEUX CHINOIS avec leurs CHAPELETS.



GUEUX corot à qui l'on a formé la
tête en pointe.



FRONT VIEW

DEVOT'S MAN



CHARLATANS qui se mêlent de vendre le VENT à la CHINE.



David Lewis

DEVOTS MANDIANS de la CHINE, & CHARLATANS qui se promettent sur des Tarses apprivoisés.



A View of the 17th



MAGICIENS et SORCIERS de la CHINE.



A Paris chez les Citoyens

Autres MAGICIENS & SORCIERS. &c.

dans lequel
On en v
enfance,
chapelet p
chemins.
de différen
est couver
Ils s'asso
avertissent
qu'ils frap
un de ce
d'extorquer
une chaise
clous fort
pas permi
lentement
de lui : «
» de vos
» acheté t
» aucun q

On peu
parcouren
(fig. 45)
qui, pour
réciproque
qui voudr
pratiques
se font un

On voi
plus décer
font les la
partagés en
Les uns so
ture : les a
Tous ces p
releve im
correspon
chacune a

dans lequel brûlent quelques drogues propres à lui donner de l'activité. On en voit à qui l'on a formé exprès la tête en pointe, dans leur enfance, pour les faire observer des passans (fig. 44). Ils ont un grand chapelet pendu au col; & ils demandent ainsi l'aumône sur les grands chemins. Plusieurs de ces vagabonds sont revêtus d'un habit fait de piéces de différentes couleurs, semblables à celui de nos arlequins. Leur tête est couverte d'un énorme chapeau qui ressemble à un parasol (fig. 44). Ils s'asseoient le long des grands chemins, les jambes croisées, & ils avertissent les passans de leur donner la charité, par le son d'une cloche qu'ils frappent avec un bâton. Le pere le Comte dit avoir rencontré un de ces bonzes qui avoit imaginé une maniere assez singuliere d'extorquer l'aumône aux passans. Ce mendiant étoit debout, dans une chaise bien fermée & hérissée en dedans de longues pointes de clous fort pressés les uns auprès les autres, de maniere qu'il ne lui étoit pas permis de s'appuyer sans se blesser. Deux hommes le portoient fort lentement dans les maisons, où il prioit les gens d'avoir compassion de lui: « Je me suis, disoit-il, enfermé dans cette chaise pour le bien » de vos ames, résolu de n'en sortir jamais jusqu'à ce que l'on ait » acheté tous ces cloux. Chaque clou vaut dix sols; mais il n'y en a » aucun qui ne soit une source de bénédictions dans vos maisons ».

Figures.

44

On peut mettre au nombre de ces mendiants, certains vagabonds qui parcourent toute la Chine, montés sur des tigres qu'ils ont apprivoisés (fig. 45). Ils sont communément suivis d'une multitude de dévots, qui, pour faire pénitence des péchés qu'ils ont commis, se heurtent réciproquement la tête, ou se font diverses incisions dans la peau. Ceux qui voudroient écrire l'histoire du fanatisme, ne pourroient choisir des pratiques plus avilissantes & plus ridicules que celles dont les bonzes se font un mérite à la Chine. *O curas hominum* (fig. 46)!

45.

46.

On voit aussi dans cet empire un second ordre de prêtres beaucoup plus décents, plus éclairés & moins superstitieux que ces derniers. Ce sont les lamas, sectateurs de la religion du Thibet: ces ministres sont partagés en quatre ordres, distingués par la couleur de leur habillement. Les uns sont vêtus de noir avec un grand chapelet pendu à leur ceinture: les autres portent le blanc; ceux-ci le jaune; & ceux-là le rouge. Tous ces prêtres ont une espece de pontife pour supérieur. Ce dernier relève immédiatement du grand lama, avec lequel il entretient une correspondance suivie. Le reste du corps est distribué en provinces, dont chacune a son supérieur particulier.

Figures.

La régularité des mœurs des lamas, leur probité apparente & la philosophie dont ils font profession, leur méritent, dès leur introduction à la Chine, l'estime & la confiance du peuple. De-là viennent les biens immenses dont ils jouissent & les couvents magnifiques que la nation leur a fait construire. Leur loi les assujettit à une chasteté perpétuelle; & ils font ce vœu dès leur entrée dans l'ordre des lamas. Si l'un d'eux étoit surpris avec une femme, son incontinence seroit aussitôt rigoureusement punie. L'usage veut que l'on perce avec un fer chaud le col du lama prévaricateur, & qu'on passe dans l'ouverture une chaîne très-longue (*fig. 43*), & dans ce triste équipage, on le conduit tout nud dans les rues de la ville : telle est la rigueur de la loi qui le condamne à ce supplice, qu'elle ne lui permet pas de soutenir sa chaîne avec la main pour en diminuer le poids. D'ailleurs il est suivi d'un autre moine qui le fustige si impitoyablement, qu'il ne lui laisse pas prendre ce léger soulagement.

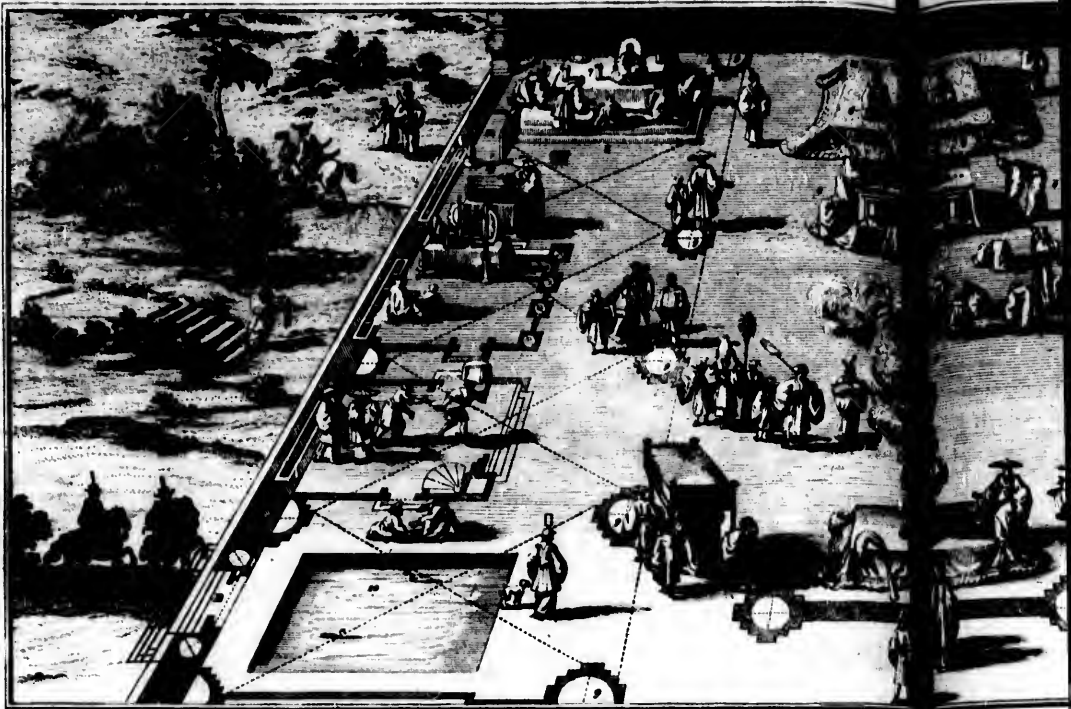
Les chinois ont aussi des religieuses, qui, à l'exemple des bonzes, vivent dans une austérité édifiante; elles se font raser la tête, observent la loi du célibat, & demeurent en communauté, comme nos religieuses d'Europe. Ces bonzesses, qui ne sont pas en si grand nombre que les bonzes, sont chargées, comme autrefois nos diaconesses, de tous les menus détails relatifs au culte divin. S'il leur arrive de porter quelques atteintes à la chasteté, elles sont rigoureusement punies, & chassées honteusement de leur communauté sans aucun espoir de retour.

47. Les temples des chinois offrent par-tout l'image de la grandeur & de la majesté (*fig. 47*). Les toits, faits avec des tuiles d'un vernis jaune & vert tout autour, présentent la perspective la plus riante & la plus agréable que l'on puisse désirer. Une multitude de figures, de dragons, de lions, & d'autres animaux, travaillés avec le plus grand soin, & embellis par l'or & par la peinture, ajoutent encore un ornement d'un prix inestimable à ces beaux paysages. On remarque sur-tout le temple élevé au souverain Chang-ti, & que les européens appellent improprement le *temple du soleil*. Ce sanctuaire, situé à la distance d'un demi-mille de la porte orientale de Peking, est environné d'une muraille dont la circonférence est d'un mille. Au milieu de cette vaste enceinte, on aperçoit une grande salle d'une forme ronde. Le toit est extrêmement élevé & surmonté d'une dôme magnifique enrichi d'or & d'azur, & qui représente le ciel : quatre-vingt-deux colonnes soutiennent ce dôme; le temple est entouré de grands arbres touffus qui répan-

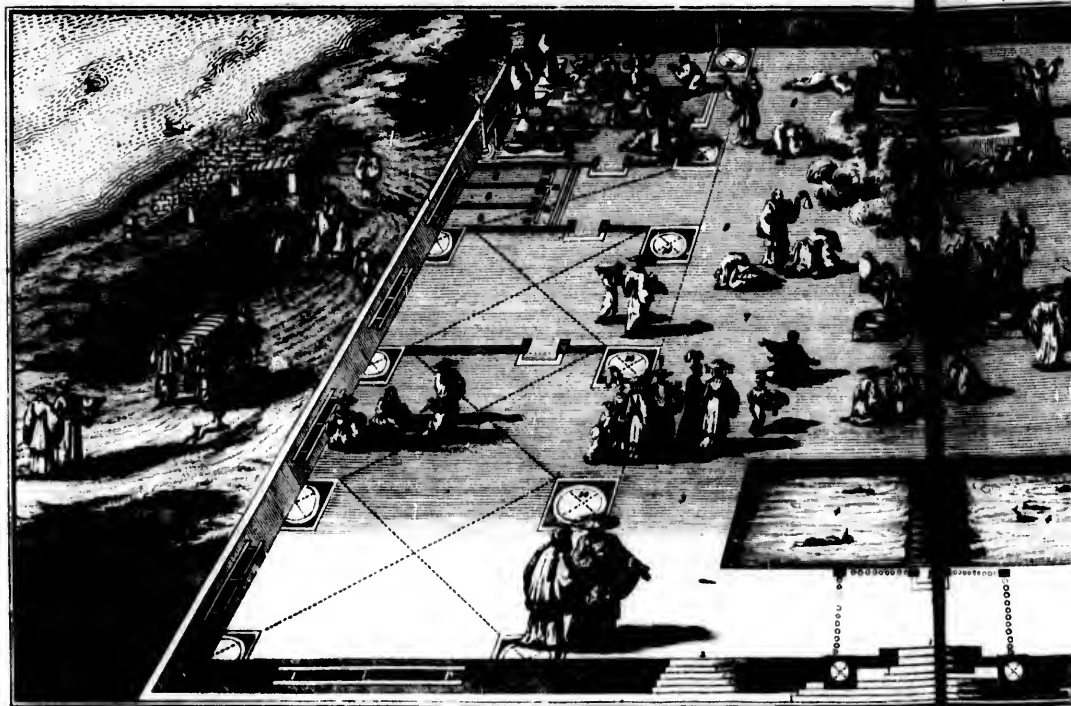
et la phi-
soduction
les biens
a nation
uelle; &
eux étoit
usement
a préva-
fig. 43),
es de la
e, qu'elle
diminuer
si impi-
ent.

bonzes,
observent
nos reli-
nombre
esses, de
arrive de
eusement
ns aucun

andeur &
rnis jaune
& la plus
dragons,
foin, &
ment d'un
le temple
nt impro-
ance d'un
né d'une
ette vaste
Le toit est
hi d'or &
s soutien-
qui répan-

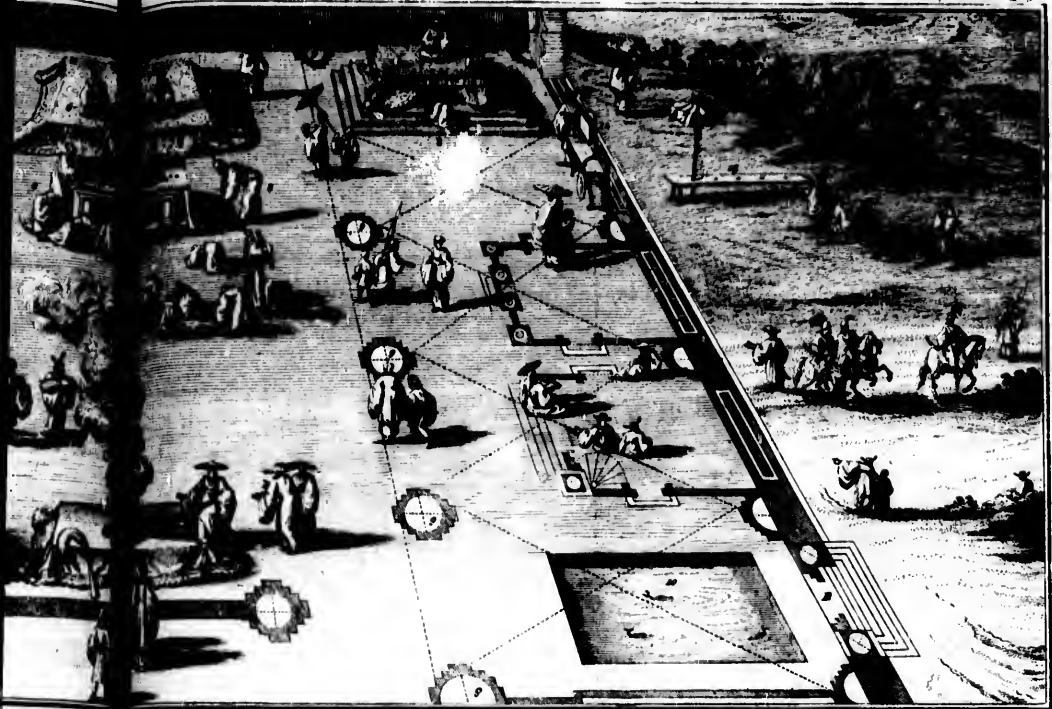


PAGODE de la CHINE

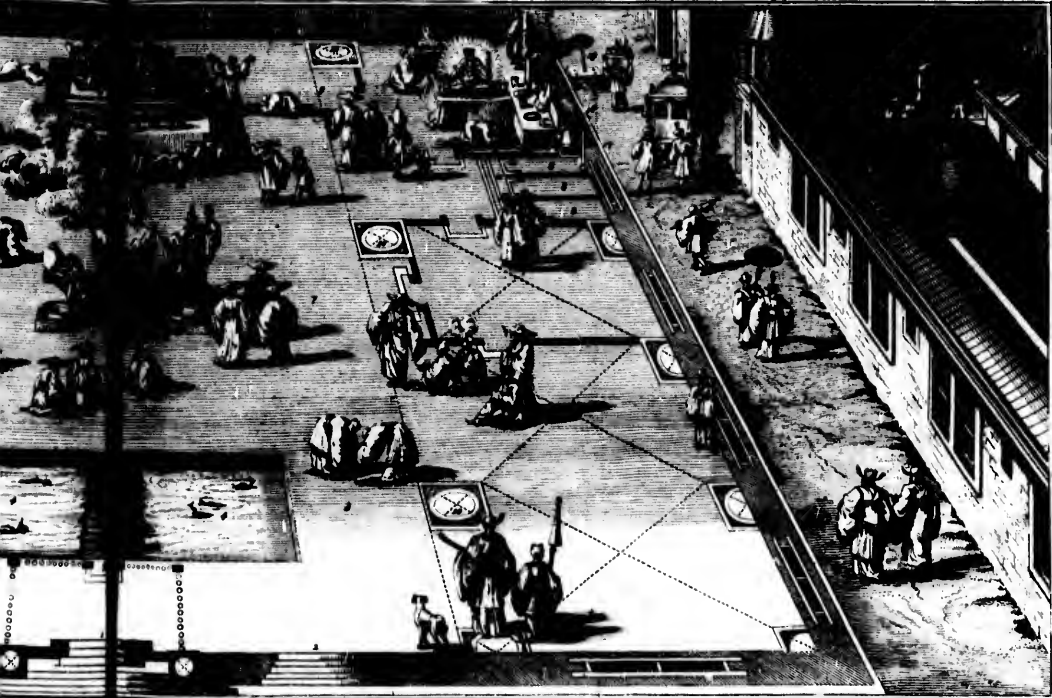


L. Ponce del. J. B. de la Roche sculp.

Grande PAGODE de la C



GODE de la CHINE.



PAGODE de la CHINE.

dent aux
superbes
couronn
sacrifices
attirail p
avec peu
chant de
On célé
jours de
nités. Ils
son. Tou
poute l'éc
de l'an,
met perf

vais aug
La pl
qu'on app
disent av
jour de l
donné, l
pereur. T
son des
qui doit
rues de l
bles; elle
vert d'un
des arbre
lumières
figures. L
tre à cinq
Des farce
des scène

Le pe
lume dan
l'empire
teres, les
des tromp
rompues

dent aux environs une obscurité respectable. Plusieurs autres bâtimens superbes forment autour du temple une seconde enceinte, & semblent couronner cet auguste édifice. L'empereur y vient tous les ans offrir des sacrifices vers le solstice d'hiver; mais il n'y porte pas ce faste & cet attirail pompeux qui l'accompagnent dans les autres cérémonies. Il y vient avec peu de suite, revêtu d'habits très-modestes; & il semble, en approchant de ce lieu sacré, vouloir déposer toutes les marques de sa dignité. On célèbre plusieurs fêtes à la Chine. Les premiers & les derniers jours de chaque année sont sur-tout chômés avec beaucoup de solennités. Ils exposent alors les saints de la patrie sur les portes de leur maison. Toutes les affaires sont interrompues & les tribunaux fermés dans toute l'étendue de l'empire. Ici, comme au Tonquin, le premier jour de l'an, chaque famille se tient renfermée dans sa maison & n'y admet personne, de peur de voir ou d'entendre quelque chose de mauvais augure.

La plus brillante & la plus solennelle de toutes ces fêtes est celle qu'on appelle *la fête des lanternes*, & que les missionnaires européens disent avoir été empruntée des égyptiens. Elle commence le quinzième jour de la première lune de l'année. Le signal de cette solennité est donné, la nuit qui la précède, par la grosse cloche du palais de l'empereur. Toute l'artillerie de Peking fait des décharges continuelles; le son des tambours & des trompettes se fait entendre & annonce la joie qui doit régner dans un si beau jour. On suspend alors dans toutes les rues de la ville des lanternes embellies de tous les ornemens imaginables; elles ont ordinairement six ou huit panneaux dont chacun est couvert d'une toile de soie bleue, sur laquelle sont représentées des fleurs, des arbres, des animaux & des figures humaines. Le grand nombre de lumières qui brillent dans la lanterne donnent de l'ame à toutes ces figures. La hauteur ordinaire de ces monstrueux réverbères est de quatre à cinq pieds; mais on en voit qui en ont jusqu'à trente de diamètre. Des farceurs remplissent souvent ces vastes machines, & y représentent des scènes comiques pour amuser les spectateurs.

Le père le Comte assure que le nombre des lanternes que l'on allume dans toute la Chine monte à plus de deux cents millions. Tout l'empire est alors en mouvement; & les rues, les temples, les monastères, les grands chemins, tout retentit des cris de joie, des fanfares, des trompettes & du son des cloches. Toutes les affaires sont interrompues, & les tribunaux sans exercices. On voit de tous côtés des

prêtres & des moines conduisant processionnellement à la ville les images de leurs saints. Les femmes même, toujours si resserrées à la Chine, se promènent ce jour-là magnifiquement parées; les unes sont montées sur des ânes; les autres se font porter dans des chaises découvertes par-devant: derrière elles ont leurs domestiques qui leur servent de cortège & qui jouent de divers instrumens.

Les sacrifices que les Chinois offrent à la divinité, ressemblent assez à ceux qui étoient autrefois en usage chez les grecs & chez les romains. Ceux que l'on fait dans le temple dédié à Confucius sont communément les plus solennels. Ce ne sont pas des bonzes qui en sont chargés, mais des mandarins, des vice-rois, & souvent l'empereur lui-même, comme chef suprême de la religion des chinois. Les offrandes que l'on présente alors au tout-puissant, consistent ordinairement dans du pain, du vin, des cierges, des parfums ou quelqu'animal, tel qu'un mouton. On brûle aussi quelquefois, en l'honneur de la divinité, une piece de taffetas, ou telle autre étoffe dont le bénéfice puisse être de quelqu'importance. L'une des principales cérémonies que l'on pratique en pareil cas dans le temple dédié à Confucius, consiste à frapper neuf fois la terre du front, devant une planche dorée, qu'on expose sur une espede d'autel éclairé par des bougies, & sur lequel on brûle des parfums. Sur cette planche est gravée en lettres d'or cette inscription: « C'est ici le trône de l'ame du très-saint & excellentissime premier maître Confucius ». Les mandarins pratiquent cette cérémonie quand ils prennent possession de leurs gouvernemens; les bacheliers, quand on leur donne les degrés: les gouverneurs des villes sont obligés, avec les gens de lettres du lieu, d'aller tous les quinze jours rendre cet honneur à Confucius, au nom de toute la nation.

Les chinois ont un goût singulier pour les pèlerinages; & ce genre de dévotion est très-favorable aux femmes qui emploient souvent ce prétexte pour sortir de leur retraite & se dérober pour quelque tems au joug incommode d'un mari jaloux. Ces pieux voyages sont fort fréquens à la Chine. Souvent on voit des pèlerins venir de deux ou trois cents lieues visiter les temples consacrés à Confucius. Certaines montagnes de l'empire sont aussi l'objet de la vénération publique, & occasionnent de très-longes & de très-pénibles pèlerinages. Telle fut la foiblesse de la plupart des peuples de la terre; & nous croyons, avec M. Bailly, que cette superstition tire son origine du séjour que firent originairement les humains sur les montagnes.

Les

E
Les peu
de ceux qu
observe sur
mort, dep
de cet hom
environné

pays les plu
A la C
reusement
le moyen d
où, s'ils or
mœurs, on
Ces peuples
seule légiti
des concubi
a le droit d
pere, comm
pays, une l
entretienne
seul pour pe
qui soit hon
du monarq
Chine: les
gravés com
& même d
incompatib
sur-tout par
qui répudie

Le meu
citoyen n'é
vivant, qui
Lorsqu'un
diable; qu
poignard,
pu comme
l'ennemi d
dernier sou
monte sur
Tom

Les peuples de la Chine ont beaucoup de vénération pour les offemens de ceux qui, pendant leur vie, se sont distingués par leurs vertus. On observe sur-tout, dans la pagode de Nantua, le corps d'un certain Lissu, mort, depuis huit cents ans, avec la réputation d'un saint. Le tombeau de cet homme célèbre est exposé à la vénération des peuples, & toujours environné d'un grand nombre de bougies. On accourt à l'envi, des pays les plus éloignés, pour le visiter & lui rendre ses hommages.

A la Chine, la loi assujettit tous les citoyens au mariage. Malheureusement les femmes s'y achètent fort cher; mais ceux qui n'ont pas le moyen de faire cette acquisition, peuvent aller aux enfans trouvés, où, s'ils ont la réputation d'être honnêtes, laborieux & de bonnes mœurs, on leur permet de choisir la femme qui convient à leur goût. Ces peuples ont le droit d'avoir plusieurs femmes; mais il n'y en a qu'une seule légitime à laquelle les autres sont soumises. Ainsi tous les enfans des concubines lui appartiennent; ils l'appellent leur mere; & elle seule a le droit de porter ce précieux nom. Ils héritent aussi des biens de leur pere, comme les enfans légitimes. Comme les femmes font, dans ce pays, une branche de luxe plutôt que de volupté, les gens riches en entretiennent un très-grand nombre. Le ferrail de l'empereur suffiroit seul pour peupler une de nos villes: mais il n'y a qu'une de ses femmes qui soit honorée du titre de reine. Elle seule peut s'asseoir en présence du monarque & manger avec lui. L'usage du divorce est reçu à la Chine: les loix le permettent en cas d'adultere, de quelques fautes graves commises par la femme, de stérilité, de maladie contagieuse, & même d'une certaine antipathie qui rend les humeurs des époux incompatibles. Cependant les voyageurs remarquent qu'il y est fort rare, sur-tout parmi les gens de qualité. Il n'y a guere que les gens du commun qui répudient leurs femmes.

Le meuble le plus précieux d'un chinois, est son cercueil. Chaque citoyen n'épargne ni soins, ni dépenses pour s'en procurer un, dès son vivant, qui soit tout aussi magnifique que sa fortune peut le lui permettre. Lorsqu'un malade est à l'agonie, on lui présente, dit-on, l'image du diable, qui tient de la main droite le soleil, & de la gauche un poignard, pour l'engager à demander pardon à Dieu des crimes qu'il a pu commettre, & qui, sans sa miséricorde, le livreroit au pouvoir de l'ennemi du genre humain; au moment même où le moribond rend le dernier soupir, un de ses parens ou de ses amis se saisit de sa robe, monte sur le toit de la maison, & déploie cette robe vers le nord, en

Figures.

appellant à grands cris, jusqu'à trois fois l'ame du défunt. Il se tourne ensuite vers le midi, & répète la même cérémonie; après quoi il descend, étend la robe du défunt sur son cadavre, qui demeure en cet état pendant trois jours. Ce tems écoulé, des personnes de son sexe lavent le corps, l'enveloppent dans une toile de coton, ou dans une piece d'étoffe de soie, & le mettent dans le cercueil.

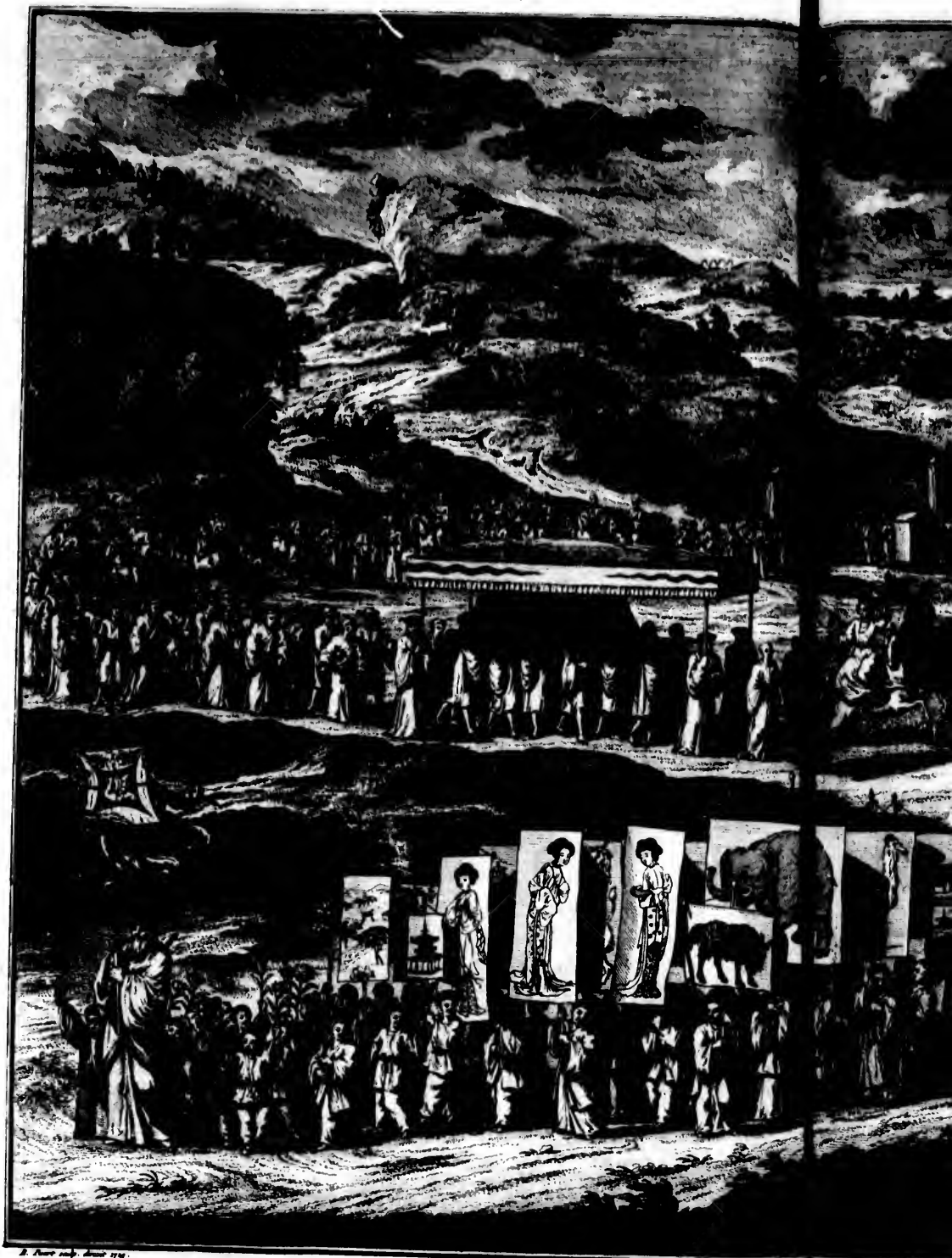
48. Lorsqu'on se dispose à porter le mort au lieu de la sépulture de ses ancêtres, on lui met dans la bouche du bled, du riz, de l'or ou de l'argent, selon les facultés du défunt (*fig. 48*). Auprès du cercueil sont placées les marques caractéristiques de sa dignité. Aux quatre coins, on suspend de petits sacs où sont enfermés des ongles & des ciseaux. On pratique ensuite dans la muraille une ouverture par laquelle on fait passer le cadavre; car ce seroit commettre une impiété que de le faire sortir par la porte ordinaire. Immédiatement après le cercueil, marchent les enfans du mort, appuyés sur un bâton en signe de la douleur profonde dont ils sont pénétrés. Les parens du défunt viennent ensuite, suivant le rang qu'ils occupent dans la famille, vêtus d'un sac de toile de chanvre, & les reins ceints d'une corde: ils ont les pieds enveloppés dans de la paille, & la tête couverte de haillons. Une foule de bonzes, dont les uns chantent des hymnes, & les autres jouent de quelque instrument, grossissent le convoi & en augmentent les lugubres accens. Quelques-uns de ces prêtres portent des tables chargées de viandes & de différens mets, destinés à être mis sur le tombeau; d'autres tiennent en main des castolettes pleines de parfums. L'un d'eux marche à la tête du convoi, portant un tableau sur lequel est tracé le nom du mort & ceux de ses ancêtres. Ce nombreux cortège étant arrivé à quelque distance du lieu de la sépulture, le maître des cérémonies lui ordonne de s'arrêter, & l'on jette alors de la terre rouge sur le cercueil.

Tandis que l'on procède aux cérémonies de l'enterrement, les domestiques du défunt appréhendent un grand festin, où les bonzes se réjouissent aux dépens de la famille du mort. Les cimetières où l'on dépose les cadavres, sont toujours éloignés des villes & sur des montagnes incultes & stériles. Ils sont environnés de murailles, & l'on plante à l'entour des pins & des cyprès. Souvent on construit auprès du tombeau des appartemens où logent les parens du défunt pendant plusieurs mois après les funérailles; & ce sont les bonzes qui ont droit de vendre le terrain sur lequel sont construits ces édifices. La même fosse ne contient jamais qu'une seule personne; & telle est la précaution qu'ils prennent dans la

se tourne
l descend,
n cet état
exé lavent
une piece

ure de ses
'or ou de
recueil font
coins, on
seaux. On
e on fait
le le faire
marchent
a douleur
c ensuite,
e de toile
veloppés
bonzes,
quelqu'inf-
s accens.
andes &
tiennent
che à la
du mort
quelque
ordonne

domes-
jouissent
pose les
incultes
l'entour
eau des
ois après
terrein
r jamais
dans la



A. Duran del. 1819.

CONVOI FUNEBRE. *d'un* GRAND



RE d'un GRAND de la CHINE.

construction
D'ailleurs les
parés, les b
cher un cad
vrent les mo
bles du plus
l'anatomie n
plus ou moie
d'un fils pou
chinois s'hab
que soit l'en
un mandarin
se retirer dan
alors d'appar
de bois. Les
ne porte que
mort de son
année de son
femmes lui
enceinte, ell

Si l'on en
ges des chin
marier quan
imprévu sur
relatif au ma
à mourir, on
tribunaux for
cupe d'aucun
exposés nuit
par des sang
dre leurs ho
décédé.

Indépend
pendant la d
cours de sa v
riches ont to
On y voit l'
une table au

construction de leurs cercueils, qu'ils n'exhalent jamais de mauvaise odeur. D'ailleurs les chinois, aussi superstitieux sur ce point que le sont les perses, les brames & plusieurs autres peuples de l'Inde, ne peuvent toucher un cadavre sans contracter une souillure légale. Jamais ils n'ouvrent les morts pour les embaumer; & ils croiroient se rendre coupables du plus affreux des attentats, s'ils disséquoient un corps mort. Aussi l'anatomie n'a-t-elle encore fait aucun progrès parmi eux. Le deuil dure plus ou moins long-tems, selon la proximité des parens du défunt. Celui d'un fils pour son pere est de trois ans. Pendant la durée du deuil, les chinois s'habillent de blanc & ils se ceignent le corps d'une corde. Quel que soit l'emploi qu'ils occupent, ils n'en remplissent aucune fonction; un mandarin, un ministre d'état, est obligé d'abandonner sa charge pour se retirer dans sa maison, & ne s'occuper que de sa douleur. On change alors d'appartemens & de meubles: on ne s'assied que sur un petit siege de bois. Les alimens sont grossiers, on n'use que de légumes, & l'on ne porte que des habillemens faits d'une grosse toile. Un fils, après la mort de son pere, couche pendant cent jours sur la dure. La premiere année de son deuil, il ne parle à personne; tout commerce avec les femmes lui est interdit; & si, pendant ce tems, quelqu'une devenoit enceinte, elle & son mari subiroient une punition très-sévère.

Si l'on en croit le Gentil, écrivain d'ailleurs peu instruit des usages des chinois, la loi de ce peuple asiatique ne permet pas de se marier quand on porte le deuil de ses pere & mere; & quand un deuil imprévu survient, cet événement rompt toute espece d'engagement relatif au mariage. Lorsque l'empereur, ou l'impératrice sa mere, vient à mourir, on porte le deuil dans toute l'étendue de l'empire. Tous les tribunaux sont fermés pendant cinquante jours, & le monarque ne s'occupe d'aucune affaire. Les cours du palais sont remplies de mandarins exposés nuit & jour aux injures de l'air, & qui expriment leur douleur par des sanglots. Pendant trois jours tous se rendent à cheval pour rendre leurs hommages au tableau sur lequel est gravé le nom du potentat décédé.

Indépendamment des formalités auxquelles la loi assujettit les chinois pendant la durée de leur deuil, chacun d'eux doit, pendant tout le cours de sa vie, rendre ses hommages à l'ame de ses ancêtres. Les gens riches ont toujours dans leur maison un appartement destiné à cet usage. On y voit l'image du plus distingué des ayeux de la famille, placé sur une table autour de laquelle il y a des gradins; aux deux côtés sont

gravés, sur des petites tablettes de bois, les noms de tous les morts de la famille, avec leur âge, leurs qualités & le jour de leur mort. Les parens s'assemblent tous les six mois dans cet appartement pour y faire des offrandes à la divinité pour le repos de l'ame de leurs ancêtres. Ceux qui ne sont pas assez riches pour avoir un appartement destiné à ce seul usage, choisissent l'endroit le plus décent de leur cabanne pour y déposer le tableau de leurs ancêtres.

Indépendamment de cette cérémonie, chaque citoyen va tous les ans, accompagné de sa famille, visiter les tombeaux de sa famille. C'est ordinairement vers le commencement de mai, qu'ils remplissent ce pieux devoir. Tous les parens s'occupent d'abord à nettoyer le lieu de la sépulture, des herbes & des broussailles qui ont pu y croître pendant l'année : ils font retentir ce lieu sacré de leurs sanglots ; & ils célèbrent ensuite un festin à l'honneur des morts de la famille. Ceux dont la piété est plus fervente, ou la douleur plus vive, demeurent quelquefois des mois entiers dans ces lieux lugubres.

Chaque jour de la nouvelle & de la pleine lune impose aussi aux chinois la nécessité de rendre leurs devoirs à leurs ayeux, & de brûler des parfums à leur honneur. Il en est ainsi du quatorzième jour de la lune d'août, jour solennel pour toute la nation chinoise, & pendant lequel l'empire est entièrement occupé à adresser des sacrifices au souverain des êtres en faveur des ames. Toutes ces solemnités, tous ces sacrifices, tous ces honneurs rendus aux morts, tirent leur source de la piété que les enfans doivent témoigner envers leurs parens. Ce précepte, l'un des plus sages que l'espece humaine ait pu imaginer, est, en effet, la base & le soutien de cette vaste monarchie. Un fils qui seroit convaincu d'avoir manqué de respect à ses parens, encourroit aussi tôt l'indignation publique & seroit puni avec la plus grande rigueur. Telle est, en ce pays, l'autorité du pere sur ses enfans, que les magistrats les jugent dignes de mort sur leur propre accusation, & sans aucun autre témoignage. S'il arrive qu'un fils soit assez dénaturé pour oser porter une main criminelle sur ses parens, tout l'empire frémit à la nouvelle d'un si affreux attentat : la consternation se répand dans la ville qui a donné naissance à un tel monstre ; on en dépose les magistrats pour n'avoir pas eu le soin de lui faire donner une éducation convenable, & les parens du coupable sont aussi punis très-sévèrement pour la même négligence. L'empereur a seul le droit de connoître d'un tel crime ; c'est à son tribunal que le criminel est cité : il est ordinairement

ts de
Les
faire
êtres.
iné à
pour

s les
mille.
ffent
lieu
pen-
c ils
Ceux
urent

i aux
rôler
de la
dant
sou-
ces
e de
pré-
est,
qui
roit
neur.
agif-
acun,
por-
nou-
ville
trats
nve-
pour
tel'
nent.



TIEDERAIK DIVINITÉ du JAPON.



AMIDA DIVINITÉ du JAPON.



Autre représentation d'AMIDA, et diverses manières de se NOYER à son honneur.

E
condamné à
verfe de fon
élevé fur ces
de cet atten
eux-mêmes
& la piété fil
dernier de le

L'IA théolog
des chinois,
peu instruits
que ce peup
succès par de
reproche inju
beau de la pi
c'est que leur
» substance i
» fortes d'él
» tous les bi
» c'est lui qu
» il gouvern
langage des c
uns ont accu
donné pour
savans du pa
cette réponse
» la premier
» qu'il n'y
» la même f
» notre imag
» ces désord
» ne se pent
» pécheur,
» au. pencha

condamné à être déchiré en mille morceaux, & jetté au feu. On renverse de fond en comble sa maison, celle même de ses voisins; & on élève sur ces débris plusieurs monumens destinés à perpétuer le souvenir de cet attentat & l'horreur qu'il doit inspirer. D'ailleurs les empereurs eux-mêmes ne sont pas dispensés de ces devoirs envers leurs parens; & la piété filiale leur est tout aussi rigoureusement recommandée qu'au dernier de leurs sujets.

Figures.

ARTICLE XI.

Religion des Japonois.

LA théologie des japonois est conforme en plusieurs points à celle des chinois, leurs voisins. Quelques-uns de nos missionnaires, tout aussi peu instruits de leur croyance que de celle de ces derniers, ont publié que ce peuple étoit athée : cette erreur, combattue avec le plus grand succès par des écrivains instruits, n'a plus aujourd'hui de partisans; & ce reproche injurieux à l'humanité, a été forcé de disparaître devant le flambeau de la philosophie. En effet, si l'on demande à ces peuples ce que c'est que leur dieu *Amida* (fig. 49), ils vous répondent : « Que c'est une 49.
 » substance invisible, sans forme & sans accident, séparée de toutes
 » sortes d'éléments, qui existoit avant la nature, & qui est la source de
 » tous les biens. Cet être, ajoutent-ils, n'a ni commencement ni fin;
 » c'est lui qui a créé l'univers; il est immense, infini, tout-puissant;
 » il gouverne le monde sans peine & sans sollicitude ». Tel est le langage des cochinchinois, peuples tributaires de la Chine, que les uns ont accusé également d'être athées, & que les autres nous ont donné pour des idolâtres. Antoine de Faria ayant prié quelques savans du pays de l'instruire de l'état de leur croyance, il en reçut cette réponse : « Les cochinchinois, dirent-ils ingénument, professent
 » la première & la plus importante de toutes les vérités; ils croient
 » qu'il n'y a qu'un seul Dieu tout-puissant, qui conserve tout avec
 » la même sagesse & la même puissance avec lesquelles il l'a créé. Si
 » notre imagination s'égaré quelquefois dans la violence des passions,
 » ces désordres ne peuvent être imputés au souverain créateur; en qui
 » ne se peut trouver aucune imperfection. Cela provient seulement du
 » pécheur, qui, jugeant avec trop de précipitation, se laisse entraîner
 » au penchant déréglé de son cœur ».

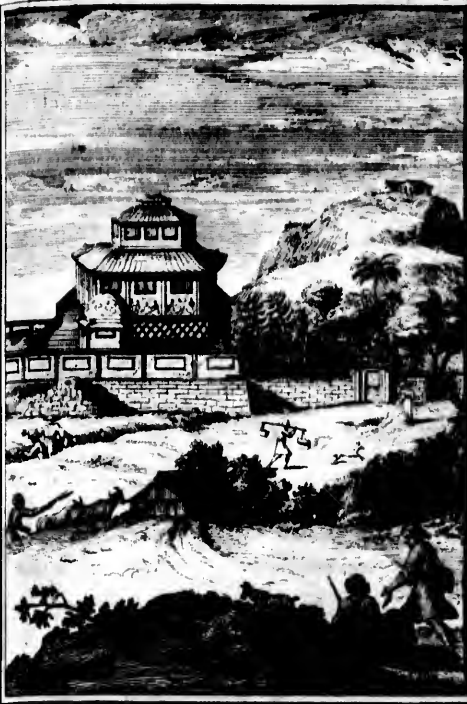
Figures.

Au Japon, comme chez les grecs & chez les romains, on représente la divinité sous différentes formes, selon les divers attributs que ce peuple lui connoît. Les missionnaires européens, occupés, sans doute, de toute autre chose, ont refusé d'approfondir ces mystères, & ont fait de toutes ces vertus personnifiées tout autant de divinités auxquelles ils assurent que les japoноis prodiguent leur encens. De-là viennent ces prétendus dieux dont on surcharge leur mythologie, tels qu'Amida, Tiededbaik (fig. 49), Xantay (fig. 50), Toranga (fig. 51), Xaca (fig. 51), Daybot (fig. 52), Tassitoku (fig. 53), Quanwon (fig. 54), & plusieurs autres personnages que l'on voit, dit-on, dans les temples de ces insulaires.

Long-tems la doctrine des sintos régna paisiblement au Japon. A cette secte, qui paroît aussi ancienne que la monarchie: se joignit, dans la suite, celle de Confucius. La conformité qui regne dans les principes des deux religions, & le caractère doux & bienfaisant qui les distingue, faciliterent beaucoup leur réunion; & les japoноis, déjà fort circonspects sur les innovations qui pouvoient survenir dans leur croyance, ne penserent pas devoir s'opposer à ce que les principes religieux, dictés par le législateur des chinois, s'introduisissent dans leur pays. La doctrine des sintos est presque la même que celle de Confucius. Les deux sectes admettent également, quoi qu'en disent quelques écrivains européens, & l'unité d'un Dieu & l'immortalité de l'ame. Celle des sintoistes ajoutent à ces précieux dogmes le culte qu'ils rendent à certains génies bienfaisans auxquels le grand être a confié l'administration d'une partie de ce monde. Au nombre de ces génies, sont les fondateurs & les législateurs de l'empire japoноis; les savans qui ont éclairé la patrie par leurs lumieres; les guerriers qui ont étendu ses limites & défait ses ennemis par leur courage; enfin tous ceux qui, par leurs vertus éclatantes, ont paru mériter les honneurs de l'apothéose. Les livres sacrés des sintoistes sont pleins de prodiges opérés par ces héros. Chaque page contient une foule de miracles toujours attestés par des témoins oculaires, & auxquels on ne peut refuser sa croyance sans passer pour des impies obstinés, tout aussi extraordinaires & aussi vrais que ceux qui sont rapportés dans notre légende.

Ceux des japoноis qui suivent cette secte ne visitent jamais les temples qu'après s'être purifiés le cœur & l'esprit de toutes les souillures qui peuvent dégrader l'ame. Ils n'ont pas moins d'attention à régler leur extérieur: ils commencent par se laver dans un réservoir plein d'eau





PAGODE de CANON.



CANON DIVINITE' du JAPON.



Autre REPRESENTATION de CANON.



XANTAI DIVINITE' du JAPON.



TORANGA



TORANGA



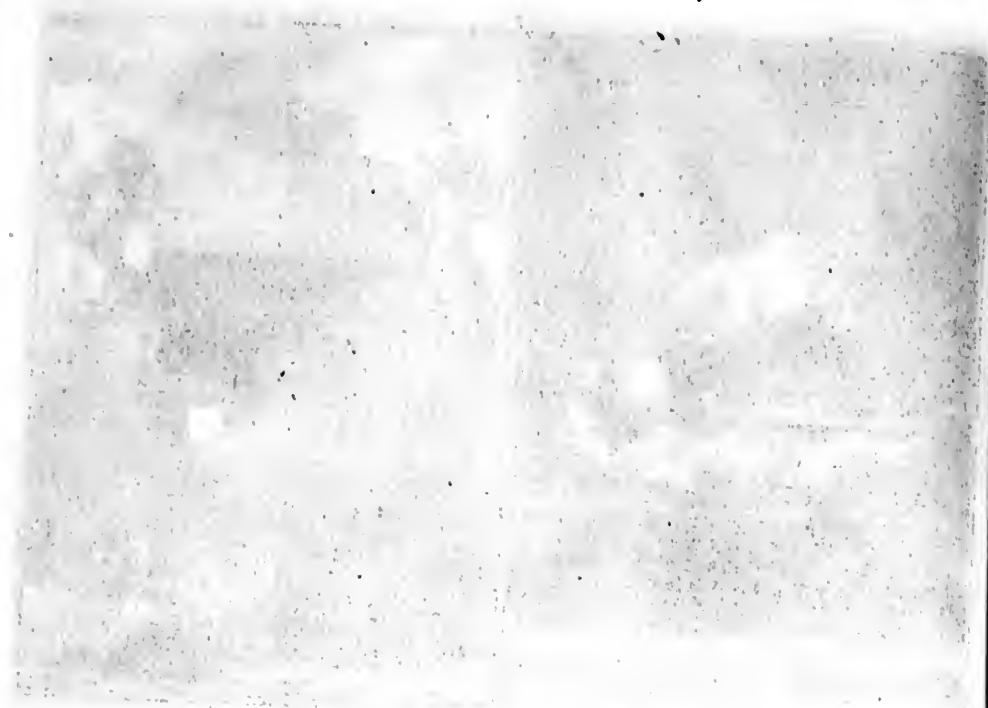
TORANGA DIVINITE du JAPON.



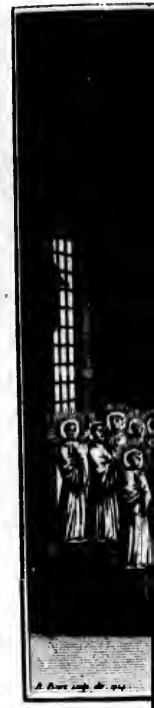
La PAGODE de TORANGA.



La PAGODE des SINGES.



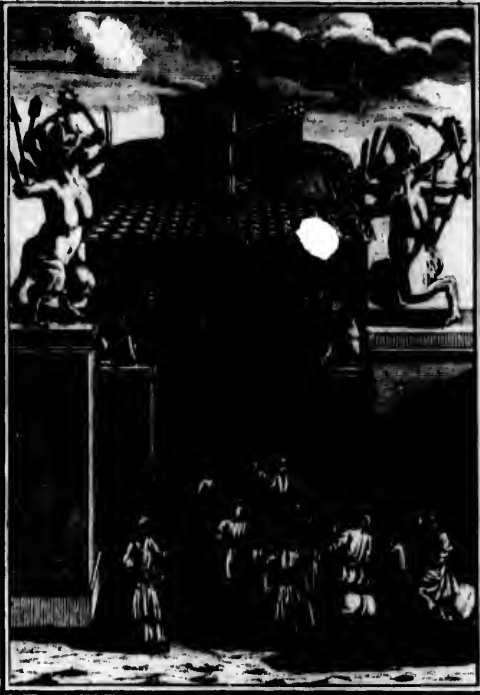
La PA



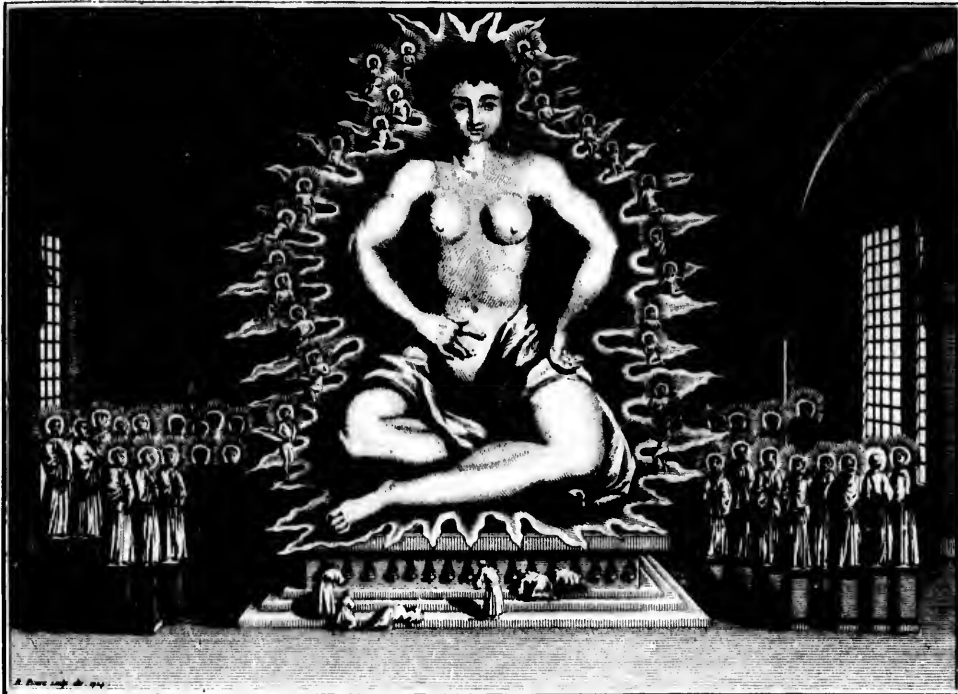
A. B. ...



La PAGODE du TAUREAU.

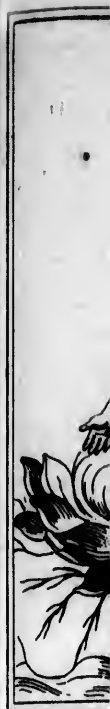
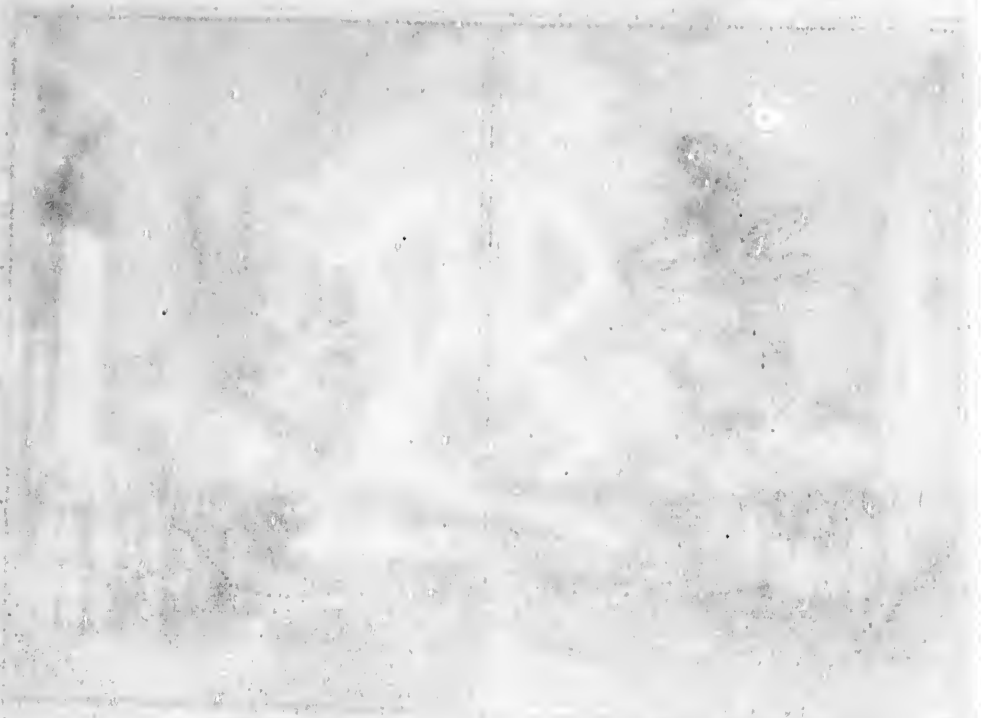
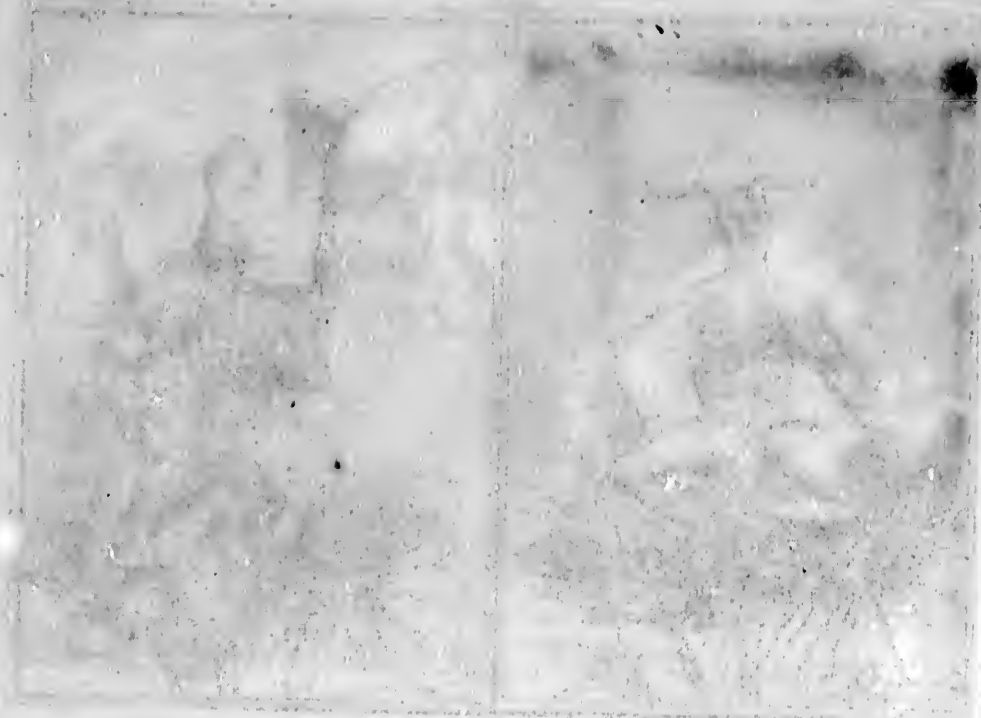


La PAGODE de DAYBOT.



A Paris chez M. de la Harpe.

DAYBOT Déesse Japonaise.



DAL

L'opra des Botanici



GYFON.



JENIS Neptune des JAPONOIS.



DAIKOKU le Plus des JAPONOIS.



TOSSITOKU Divinité qui preside à la FORTUNE.



QUANWON.

Est au un dessein de l'Asie

ET

qui se trouve
le lieu saint le
Ils s'approche
entrer : ils s'a
temple. Devar
l'être suprême
qui s'approche
la face prostern
regards sur le
les barreaux de
péchés ; après c
le pieux japonc

Environ cin
philosophe de
fut annoncée,
Darma & Soto
attirerent, en p
sectaires causer
racontoient à la
leur vie, l'amou
cela leur concili
les familles les p
commotion se
& le trône mém
se vit forcé à ac
depuis cette épo
& ceux de Con

L'ignorance
nous devons les
tracé que fort im
l'épaisse obscurit
comme toutes c
l'ame, fait prof
ses concurrents. C
simple & confort
& souvent il ar
montrés opiniâtr
de la mort, des

qui se trouve dans la cour de chaque temple , & marchent ensuite vers le lieu saint les yeux baissés , & avec la contenance la plus modeste. Ils s'approchent ainsi respectueusement vers le sanctuaire , sans oser y entrer : ils s'arrêtent vis-à-vis d'une fenêtre grillée qui donne dans le temple. Devant cette fenêtre est un miroir , symbole de la science de l'être suprême , qui développe les plus profonds replis du cœur de ceux qui s'approchent de son trône redoutable. Après être resté quelque tems , la face prosternée contre terre , le dévot sintoïste se relève , & fixe ses regards sur le miroir : il passe ensuite quelque pièce d'argent à travers les barreaux de la fenêtre , & qu'il offre à Dieu pour le rachat de ses péchés ; après quoi on sonne une cloche à trois reprises différentes , & le pieux japonois se retire aussi modestement qu'il est venu.

Environ cinq cens ans après la mort de Confucius , la secte Buddu ; philosophe de l'Inde , s'introduisit au Japon. Cette nouvelle doctrine fut annoncée , dans ces isles , par deux fameux missionnaires , nommés *Darma* & *Sotoktai* , dont le zèle ardent & l'éloquence impétueuse leur attirèrent , en peu de tems , un fort grand nombre de sectateurs. Ces sectaires causèrent un ravage épouvantable au Japon. Les prodiges qu'ils racontaient à la multitude , la simplicité de leurs mœurs , l'austérité de leur vie , l'amour que le peuple a naturellement pour la nouveauté , tout cela leur concilioit fortement les esprits , & réunissoit sous leurs étendards les familles les plus riches & les plus distinguées du Japon. Cette violente commotion se fit vivement sentir dans toutes les parties de l'empire ; & le trône même du souverain en fut ébranlé. Enfin , le gouvernement se vit forcé à accorder une place honorable à la nouvelle religion ; & , depuis cette époque , les japonois sont partagés entre les prêtres de Sinto , & ceux de Confucius & du grand Buddu.

L'ignorance ou les préjugés qui guidoient la plupart de ceux auxquels nous devons les relations informes que nous avons sur le Japon , n'ont tracé que fort imparfaitement la doctrine du buddoïsme. Il paroît , à travers l'épaisse obscurité qui couvre leurs écrits , que cette secte , en admettant , comme toutes celles de l'univers , l'unité d'un Dieu & l'immortalité de l'ame , fait profession d'une piété plus rigoureuse & plus exemplaire que ses concurrens. On est généralement persuadé au Japon que sa doctrine , simple & conforme à la raison , est préférable à celle même des sintos ; & souvent il arrive que des gens , qui , pendant leur vie , se sont montrés opiniâtrément attachés à cette dernière , appellent , à l'heure de la mort , des prêtres de Buddu , & font authentiquement abjuration

Figures.

entre leurs mains. Si l'on en croit les écrivains portugais, ceux qui, dans l'Inde, sont attachés à la doctrine du philosophe Buddu, professent le polythéisme le plus extravagant ; ils adorent Buddu lui-même ; ils rendent des devoirs religieux à des pierres, à des morceaux de bois, à des dents de singes ; mais on fait de quel poids doit être le suffrage d'un portugais, lorsqu'il traite de la religion des peuples qui ne sont pas fournis à l'inquisition.

Au Japon, comme à la Chine, les temples sont fort nombreux & très-magnifiques. On en remarque sur-tout un bâti aux environs de Meaco, & où le crédule Kœmpfer dit avoir vu trente-trois mille trois cents trente-trois idoles (*fig. 55.*). Au milieu de ce sanctuaire, dit-il, est placée une idole d'une taille gigantesque. Les quarante-six bras dont on l'a décorée, désignent sa puissance ; autour d'elle sont d'autres idoles noires & d'une grandeur extraordinaire. On voit des deux côtés, & à quelque distance, deux rangs de différentes autres prétendues divinités qui toutes ont plusieurs bras & dont les statues sont dorées : les unes tiennent en main des guirlandes ; les autres une houlette, ou toute autre chose. Leur tête est environnée d'une auréole semblable à celle dont nos saints sont décorés : au-dessus sont placées sept autres idoles, dont celle du milieu est beaucoup moins grosse que les autres. Enfin, Kœmpfer ajoute que ce temple est décoré d'une foule d'autres figures qui forment dix ou douze rangs très-ferrés, & qui vont en montant, afin qu'il n'y ait aucune de ces divinités qui puisse se dérober à la vue des spectateurs.

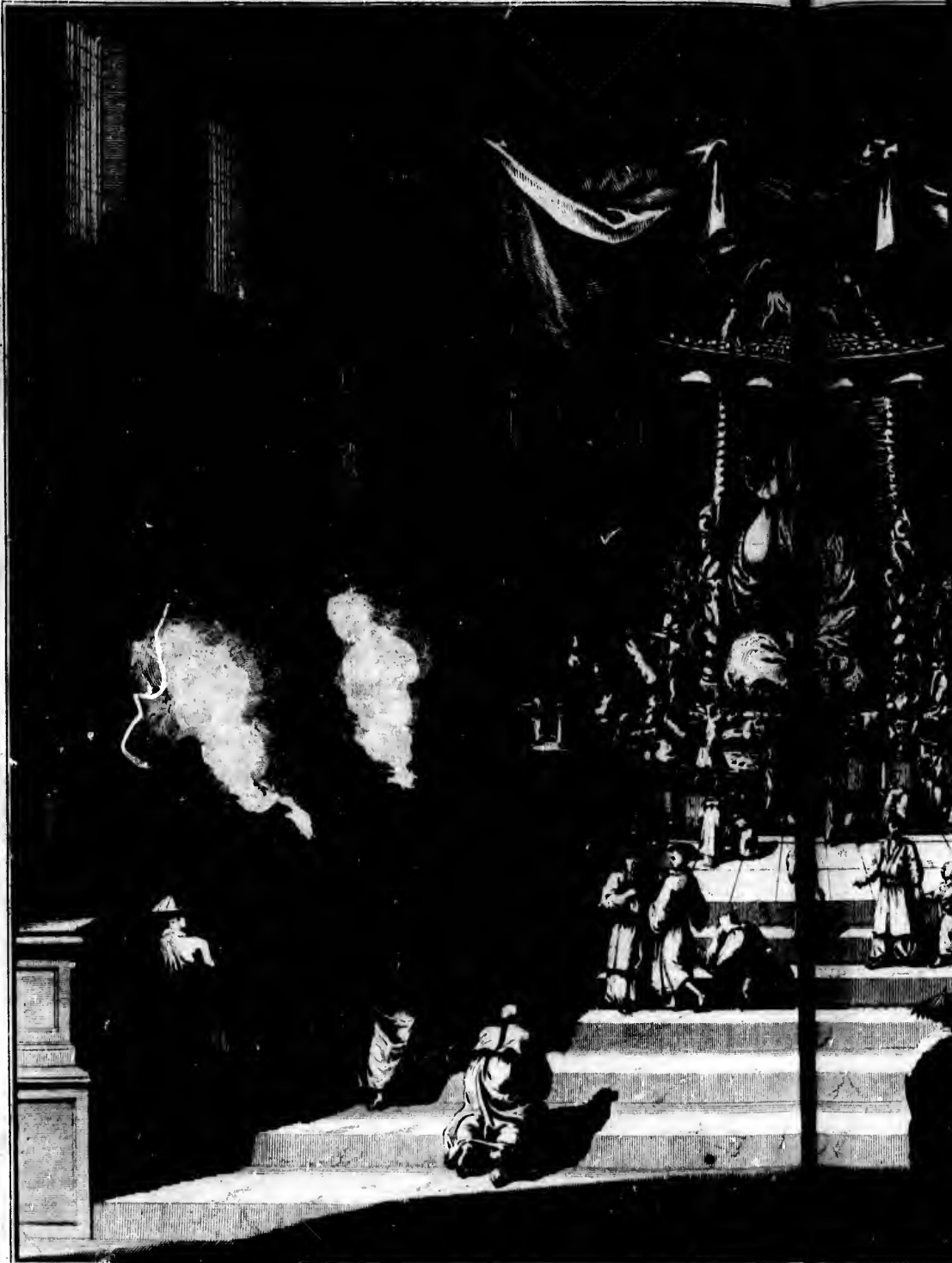
Les prêtres du Japon sont à peu-près les mêmes que ceux de la Chine. On observe cependant dans la constitution des ministres des autels une différence bien importante ; c'est qu'à la Chine, l'Empereur est le chef né de la religion, au lieu qu'au Japon il existe un souverain pontife, une espèce de grand lama qui jouit d'une autorité absolue dans tout ce qui concerne la religion nationale. Ce grand-prêtre, appelé en langage allégorique *filz du ciel*, porte le nom de *Dairi*. Depuis la fondation de l'empire japonais jusqu'au milieu du douzième siècle, ce prélat, aussi puissant que l'empereur de la Chine, avoit réuni en sa personne les deux glaives. Long-tems même après qu'il eut été dépouillé de l'autorité civile, les empereurs séculiers ne prenoient que le simple titre de *général*, ou *vice-roi de la couronne*, & laissoient encore au dairi une part assez importante dans l'administration des affaires : mais en 1585, l'empereur Taiko réduisit ce pontife au seul pouvoir religieux.

La

qui,
essent
e; ils
ois, à
e d'un
nt pas

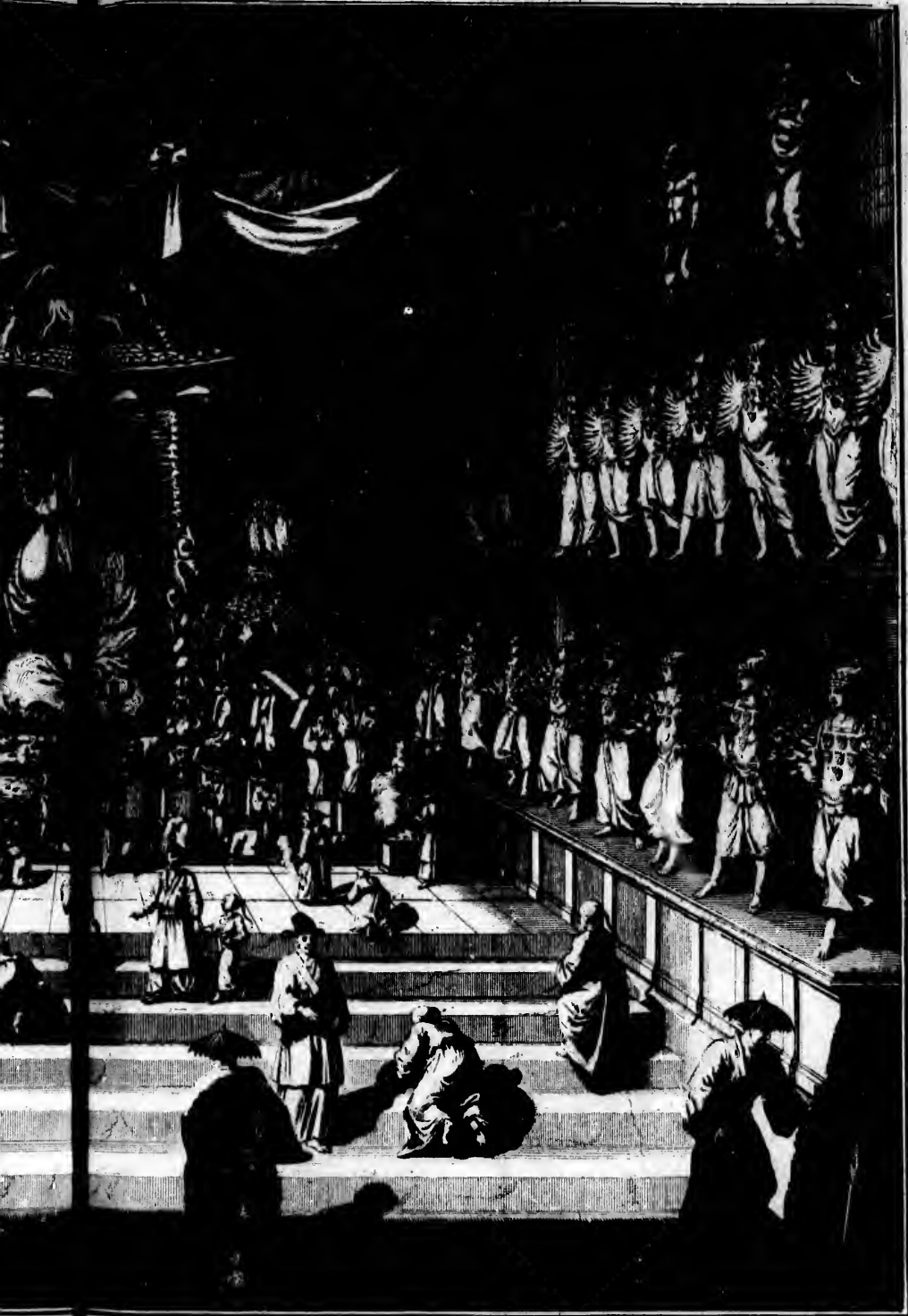
eux &
ons de
e trois
-il, est
ont on
idoles
, & à
vinités
s unes
toute
à celle
idoles,
Enfin,
figures
ontant,
la vue

Chine.
els une
le chef
se, une
tout ce
en lan-
la fon-
ce pré-
sa per-
épouillé
simple
au dairi
mais en
ligieux.
La



A. Duret sculp. An. 1756.

TEMPLE du JAPON ou il y a mille



JAPON. Il y a mille IDOLES.

La vénération
leur religion,
temporelle. S
jamais eu oc
par le respect
comme sacré
toucher, pas
touche la te
autre, il faut
Jamais la mè
servi sont br
persuadés, q
che & son g
vaisselle de c
de ses habits

La couron
ont droit d'y
du défunt. A
qu'elle surpr
cette eût pu
plus puissans
naire à Meac
regne à sa co
pendamment
propriétaire,
vice-rois des
qu'il apparti
noblesse ; &
dérables : d'
qu'il tient d

L'habillem
il met une r
descendent f
de différente

La cour
magnifiques
de la race la
leurs facultés

La vénération profonde que les japons ont pour ce chef suprême de leur religion, le dédommage en quelque sorte de la perte de son autorité temporelle. Si l'on en croit les voyageurs européens, qui peut-être n'ont jamais eu occasion de voir ce pontife, il ne le cede qu'au grand lama par le respect qu'il exige de ses sectateurs : sa personne est considérée comme sacrée ; & jamais aucun profane ne peut avoir le droit de lui toucher, pas même sa barbe, ses cheveux ni ses ongles. Jamais il ne touche la terre ; & s'il a besoin de se transporter d'un lieu en un autre, il faut qu'il soit toujours monté sur les épaules de ses gardes. Jamais la même vaisselle ne reparoit sur sa table : les plats qu'on lui a servi sont brisés aussi-tôt après son repas. Les japons sont, dit-on, persuadés, que, si un laïque mangeoit dans un de ces plats, sa bouche & son gosier s'enflammeroient sur le champ : heureusement la vaisselle de ce pontife est d'une matiere fort commune. Il en est ainsi de ses habits qui ne peuvent servir à aucun autre qu'à lui.

La couronne ecclésiastique du daïri est héréditaire. Les femmes même ont droit d'y prétendre, pourvu qu'elles soient les plus proches parentes du défunt. Ainsi, lorsqu'on reprochoit à la reine Elizabeth le titre qu'elle surprit de chef suprême de la religion anglicane, cette princesse eût pu citer, à l'appui de sa conduite, l'exemple d'un des plus puissans peuples de la terre. Ce pontife fait sa résidence ordinaire à Meaco : ses revenus sont immenses ; mais tel est le faste qui regne à sa cour, qu'ils suffisent à peine pour soutenir sa dignité. Indépendamment de la ville de Meaco & de son territoire, dont il est propriétaire, il reçoit encore annuellement de tres-riches présens des vice-rois des provinces & des rois tributaires du Japon. C'est au daïri qu'il appartient de conférer les titres d'honneur qui distinguent la noblesse ; & ce privilège important lui produit des sommes tres-considérables : d'ailleurs l'empereur lui paie une pension analogue au rang qu'il tient dans l'état.

L'habillement du daïri consiste dans une tunique, par-dessus laquelle il met une robe rouge, couverte d'un grand voile dont les franges lui descendent sur les mains. Sa tiare est une espece de bonnet surmonté de différentes houpes.

La cour de ce pontife est l'une des plus nombreuses & des plus magnifiques de l'Asie : tous ceux qui la composent se vantent d'être illus de la race la plus noble & la plus ancienne qu'il y ait au monde ; mais leurs facultés ne répondent pas à cette illustre origine. La plupart sont

très-pauvres ; & ils sont obligés, malgré leur fierté, de recevoir des secours des roturiers qu'ils méprisent. Quelques-uns même sont réduits à exercer les plus viles professions pour gagner leur vie. Les habillemens de ces ecclésiastiques sont différens de ceux des séculiers. Il existe entre eux une espede de hiérarchie ; mais la forme du bonnet est la seule marque qui distingue parmi eux le rang & la dignité

L'empereur du Japon entretient toujours une correspondance suivie avec le daïri, qu'il a dépouillé de l'autorité suprême. Tous les cinq ans, ce prince se rend à Meaco, pour rendre ses hommages au pontife. L'empereur ne va pourtant pas au palais du daïri ; ces deux princes se rendent dans un autre palais de Meaco destiné à cet usage ; & là, ils s'entretiennent ensemble pendant quelque tems. C'est dans cette entrevue que l'empereur reconnoît qu'il tient la couronne impériale de la famille du daïri. Ce prince boit du vin dans une tasse, & la laisse ensuite tomber à terre où elle se brise.

Conrad-Krammer, ambassadeur de la compagnie hollandoise au Japon, nous a laissé une description de la marche de l'empereur & du daïri, lorsqu'il se rendit au lieu de l'entrevue le 15 octobre 1626, qui, si elle est exacte, peut servir à donner une idée de la magnificence qui regne dans les deux cours. Elle nous a paru assez curieuse pour mériter de fixer l'attention de nos lecteurs.

« Pour rendre, dit Krammer, la procession plus magnifique, les deux
 » monarques convinrent de joindre leur superbe & nombreux cortège,
 » & de se rendre l'un & l'autre, en traversant les rues de Meaco, au
 » palais où se devoit faire cette solennelle entrevue. Les rues, au lieu
 » d'être couvertes d'étoffes de soie, l'étoient de sable blanc & de pou-
 » dre de talc qui sembloit faire un pavé d'argent : on avoit dressé des
 » balustrades tout le long des maisons ; elles étoient bordées de deux
 » haies de soldats habillés de robes blanches & la tête couverte d'un
 » petit bonnet vernissé : ils avoient chacun deux sabres au côté, & à
 » la main une espede de demi-pique. La fête commença avec le jour.
 » On vit défilér les domestiques des deux monarques ; ceux du daïri
 » portoient les présens de leur maître pour l'empereur dans de grandes
 » caisses vernissées, sur lesquelles étoient les armes de ce prince ; &
 » quelques compagnies de soldats leur faisoient escorte. Après cela,
 » venoient cent beaux norimons, especes de voitures, portés chacun
 » par quatre hommes vêtus de blanc. Ces norimons étoient les uns d'un
 » bois fort blanc ; les autres couverts d'un vernis brun, ayant sur l'im-

E
 » périale,
 » ornemen
 » de la cou
 » un grand
 » d'or. Ce
 » ayant su
 » plume n
 » haut-de-
 » ques end
 » rayés d'o
 » avoient à
 » de leurs
 » étoient p
 » dées, &
 » vert d'un
 » gles ; ils
 » les crinic
 » tenoient
 » parasol de
 » d'une bel
 » vêtus de
 » de cavalie
 » reaux noi
 » par quatre
 » tes de figu
 » à chaque
 » voyoit de
 » leurs raies
 » à droite &
 » étoit d'un
 » carrosses d
 » prince, e
 » portoit un
 » pour ces
 » que ces tr
 » xante &
 » vingt-troi
 » & couve
 Tome

» périale , qui étoit de cuivre , quantité de festons & d'autres semblables
 » ornemens. Dans ces norimons étoient les dames & les gentilshommes
 » de la cour du daïri , richement parés. A chaque norimon , il y avoit
 » un grand parasol dont le fond étoit de soie blanche & presque tout
 » d'or. Ceux-ci étoient suivis de vingt-quatre gentilshommes à cheval ,
 » ayant sur la tête des petits bonnets d'un vernis brun , garnis d'une
 » plume noire : les manches de leur robe étoient fort longues , leurs
 » haut-de-chaussés faits de satin de plusieurs couleurs , bordés en quel-
 » ques endroits d'or & d'argent ; leurs bottines d'un cuir vernissé &
 » rayés d'or. La poignée de leurs sabres étoient de vermeil ; & ils
 » avoient à la ceinture des carquois pleins de fleches. Les deux bouts
 » de leurs écharpes flottoient sur la croupe du cheval ; leurs chevaux
 » étoient petits , mais pleins de feu & bien dressés ; leurs selles bro-
 » dées , & les houffes étoient des peaux de tigres : le reste étoit cou-
 » vert d'un caparaçon de soie rouge qui tomboit au-dessous des fan-
 » gles ; ils avoient auprès des oreilles deux petites cornes dorées , &
 » les crinieres tressées avec des fils d'or & d'argent. Deux hommes
 » tenoient les rênes de chaque cheval d'une main , & de l'autre un
 » parasol de drap fin cramoisi , doublé d'une toile fort déliée , & bordé
 » d'une belle frange. Chaque cavalier étoit suivi de huit valets tous
 » vêtus de blanc , & ayant chacun deux sabres aux côtés. Cette troupe
 » de cavaliers étoit suivie de trois carrosses tirés par deux grands tau-
 » reaux noirs , couverts d'un réseau de soie cramoisie , & menés chacun
 » par quatre valets. Chaque carrosse étoit orné de dorures , de toutes for-
 » tes de figures sur un fond de vernis brun : il y avoit trois portieres , une
 » à chaque côté , & l'autre derriere où l'on entroit : à chacune on
 » voyoit des rideaux rayés d'or. Les cercles des roues étoient d'or , &
 » leurs raies d'or émaillé. Le haut de l'impérial étoit rond , & faisoit face
 » à droite & à gauche avec des lames d'or aux quatre angles : le fond
 » étoit d'un vernis noir où étoient les armes du daïri en or. Dans ces
 » carrosses étoient les trois maîtresses concubines , ou les favorites du
 » prince , escortées d'une foule d'estafiers : derriere chaque carrosse on
 » portoit un marche-pied couvert de lames , & des pantouffles vernissées
 » pour ces dames quand elles entroient ou sortoient. Kramer assure
 » que ces trois somptueux équipages coûtoient près de trois cens soi-
 » xante & dix mille florins d'Hollande. Ces carrosses étoient suivis de
 » vingt-trois norimons faits d'un bois blanc & poli comme l'albâtre ,
 » & couverts de lames de cuivre d'un ouvrage curieux : ils étoient

» remplis de concubines & de dames d'honneur richement vêtues :
 » chacun étoit porté par quatre hommes , & deux autres qui sou-
 » noient un grand parasol marchoient aux deux côtés. Après ces fem-
 » mes , on voyoit soixante-huit gentilshommes tous à cheval , & deux
 » à deux , suivis d'un grand nombre de valets. Ensuite les seigneurs de
 » la première qualité portoient d'autres présens pour le dairi : c'étoient
 » deux grands sabres , dont la chaîne de la poignée étoit de diamans
 » fins. Une horloge d'un artifice merveilleux ; deux grands chandeliers
 » d'or ; deux colonnes d'ébène ; trois tables carrées aussi d'ébène ,
 » diversifiées d'ivoire & de nacre , & dont les layettes étoient pleines
 » de livres curieux ; deux grands plats d'or , & plusieurs autres cho-
 » ses de moindre valeur. A la suite de ceux-ci paroissoient deux cents
 » soixante gentilshommes des premières maisons de l'empire , à cheval ,
 » qui marchoient deux à deux : ils étoient suivis des frères de l'empereur ,
 » & quatre cents soixante-quatre , tant rois que princes tributaires ,
 » chacun ayant un cortège proportionné à son rang. Les frères de
 » l'empereur marchoient un à un , & les autres princes deux à deux , les
 » plus qualifiés ayant la gauche , qui , au Japon , est considérée comme la
 » place d'honneur. Ils précédoient deux carrosses beaucoup plus magni-
 » fiques que les autres , & dont l'équipage étoit bien plus riche. Dans le
 » premier étoit l'empereur lui-même , & dans l'autre le prince son fils.
 » Quatre cents soldats , fort bien mis , fermoient ce cortège en belle
 » ordonnance ; ils étoient suivis d'un grand nombre de carrosses , de
 » chaises & d'autres voitures , parmi lesquelles il y avoit plus de trente
 » norimons d'ivoire & d'ébène très-riches , autour desquels des hom-
 » mes portoient un nombre proportionné de parasols ; le tout accom-
 » pagné d'une foule de gentilshommes , & de valets à pied & à cheval ,
 » & suivis d'une troupe de musiciens qui faisoient retentir l'air de
 » leurs chants & du son de divers instrumens. Cette superbe calval-
 » cade étoit fermée par le norimon du dairi , précédé de quarante
 » gentilshommes qui composoient sa garde , & porté par cinquante
 » autres. Le norimon même étoit enrichi en dedans & en dehors de
 » toutes sortes d'ornemens magnifiques. L'impériale étoit somptueuse
 » pour la forme & pour la matière : il y avoit sur un pivot au-dessus un
 » coq d'or massif qui avoit les ailes étendues comme pour prendre son
 » vol. Le fond représentoit un ciel , où le soleil & les étoiles étoient d'or
 » sur un fond d'azur. Un cortège nombreux , composé de gens tous
 » richement vêtus , fermoient la marche. Une multitude innombrable de

» spectateurs :
 » l'empire p
 » malheur v
 » bre de ger
 » & le défo
 » la journée
 » à coups de
 » parler d'un
 » norimons d
 » femmes &
 » inutilemen
 » dans le pala
 » que , son fi
 » Ces princes
 » premiers m
 » les femmes
 » plus magnif
 » sabres de la
 » d'or ; deux
 » livres de soi
 » étoient d'un
 » de musc , d
 Les bonzes
 aventuriers qu
 table. Ce sont
 de bien pour t
 brassent cette p
 titude de couv
 des moines qu
 perpétuelle , &
 de ces religieu
 la ville de Mea
 civiles , est le r
 plice. Cepend
 une certaine s
 trieux que ceu
 trouve aussi au
 en communau

» spectateurs de tous les ordres , qui étoient venus de toutes les parties de
 » l'empire pour voir cette grande cérémonie , remplissoit la ville. Le
 » malheur voulut que la foule devint si grande dans les rues , que nom-
 » bre de gens furent étouffés & écrasés : ce qui augmenta la confusion
 » & le désordre , c'est qu'il faisoit nuit. La marche ayant duré toute
 » la journée , plusieurs qui se sentoient trop pressés , se faisoient place
 » à coups de sabre en frappant sans distinction à tort & à travers ; sans
 » parler d'un grand nombre de coquins & de voleurs qui pilloient les
 » norimons & les dépouilloient de leurs ornemens , enlevant même les
 » femmes & les filles qui s'y trouvoient , & que l'on chercha même
 » inutilement pendant plusieurs jours. . . . Le dairi demeura trois jours
 » dans le palais de l'empereur , où il fut toujours servi par ce monar-
 » que , son fils & ses freres , avec les marques du plus profond respect.
 » Ces princes prenoient eux-mêmes le soin de préparer les viandes. Les
 » premiers ministres de l'empereur servoient à table les trois principa-
 » les femmes du dairi. Les présens que l'empereur lui fit étoient des
 » plus magnifiques : ils consistoient en trois mille lingots d'argent , deux
 » sabres de la meilleure trempe & d'un travail exquis avec des fourreaux
 » d'or ; deux cents belles robes ; trois cents piéces de satin , douze mille
 » livres de soie écrue ; dix beaux chevaux ; dont les houffes en broderie
 » étoient d'un prix inestimable . & cinq grands pots d'argent pleins
 » de musc , d'ambre gris & d'autres parfums ».

Les bonzes du Japon ne sont pas , comme ceux de la Chine , des
 aventuriers qui cachent la bassesse de leur origine sous un habit respec-
 table. Ce sont la plupart des cadets de famille , qui , n'ayant pas assez
 de bien pour tenir dans le monde un état conforme à leur naissance , em-
 brassent cette profession honorable. On trouve dans cet empire une mul-
 titude de couvens érigés en honneur de la divinité : ils sont habités par
 des moines qui s'engagent tous , sous peine de la vie , à une continence
 perpétuelle , & qui vivent en commun. On remarque sur-tout un ordre
 de ces religieux qui habitent une montagne , nommée *koïa* , située près
 la ville de Meaco. Leur couvent , asyle respecté de toutes les puissances
 civiles , est le refuge de tous les scélérats qui ont mérité le dernier sup-
 plice. Cependant pour jouir de ce privilege , on est obligé de payer
 une certaine somme au couvent. Les moines de cet ordre , plus indus-
 trieux que ceux des autres , se livrent communément au commerce. On
 trouve aussi au Japon des couvens habités par des filles , & qui vivent
 en communauté : ces religieuses sont impitoyablement punies de mort ,

Figures.

lorsquelles violent le vœu de chasteté qu'elles ont fait en entrant en religion.

Le Japon est inondé de mendiants, qui, sans être assujettis à aucune règle, s'engagent, par un vœu exprès, à vivre des aumônes du public. Cette pieuse fainéantise, qui dérobe une multitude de bras à l'état, est consacrée par des cérémonies solennelles. On coupe publiquement les cheveux à ceux qui veulent s'enrôler sous l'étendard de ces vagabonds, & on les installe par quelques prières dans leur nouvelle profession.

Les sintosistes célèbrent par des fêtes les différentes phases de la lune. La plus solennelle est celle de la pleine lune. Les deux autres ne consistent guère que dans des visites & des félicitations mutuelles entre les amis. Ici, comme à la Chine & au Tonquin, les premiers jours de l'an sont aussi consacrés à la joie, au plaisir, aux complimens & aux présens réciproques. Les sintosistes ont quatre autres fêtes annuelles qu'ils célèbrent le troisième jour du troisième mois de l'année, le cinquième jour du cinquième mois, le septième du septième mois, & le neuvième du neuvième mois. La gaieté est l'ame de toutes ces fêtes; & les japoноis prétendent que la divinité se trouve extrêmement honorée des diversifemens excessifs qu'on s'y permet.

56. Quelque licence qui s'introduisit dans la célébration de ces fêtes; on ne les solennise jamais sans un long sermon. Le prédicateur, la tête couverte d'un vaste chapeau en forme d'un parasol, & tenant en main un éventail, est élevé dans une chaire assez semblable à celles que l'on trouve dans nos églises. A côté de lui, est placée la statue du saint auquel il a le plus de dévotion (fig. 56). Deux lampes brûlent aux deux côtés de la chaire; & vis-à-vis de lui sont placés les novices de son couvent. Après avoir resté quelque tems dans une méditation profonde, il sonne une clochette pour avertir ses auditeurs qu'il va commencer, & pour leur recommander l'attention. Il prend ensuite un livre de morale, & il en lit un article, dont l'explication fait la matière de son discours. Le sermon étant fini, on sonne une cloche qui avertit les auditeurs de se mettre à genoux pour prier Dieu.

Les japoноis sont assujettis à une espèce de confession fort gênante, & propre à rebuter le plus zélé pénitent. Un japoноis qui desire obtenir le pardon de ses crimes, se rend dans un désert affreux, bordé de montagnes & de rochers escarpés qu'il est obligé de franchir. Là il rencontre des hermites aussi sauvages que le lieu qu'ils habitent, & qui le conduisent vers d'autres hermites encore plus sauvages. Ceux-ci



L'ÉVÉNEMENT SUPPLÉMENTAIRE

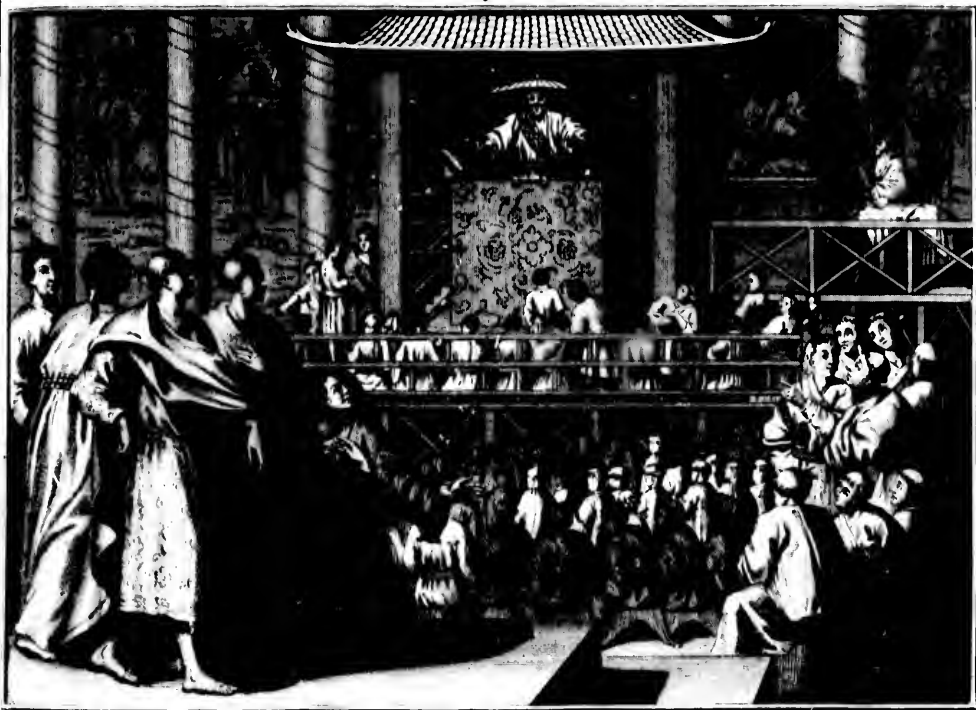


A.P. 1787. 10.



LA DIVINITE SUPREME qui a CREÉ le monde - vue sur les Japonais

XACA autre DIVINITE du JAPON



PREDICATEUR Japonais

trant en
aucune
public.
état, est
ment les
abonds,
ffion.
la lune.
e confis-
les amis.
l'an sont
présens
ils céle-
me jour
ieme du
japonois
es diver-

es fêtes ;
teur, la
enant en
à celles
statue du
s brûlent
novices
éditation
qu'il va
l'enfuite
n fait la
e cloche
eu.
génante,
re obté-
bordé de
r. Là il
ent, &
Ceux-ci

s'emparent
nient par
font ainsi g
braver des
subir toute
Lorsqu'il a
le conduit
il est oblig
le visage ap
soulagement
arrivoit qu
négligeroie
ment mom
une revue
cet examen
qu'il arrive
le sein de c
une balanc
dans l'autre
la poussen
en l'air au-
un péniten
sincere de
quelques-u
à la barre
le péniten
échapper à
développer
& se rend
il consacre
délaisser de

Les péle

L'un des p
temples dé
long du ch
écriteau qu
du saint qu
une petite

s'emparent du pénitent ; & pour le préparer à la confession , ils l'exténuent par des jeûnes excessifs & par différentes autres austérités , & le font ainsi gravir sur des rochers escarpés , franchir des montagnes & braver des précipices. Le pénitent est obligé , sous peine de mort , de subir toutes les mortifications qu'il plaît aux hermites de lui imposer. Lorsqu'il a eu assez de force pour soutenir ces premières épreuves , on le conduit à travers des sentiers impraticables dans une campagne , où il est obligé de rester pendant un jour & une nuit , les bras croisés , & le visage appuyé sur ses genoux. La loi lui défend de chercher aucun soulagement dans la gêne qu'il éprouve d'une pareille posture ; & s'il arrivoit qu'il manquât sur ce point à son devoir , des bourreaux ne négligeroient pas de le punir , à grands coups de bâton , de ce relâchement momentané : c'est dans cette attitude douloureuse qu'il doit faire une revue exacte de toutes les fautes dont il s'est rendu coupable. Après cet examen , il est obligé de marcher avec les mêmes fatigues jusqu'à ce qu'il arrive sur la cime d'un rocher , lieu destiné à la confession. Dans le sein de ce rocher est une grosse barre , à l'extrémité de laquelle pend une balance. Les hermites mettent le pénitent dans un des bassins , & dans l'autre un contrepoids propre à tenir la balance en équilibre : ils la poussent ensuite hors du rocher , de manière qu'il demeure suspendu en l'air au-dessus d'un précipice. C'est dans cette situation délicate pour un pénitent craintif où celui-ci doit faire à haute voix une confession sincère de tous ses péchés. Si les hermites s'aperçoivent qu'il en cache quelques-uns ou qu'il en déguise les circonstances , les hermites donnent à la barre un certain mouvement qui fait sauter la balance & renverse le pénitent dans le précipice. Si le pénitent est assez heureux pour échapper à tous ces dangers , après avoir satisfait ses confesseurs par un développement sincère de sa conscience , il paie largement les hermites ; & se rend dans un temple , où , après avoir rendu grâce à la divinité , il consacre plusieurs jours aux festins & aux divertissemens pour se délasser de ses travaux passés.

Les pèlerinages sont tout aussi communs au Japon qu'à la Chine. L'un des plus considérables consiste à visiter les trente-trois principaux temples dédiés à Quawon ; & ceux qui l'entreprennent , chantent , le long du chemin , les louanges de ce héros , & se font remarquer par un écriteau qu'ils portent au col , où sont marqués les noms des pagodes du saint qui restent encore à visiter. Ces pèlerins forment ordinairement une petite caravane de cinq à six personnes : cette troupe , que la piété

rassemble pour accomplir quelques vœux, élit avant de partir un chef, qui, pour marque de sa dignité, porte un bâton, auquel sont attachées plusieurs bandes de papier blanc réunies ensemble en manière de faisceaux. L'usage assujettit cette caravane à une marche régulière. A la tête marchent deux pèlerins avec une gravité & une lenteur affectées; ils tiennent, chacun par un bout, une machine assez semblable à une civière, sur laquelle est placée une cloche couverte de branches de sapin & de papiers découpés. Le commandant de la troupe suit la civière en dansant & en chantant quelques hymnes d'un ton triste & lugubre. L'un d'eux est chargé de mendier dans les villages pour la subsistance des autres; telle est la ferveur qui regne dans ces actes de piété, qu'il y a quelques-uns de ces pèlerins qui voyagent ainsi tout nus dans la saison même la plus rigoureuse, & sans autre vêtement qu'une ceinture de paille: les autres sont communément vêtus de blanc.

Les japons, moins luxurieux que les chinois & les autres peuples de l'Asie, n'ont ordinairement qu'une femme; mais ils ont la liberté de la répudier pour le plus léger motif. Cependant le divorce n'est que très-rarement reçu parmi les grands. Ceux-ci, en état d'entretenir un nombreux sérail, ont le droit de prendre une seconde femme quand la première ne leur plaît pas. Dans cet empire, les maris exercent un pouvoir souverain sur leurs épouses: ils peuvent les punir de mort quand elles ont porté atteinte à la chasteté conjugale, & cette autorité dont la loi arme les maris en cette occasion, est si terrible, qu'ils peuvent punir de mort leurs femmes pour avoir été trouvées parlant à un homme: cette sévérité, qui fait le caractère de toutes les loix japonaises, paroît avoir tellement épuré les mœurs de cette nation, que les femmes, toutes aussi généreuses que Lucrece, ne font pas difficulté de s'ôter la vie, lorsque la violence ou la séduction leur a ravi leur honneur.

Les japons sont dans l'usage d'observer, dans les mariages de leurs enfans, qu'il n'y ait que très-peu de différence d'âge entre l'époux & sa femme; coutume dont l'origine est due au climat, & qui ne conviendroit pas aux européens, chez lesquels le mari doit toujours avoir douze ou quinze ans au-dessus de sa femme, pour former un assortiment d'un bon augure. Ici, comme à la Chine, on promet les enfans dès le berceau; & cette promesse, cette espèce de fiançaille, doit recevoir son accomplissement, malgré le dégoût qui survient, lorsque les parties sont parvenues à l'âge où elles connoissent toute l'importance de l'union conjugale. Le mari ne prend jamais ni dot ni présent de son épouse. L'usage

n chef,
attachées
de faif-
e. A la
fectées ;
e à une
ches de
civiere
ugubre.
sistance
é, qu'il
dans la
ceinture

peuples
berté de
est que
un nom-
la pre-
pouvoir
nd elles
nt la loi
nt punir
omme :
, paroît
mmes ,
s'ôter la
eur.
de leurs
ux & fa
iendroit
ouze ou
un bon
erceau ;
accom-
ont par-
conju-
L'usage
veut



CEREMONIE NUBIALE du



A. Ponce del. et sculp. An. 1777.

CEREMONIE FUNEBRE du



E NUNIALE du JAPON.



FUNBRE du JAPON.

ET
veut au cont
parens de fa
La cérém
une magnifi
Le marié &
escorte & par
de quelque c
chent ses par
sens & de p
cortége arriv
peres & mer
calier, & s'y
comme des
peres & mer
riere le mari
préparent à
deux époux,
cette tente a
avec une tête
lement dans
la divinité, t
la nécessité d
l'autel & ent
doit termine
flambeau qu
tente, en p
Ensuite l'épo
grands cris d
époux : en m
de leur suite
les jeus &
montrent un
mais elle ser
se termine p
la fécondité.
époux : elle
cence que le
seul de la po

Tome

veut au contraire qu'à la cérémonie de son mariage, il distribue aux parens de sa femme des présens & des provisions analogues à sa fortune.

Figures

La cérémonie nuptiale se fait chez les japoisois avec une pompe & une magnificence qui décelent assez le luxe de cette nation asiatique. Le marié & la mariée sortent séparément de la ville, chacun avec son escorte & par un chemin différent (fig. 57). Ils vont se réunir au pied de quelque colline voisine de leur domicile. A la suite du marié marchent ses parens, ses amis, & de nombreuses voitures chargées de présens & de provisions destinés à être offerts à la famille de l'épouse. Le cortège arrivé au pied de la colline, les deux époux montent, avec leurs peres & meres seulement & des musiciens, sur son sommet par un escalier, & s'y placent sous une tente; l'un d'un côté, l'autre de l'autre, comme des plénipotentiaires assemblés pour un congrès de paix. Les peres & meres des deux parties se placent derriere la mariée; & derriere le marié hors de la tente, font une foule de musiciens qui se préparent à chanter des hymnes consacrés à l'union conjugale. Les deux époux, portant chacun un flambeau à la main, se présentent sous cette tente au pied d'un autel, où le dieu de l'hymen est représenté avec une tête de chien, symbole de la fidélité qu'on se doit mutuellement dans le mariage. Ce dieu, ou plutôt cette image grotesque de la divinité, tient entre ses mains un cordon, symbole de la force & de la nécessité des liens qui unissent les maris à leurs épouses. Auprès de l'autel & entre les deux futurs conjoints, est un bonze dont le ministère doit terminer les cérémonies du mariage. Alors l'épouse allume le flambeau qu'elle tient à la main à l'une des lampes allumées dans cette tente, en prononçant des paroles liturgiques que le bonze lui suggere. Ensuite l'époux allume le sien au flambeau de sa future. Là s'élevent de grands cris de joie de la part de ceux qui ont accompagné les nouveaux époux: en même tems le bonze leur prononce la bénédiction, & ceux de leur suite allument au pied de la colline un grand feu, où l'on jette les jarres & tout ce qui servoit d'amusement à la mariée: d'autres lui montrent une quenouille & du lin, comme pour l'avertir que désormais elle sera obligée de s'occuper des soins du ménage. La cérémonie se termine par un sacrifice de deux bœufs, fait à Dieu pour en obtenir la fécondité. On ramene ensuite les mariés; l'épouse est menée chez son époux: elle trouve la maison nuptiale ornée avec toute la magnificence que les facultés de l'époux peuvent lui permettre; le pavé & le seuil de la porte sont semés de fleurs & de verdure; on voit des bannieres

Figures.

& des pavillons flottans sur le sommet de la maison. En un mot, on ne néglige rien de tout ce qui peut contribuer à annoncer la joie que doivent goûter les deux familles. Ces plaisirs sont en effet fort vifs & très-tumultueux : ils durent communément huit jours.

57. Les japons sont dans l'usage de brûler leurs morts (*fig. 57*). Leurs cérémonies funebres, assez semblables à celles des chinois, sont tout aussi magnifiques que celles qu'ils emploient dans leurs mariages. Lorsqu'un japons, revêtu de quelque qualité, meurt, tous ses parens & ses amis se rendent en cérémonie, couverts d'habits de deuil, à l'endroit où l'on doit brûler le corps du défunt. Il n'y a pas jusqu'aux femmes qui, malgré leur retraite austère, ne soient obligées d'assister à cette cérémonie. Trente à quarante bonzes du premier ordre, vêtus d'un habit brun, couvert d'un manteau noir, marchent à la tête de ce cortège funebre : ils tiennent en main des torches allumées, & sont suivis de deux cents autres bonzes qui chantent à pleine voix des hymnes à l'honneur de la divinité. Après eux marchent plusieurs hommes gagés par la famille du défunt, qui portent des piques, au bout desquelles sont attachés des paniers pleins de papiers découpés de diverses couleurs. Ils agitent exprès leurs piques & font voltiger en l'air leurs papiers; ce que les japons regardent comme le signe infallible du salut du défunt. Huit jeunes bonzes, distribués en deux colonnes, viennent ensuite. Ces religieux tiennent en main de longues cannes, au bout desquelles sont des banderolles où l'on a tracé quelques-uns des attributs de la divinité : dix autres bonzes les suivent, tenant une lanterne allumée, sur laquelle on voit des caractères symboliques. Deux jeunes gens, revêtus d'habits bruns, accompagnent ces bonzes & tiennent en main des torches éteintes : ils sont suivis de plusieurs autres personnes également habillées en brun, dont la tête est couverte de bonnets de cuir noir vernissé. On lit sur ces bonnets le nom du génie auquel le défunt s'est spécialement consacré. Enfin arrive le cercueil, porté par quatre hommes, & dans lequel se trouve le cadavre assis : il a les mains jointes, & penche un peu la tête en devant : il est habillé de blanc ; & sur cette robe, on en voit une autre de papier fait avec les feuilles du livre dont le défunt se servoit dans ses actes de dévotion. Le cercueil est entouré d'enfans, dont le plus jeune tient en main une torche de pin allumée, destinée à mettre le feu au bûcher. Une foule de peuples, la tête couverte de bonnets de cuir, terminent la marche. Lorsqu'on est arrivé au lieu du bûcher, qui est communément environné de quatre murailles cou-

E
vertes de dr
les quatre ve
de bois, &
vertes de via
forme d'ence
Lorsque le c
cercueil qui
trois fois ce
cher, penda
du Dieu tu
dire, celui d
autour du co
en prononça
pere Grasset
enfans du dé
fosse remplie
le corps se c
proches pare
ils mettent d
amis du mor
demeurent
main, les en
recueillir les
de vermeil
pour contin
porte l'urne
une pierre su
tion d'hono
même endre
on grave les
de sa naissan
bre, les jan
sentées les

Des mis
vent suivis o
un honneur
assertion no
& mélanco
Tom

vertes de drap blanc, où l'on a pratiqué quatre portes tournées vers les quatre vents, on creuse au milieu une grande fosse qu'on remplit de bois, & l'on dresse aux deux côtés de la fosse deux tables couvertes de viandes : sur l'une de ces tables, il y a un petit réchaud, en forme d'encensoir, plein de charbons allumés & du bois de senteur. Lorsque le corps est près de la fosse, on attache une longue corde au cercueil qui est en forme de petit lit, où le mort repose; puis on porte trois fois ce petit lit autour de la fosse; & enfin on le met sur le bûcher, pendant que les bonzes & les parens invoquent sans cesse le nom du Dieu tutélaire de ce mort. Après cela le premier bonze, c'est-à-dire, celui qui étoit à la tête de la procession funebre, tourne trois fois autour du corps avec sa torche allumée, qu'il passe trois fois sur sa tête, en prononçant certaines paroles que les assistans n'entendent point. Le pere Grasset ajoute à cette description de Nieuhof, que le plus jeune des enfans du défunt reçoit la torche des mains du bonze, & la jette dans la fosse remplie de parfums, d'huile & de drogues aromatiques. Tandis que le corps se consume, dit le missionnaire Jésuite, les enfans ou les plus proches parens du défunt, prennent sur la table l'encensoir dans lequel ils mettent des parfums. Cette cérémonie achevée, les parens & les amis du mort se retirent. Il n'y a que le peuple & les pauvres gens qui demeurent là pour manger ou pour emporter les viandes. Le lendemain, les enfans, les parens & les amis retournent au même lieu pour recueillir les cendres & les os du défunt, qu'ils mettent dans une urne de vermeil couverte d'un voile précieux. Les bonzes s'y rendent aussi pour continuer leurs prieres, qui durent sept jours : le huitieme, on porte l'urne en un lieu où on l'enterre sous une plaque de cuivre, ou sous une pierre sur laquelle on grave le nom du défunt. Lorsqu'il est question d'honorer la mémoire d'un grand seigneur, on élève, dans ce même endroit, des colonnes ou des piliers de marbre, sur lesquels on grave les exploits du mort, les dignités dont il a été honoré, le jour de sa naissance & celui de sa mort. Souvent on le représente en marbre, les jambes croisées & les mains jointes. Les femmes sont représentées les mains étendues, & la tête penchée sur une épaule.

Des missionnaires assurent que les grands seigneurs japons sont souvent suivis dans l'autre monde par plusieurs de leurs esclaves, qui se font un honneur de les accompagner dans le séjour des bienheureux. Cette assertion nous paroît d'autant plus vraisemblable, que le caractère sombre & mélancolique des japons les porte souvent au suicide. La superstition

Figures.

ajoute encore un nouvel appât à ce mépris pour la vie qu'ils témoignent dans toutes les occasions. Ainsi, on les voit souvent se précipiter volontairement dans les fleuves, ou se faire enterrer tout vifs, dans l'intention de faire un sacrifice agréable à la divinité (fig. 57). De là la rigueur effrayante des loix que les empereurs ont cru devoir opposer à l'humeur fougueuse & sanguinaire de ce peuple dur, opiniâtre & superstitieux.

Il ne paroît pas que les japons aient l'usage du baptême, ni aucune autre cérémonie qui puisse représenter ce sacrement des chrétiens. Cependant ils sont persuadés, comme ces derniers, que les enfans apportent en naissant une tache originelle qui les éloigne de cet état de grace où les adultes peuvent parvenir par la contrition, au moins leur théologie leur apprend-elle que ceux des enfans qui meurent avant l'âge de sept ans, sont relégués dans les limbes. Ce lieu de pleurs & de misère est placé, dit-on, dans un lac voisin de la capitale du Japon : c'est-là que les ames des enfans sont censées souffrir les plus grands supplices, jusqu'à ce qu'elles aient été retirées de cet endroit par les bonnes-œuvres des vivans, & sur-tout par les prieres des prêtres. Ces derniers montrent le théâtre même de ces supplices ; & , pour le faire remarquer, on y a élevé un monceau de pierres en forme de pyramide. On trouve sur les bords de ce lac une grande multitude de petites chapelles de bois : c'est-là que les prêtres récitent leurs prieres. Lorsqu'un citoyen vient leur apporter son offrande pour le soulagement des défunts, le bonze lui donne un certain papier, sur lequel est inscrit une priere adressée à la divinité. Le dévot reçoit humblement & tête nue cet important papier, l'attache à une pierre & le jette dans le lac. La superstition & sur-tout l'avarice du sacerdoce, font croire aux japons que les ames des défunts sont soulagées à mesure que les caractères tracés sur le papier s'effacent par l'action de l'eau.

Les prêtres du Japon ont encore imaginé un autre moyen fort propre à enrichir leur ordre, & à tranquilliser les fideles sur leur salut. Ils sont en possession de vendre aux dévots certains billets sacrés, que des voyageurs protestans appellent *des indulgences*. Le peuple considère ces billets comme des préservatifs contre la malice des démons, & autant de gages du bonheur dont ils ont lieu d'espérer la jouissance dans l'autre vie. Lorsqu'un bonze a besoin d'argent, il a recours à ces billets, sur lesquels on ne manque pas de lui prêter les sommes qu'il demande, remboursables dans le séjour des bienheureux. Lorsqu'un dévot a prêté

moignent
ipiter vo-
dans l'in-
Delà la
opposer
iniâtre &

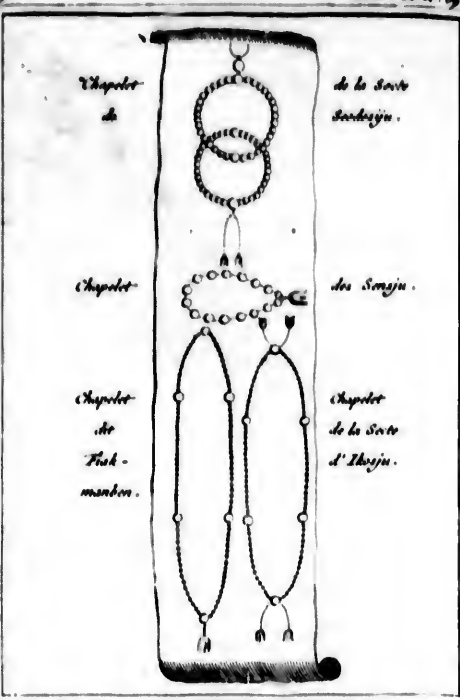
e, ni au-
chrétiens.
nfans ap-
t état de
oins leur
vant l'âge
de misère
: c'est-là
pplices,
s-œuvres
ers mon-
marquer,
n trouve
pelles de
citoyen
unts, le
e priere
cet im-
a super-
ois que
es tracés

fort pro-
salut. Ils
que des
lere ces
c autant
ns l'au-
billets,
mande,
a prété





DARMA Saint du JAPON.



Chaplet de

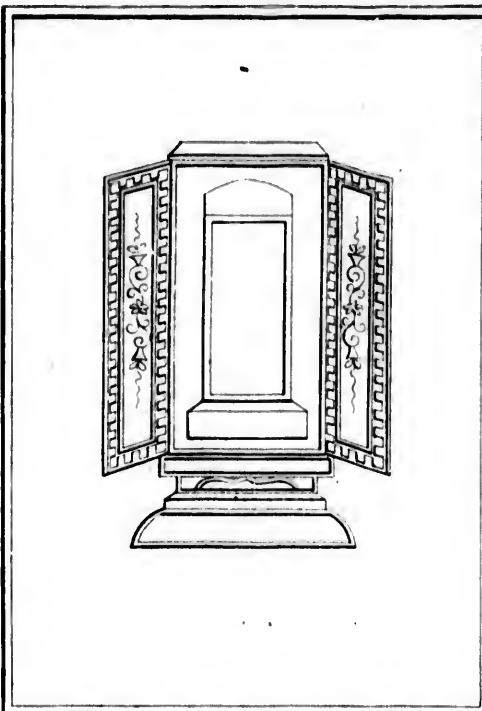
de la Secte Soudzoju.

Chaplet

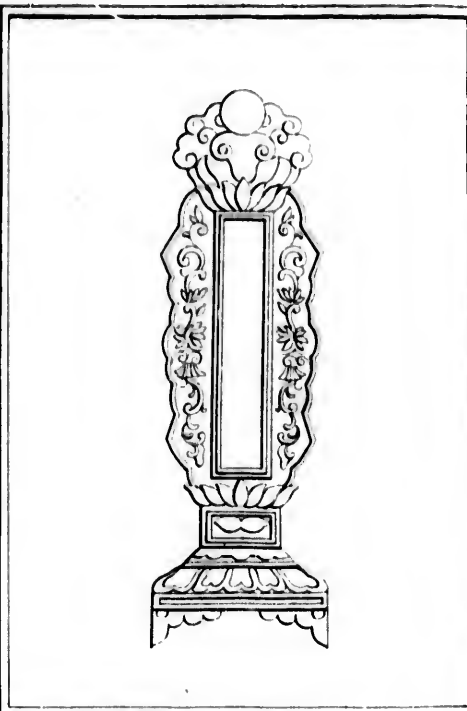
des Soudjo.

Chaplet de Fook-mandou.

Chaplet de la Secte d'Isoju.



BIOJSU ou



TABLETTES pour les MORTS.

Après des Dessins de Saper

...

...



La FÊTE des AMES

vers le soir les japonnois vont les recevoir hors de la Ville, et leurs presentent à manger.



à Paris del. 1755.

Maniere dont ils reconduisent les AMES hors de la Ville, et prennent congé d'elles le troisieme soir

E
de l'argent
dans son tel
Ces peu
beaucoup de
niers, dans
Cette solenn
ment deux j
&, à la fave
on leur port
cette fête, l
parents & le
ceux dont e
tour en ce r
Les parens s
après lequel
ville. On lais
se rendre à l
dont on atten
fort de chez
contre des m
ensuite chez
vitées à retou
pour les bien
lorsqu'il s'ag
fiers & inciv
les congédie
prend d'autan
la ville, que
grand des m
Les japon
pectables de
biosjut (fig.
comme font
des perfonne
les armes du
Avant de
peller un tra
pour les cerf

VII. N° 4.

ET COUTUMES RELIGIEUSES. 109

de l'argent sur de telles assurances, il ne manque jamais d'ordonner dans son testament, qu'on le dépose dans son tombeau.

Figuree.

Ces peuples, dont la croyance & les cérémonies religieuses ont beaucoup de rapport avec celles des chinois, sont, comme ces derniers, dans l'usage de célébrer tous les ans la fête des ames (fig. 58). 58. Cette solemnité, qui répond à notre fête des morts, dure ordinairement deux jours. A l'entrée de la nuit on illumine toutes les maisons; &, à la faveur de cette clarté, on va visiter les tombeaux des morts, & on leur porte des vivres. La piété japonoise se persuade, que pendant cette fête, les ames des défunts viennent sur la terre pour voir leurs parents & leurs amis. Chaque personne s'entretient familièrement avec ceux dont elle s'occupe : elle leur fait des complimens sur leur retour en ce monde, & leur témoigne la joie qu'elle a de les revoir. Les parens s'assemblent ensuite, & se livrent à un somptueux repas, après lequel on invite les ames de sa famille à venir se promener à la ville. On laisse ensuite les lieux lugubres où se font ces cérémonies; pour se rendre à la ville, préparer tout ce qu'il faut pour recevoir les ames dont on attend la visite. Tous les préparatifs étant achevés, chacun sort de chez soi, tenant en main un flambeau allumé, & va à la rencontre des morts jusqu'au-delà des remparts de la ville. Ils reviennent ensuite chez eux, se croyant escortés de toutes les ames qu'ils ont invitées à retourner dans leur famille; & ils mettent tout en œuvres pour les bien régaler. Mais autant les japonais sont attentifs & polis lorsqu'il s'agit de recevoir leurs morts, autant ils sont brutaux, grossiers & incivils, lorsqu'il s'agit de les renvoyer après la fête. On ne les congédie pas, on les chasse à grands coups de pierres; & l'on prend d'autant plus de précaution pour qu'il n'en demeure aucun dans la ville, que les japonais regarderoient cet événement comme le plus grand des malheurs.

Les japonais conservent encore, comme autant de monumens respectables de leurs parens morts, certaines tablettes qu'ils appellent biosjut (fig. 59). Ils suspendent ces tablettes à l'entrée des maisons, 59. comme font les hollandois, chez lesquels on met, au-dessus des portes des personnes distinguées, des tableaux mortuaires, où sont peintes les armes du mort, avec l'année & le jour de son décès.

Avant de quitter la religion des japonais. nous croyons devoir rappeler un trait de superstition, particulier à ce peuple asiatique. Ils ont pour les cerfs une vénération tout aussi profonde, que les égyptiens en

me sur

témoignoient pour les chats ou pour les crocodiles. La loi défend, sous les peines les plus graves, de faire aucun mal à ces animaux sacrés ; aussi font-ils aussi communs dans les villes du Japon que les animaux domestiques. S'il arrive qu'un cerf reçoive quelque blessure mortelle, sans que l'on connoisse l'auteur d'un tel sacrilège, on punit, sans miséricorde, tous les habitans de la rue où l'attentat a été commis, par la confiscation de leurs biens. Toutes les maisons sont démolies de fond en comble, & les propriétaires forcés d'aller chercher un asyle ailleurs.

Le chien, si révéré au Monomotapa, le chien dont on assure que les anciens rois d'Ethiopie se glorifioient de tirer leur origine, partage aussi les hommages des dévots japoinois : cette superstition est beaucoup plus moderne que celle qui a le cerf pour objet. Un empereur du Japon, qui étoit né sous le signe auquel les japoinois donnent le nom de *chien*, ordonna à tous ses sujets de respecter ces animaux. Ce prince, roi d'un peuple formé au plus déshonorant despotisme, voulut que, dans chaque rue, il y eût une loge où un certain nombre de chiens fussent nourris & soignés pendant leurs maladies, & que tous les habitans de la rue contribuassent à leur entretien. Depuis le regne de cet empereur, personne n'oseroit, au Japon, tuer un chien, ni même lui donner le moindre coup. Il n'y a que le maître du chien qui ait le droit de le châtier ; encore ne doit-il le faire qu'à propos. Après la mort d'un chien, on porte religieusement son corps sur une montagne voisine ; & là on lui rend les derniers devoirs. Cet usage, qui peult seul ce que peut l'abus du pouvoir sur un peuple craintif, pusillanime & dégénéré, a donné lieu à une plaisanterie très-fine d'un japoinois. Il accompagnoit un de ces hommes, qui, pour se conformer à l'ordonnance, portoit sur une colline le corps d'un chien mort, & qui murmuroit beaucoup de la peine qu'il étoit obligé de prendre pour un vil animal. « Ne t'afflige pas, lui » dit le japoinois, & rend plutôt grâces à l'être suprême, qui n'a pas » permis que l'empereur naquît sous le signe du cheval : nous eussions » été condamnés à supporter un fardeau bien plus lourd ». Race des mortels, quelles profanations ! quels sacrilèges on commet, sous prétexte de veiller à ton bonheur ! quel mépris outrageant te témoignent ceux que tu as choisis pour tes protecteurs !



SUIT

MALGRÉ
digieuse
ment parl
d'où déco
font la na
première,
majestueu
Cette relig
se trouve
confidéron
mage aux
principes,
que nous
trine de l'
De tou
moins les
rants pour
cette natio
ges toujou
polythéiste
de nous d
s'est expli
nous appr
du ciel &
ligence au

 SUITE DE LA RELIGION NATURELLE.

 A F R I Q U E.

ARTICLE XII.

Religion des Caffres.

MALGRÉ la multitude des peuples qui habitent l'Afrique, & la prodigieuse variété qui regne dans leurs usages, on ne trouve, à proprement parler, dans cette vaste région, que deux religions principales, d'où découlent tous les cultes qu'on y rend à la divinité. Ces religions sont la naturelle & la mahométane. On comprend bien que par la première, nous n'entendons pas parler de ce culte simple & vraiment majestueux que les premiers hommes rendirent autrefois à l'éternel. Cette religion précieuse, & digne de celui qui la grava dans nos ames, se trouve aujourd'hui altérée dans toutes les parties du monde. Nous considérons cependant comme ses sectateurs ceux qui, en rendant hommage aux dogmes qu'elle prescrit, ne l'ont pas assez défigurée dans ses principes, pour la rendre méconnoissable; & c'est sous ce point de vue que nous envisageons ceux des negres qui n'ont pas embrassé la doctrine de l'alcoran.

De tous les africains, les hottentots sont ceux dont on connoisse le moins les principes religieux. La plupart de nos voyageurs, trop ignorants pour approfondir le culte d'un peuple étranger, ont publié que cette nation étoit athée: telle fut l'inculpation dont la crédulité chargea toujours les peuples, qu'elle ne crut pas devoir placer au rang des polythéistes. Kolben, plus instruit que ses prédécesseurs, & plus jaloux de nous développer les sentimens religieux d'un peuple qu'il estimoit, s'est expliqué d'une manière beaucoup plus avantageuse à cet égard. Il nous apprend que les hottentots reconnoissent un être suprême, créateur du ciel & de la terre, & doué de toutes les perfections dont une intelligence aussi puissante peut être susceptible. C'est à lui qu'ils attribuent

Figures.

le gouvernement du monde : c'est du haut de son trône qu'il fait gronder le tonnerre & tomber la pluie qui inonde la terre ; qu'il pourvoit à leurs besoins, leur fournit les alimens qui soutiennent leur vie, & la peau des bêtes sauvages dont ils se couvrent. Ce souverain dispensateur des choses de ce monde, s'appelle *Tukoa* dans la langue des hottentots ; & , aussi peu éclairés que la plupart des autres peuples sur le lieu qu'il a fixé pour lui servir de domicile, ils pensent bonnement que son principal sanctuaire est situé dans la lune.

Indépendamment de cette divinité qui fait la source de tout leur bonheur, les hottentots rendent encore un culte à une espèce de génie mal-faisant qui répond au diable des chrétiens. Cet être est considéré par cette nation comme le principe & la source de tous les maux qui les accablent. Ce qui redouble leur crainte, c'est qu'ils ignorent quelles sont les actions qui offensent cette divinité bizarre, & que souvent il arrive qu'ils encourent sa disgrâce sans s'en appercevoir. Dans cette perplexité, vraiment désagréable pour un peuple ignorant & superstitieux, ils lui rendent de fréquens honneurs, dans le dessein de prévenir son ressentiment. Le sacrifice le plus agréable qu'ils croient pouvoir lui offrir, consiste dans un bœuf ou un mouton qu'ils mangent en famille, & dont la graisse leur sert à se frotter le corps.

Le privilège important de l'apothéose, si fréquemment distribué chez les grecs & chez les romains, est aussi en usage chez les hottentots ; & quel peuple, en effet, méconnaît ce moyen de témoigner une reconnaissance durable à ses bienfaiteurs ? S'il meurt quelqu'un dans cette nation qui se soit distingué par son courage ou par la sainteté de sa vie, sa mémoire est aussi-tôt consacrée par des honneurs particuliers. Ses compatriotes lui dédient spécialement un bois, une montagne, une prairie ; & lorsqu'ils passent auprès de ces lieux qu'ils regardent comme sacrés, ils se rappellent les vertus du défunt & s'enveloppent la tête de la peau dont ils sont couverts. Ils lui adressent leurs prières, lui demandent sa protection, & font pour l'honorer tout ce qu'un chrétien pourroit imaginer pour plaire à son patron.

On ignore l'origine d'un culte, aussi puéile qu'il est inconséquent ; que les hottentots rendent à un insecte de l'espèce des cerfs-volans, qui est particulier à la religion qu'ils habitent (*fig. 60*). La grandeur de cet insecte est à peu-près celle du doigt d'un enfant : son dos est verd, & son ventre tacheté de blanc & de rouge ; il a deux ailes & deux cornes. Dans quelque lieu qu'un hottentot l'aperçoive, il lui témoigne



A Paris del 1794

HON



HONNEURS RELIGIEUX que les CAFRES rendent à la LUNE.



HONNEURS RELIGIEUX que les CAFRES rendent à un HANETON.

er
ars
les
fès
c,
l a
ci-

on-
al-
par
les
lles
t il
erte
fti-
enir
lui
lle,

chez
&
on-
rette
e fa
iers.
une
me
tête
lui
étien

ent ;
qui
ar de
s est
es &
il lui
signe

E

témoigne l
paroit dans
ils tuent pa
nent sa visi
Ils font pe
avoir com
reposer, et
avec une v
née du cie
bukku la c
risé; & cel
tombe en p

Quelque
de religion
connoit au
parmi nous
aux morts,
forciers le
cusés d'ign
aussi orthoc
ames vertue
vie, ils ne
ames des ré
différencie
que les am
qu'elles or
leur maifon
la famille.
christianism
hotentots.

Ces peup
spécialemen
famille ren
monde, ce
que cette r
vinité par d
qu'entrepris
à quelque n

Tome

témoigne la plus grande marque de respect & de vénération. Lorsqu'il paroît dans un village, tous les habitans s'assembloient pour le recevoir : ils tuent par reconnoissance une ou deux brebis à son honneur, & prennent sa visite pour le plus heureux présage de bonheur & d'abondance. Ils sont persuadés qu'elle les purifie de toutes les fautes qu'ils peuvent avoir commises. L'hotentot sur lequel ce vénérable insecte vient se reposer, est regardé comme un être privilégié, & traité dans la suite avec une vénération extraordinaire. Pour répondre à cette faveur émanée du ciel, on tue le bœuf le plus gras du village, on saupoudre de bukku la coësse du ventre, on la suspend au col de l'habitant favorisé ; & celui-ci se trouve fort honoré de la porter jusqu'à ce qu'elle tombe en pourriture.

Quelques voyageurs ont publié que ces peuples, entièrement privés de religion, n'avoient pas même la moindre notion d'un état futur. On connoît aujourd'hui l'erreur de ces écrivains trop long-tems accrédités parmi nous. En effet, comment des peuples qui rendent des honneurs aux morts, des peuples qui craignent les spectres, & qui attribuent aux forciers le pouvoir de faire reparoître les esprits, ont-ils pu être accusés d'ignorer l'immortalité de l'ame ? Les hotentots sont donc tout aussi orthodoxes que nous sur ce point. Puisqu'ils reconnoissent que les ames vertueuses sont récompensées d'une manière évidente dans l'autre vie, ils ne peuvent se dispenser d'avouer les peines qu'y souffrent les ames des réprouvés ; de-là la croyance de l'enfer & du paradis. Ce qui différencie la théologie de ces peuples d'avec la nôtre, c'est qu'ils croient que les ames des morts errent pendant quelque tems dans les lieux qu'elles ont habités ; & c'est ce préjugé qui les porte à détruire leur maison aussi-tôt après la mort de l'un de ceux qui composoit la famille. On voit dans plusieurs ouvrages des premiers siècles du christianisme, que nous pensâmes long-tems, sur ce sujet, comme les hotentots.

Ces peuples ne paroissent pas avoir chez eux un ordre de citoyens spécialement livré aux fonctions du sacerdoce. Peut-être, chaque pere de famille remplit-il, comme le faisoient la plupart des chefs de l'ancien monde, cette précieuse dignité. Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins vrai que cette nation a un culte extérieur de religion, & qu'elle adore la divinité par des offrandes & des sacrifices. Un hotentot a-t-il réüssi dans quelque entreprise, remporté quelque victoire, échappé à quelque danger ou à quelque maladie ? il célèbre, en action de grace, une fête solennelle.

Lorsqu'ils se repentent des fautes qu'ils ont commises & qu'ils veulent commencer une vie nouvelle, ils bâtissent au milieu du village une cabane neuve, & pour sa construction ils observent de n'employer que des matériaux qui n'ont jamais servi. Ils décorent cette hute nouvelle de rameaux entrelassés & de guirlandes de toutes sortes de fleurs, cueillis de la main des femmes & de jeunes garçons qui ne sont pas encore admis parmi les hommes. La fête est terminée par le sacrifice d'un agneau ou d'un mouton dont ils mangent la chair avec leurs amis. Les hotentots pratiquent la même cérémonie lorsque la contagion ou quelque autre accident les force d'abandonner leur village pour en aller construire un autre ailleurs.

Soit principe de religion, soit motif de santé, les castres ont certains animaux dont la chair leur est interdite : telle est celle du cochon & des poissons sans écailles. Ils s'abstiennent aussi du lièvre & du lapin, ainsi que du lait d'une brebis. Ils ne sont pas si scrupuleux à l'égard des animaux morts de vieillesse ou de maladie ; ils en dévorent la chair avec une avidité inconcevable, quelque soit le genre de maladie qui les ait fait périr. D'ailleurs l'usage ne permet pas qu'ils mangent avec leurs femmes : l'objet de cette défense est la souillure qu'ils contracteroient s'ils se mettoient à la même table, tandis qu'elles auroient leurs indispositions périodiques.

L'abstinence légale n'est pas le seul objet qui rapproche la théologie des hotentots des opinions judaïques : ils observent aussi la circoncision. Cette opération douloureuse consiste à retrancher le testicule gauche ; & ces peuples ont une loi qui défend, sous peine de mort, à tout homme d'avoir aucun commerce avec une femme avant qu'on l'ait ainsi initié dans la religion du pays : cette cérémonie se fait dès que l'enfant a atteint l'âge de huit ou neuf ans. On étend le patient par terre, pieds & mains liés : celui qui se charge de faire l'opération, s'assied sur la poitrine de l'enfant ; & le tenant ainsi assujetti, il le circonçoit sans difficulté. A la place du testicule qu'il retranche, il insère une boule d'une égale grosseur composée avec la poudre de bukku & de la graisse de brebis. L'opérateur ayant fermé la plaie, il arrose le patient de son urine. Lorsque celui-ci commence à reprendre ses esprits & à revenir à lui-même, il est obligé de se traîner sans l'aide de personne dans une petite chaumière construite exprès pour lui ; & la loi veut qu'il y fasse une retraite de trois ou quatre jours. Après cette cruelle cérémonie, tous les compatriotes du nouveau circoncis font un repas où l'on mange la chair d'un mouton. La pudeur ne permet pas aux femmes d'assister à ce festin.

Quoique
fection où
que l'usage
qu'un jeune
mencer par
nir, tous le
regale toute
muniquent l
ment avec f
ou refuse sa
au futur épo
mis pour la
répond pas
bat avec ell
consentemen

Lorsqu'il
riage, le fu
familles aux
vives se fro
ce repas, su
mes ajouten
sent le fron
semblée, se
& l'autre le
convient à f
qui a le dro
bénédictio

La polyg
ment à de f
spécialement
que leurs m
grande rigue
Le dernier
divorce est
impunément
jointures des
tures est un
à son nouvel

Quoique les hotentots n'aient pas porté la civilisation au point de perfection où nous croyons l'avoir portée, ils ont cependant des règles que l'usage leur prescrit pour s'unir décemment avec une femme. Lorsqu'un jeune homme de cette nation desire de se marier, il doit commencer par obtenir le consentement des deux familles. Pour y parvenir, tous les parens s'assemblent, à l'invitation du jeune candidat qui regale toute l'assemblée. Au milieu du repas, les deux peres se communiquent les propositions de mariage : celui de la fille parle un moment avec sa femme en présence de l'assemblée, après quoi il accorde ou refuse sa fille à son amant. S'il consent au mariage, il dit tout haut au futur époux, *prenez la fille, la voilà* ; & c'est alors qu'il lui est permis pour la première fois de lui faire sa déclaration d'amour. Si elle ne répond pas au témoignage d'affection qu'il lui donne, il engage un combat avec elle & ne cesse de la harceler jusqu'à ce qu'il ait obtenu son consentement.

Lorsqu'il est question de former authentiquement les liens du mariage, le futur époux invite de nouveau tous les membres des deux familles auxquels il donne un festin analogue à ses facultés. Les convives se frottent de la graisse des animaux qui doivent être servis dans ce repas, sur laquelle ils répandent abondamment du bukku. Les femmes ajoutent à cette onction dégoûtante un fard dont elles se garnissent le front, les joues & le menton. Ceux qui composent cette assemblée, se forment en deux cercles, dont l'un comprend les hommes, & l'autre les femmes. Les deux époux sont chacun dans le cercle qui convient à son sexe & un peu séparés des autres : alors celui du village qui a le droit de les unir, verse sur eux de l'urine & leur donne la bénédiction nuptiale.

La polygamie, fruit des climats chauds, qui provoquent naturellement à de fréquentes jouissances, est reçue chez tous les negres, & spécialement chez les hotentots ; ils prennent tout autant de femmes que leurs moyens le leur permettent : aussi punissent-ils avec la plus grande rigueur tous les attentats commis contre la pudeur des femmes. Le dernier supplice est sur-tout celui de l'adultere & de l'inceste. Le divorce est admis parmi eux ; mais leurs veuves ne se remarient pas impunément. On assure qu'elles sont obligées de se couper autant de jointures des doigts qu'elles se remarient de fois : chacune de ces jointures est un gage que la femme qui se remarie, est obligée de donner à son nouvel époux.

Figures.

Lorsqu'une femme hotentote est sur le point d'accoucher, le mari est obligé de se retirer; il lui est expressément défendu d'assister aux couches de sa femme; & il ne peut même revenir que lorsqu'elle est entièrement rétablie. S'il oseroit porter quelque atteinte à cette loi, on le forceroit à sacrifier deux moutons ou deux agneaux pour se purifier. Le mari d'une femme qui accouche d'un enfant mort, est souillé par cet événement, & il est forcé de se purifier avant d'être admis dans la société des hommes.

Lorsqu'un enfant vient au monde, on commence par le coucher à terre sur la peau de quelque animal; on lui frotte ensuite tout le corps avec de la fiente de vache, & on l'expose ainsi dans la campagne aux injures de l'air. Le soleil dessèche peu-à-peu les ordures dont l'enfant est couvert, & les convertit dans une croûte difficile à enlever. Les femmes lavent alors le corps de l'enfant avec le jus de certaines feuilles, broyées entre deux pierres. Après quoi, elles l'induisent de la graisse de brebis ou d'agneau & le saupoudrent de bukku. Les parens lui donnent ensuite le nom de quelque animal dont les qualités sont louables aux yeux des hotentots.

Indépendamment de la circoncision dont on a parlé, l'usage assujettit encore les jeunes gens à une cérémonie singulière par laquelle ils sont placés au rang des hommes. Lorsqu'on se propose d'y procéder, l'un des plus anciens du village, peut-être celui qui remplit les fonctions de prêtre, convoque l'assemblée générale. Tous ceux qui la composent se forment en cercle: chacun s'y tient le corps appuyé sur ses
61. genoux, de manière que les fesses ne touchent pas à terre (fig. 61). Celui qui doit être reçu dans la classe des hommes, n'entre pas encore dans cette assemblée: il en est à une fort petite distance, & dans la posture des autres. L'ancien fait d'abord un petit discours qui roule sur les circonstances de cette solennité; ensuite il demande à l'assemblée son consentement pour l'admission du jeune candidat. Après avoir obtenu ce consentement, il s'avance vers le récipiendaire & l'arrose gravement d'urine, & le jeune homme de son côté se frotte respectueusement le corps de l'eau sacrée qui découle de l'asperfoir. L'ancien couronne la cérémonie en félicitant le jeune homme, au nom du village, de la grace qu'il vient de recevoir, il lui souhaite une vie longue & heureuse, beaucoup d'enfans & une pêche abondante. Après cela on se régale d'un mouton aux dépens du nouvel initié, auquel il n'est permis d'en manger qu'après tous les autres.

CER
LA PURIFICATION

H. Duret del.



*CEREMONIE qui s'observe à la NAISSANCE des ENFANS chés des CAFRES
 LA PURIFICATION des ENFANS nouveau nés. L'EXPOSITION des ENFANS qui naissent avec quelques DEFAUT*

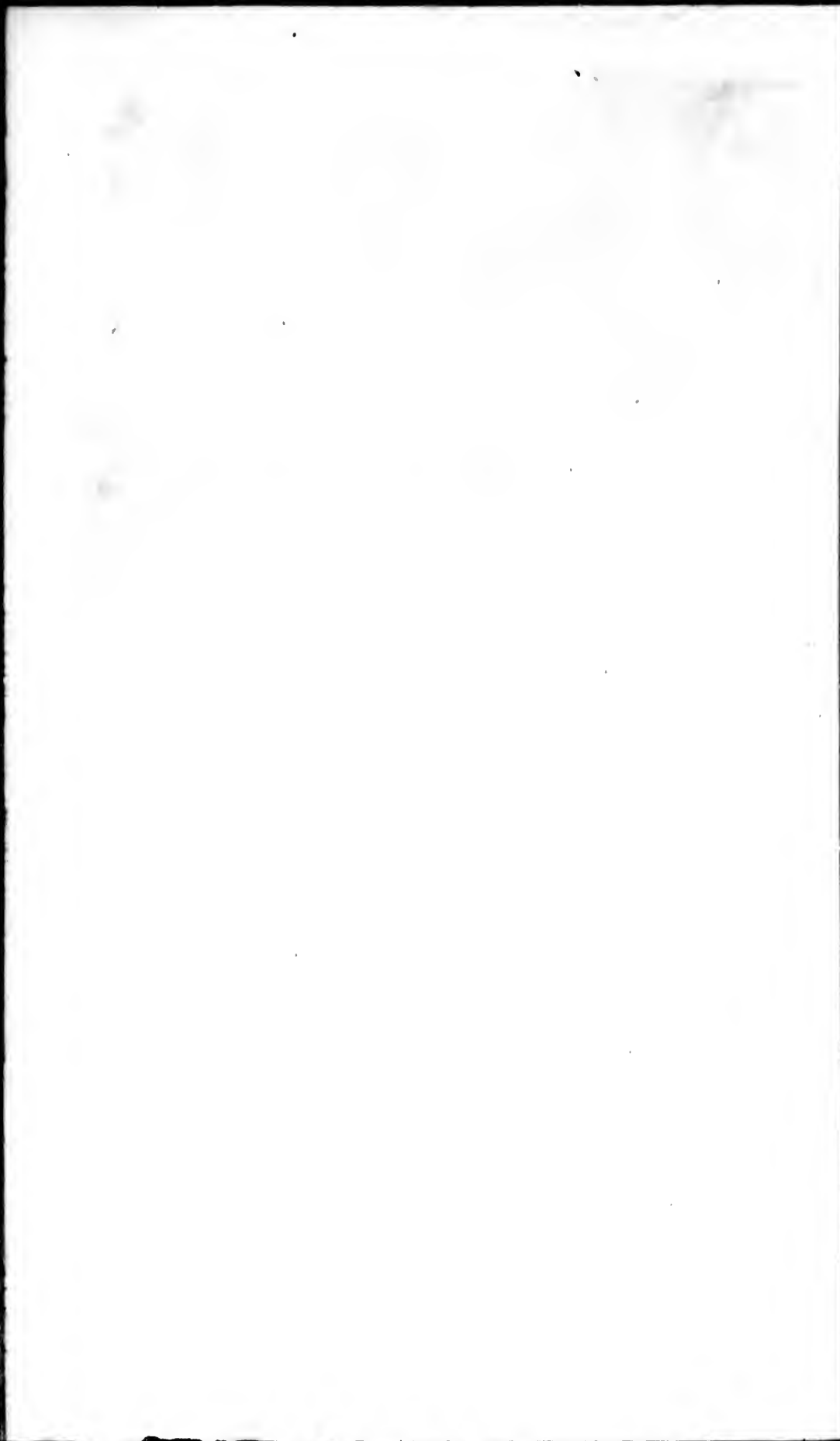


MARIAGE des CAFRES.

mari
 aux
 le est
 on le
 r. Le
 r cet
 a fo-

per à
 corps
 e aux
 nfant
 Les
 feuil-
 raillé
 don-
 ables

jetit
 font
 l'un
 tions
 mpo-
 r ses
 (t).
 core
 ns la
 e sur
 blée
 ob-
 gra-
 ueu-
 cou-
 age,
 e &
 on se
 rmis





L'INITIATION des JEUNES GENS reçus au rang des HOMMES.



B. Ponce del. 1792

Les FUNÉRAÏES des CAFRES et HOTTANTOIS.

E
 . Lorsqu'un
 roît approc
 voque tous
 moribond,
 un membr
 parce que l
 homme qui
 ensuite à t
 au vieillard
 escorté de
 que lieu fo
 malheureux
 tiement la
 prolonger s
 losophiques
 atroces enco
 envers les vi
 . Lorsqu'un
 se font ente
 lemens affr
 cupe bientô
 du village
 l'exhortant
 bêtes féroce
 ratifs, les p
 la poitrine d
 à celle où il
 tement dans
 l'enfveliffen
 choisis par l
 tent en terre
 cadavre par l
 une grande c
 qu'on s'occu
 porte de la ca
 tre. Aussi-tôt
 & personne
 du défunt. T

Lorsqu'un vieillard décrépît est accablé sous le poids des années, paroît approcher de sa fin, son fils aîné ou son plus proche parent, convoque tous les hommes du village ; leur expose l'état déplorable du moribond, & demande la permission de l'éloigner du village comme un membre inutile à la société : rarement on refuse cette permission, parce que les hotentots sont persuadés qu'on ne doit aucuns égards à un homme qui ne peut plus être utile ni à lui ni à ses semblables. Il donne ensuite à tous les habitans un grand repas, après lequel chacun dit adieu au vieillard. On fait monter celui-ci sur un bœuf ; & on le conduit ainsi, escorté de tout le village, dans une cabane construite exprès dans quelque lieu solitaire & éloigné de toute communication : c'est là que le malheureux vieillard, abandonné de tout le genre humain, attend patiemment la mort, avec quelques petites provisions qui ne servent qu'à prolonger son supplice. On trouvera dans nos *lettres historiques & philosophiques sur les faiblesses de l'esprit humain*, divers autres traits plus atroces encore, dont les peuples de l'antiquité se sont rendus coupables envers les vieillards.

Figures

Lorsqu'un malade expire dans son village, des cris épouvantables se font entendre dans tout le canton ; mais ces cris lugubres, ces hurlemens affreux ne durent tout-au-plus qu'un quart-d'heure. On s'occupe bientôt à rendre les derniers devoirs au défunt : alors l'ancien du village détache quelqu'un de sa suite pour aller faire la fosse, en l'exhortant sur-tout de pratiquer ce dernier asyle, de maniere que les bêtes féroces ne puissent déterrer le mort (*fig. 62*). Pendant ces préparatifs, les parens du défunt mettent le cadavre en double, les bras sur la poitrine & la tête contre les genoux, dans une situation semblable à celle où il étoit dans le ventre de sa mere : ils le lient ainsi fort étroitement dans la peau qui lui servoit d'habillement pendant sa vie ; & ils l'ensevelissent toujours six heures après sa mort. Trois ou quatre porteurs choisis par le chef du village, le chargent sur leurs épaules & le portent en terre ; mais ici, comme à la Chine, on ne fait jamais sortir le cadavre par la porte ordinaire de la cabane ; l'usage veut que l'on y fasse une grande ouverture tout exprès au côté opposé à la porte. Pendant qu'on s'occupe à le faire sortir, tous les parens s'assient en rond près la porte de la cabane ; les hommes hurlent d'un côté, & les femmes de l'autre. Aussi-tôt que le cadavre est sorti de la cabane, on la condamne, & personne n'en approche davantage, de crainte d'y rencontrer l'ame du défunt. Tout le village doit le conduire au tombeau ; mais ce convoi

62.

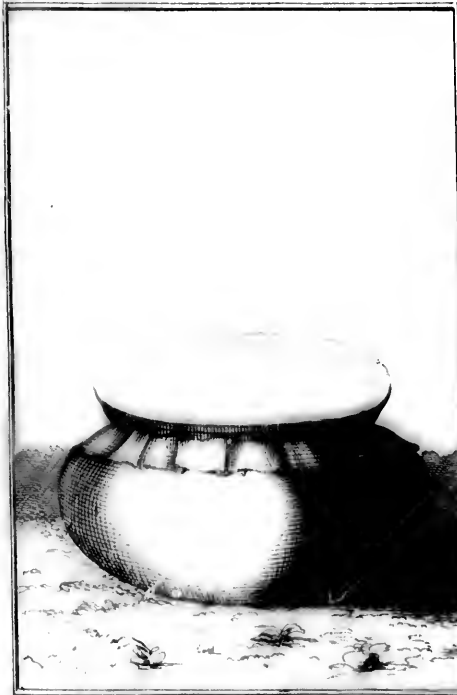
se fait sans ordre ni régularité : on y recommence seulement les gestes, les cris & les grimaces que l'on avoit fait appercevoir au moment où le mort avoit rendu le dernier soupir. Lorsque le cadavre est arrivé au lieu de sa sépulture, on le précipite dans le caveau, & l'on roule de grosses pierres ou des arbres entiers sur lui pour l'empêcher d'être la proie des bêtes féroces. En s'en retournant, ceux qui composent le convoi, hurlent, gesticulent, font des grimaces comme auparavant, & appellent continuellement le défunt par son nom, comme s'ils vouloient le rappeler du tombeau. A leur retour au village, ils s'assient autour de la cabane du mort, & recommencent leurs pleurs & leurs gémissemens : souvent même ils donnent toute la huitaine à ce service funèbre. Une heure après le retour du convoi, le plus ancien du village se leve & asperge d'urine tous ceux qui ont honoré la sépulture du mort : il verse ensuite sur toute l'assemblée de la cendre qu'il va chercher lui-même dans la cabane du défunt. Ceux des plus affligés ajoutent à ces deux onctions de la bouffe de vache qui forme une espece de croûte sur leurs corps & que la piété ne leur permet pas d'enlever. Le lendemain de l'enterrement, tous les habitans du village s'occupent à détruire les cabanes qui le composent, & vont chercher ailleurs un domicile moins funeste à l'espece humaine : on ne laisse que celle du mort sur pied avec tout le ménage qui lui servoit pendant sa vie ; & ce ménagement a pour motif la consolation que doit en recevoir le défunt, s'il juge à propos de revenir visiter son ancienne habitation. Arrivés à l'endroit où ils se proposent de fixer leur domicile, ils se purifient par le sacrifice d'une victime, dont la chair sert à regaler tout le village. La bienfiance exige que le plus proche parent du mort porte au col la coëffe de cette victime, sur-tout si c'est une brebis : c'est la marque du deuil auquel l'usage assujettit les parens. Cependant ceux qui ne sont pas assez riches pour immoler une victime, se contentent de se raser la barbe & les cheveux en signe de deuil.

63. Quelqu'isolés que soient les hotentots, ils ont cependant leurs troubadours & leurs musiciens. L'un de leurs principaux instrumens de musique s'appelle *gongom* (fig. 63) : il est fait en forme d'arc, & d'un bois dur & ferré. La corde de cet instrument est ordinairement un boyau assez semblable à celle de notre violon : ils attachent au-dessus de cette corde un tuyau de plume, par lequel ils soufflent de telle maniere qu'ils tiennent en même-tems l'extrémité de la corde dans la bouche, afin que la correspondance qui se trouve entre le tuyau & la corde fasse





INSTRUMENTE MUSIQUE dont les CAFRES jouent.



INSTRUMENTE MUSIQUE dont leurs FEMMES jouent.

tes,
 à le
 lieu
 prof-
 roie
 voi,
 pel-
 t le
 r de
 iisse-
 mbre.
 leve
 t : il
 e lui-
 à ces
 route
 main
 e les
 nicile
 pied
 ement
 age à
 ndroit
 sacri-
 bien-
 coeffe
 deuil
 as af-
 barbe
 trou-
 musi-
 n bois
 boyau
 e cette
 qu'ils
 , afin
 e fasse

E
un accord
plus armon
coco vuic
avec la m
riété de to
oreilles ac
se servent
à un pot
fort unie,
femmes ba

QUELQ
royaume de
pas même
des voyage
douter aujo
née de tou
claire & dil
Demarchais
negre, pou
vers, qui re
& la bonté
calamités p
rituel ordon
en ont reçu
ti.me le cu
fient, non-
des deux se
avoir vu, a
& d'enfans

La théolo
d'un Dieu.
le diable de

un accord plus agréable. Lorsqu'ils veulent que le gongom rende un son plus harmonieux, ils passent dans la corde la moitié d'une coquille de coco vuide & bien nette, ils remuent & conduisent cette coquille avec la main, tantôt en haut & tantôt en bas, ce qui forme une variété de tons assez sensible. Cette musique ne laisse pas de plaire à des oreilles accoutumées à une mélodie beaucoup plus agréable. Les caffres se servent aussi d'une espèce d'instrument de musique qui ressemble assez à un pot ou à une timbale. Ils tendent sur ce pot une peau d'agneau fort unie, de manière qu'elle rend à-peu-près le son d'un tambour. Les femmes battent sur cet instrument avec la main.

ARTICLE XIII.

Religion des Peuples de Juida.

QUELQUES écrivains, tels que Bosman, ont cru que les peuples du royaume de Juida étoient absolument idolâtres, & ne soupçonnoient pas même l'unité de Dieu. Cette erreur a été solidement réfutée par des voyageurs beaucoup plus éclairés que les premiers, & l'on ne peut douter aujourd'hui que cette nation, la plus sage & la mieux disciplinée de toutes celles qui habitent la côte de Guinée, n'ait une idée claire & distincte de l'existence d'un seul Dieu. Tel est le sentiment de Demarchais qui a assez étudié les mœurs & la croyance de ce peuple negre, pour assurer qu'il reconnoît un être souverain, créateur de l'univers, qui réside au ciel, d'où il gouverne le monde, & dont la justice & la bonté sont infinies. C'est à sa puissance qu'ils ont recours dans les calamités publiques; c'est à lui qu'ils adressent leurs vœux, lorsque le rituel ordonne de lui rendre des actions de grâces pour les bienfaits qu'ils en ont reçus. Quelques-uns assurent même qu'ils portent jusqu'au fanatisme le culte dû au tout-puissant. Demarchais prétend qu'ils lui sacrifient, non-seulement des animaux, mais encore des jeunes personnes des deux sexes. Un certain Assou, capitaine negre, que cet auteur dit avoir vu, avoir fait, selon lui, au Dieu du ciel un sacrifice d'hommes & d'enfants pour obtenir la guérison de son pere.

La théologie des peuples de Juida ne se borne pas à la connoissance d'un Dieu. Ils croient à l'existence d'un génie mal-faisant qui représente le diable des chrétiens: ils croient l'immortalité de l'ame. L'apparition

des esprits fait la base de tous les contes dont ils occupent la jeunesse. Enfin, ils en savent tout autant que nous sur l'enfer & le paradis.

A cette religion simple & assez conforme aux idées des premiers hommes, les peuples de Juida ont successivement ajouté le culte ridicule des fétiches. Ces sortes de divinités subalternes, qui doivent leur naissance à l'opinion où sont les nègres que toute la nature est animée par des génies bien-faisans, sont les arbres, la mer, les rivières, certaines espèces de serpens, & plusieurs autres objets de la même importance. Les offrandes, que ce peuple fait aux arbres, consistent en pâte de millet, de mahis & de ris. C'est ordinairement en cas de maladie que se font ces sacrifices, auxquels si l'on en croit Bosman, on ajoute souvent un esclave dont on distribue la chair entre les parens du malade : c'est aux prêtres qu'appartient le droit de placer ces offrandes au pied de l'arbre qui fait l'objet de la dévotion du malade; après quoi il peut les emporter pour son propre usage, à moins que l'infirme ne les paie pour les laisser au même lieu, jusqu'à ce qu'ils aient été dévorés par les chiens, les porcs, ou les animaux de proie.

La manière d'honorer la mer dans les tems d'orages & de tempêtes; consiste à jeter dans ses flots toutes sortes de marchandises. Si, malgré ces riches offrandes, ce fougueux élément s'obstine à demeurer contraire à leurs vœux, on consulte le grand sacrificateur; &, suivant sa réponse, on fait une procession solennelle qui se termine par le sacrifice d'un bœuf sur le rivage: on fait couler le sang dans les flots, & l'on y jette, aussi loin qu'il est possible, un anneau d'or pour apaiser la mer. La victime appartient au grand sacrificateur qui en dispose à son gré.

L'une des principales fétiches du royaume de Juida, est une statue que nos voyageurs appellent *agoye*. Cette idole, qui présente vraisemblablement la divinité à la manière des nègres, est de terre noire, d'une figure hideuse, & plus ressemblante à un crapaud qu'à un homme. Elle est accroupie sur un piedestal d'argile rouge, bordé de bujis: sa tête est couronnée de lézards & de serpens, entremêlée de plumes rouges; & l'on voit sortir au sommet, le fer ou la pointe d'une zagaye qui traverse un gros lézard, au dessus duquel est un croissant d'argent. Le col de la figure est entouré d'une bande de drap d'écarlate, d'où pendent quatre bujis. Cette idole est communément placée sur une table dans la maison du grand sacrificateur: on place vis-à-vis d'elle trois plats de bois, ou trois demi calebasses, dont l'une contient quinze ou vingt petites boules de terre.

C'est

C'est
forme d'
conseils,
qui les ar
le prêtre
boules de
beaucoup
nombre se
opération.
treprise es
tieuses ici
de consulte
fait pas de
pratique à
n'a d'autre
idole, cha
se: les gra
soin de le
tues porten
s'il falloit
dent journ
comme tel

Le princ
La longue
& demi; n
nuisent à p
Leur uniqu
est danger
trent & pre

Nous ob
ait nourri d
doine, étoi
& d'une do
les nourrisse
marchoit su
pas: ils tete
dit Crevier,
lympyas, d

Tome

C'est cette divinité qui préside au conseil de la nation ; jamais on ne forme d'entreprise sans avoir pris son avis. Ceux qui ont besoin de ses conseils, s'adressent d'abord au sacrificateur, & lui expliquent le sujet qui les amène. Ils offrent ensuite leur présent à la statue, sans oublier le prêtre qui doit lui servir d'interprète ; s'il est satisfait, il prend les boules de terre, fait quantité de grimaces que le suppliant considère avec beaucoup de respect, & il jette les bales au hazard, jusqu'à ce que le nombre se trouve impair dans chaque plat. Il répète plusieurs fois cette opération ; & si le nombre continue d'être impair, il déclare que l'entreprise est heureuse. Les femmes sur-tout, aussi foibles & aussi superstitieuses ici que dans toutes les autres parties du monde, ne cessent pas de consulter l'oracle, & d'enrichir le prêtre par leurs présens. On ne fait pas de procession publique à l'honneur de l'agoye, comme cela se pratique à l'égard de la mer & des rivières : c'est un culte secret qui n'a d'autre témoin que le prêtre & la divinité. Indépendamment de cette idole, chaque particulier s'en fabrique une foule d'autres de terre grasse : les grands chemins & les maisons en sont remplis ; & l'on prend soin de les placer sous des huttes en forme de chapelle. Toutes ces statues portent plutôt le caractère de la superstition que de l'idolâtrie ; & s'il falloit mettre au rang des polythéistes tous les peuples qui se rendent journellement coupables de ces foiblesses, il faudroit considérer comme tels la plupart de ceux qui couvrent notre planète.

Le principal objet de la superstition de Juida est le serpent fétiche. La longueur de ce reptile n'est pas ordinairement de plus de sept pieds & demi ; mais il est aussi gros que la cuisse d'un homme. Ces serpens ne nuisent à personne : ils sont si privés, qu'ils se laissent prendre & manier. Leur unique antipathie est contre les serpens venimeux dont la morsure est dangereuse : ils les attaquent dans quelques lieux qu'ils les rencontrent & prennent plaisir à délivrer les hommes de ces monstres.

Nous observerons que le royaume de Juida n'est pas le seul pays qui ait nourri des serpens privés. Les environs de Pella, capitale de la Macédoine, étoient autrefois remplis de ces reptiles d'une grandeur demesurée & d'une douceur surprenante : ils se familiarisoient avec les hommes ; on les nourrissoit dans les maisons ; ils dormoient à côté des enfans. Si l'on marchoit sur eux, ils le souffroient : si on les froissoit, ils ne s'irritoient pas : ils tetoient les femmes qui vouloient s'y prêter. C'est sans doute, dit Crevier, quelque serpent de cette espèce, qui, trouvé dans le lit d'Olympyas, donna lieu à la fable de la naissance miraculeuse d'Alexandre.

A Juida, comme en Egypte, c'est un crime capitale d'outrager volontairement le serpent sacré. Un negre, ou un blanc, qui auroit la témérité de présenter son bâton pour le frapper, s'exposeroit à être mis en piéces par les habitans du pays, Les bêtes ne sont pas moins comprises dans la défense que les hommes; & si quelqu'une d'entr'elles avoit le malheur de tuer un serpent, le roi ne manqueroit pas de donner aussi-tôt un édit foudroyant qui ordonneroit la destruction entiere de toute l'espece. En 1697, un porc qui avoit été tourmenté par un serpent, se jeta dessus & le dévora. Les prêtres ayant porté leur plainte au roi contre le sacrilege, ce prince donna ordre aussi-tôt d'exterminer tous les porcs du pays; & cette ordre sanglant eut son exécution, malgré les plaintes des particuliers qui reclamoient le droit sacré des propriétés.

Aussi-tôt que le mahis commence à verdier, & qu'il est de la hauteur d'un pied, la loi veut que l'on tienne les porcs renfermés, parce que c'est dans ce tems que les serpens sacrés font leurs petits. Alors les officiers du roi parcourent tout le pays, & font main-basse sur tous les porcs qu'ils rencontrent; & ils exécutent leurs ordres avec d'autant plus de fidélité, que tout ce qu'ils tuent est pour eux.

Dans toutes les parties du royaume de Juida, on voit des temples destinés à l'entretien des serpens sacrés. Personne ne passe devant ces sanctuaires sans rendre quelque espece de culte au génie qu'on y adore, & sans demander ses ordres. Si l'on en croit le voyageur Barbot, chacun de ces temples a sa prêtresse, vieille femme entretenue des provisions qu'on offre au serpent, & qui répond à voix basse aux questions des adorateurs. Elles conseillent aux uns de s'abstenir de manger de certaines viandes, comme du bœuf, de la volaille ou du mouton, & aux autres de ne pas boire du vin de palmier ou de la bière. Ces conseils sont religieusement observés par ce peuple idiot & sottement entêté de ses superstitions. Le principal temple consacré au serpent est aux environs de Sabi, capital du royaume de Juida, sous un grand arbre: c'est dans ce sanctuaire que le chef ou le plus gros des serpens fait sa résidence. Les negres le regardent comme le pere de tous les autres: cette ignorance leur est d'autant plus pardonnable, qu'il ne leur est pas permis de le voir. Le roi même n'a cette permission qu'une fois dans sa vie, trois mois après son couronnement.

Ces peuples, persuadés sans doute que la divinité se sert de ce reptile pour verser sur eux ses bienfaits, lui rendent, en plusieurs circonstances, des honneurs excessifs. Ils invoquent le grand serpent dans les

pluies & de
& l'heureux
public & le
leur deman
& les peine
naires. Ave
n'est pas su
& les grand
coton, des
ce qu'ils on
ces richesses

Les plus
deux proces
ment du ro
partient de
même la se
maître de la
l'on rend à
dont les pr
génie prote

Cette sup
prêtres pour
où l'on fem
homme, le
les jolies fil
inspire une
guérison. A
fice qu'on h
pour attend
dant cette
& le zeles
besoin de s'
est expiré,
tion seule
avoir payé
qu'ont exigé
tes aussi sur
l'ordre que

Tom

pluies & dans les sécheresses extraordinaires pour la fertilité des terres & l'heureux succès des moissons ; dans les affaires qui regardent le bien public & le gouvernement ; dans les maladies de leurs bestiaux, ou pour leur demander qu'ils en soient préservés ; enfin dans toutes les affaires & les peines qu'ils croient surpasser le pouvoir de leurs fétiches ordinaires. Avec une si haute opinion de la puissance de ces animaux, il n'est pas surprenant qu'ils leur fassent des présens considérables. Le roi & les grands lui font des offrandes magnifiques, telles que des étoffes de coton, des vivres, des liqueurs, des marchandises d'Europe, & de tout ce qu'ils ont de plus précieux : ce sont les prêtres qui profitent de toutes ces richesses.

Les plus grandes fêtes qu'on célèbre à l'honneur du serpent, sont deux processions solennelles qui suivent immédiatement le couronnement du roi. Si la mere de ce prince vit encore, c'est à elle qu'il appartient de présider à la première ; & trois mois après, il conduit lui-même la seconde. Chaque année, il s'en fait une autre qui a le grand maître de la maison du roi pour guide. Quant au culte journalier que l'on rend à ce fétiche, il consiste principalement en chants & en danses ; dont les prêtres accompagnent les offrandes que le peuple fait à ce génie protecteur de l'état.

Cette superstition a donné naissance à un usage que la convoitise des prêtres pourroit fort bien avoir imaginé. Tous les ans, depuis le tems où l'on sème le mahis, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la hauteur d'un homme, le peuple croit que le serpent prend plaisir à rechercher toutes les jolies filles pour lesquelles il conçoit de l'inclination, & qu'il leur inspire une espee de fureur qui demande de grands soins pour leur guérison. Alors les pères sont obligés de mener ces filles dans un édifice qu'on bâtit près du temple, où elles doivent passer plusieurs mois pour attendre le rétablissement de leur santé : ils leur fournissent, pendant cette retraite, toutes les provisions nécessaires à leur subsistance ; & le zele est si grand pour cette contribution, que les prêtres n'ont pas besoin de s'en procurer ailleurs pour vivre. Lorsque le tems des remedes est expiré, & que les filles se croient guéries d'un mal dont l'imagination seule a peut-être été frappée, elles ont la liberté de sortir après avoir payé les frais occasionnés pour leur logement & pour les soins qu'ont exigé leurs indispositions. Elles sortent ordinairement de ces retraites aussi furieuses que des bacchantes. Le principe de cette fureur est l'ordre que les prêtres donnent à ces filles de contrefaire ainsi les furieuses

sous peine d'être rigoureusement punies, si elles venoient à révéler le secret. Chaque village a son édifice particulier pour cet usage, & les plus peuplés en ont deux ou trois. Si l'on en croit Bosman, des raisons d'état ont autant concouru que la superstition à donner naissance à cet usage; & cet auteur assure, que le roi, dont le despotisme n'est pas moins accablant que par-tout ailleurs, tire la meilleure part de cet argent que les negres distribuent généreusement au serpent.

Les deux sexes partagent également le ministère de la religion. A Juida, comme chez les juifs, le sacerdoce est héréditaire dans les familles. La tribu sacerdotale est fort nombreuse; car tout concourt à y favoriser la multiplication de l'espece. L'habit ordinaire des prêtres n'est pas différent de celui du peuple; & on ne peut les reconnoître que par les cicatrices qu'on leur fait sur le corps dès leur bas âge. Ils ont cependant le droit de se vêtir comme les grands, quand ils sont en état de soutenir cette dépense.

Les prêtres & les prêtresses sont si respectés, que ce titre les met à couvert du dernier supplice pour tous les crimes qu'ils peuvent commettre: à la tête du sacerdoce est un chef qui le gouverne, & qui jouit d'une considération aussi distinguée que le roi. Le pouvoir de ce grand pontife balance même quelquefois celui du prince; parce que les negres, persuadés qu'il converse souvent avec la divinité, croient qu'il peut leur faire beaucoup de mal ou de bien. Il profite habilement de cet ascendant que la stupidité publique lui accorde, pour exiger du roi & des grands tout ce qui convient à ses besoins.

Le grand sacrificateur a seul le droit d'entrer dans le sanctuaire du serpent. A la qualité de chef du sacerdoce, il joint celle de grand du royaume & de gouverneur d'une province. Tous les autres prêtres sont soumis aveuglement à ses ordres. Il parvient à sa dignité par le suffrage de la nation; & souvent c'est la cabale qui détermine les negres à la lui accorder. D'ailleurs ce pontife, comme les prêtres subalternes, n'a aucun revenu déterminé: la crédulité du peuple fait son plus riche patrimoine.

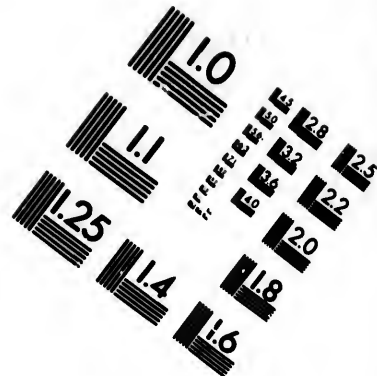
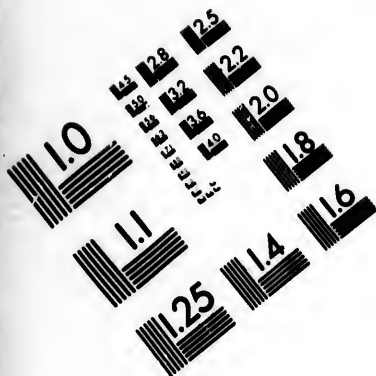
Les femmes élevées à l'ordre des prêtresses, s'appellent *betas*. Leur dignité leur inspire ordinairement beaucoup de morgue & de fierté: elles prennent le titre d'*enfants de Dieu*. Tandis que toutes les autres femmes sont soumises à leurs maris, celles-ci en exigent des hommages, & exercent sur eux & sur leurs biens un empire absolu: elles sont en droit d'ordonner qu'ils les servent & leur parlent à genoux. Aussi les

plus sensé
& confen
dignité. C
tion, la l
reuse, &
dignité de
Les femm
été choisie
le détail de
que année
séparées de
sont charg
à verdir: a
de distance
& y coure
nuit, en c
jeunes fille
dans cet ir
sonne de ré
ou dans les
veroient de
de leur ma
nes filles q
destinés qu
truire & p
parens néa
loin de s'e
choix sur d
une fille ou
leur famille
Si l'on e
jeunes fille
entre les m
douceur da
chants sacr
ce noviciat
imprimer su
maux, & su

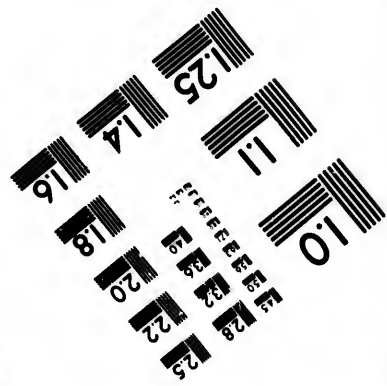
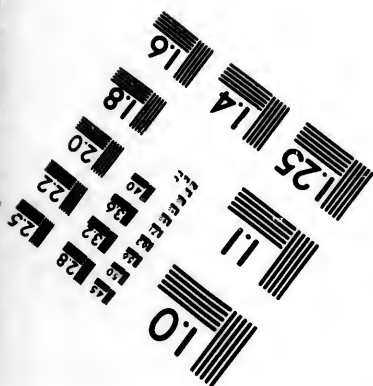
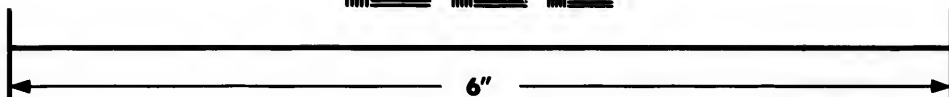
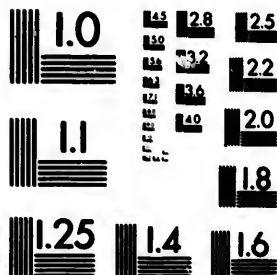
plus sensés des *regis* se donnent-ils bien de garde d'épouser ces bétas, & consentent encore moins que leurs femmes soient élevées à cette dignité. Cependant, s'il arrive qu'on les choisisse sans leur participation, la loi leur défend de s'y opposer sous peine d'une censure rigoureuse, & de passer pour des impies, dignes du plus violent anathème. La dignité des prêtresses n'est donc pas héréditaire comme celle des prêtres. Les femmes ne parviennent à ce haut degré d'élévation, qu'après avoir été choisies pour être promues au sacerdoce. Demarchais nous a tracé le détail des formalités qui s'observent dans l'élection de ces bétas. Chaque année, on choisit un certain nombre de jeunes vierges, qui sont séparées des autres femmes & consacrées au service du serpent. Les vieilles prêtresses sont chargées de ce soin; elles prennent le temple le matin, le mahis commence à verdier: alors sortant de leurs maisons, qui sont communément à peu de distance de la ville, elles entrent dans les rues, armées de massues, & y courent comme des furieuses depuis huit heures du soir jusqu'à minuit, en criant *nigro bodinamé*, c'est-à-dire, *arrêtez, prenez*. Toutes les jeunes filles, de l'âge de huit ans jusqu'à douze, qu'elles peuvent arrêter dans cet intervalle leur appartiennent de droit; & il n'est permis à personne de résister à ce torrent, pourvu qu'elles n'entrent pas dans les cours ou dans les maisons: elles seroient soutenues par les prêtres qui achemineroient de tuer impitoyablement ceux qu'elles n'auroient pas déjà tués de leur massue. Ces vieilles furies conduisent dans leur cabane les jeunes filles qu'elles ont enlevées; elles ont des appartemens qui ne sont destinés qu'à cet usage, où elles les tiennent renfermées pour les instruire & pour leur donner la marque caractéristique du serpent. Les parens néanmoins doivent être avertis du lieu où sont leurs filles; & loin de s'en affliger, la plupart se croient honorés de voir tomber le choix sur celles qui leur appartiennent. Il s'en trouve même qui offrent une fille ou deux au service du serpent, dans l'intention de sanctifier ainsi leur famille.

Si l'on en croit l'auteur de qui l'on tient toutes ces circonstances, ces jeunes filles ne peuvent, en effet, être plus heureuses qu'en tombant entre les mains des bétas. Elles sont d'abord traitées avec beaucoup de douceur dans leurs cloîtres: on leur fait apprendre les danses & les chants sacrés qui servent au culte du serpent; mais la dernière partie de ce noviciat est très-sanglante & fort douloureuse: elle consiste à leur imprimer sur le corps, avec un fer chaud, des figures de fleurs, d'animaux, & sur-tout celle du serpent. Après la guérison de tant de blessures,





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

la peau devient fort belle : on la prendroit pour un satin noir à fleurs ; cette consécration qui place ces jeunes filles au rang des bétas , les rend respectables aux yeux des negres , & leur assurent la jouissance de tous les privilèges attribués à l'ordre sacerdotal.

Les prêtresses , après avoir obligé ces jeunes initiées à garder le secret des mysteres qu'on leur a révélés , saisissent l'occasion de quelques nuits fort obscures pour les reconduire dans leur famille. Elles les laissent à la porte avec ordre d'appeler leurs parens , qui , après les avoir reçues avec joie , n'oublient pas d'aller rendre grace au serpent de l'honneur qu'il a fait à leur famille. Quelques jours après , les vieilles matrones viennent demander le prix du logement & de l'entretien de leurs élèves. La piété ne permet pas d'exiger aucune diminution ; & si un pere avare essayoit de fléchir sur cela la cupidité des bétas , il en seroit puni en voyant doubler ou tripler le montant des sommes qu'il devoit. Ces contributions sont divisées en trois portions , dont l'une appartient au grand sacrificateur , l'autre aux prêtres , & la dernière aux prêtresses.

Les jeunes filles rentrent ensuite dans l'ordre de leur famille avec la liberté de retourner quelquefois au lieu de leur consécration pour y répéter les instructions qu'elles y ont reçues. Lorsqu'elles deviennent nubiles , on célèbre la cérémonie de leur mariage avec le serpent. Les parens , fiers d'une si noble alliance , les décorent des plus riches parures : on les mene au temple , où , dès la nuit suivante , elles sont conduites dans un caveau bien voûté où se célèbre le mariage. Si l'on en croit Bosman , ce sont des prêtres qui se chargent de les épouser par procuration du serpent , & qui consomment le mariage en mémoire de ce sacré reptile. Pendant que le mystere s'accomplit , continue cet écrivain , les autres prêtresses dansent & chantent au son des instrumens ; mais trop loin du caveau pour entendre ce qui s'y passe. Une heure après , on rappelle les nouvelles épousées sous le nom de *femmes du grand serpent* , qu'elles continuent de porter toute leur vie. Le jour suivant on les reconduit dans leur famille ; & dès-lors elles participent à toutes les offrandes faites au serpent de leur mari.

Quoique les negres de Juida ne soient ni juifs ni mahométans , l'usage de la circoncision des enfans est cependant établi chez eux , sans que les habitans puissent en apporter d'autre raison que l'exemple de leurs ancêtres : aussi n'y paroît-il aucune cérémonie religieuse. Quelquefois on foumet des filles cette opération sanglante : elle se fait d'ailleurs

à différen
quatre ar
concision
est parfait

On co
tre & l'a
par ce no
fait frémi
triers : ils
suite, les
de la pla
les conda
fosses lon
profondeu
peuvent
auquel on
également
les femm
plante de
de fer & f
sur les de
alors le fé
che au co
cruauté d
vers le for
fumée ava
plus aucu
Hélas! qu
pour subst
nels, des
même util

Aussi-té
palais au
qu'aux pl
du prince
un grand
sur la tête
qu'elle ne

à différens âges, & selon le caprice des familles. Les uns la souffrent à quatre ans, d'autres à cinq, à six, à huit, même à dix ans. Cette circoncision ne ressemble d'ailleurs en rien à celle des hotentots : elle est parfaitement la même que celle des juifs.

On connoît fort peu de crimes capitaux dans ce royaume. Le meurtre & l'adultère des femmes du roi sont les seuls qui soient distingués par ce nom. L'idée seule de la peine que l'on fait souffrir aux adultères fait frémir. Bosman dit avoir été témoin de l'exécution de quelques meurtriers : ils furent éventrés vifs, leurs entrailles arrachées & brûlées ; ensuite, les corps furent remplis de sel & plantés sur un pieux au milieu de la place publique. Quant aux adultères, le supplice auquel la loi les condamne est inexprimable. Les officiers du roi font creuser deux fosses longues de six ou sept pieds, sur quatre de largeur & cinq de profondeur : elles sont si près l'une de l'autre, que les deux criminels peuvent se voir & se parler. Au milieu de l'une, on plante un pieu auquel on attache la femme, les bras liés derrière le dos : on la lie également par les genoux & par les pieds. Au fond de l'autre fosse, les femmes du roi font un amas de petits fagots au bout desquels on plante deux petites fourches de bois. L'amant est lié contre une broche de fer & ferré si fortement qu'il ne peut se remuer. On place la broche sur les deux fourches de bois qui servent comme de chenets : on met alors le feu aux fagots. De cette manière, l'extrémité de la flamme touche au corps & rôtit le coupable par un feu lent. Pour diminuer la cruauté d'un tel supplice, on a le soin de tourner la tête du criminel vers le fond de la fosse, de manière qu'il est quelquefois étouffé par la fumée avant qu'il ait pu ressentir l'ardeur du feu. Lorsqu'il ne donne plus aucun signe de vie, on délie le corps, & on le jette dans la fosse. Hélas ! quand les nations seront-elles donc assez sages & assez éclairées pour substituer à ces tourmens horribles qu'elles font souffrir aux criminels, des châtimens moins rigoureux, & qui puissent rendre le scélérat même utile à la société !

Aussi-tôt que l'homme est mort, les autres femmes du roi sortent du palais au nombre de cinquante à soixante, & aussi richement vêtues qu'aux plus grands jours de fêtes. Elles sont escortées par les gardes du prince au son des tambours & des flûtes ; chacune porte sur sa tête un grand pot d'eau bouillante qu'elles vont jeter l'une après l'autre sur la tête de leur malheureuse compagne. Comme il est impossible qu'elle ne meure pas dans cet horrible supplice, on délie aussi-tôt les

corps, on arrache le pieu & l'on jette l'un & l'autre dans la fosse, qui est remplie ensuite de pierres & de terre.

Si la femme d'un grand a souillé le lit nuptiale, le mari a le droit de la tuer pourvu qu'il la surprenne dans le crime : autrement il ne peut que la vendre, à moins que le roi ne lui permette de se rendre justice de l'opprobre dont elle l'a couvert. Cependant, ces peuples, si rigoureux à punir les fautes commises par leurs épouses, ne sont pas fort délicats sur le choix des personnes auxquelles ils s'unissent. Chez eux, lorsque les filles sont surprises en flagrant délit, loin d'être deshonorées par une grossesse prématurée, cet événement leur sert de recommandation pour trouver un mari, parce qu'elles n'ont pas de meilleures preuves à donner de leur fécondité, & que l'avantage d'une nombreuse famille équivaut à celui que l'on retire des richesses. D'ailleurs les maris sont toujours libres de quitter leurs femmes par le divorce : mais dans ce cas, ils doivent payer aux parens le double de ce que la fête du mariage leur a coûté. Les femmes sont dédommagées de la rigueur de cette loi, par la liberté qu'elles ont de quitter leurs maris sans autre obligation que celle de restituer les dépenses qu'il a faites pour la noce.

Une autre loi, fort gênante pour les femmes, leur défend, sous peine de mort ou d'esclavage, d'entrer au palais royal ou dans ceux des grands, pendant le tems de leurs indispositions périodiques. Chaque famille a, vers l'extrémité de son enclos, une ou plusieurs cabanes où les femmes passent cette espace de tems sous la conduite de quelques vieilles matrones. La loi ne permet pas qu'elles retournent auprès de leur mari, sans avoir été lavées & soigneusement purifiées.



se, qui

it de la
que la
rice de
reux à
déliçats
lorsque
ar une
n pour
à don-
e équi-
nt tou-
e cas,
mariage
te loi,
gation

s peine
rands,
ille a,
emmes
vieilles
mari,

ICLE



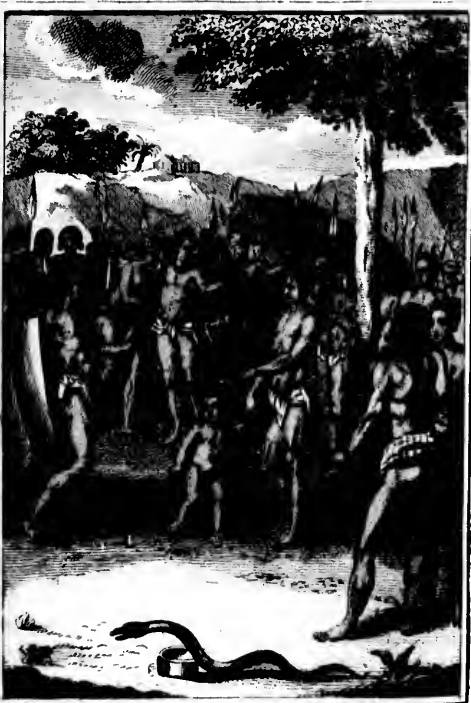
Autre cérémonie pour demander de la PLUIE &c.



cérémonie Religieuse des Peuples de GUINÉE à l'honneur de leur DIVINITÉ.



leur COMMEMORATION des MORTS.



cérémonie des Peuples de GUINÉE, pour la CIRCONCISION d'un ENFANT

LA
royaum
mortell
des être
compos
Il est
Leurs c
fixer nos
Ces p
qui répo
que villa
arbre qu
fent une
sur laque
& manger
rien de c
christiani
bassins de
au milieu
tutélaire
tique, tou
mon, il
plein de
assistans d
thurgique
sistans fin
ils joigne
jour ils r
différente
Ici, c
rendre de
l'avenir?

Tom

ARTICLE XIV.

Religion des Peuples de Guinée en général.

LA religion des peuples de Guinée ressemble beaucoup à celle du royaume de Juida dont nous venons de parler. Un Dieu, une âme immortelle, des fétiches en qui réside un pouvoir émané du souverain des êtres, des spectres, des magiciens, des oracles, voilà tout ce qui compose la croyance de toutes les nations qui habitent sur cette côte.

Figures:

Il est donc inutile de s'étendre ici sur la théologie de ces peuples. Leurs cérémonies religieuses, leurs mœurs, leurs usages doivent seuls fixer nos regards. Nous avons développé le reste dans l'article précédent.

Ces peuples ont un jour de chaque semaine consacré au culte divin, & qui répond au dimanche des chrétiens. Ce jour-là, les habitans de chaque village s'assemblent dans une place, au milieu de laquelle est un arbre qu'ils appellent *l'arbre du fétiche*. Au pied de cet arbre, ils dressent une table dont ils ornent les pieds de couronnes de rameaux, & sur laquelle ils mettent du vin de palmier, du riz, du mahis pour boire & manger à l'honneur de leurs fétiches. Les solemnités des negres n'ont rien de cette austérité gênante qui caractérise la plupart des fêtes du christianisme : on les passe à danser & à chanter en frappant sur des bassins de cuivre (fig. 64.). Le prêtre, armé du couteau sacré, se tient au milieu de la place sur les gradins d'un autel, où il sacrifie au génie tutélaire de la nation. Ce ministre fait à l'assemblée un discours pathétique, touchant, & analogue à la fête que l'on célèbre. Après son sermon, il prend un bouchon de paille tordue, qu'il trempe dans un pot plein de vin de palmier dans lequel nage un serpent. Il jette sur les assistans de cette liqueur consacrée en marmotant quelques paroles lithurgiques : il en fait autant à l'autel ; ensuite il vuide le pot ; & les assistans finissent la cérémonie par des sons assez mal articulés, auxquels ils joignent beaucoup de bruit par des battemens de mains. Le même jour ils mettent beaucoup plus de soin qu'à l'ordinaire à remplir les différentes ablutions que la loi leur prescrit.

64

Ici, comme autrefois à Dodone, les arbres sont en possession de rendre des oracles. Quelqu'un a-t-il besoin de pénétrer les mystères de l'avenir ? il se présente à l'arbre qu'il a choisi pour son fétiche, &

Tome I.

S

dépose à son pied telle provision qu'il doit devoir offrir en sacrifice. Les prêtres, auxquels ce genre de superstition est très-avantageux, viennent conjurer l'arbre en des termes mystérieux de leur dévoiler les secrets qu'ils cherchent. Pour le conjurer avec plus de succès, ils forment une petite pyramide de cendres, dans laquelle ils plantent un morceau de l'arbre. Après cela, ils prennent en main un pot plein d'eau, dont ils boivent & arrosent deux fois le rameau. Enfin, ils prennent de ces cendres dont ils se frottent la face; & ils prétendent que cette opération rend la divinité docile à leur voix, & qu'elle leur découvre l'avenir.

Les prêtres des negres sont peut-être les plus heureux des mortels. La superstition, en prévenant leurs besoins, leur assure tout ce qui peut contribuer à former leur bonheur : ils vivent tous dans la plus voluptueuse indolence. Le droit qu'ils ont de prier pour les autres, fait que chaque individu s'occupe de leur existence, & fait tous ses efforts pour leur éviter les dégoûts du travail. La possession où ils sont de consacrer les fétiches & de les vendre à leurs fideles, fait d'ailleurs une branche de commerce très-importante & très-lucrative.

Les prêtres de la côte de Guinée sont en général beaucoup mieux vêtus que le reste du peuple; car ici, comme dans la plupart des regions du monde, cet ordre à su se ménager des privileges analogues aux maximes reçues dans l'état. Leur habit ordinaire, fait de serge ou de toute autre étoffe d'Europe, ressemble assez à une courte-d'armes. Ils ont autour du corps des écharpes garnies de petits osselets de poulets brûlés : le reste du corps est communément nud, à l'exception des jambes autour desquelles ils portent des jarretieres faites du fil de l'arbre fétiche.

Les prêtres de Benin sont assujettis à un usage que devoit autrefois observer à Rome le grand-prêtre de Jupiter. Ils doivent toujours rester dans le royaume; & ils seroient condamnés à une mort infamante, s'ils osoient en sortir sans une permission du gouvernement. La même loi défend, sous une peine aussi rigoureuse, aux prêtres fixés dans les provinces de paroître dans la capitale. Un peuple, chez lequel on trouve de tels réglemens, ne mérite certainement pas de porter le titre de barbare.

Les negres de cette côte, comme tous les peuples simples & cafaniers, observent très-scrupuleusement la religion du serment. Si deux peuplades veulent s'engager solennellement par un traité, leurs députés égorgent des poulets, & boivent ensemble le sang de ces animaux; ensuite on en fait cuire le corps, & on le mange cordialement ensem-

fiée.
rien-
se-
for-
mor-
eau,
ment
cette
uvre

mor-
et ce
as la
tres,
s ef-
font
leurs

vêtus
nde,
gues
toffe
s des
corps
es ils

efois
ref-
nte,
ême
s les
ouve
bare.
casi-
deux
épu-
aux;
fém-



MANIERE de se Saluer le matin en GUINÉE



Leur MANIERE de se MARIER.



CEREMONIES de L'ACCOUCHEMENT.



L'ACCOUCHEE, se laver son ENFANT dans la Riviere.

A Paris le 10 août 1784

ble. Pour
gardent e
contracta
rappeller
l'audace d

En gén
nubiles à
cinq ans.

homme qu
& leur fai
Le facerde
mais un n

fa prétend
sur le poi
sence de
mari; mais

polygamie
gres qui L
leur fortun
nellement

comme la
où un ma
font d'aille
mari qu'au

Ces peu
dans le ch
mariage : c
liberté, c

aussi-tôt q
est sévère
qu'on infl
ignominie
gres pour
de lui avo

propres à
fétiche, &
laquelle u
Il est rare
Tome

ble. Pour achever de cimenter l'union, ils se partagent les os, & les gardent en témoignage de l'alliance qu'ils ont contractée. Si l'un des contractans porte atteinte au traité, l'autre lui envoie ses os pour lui rappeler ses engagements, & l'opprobre dont il va être couvert, s'il a l'audace de les enfreindre.

Figures.

En général les negres se marient de fort bonne heure; aussi les filles, nubiles à neuf ou dix ans, cessent d'avoir des enfans dès l'âge de vingt-cinq ans. Lorsqu'une famille a trouvé une fille digne d'épouser le jeune homme qu'elle veut marier, elle assemble les parens de la future épouse, & leur fait les propositions qui peuvent convenir à sa fortune (fig. 65).⁶⁵ Le sacerdoce est communément l'ame de ces sortes de contrats, & jamais un negre ne s'est marié, qu'un prêtre ne lui ait vendu, ainsi qu'à sa prétendue, des fétiches propres à les protéger dans l'union qu'ils font sur le point de former. La fille jure alors par ses fétiches, & en présence de l'assemblée, une fidélité inviolable à celui qui doit être son mari; mais celui-ci ne prend, pour ainsi dire, aucuns engagements. La polygamie est invariablement admise dans toute l'Afrique. Tous les negres qui l'habitent ont le droit de prendre tout autant d'épouses que leur fortune leur permet d'en nourrir. Mais la femme qu'ils ont solennellement épousée, en présence des deux familles, est considérée comme la seule légitime. Il est même des endroits sur la côte de Guinée où un mari n'en pourroit prendre d'autres sans son consentement. Ce ne sont d'ailleurs que des concubines qui n'ont de droit aux faveurs de leur mari qu'autant qu'elles les méritent par leur conduite.

Ces peuples ne mettent pas ordinairement beaucoup de délicatesse dans le choix des filles auxquelles ils se proposent de s'unir par le mariage: qu'elles aient été chastes ou non pendant tout le tems de leur liberté, c'est ce qui ne fait jamais le sujet de leurs réflexions; mais aussitôt que le mariage est contracté, la moindre atteinte à la pudeur est sévèrement punie. L'amende & le divorce sont la peine ordinaire qu'on inflige aux femmes coupables d'adultere. Souvent la mort la plus ignominieuse ne paroît pas un châtement assez sévère aux yeux des negres pour punir un si grand attentat. Si le mari soupçonnoit sa femme de lui avoir manqué sur ce point, & qu'il ne pût produire de preuves propres à fortifier son soupçon, elle doit se purger en jurant par son fétiche, & en mangeant du sel ou en buvant d'une certaine liqueur sur laquelle un prêtre a prononcé quelques paroles mystérieuses (fig. 66).⁶⁶ Il est rare qu'une femme soit assez impie pour hasarder ce serment lors-

qu'elle se croit coupable. Toutes ces nations n'ignorent pas qu'elle ne fût rigoureusement punie de la divinité vengeresse du mépris porté à la religion du serment.

Le pere Loyer a observé, dans le royaume d'Issini, un usage que l'on trouve sur toute la côte de Guinée; c'est que chaque village a une case écartée des autres d'environ cent pas, dans laquelle toutes les filles & les femmes sont obligées de se retirer lorsqu'elles ont leurs indispositions périodiques. On leur porte dans leur retraite tout ce qui peut être nécessaire à leur subsistance: mais telle est la rigueur de la loi qui les oblige à cette espece de séminaire, qu'elles seroient punies de mort, si elles ne s'y retiroient pas, aussi-tôt qu'elles s'apperçoivent de leurs infirmités. Il ne leur est pas même permis, pendant tout ce tems-là, de rien accommoder de ce qui peut être servi sur la table de leur mari. Aussi n'oublie-t-on jamais, à l'instant du mariage, de jurer qu'aussi-tôt qu'elles auront la moindre atteinte de cette indisposition, elles le déclareront à leur mari & se retireront au *bournamon*.

Sur la côte d'Angola, les filles des chefs de l'état ont le droit de choisir l'époux qui leur convient, fût-il engagé; de l'empêcher d'avoir d'autres femmes; de le répudier lorsqu'il leur déplaît, & même de lui faire trancher la tête, s'il est infidèle. Ces princesses jouissent de leurs privilèges avec une fierté dédaigneuse & une grande sévérité, comme pour se vanger sur le malheureux qui leur est soumis, de l'espece de servitude à laquelle est condamné leur sexe.

Son sort, dit M. l'abbé Raynal, est déplorable. Chargées des travaux de la campagne, les femmes le sont encore des travaux domestiques. Seules elles doivent pourvoir à la subsistance & à tous les besoins de leur famille. Jamais elles ne paroissent devant leur mari que dans une posture humiliante: elles le servent toujours à table, & vont vivre ensuite de ce qu'il n'a pas pu ou voulu manger. Cet état de peine & d'abjection ne s'arrête pas au peuple: c'est la condition des femmes de la ville, des femmes des gens riches, des femmes des grands, des femmes des souverains. L'opulence & le rang de leurs époux ne les font jouir d'aucune douceur, d'aucune prérogative.

Tandis qu'elles épuisent au service de leur tyrans le peu que la nature leur a donné de force, ces barbares coulent des jours inutiles dans une inaction entière. Rassemblés sous d'épais feuillages, ils fument, ils boivent, ils chantent ou ils dansent: ces amusemens de la veille sont ceux du lendemain. Des contestations ne troublent jamais

ces plain-
blement

La ci-
cérémon
on chan
l'on resse
hommes
savent se
jamais de
aux génie
est enco

Lorsqu
mettre d
parens &
mentent
part pou
bres, tou
table ave
Pendant
dans le v
apparten
pour le r
à l'honne
même te
prend en
tiches. L
le prêtre
nonçant
sa bouch
collier, i
repasser
dont il s
& leur d
& à rou
avoir mè
masse dor
ceaux qu
gale l'ass

ces plaisirs : il y regne une bienséance qu'on ne devoit pas raisonnablement attendre d'un peuple aussi peu éclairé.

La circoncision des deux sexes est en usage sur toute la côte. Cette cérémonie se fait avec beaucoup de solennité : on allume alors des feux ; on chante, on danse, & l'on montre dans toutes ses actions la joie que l'on ressent de voir une nouvelle créature placée dans la classe des hommes faits & en état d'engendrer son semblable. Les Prêtres, qui savent fort bien tirer avantage de cette solennité ridicule, ne manquent jamais de prévenir les negres, qu'ils doivent faire de grandes offrandes aux génies, afin qu'ils ne nuisent point à leurs enfans. Cette ressource est encore une nouvelle branche de richesses pour le sacerdoce.

Lorsqu'un negre est mort, on a le soin de laver son cadavre, de le mettre dans un tombeau d'ozier, de junc ou d'écorce d'arbre. Alors les parens & les amis du défunt se rendent à sa maison, y pleurent, y lamentent, & lui demandent sérieusement quelle est la cause de son départ pour l'autre monde. Ensuite ils dansent, ils chantent des airs lugubres, tournent autour de la cabane du mort, & font un bruit épouvantable avec des poiles, des chaudrons ou tous autres ustensiles de ménage. Pendant tout ce charivari, une vieille femme se charge d'aller quêter dans le voisinage de quoi acheter un bœuf ou des brebis. Ces victimes appartiennent au prêtre qui doit par reconnaissance prier la divinité pour le repos de l'ame du défunt. Le sang seul de ces bêtes est répandu à l'honneur des fétiches que le mort avoit choisis pour protecteurs. En même tems le plus proche parent du mort tue une poule, & le prêtre prend encore le sang de cette nouvelle victime dont il arrose les fétiches. La chair de cette poule est partagée entre les parens. Ensuite le prêtre se fait un collier de certaines herbes enchantées ; & en prononçant quelques paroles magiques, il prend du vin de palmier dans sa bouche & le crache sur les fétiches. Des herbes qui composent son collier, il en détache de quoi faire une petite boule qu'il fait passer & repasser deux ou trois fois entre ses jambes. En faisant cette cérémonie, dont il seroit bien difficile de pénétrer le motif, il salue les fétiches, & leur dit adieu d'un ton plaintif & lamentable. Il continue à broyer & à rouler entre ses doigts le reste des herbes du collier ; & après les avoir mêlées avec le suif & la graisse des fétiches, il en fait une grosse masse dont il se frappe la face : il la sépare en ensuite en divers petits morceaux qu'il passe dans du fil de l'écorce de l'arbre sacré & dont il régale l'assemblée. Ce qui reste de la masse est enterré avec le défunt ;

— & c'est ce qui forme un fétiche auquel le prêtre communique le pouvoir de conduire le mort au port du salut.

Figures.

Après ces cérémonies préliminaires, on expose en public, pendant une demi-journée, le cadavre du défunt, la tête bouchée & les mains étendues. Ce sont les femmes qui le portent au lieu de sa sépulture, & qui l'enterrent. En Guinée, c'est à ce sexe seul qu'il appartient communément de rendre aux morts ces derniers devoirs (fig. 66). Les femmes du village suivent le corps; & jamais les hommes ne s'y trouvent, à moins que, par un motif extraordinaire, la sépulture ne se fasse dans un autre village que celui où le mort est décédé: alors les hommes accompagnent le corps à mains armées, de crainte qu'ils ne soient insultés par des brigands. La fosse dans laquelle on l'enterre, a ordinairement quatre ou cinq pieds de profondeur: c'est là qu'on le met en le couvrant entièrement de bois, de manière que la terre ne le touche pas. La plus chérie de ses femmes jette ses fétiches sur le défunt, & enterre avec lui tout ce qu'il paroït aimer le plus, & spécialement une partie de son ménage. Tous les assistans poussent alors des cris effroyables, & tournent tumultueusement autour de la fosse, en disant adieu à leur ami. Les femmes qui l'ont enterré terminent cette cérémonie en passant souvent par-dessus la fosse en rampant; ensuite tout le monde se retire & revient dans le village, où l'on noie la douleur dans le vin de palmier dont on boit abondamment jusqu'à la nuit.

Les plus riches d'entre les negres élèvent ordinairement un petit toit sur le tombeau de leurs parens. Cette espece d'angar est garni de tout ce qui peut contribuer à fournir à la subsistance de l'ame du mort. Tous les ans on renouvelle ces provisions; & ces nations imbécilles croient marquer essentiellement à ce qu'ils doivent à leurs parens, s'ils négligeoient de se conformer exactement à cet usage.

Par une suite de l'opinion où sont ces peuples de l'immortalité de l'ame, & sur-tout des besoins que les manes des morts ont encore dans l'autre monde, ils exposent, pendant plusieurs jours, leurs rois à la vénération de leurs sujets, & ils les servent avec autant de splendeur & de régularité que s'ils étoient encore en vie (fig. 67). Quand le cadavre commence à sentir mauvais, on donne ordre à des esclaves de l'emporter & de l'enterrer dans un endroit inconnu avec ses fétiches, ses armes, & toutes les provisions qu'on lui croit nécessaires. Une frénésie religieuse s'empare, dit-on, alors de tous les esprits: chacun court dans les villages, & tue tous ceux qui se présentent à ses yeux pour servir



MANIERE dont



A Paris del 1794



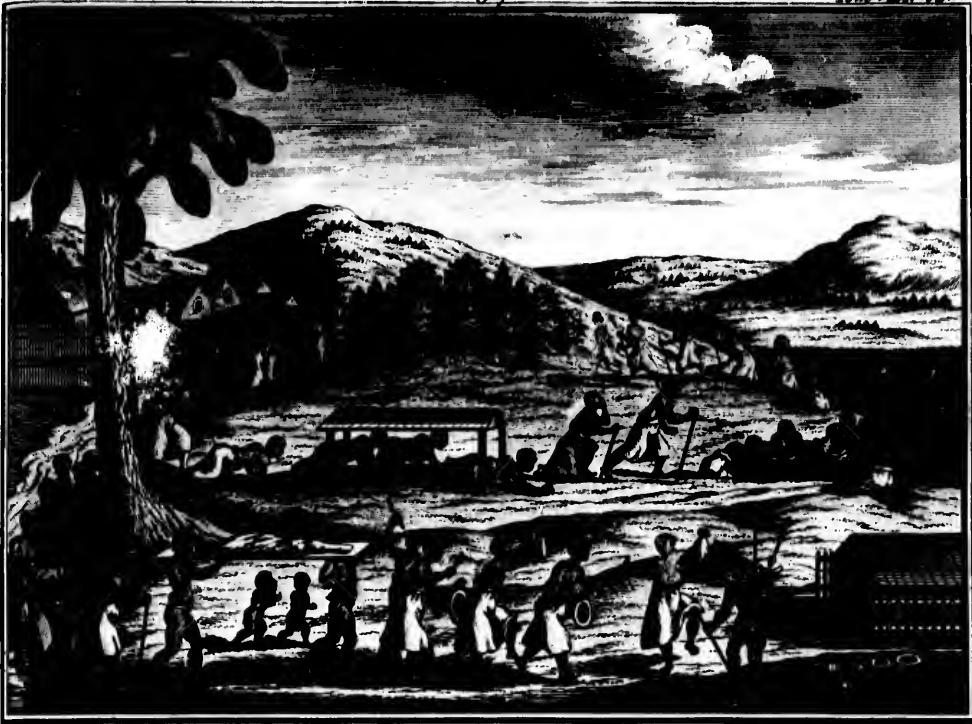
MANIERE dont les NEGRES de GUINEE font leur Serment. | MANIERE dont leurs FEMMES se justifient de l'ACCUSATION d'ADULTERE.



A Paris del 1792

SUPPLICES des PEUPLES de GUINEE.





CEREMONIE FUNÈBRE des HABITANS de GUINÉE.



SEPULTURE d'un ROI de GUINÉE.

d'esclave
ces mall
avec lui
maufolée
que la c

Si l'on
core plu
ordinaire
services à
dans ses
malheure
dont la f
fortunés,
décapité
force d'e
dant plus

Tous
l'accomp
nion de
assez bar
esclaves.
arbres, le
fait pour
sont spéc
qu'il n'y

Il est i
connu da
fort peu
sociétés n
pentier se
marteau
qui lui v
vases gro
culture,
gnes: sa l
ses genou
la trame
nos vanie

d'esclaves au monarque dans le séjour des ombres. Les corps de toutes ces malheureuses victimes de la superstition publique, sont enterrés avec lui, & l'on expose leurs têtes sur des pieux tout autour de son mausolée. Deux gardes sont perpétuellement sentinelles pour empêcher que la cupidité ne vienne souiller ce monument lugubre.

Si l'on en croit quelques voyageurs, on immole, d'une manière encore plus cruelle, plusieurs esclaves destinés à cet affreux usage. Ce sont ordinairement des vieillards ou des infirmes incapables de rendre aucuns services à leur patrie. La superstition, toujours barbare & sanguinaire dans ses procédés, se plat alors à tourmenter de mille manières ces malheureuses victimes, avant de leur donner la mort. Un voyageur, dont la fidélité n'est pas d'ailleurs suspecte, dit avoir vu un de ces infortunés, qui, après avoir souffert les plus cruels tourmens, fut enfin décapité par un enfant de six ans. Ce jeune bourreau n'ayant pas eu la force d'exécuter cette commission, le malheureux fut déchiqueté pendant plus d'une heure avant d'expirer.

Tous les negres croient que la sépulture & les honneurs dont on l'accompagne, soulagent beaucoup les ames des défunts. Telle fut l'opinion de toute l'antiquité. Cependant, ce peuple est assez farouche & assez barbare pour refuser ce dernier témoignage de bienveillance à ses esclaves. Quand ces malheureux meurent, les uns sont suspendus à des arbres, les autres sont négligemment jetés dans des fosses. Jamais on ne fait pour eux la plus petite cérémonie; & les prêtres qui, en Guinée, sont spécialement guidés par la cupidité, ne s'y présentent pas, parce qu'il n'y a rien à gagner.

Il est inutile de parler ici des sciences. Le nom même n'en est pas connu dans ces contrées. Les arts, dit M. l'abbé Raynal, y sont aussi fort peu de choses: on n'y connoît que ceux qui se trouvent dans les sociétés naissantes, & encore sont-ils dans l'enfance. Le talent du charpentier se réduit à élever des cabanes. Le forgeron n'a qu'un très-petit marteau & des enclumes de bois pour mettre en œuvre le peu de fer qui lui vient d'Europe. Sans le secours du tour, le potier fait quelques vases grossiers d'argile, & des pipes à fumer. Une herbe, qui vient sans culture, & qui n'a besoin d'aucun apprêt, sert seule à faire des peignes: sa longueur est la largeur de la toile. Le tisserand la travaille sur ses genoux, sans métier, sans navette, & en passant avec ses doigts la trame entre chacun des fils de la chaîne, de la même manière que nos vaniers font leurs claies.

 SUITE DE LA RELIGION NATURELLE.

 A M É R I Q U E .

ARTICLE XV.

Religion des Peuples du Canada.

Nous ne développerons pas ici toutes les visions que les voyageurs ont publiées sur la croyance des canadiens & des différens autres peuples qui habitent la partie septentrionale de l'Amérique. Si l'on en croyoit le pere Hennepin, ces nations, ensevelis dans l'ignorance la plus profonde, n'ont pas même la connoissance des premiers principes de la religion naturelle. Le baron de la Hontan, au contraire, fait de ces peuples autant de docteurs, dont les idées sur la religion sont aussi nettes & aussi précises que le peuvent être celles des théologiens européens. Ces deux systêmes portent un égal caractère d'in vraisemblance & d'exagération. Les peuples de l'Amérique septentrionale, sans se flatter de avoir les rêveries théologiques des nations dégénérées, croient, comme tous les peuples de la terre, l'unité d'un Dieu, créateur & conservateur de tous les êtres, l'immortalité de l'ame, & toutes les conséquences qui découlent naturellement de ces deux grands principes. Nous ne dissimulerons pas que la superstition, qui souille tout de ses exhalaisons pestilentielles, a enveloppé cette croyance d'une foule de préjugés ridicules qui la font souvent méconnoître. Aussi trouve-t-on au Canada, comme ailleurs, le culte des élémens, & diverses autres pratiques qui semblent contredire ouvertement la croyance de l'unité d'un Dieu. Ces peuples rendent aussi des hommages aux génies, dont les uns sont placés dans la classe des intelligences bienfaisantes, & les autres dans celle des esprits mal-faisans.

Les canadiens rendent à l'éternel un culte réglé; & les cérémonies qu'ils emploient sont analogues à l'idée qu'ils se sont formée de ses attributs. Jamais ils ne lui offrent de créatures vivantes; & quelque
 férocité

E.

eurs
peu-
en
e la
ipes
de
aussi
uro-
ance
flat-
ent,
con-
onfé-
Nous
alai-
ugés
ada,
qui
Ces
pla-
dans

mo-
e de
lque
ocité



LE GRAND SACRIFICE des CANADIENS à QUITCHI - MANITOU
ou le GRAND ESPRIT.

férociété c
ment; ils
ensanglan
qu'ils traf
des somm
les fêtes
adorateur
recevoir.
l'horison,
écorces al
Les guerri
mé; &, c
fant, & p
Cette folie
minent qu

Ces pe
barbares &
pirent la p
noissent la
exerce sur
de reconne
pour ses b
ceux qui l
riers, qu'i
conseils; c
enfants des
rage & la
lesse de let
moissons,
volonté pa
séjour des

La plup
ouvrages d
défaite de l
des arabes,
matins, les
leil, comm
leurs enfan

Tome I,

férocity que leur inspire la chasse à laquelle ils se livrent habituellement; ils croiroient manquer à ce qu'ils doivent à l'être suprême, s'ils ensanglantoient ses autels. Ils brûlent à son honneur les marchandises qu'ils trafiquent avec les européens; & le sacrifice va quelquefois à des sommes considérables: On choisit communément, pour solemniser les fêtes qu'on lui consacre, un jour serein & calme: alors chaque adorateur porte son offrande sur le bûcher qui a été construit pour le recevoir. Quand le soleil est parvenu à sa plus grande élévation sur l'horison, tous les jeunes gens se rangent autour du bûcher avec des écorces allumées pour mettre le feu à toutes ces richesses amoncées. Les guerriers chantent & dansent jusqu'à ce que le bûcher soit consumé; & de leur côté, les vieillards adressent leurs prières au tout-puissant, & présentent de tems en tems aux soleils leurs calumets allumés. Cette solemnité dure toute la journée, & les réjouissances ne se terminent qu'au coucher du soleil (fig. 68).

Figures

68.

Ces peuples, que quelques écrivains nous représentent comme si barbares & si irréligieux, adressent souvent à Dieu des prières qui respirent la piété la plus tendre & la plus soumise. C'est-là qu'ils reconnoissent la dépendance où ils sont de ce grand être, la puissance qu'il exerce sur toutes les parties qui composent l'univers, & les sentimens de reconnoissance, dont tous les êtres intelligens devroient être animés pour ses bienfaits. Ils lui demandent qu'il daigne les protéger contre ceux qui les persécutent, qu'ils conserve le courage & la foi des guerriers, qu'il fortifie l'esprit des vieillards, & qu'il leur inspire de bons conseils; qu'il augmente & conserve leur famille, qu'il garantisse leurs enfans des mauvais esprits & de la main des méchans, & que le courage & la reconnoissance de ces enfans consolent & réjouissent la vieillesse de leurs parens. Ils le prient de répandre sa bénédiction sur les moissons, sur les villages & sur les chasseurs, de les instruire de sa volonté par des songes, & de les conduire, après leur mort, dans le séjour des bienheureux.

La plupart des chansons de ces peuples roulent sur la beauté des ouvrages de la nature, sur la bonté de Dieu, sur leurs victoires, & la défaite de leurs ennemis. Tels furent autrefois les cantiques des sabéens, des arabes, des caldéens, & des premiers peuples de la terre. Tous les matins, les personnes des deux sexes présentent leurs hommages au soleil, comme au plus parfait symbole de la divinité. Les femmes offrent leurs enfans à cet astre; & les hommes le prient de leur accorder une

Figures.

chasse heureuse. Tous les soirs, au coucher du soleil, les guerriers de chaque village s'assembloient pour danser la danse du *grand esprit*, en reconnoissance des victoires qu'ils ont remportées sur leurs ennemis, & des bienfaits qu'ils ont reçus du tout-puissant pendant le cours de la journée.

Quelques voyageurs assurent que les habitans de la baie d'Hudson ont le droit de prendre tout autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir, & que l'usage même leur permet d'épouser leur propre sœur. On en a dit autant des peuples de la Louisiane; mais cette assertion est une erreur démontrée par les relations des derniers voyageurs. Toutes ces nations n'ont qu'une femme; telle est la coutume de tous les peuples du nord, auxquels la nature n'a pas donné le même penchant à l'amour que manifestent ceux qui habitent sous la ligne. Le mariage de ces nations, quoi qu'en dise le père Hennepin, est un vrai contrat syllanagmatique, par lequel les deux traitans s'obligent à demeurer ensemble, jusqu'à ce qu'il survienne un motif de séparation autorisé par la loi. Les canadiens marient leurs filles très-jeunes; &, quoique l'âge ne permette pas encore le commerce du mari avec sa femme, celle-ci ne laisse point d'avoir soin de son ménage; & l'époux de son côté va à la chasse, & rapporte aux pieds de son beau-père le fruit de sa journée. Le tems est trop cher dans ces pays septentrionaux pour que l'on fasse précéder les mariages de toutes ces formalités que l'amour ou la délicatesse ont imaginées dans des régions plus fortunées. Souvent on s'y marie sans s'être vu qu'une fois; & il suffit que les deux parties y consentent pour que le mariage soit aussi-tôt célébré. L'usage a seulement introduit une espèce de *cérémonie mystérieuse*, & qui met le sceau à l'union conjugale; déjà contractée par la volonté libre des deux jeunes sauvages. Le soir de ses noces, la fiancée prend une hache, s'en va couper du bois dans les champs, en prend ensuite sa charge, met son bois à terre devant la porte de la cabane du futur époux, & s'assied auprès de lui. Clui-ci lui dit pour toute caresse: *Il est tems de se reposer*; il se rend ensuite auprès d'elle & se couche (fig. 69.).

En Afrique, les negres se marient dès l'âge de huit à dix ans; dans l'Amérique septentrionale au contraire la rigueur du climat ne permet pas aux hommes de se marier avant l'âge de vingt-cinq ans. Un mariage prématuré épuiserait le courage de ces guerriers, & les empêcherait de se livrer aux exercices de la chasse. Cependant, si l'on en croit les voyageurs, ce peuple n'en est pas plus chaste; & il pense même que,

SAUVAGE qui
trouve sa M.SAUVAGE don
couverture ne s



SAUVAGE qui allume une ALUMETTE, pour aller trouver sa MAITRESSE.



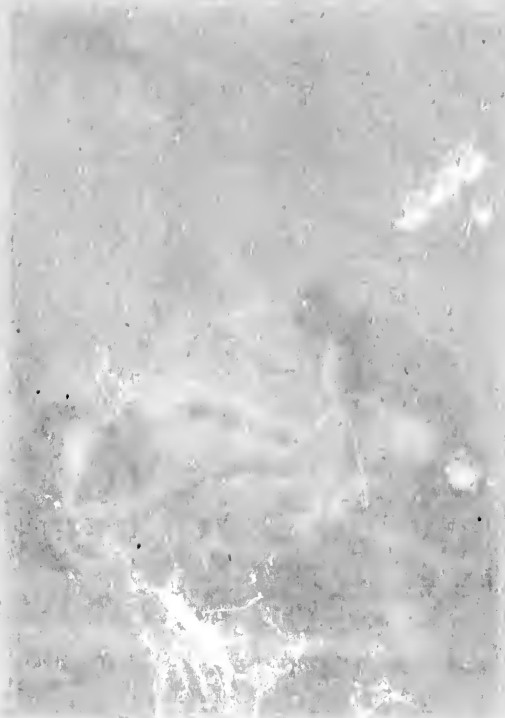
SAUVAGE en conversation avec sa MAITRESSE etant assis sur le pied de son Lit.

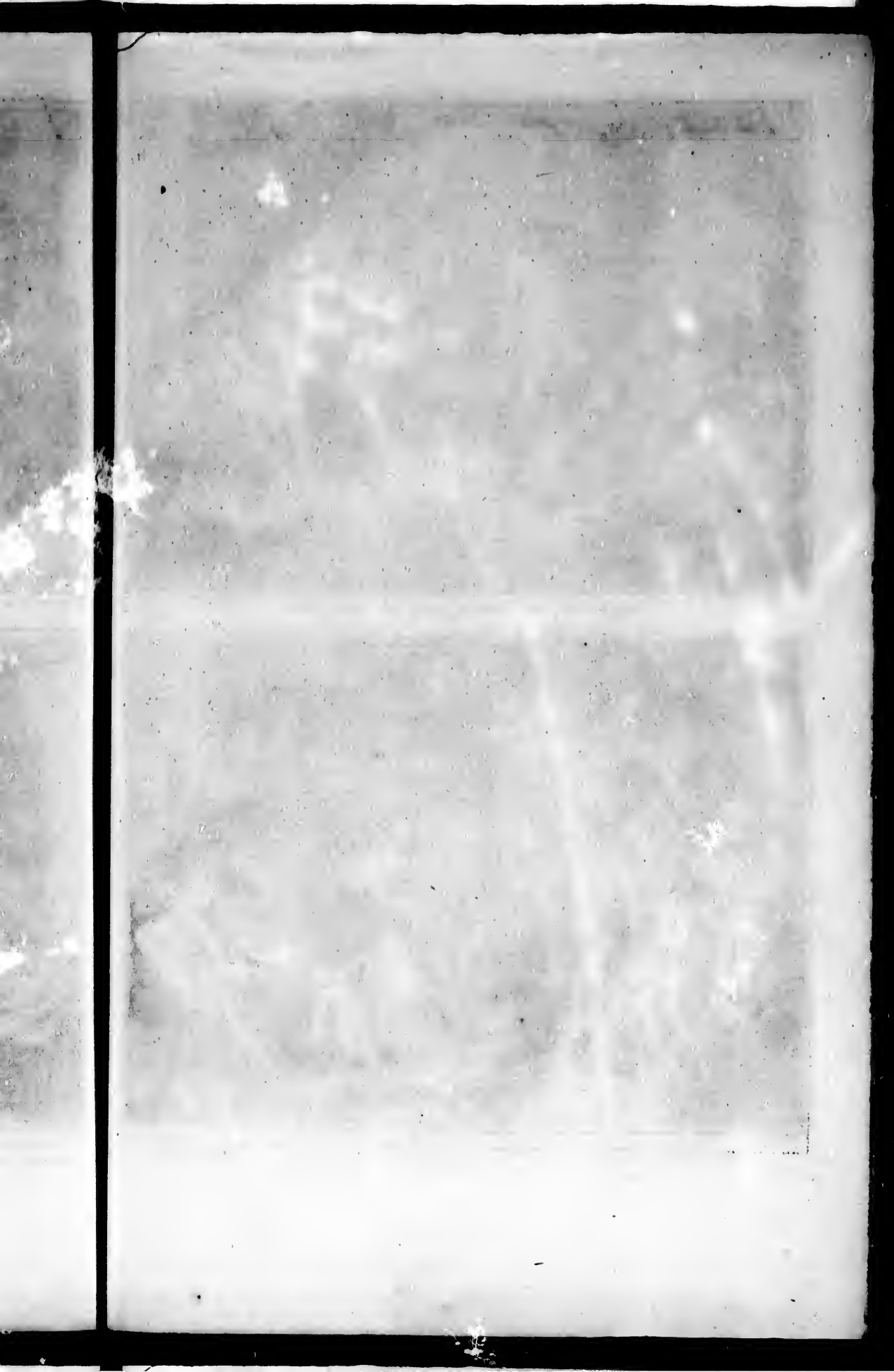


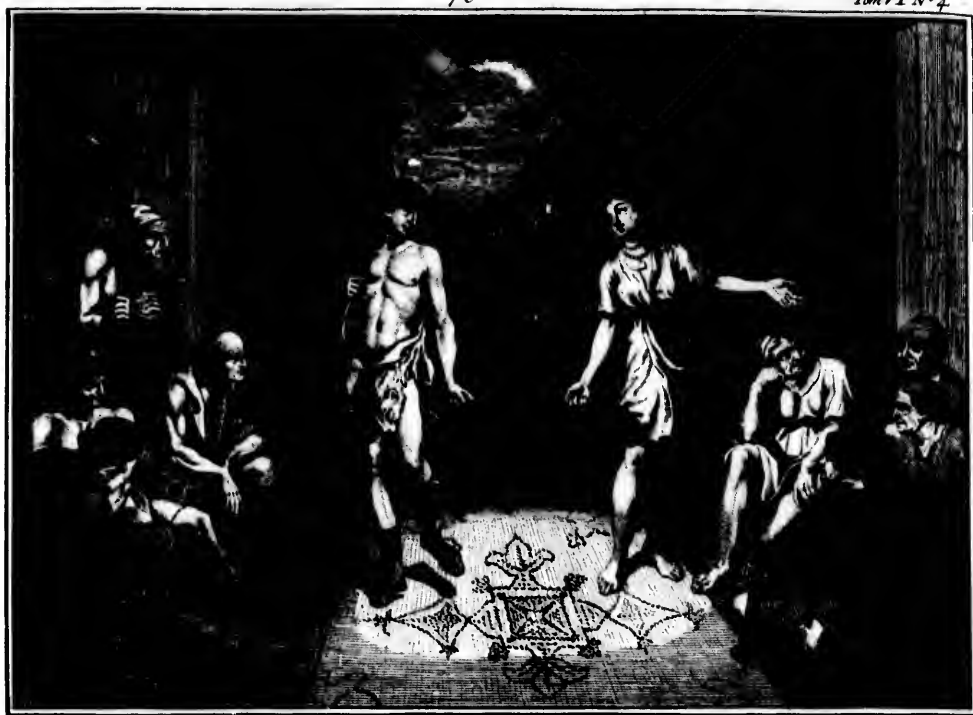
SAUVAGE dont la MAITRESSE se cache dans sa couverture ne voulant pas le recevoir.



SAUVAGE dont la MAITRESSE dont L'ALUMETTE pour le recevoir.







CEREMONIE NUPTIALE du CANADA.



MANIERE dont les PEUPLES du CANADA font le DIVORCE.

pour en
amoureux
de la H
ges. Des
visites à
détermin
la fortun
leur mai
res après
les villa
vage che
dans la
mette,
se couch
sa couve
témoign
a de plu
vent au
causer,
de son g
son de c
D'ailleurs
toujours
roit, com
Ce préju
sauvages
jus d'une

Le di
se pratic
ler les r
pour être
à sa fem
quelque
une couv
ci est ob
Cepend
leurs enf

Ici, c
T

pour entretenir sa santé, il doit toujours se ménager quelque aventure amoureuse jusqu'à ce qu'il soit retenu par les loix du mariage. Le baron de la Hontan nous a laissé la description de ces galanteries des sauvages. Dès qu'un jeune homme, dit-il, après avoir rendu deux ou trois visites à sa maîtresse, soupçonne qu'elle l'a regardé de bon oeil, il se détermine à en obtenir les dernières faveurs. L'égalité qui regne dans la fortune de ces peuples & qui ne les assujettit à aucune clôture dans leur maison, favorise beaucoup les entreprises de ces amans. Deux heures après le coucher du soleil, un profond silence regne alors dans tous les villages; c'est ce premier moment du sommeil que le jeune sauvage choisit pour exécuter son dessein. Il entre alors bien enveloppé dans la cabane de celle qu'il cherche, allume au feu une espee d'allumette, & s'approche du lit de sa dulcinée. Si elle éteint l'allumette, il se couche sans difficulté auprès d'elle. Si au contraire elle s'enfonce dans sa couverture, la prudence exige qu'il se retire, car ce mouvement témoigne la répugnance qu'elle a de le recevoir (fig. 69). Ce qu'il y a de plus singulier, dit le baron de la Hontan, c'est qu'elle permet souvent au galant de s'asseoir sur le pied de son lit, simplement pour y causer, & que s'il en survient un moment après, un autre qui soit plus de son goût, elle n'hésite pas à lui accorder la dernière faveur. La raison de cela est que ces filles ne veulent jamais dépendre de leurs amans. D'ailleurs qu'elle que soit la conduite qu'elles tiennent en pareil cas, il est toujours déshonorant pour elles de devenir enceintes: une fille qui seroit convaincue d'avoir eu un enfant, ne trouveroit jamais à se marier. Ce préjugé national donne naissance à bien des crimes; car lorsqu'une sauvagesse sent dans son sein le fruit de ses galanteries, elle boit du jus d'une racine lethifere, & se fait ainsi avorter.

Le divorce est permis dans toutes ces contrées. La cérémonie qui se pratique en pareil cas est fort simple (fig. 70), elle consiste à brûler les morceaux d'une baguette que les deux époux avoient choisie pour être le témoin de l'union conjugale. Quelquefois le mari permet à sa femme d'emporter ses habillemens & une partie du ménage; quelquefois elle n'emporte qu'une bande d'étoffe qui lui sert de jupe avec une couverture. Les enfans suivent communément leur mere, & celle-ci est obligée de les nourrir jusqu'à ce qu'ils puissent aller à la chasse. Cependant il arrive quelquefois que les deux parties partagent également leurs enfans: tous ces arrangemens dépendent de la générosité du mari.

Ici, comme en Asie & en Afrique & dans l'ancienne Europe, l'usage

Figures.

exige que l'on prive de tout commerce avec la société, une femme qui à l'incommodité ordinaire de son sexe. Le feu même de sa cabane est sensé souillé: on l'éteint, & l'on jette au vent toutes les cendres du foyer. Pendant huit jours, cette femme reste dans une cabane écartée; & l'horreur qu'on a pour elle est si grande, qu'elle est obligée de mettre quelque signe sur le bord d'un ruisseau où elle auroit bu, afin d'avertir les autres personnes de n'y point boire.

Les européens donnent le nom de *jongleurs* aux prêtres de l'Amérique septentrionale. Ces ministres, comme ceux de l'antiquité, sont aussi médecins & forçiers. Celui qui se destine à cette profession lucrative, commence par s'enfermer neuf jours dans une cabane, où il feint d'exercer un jeûne très-rigoureux. Là, ayant à sa main une espece de gourde remplie de cailloux dont il fait un bruit continuel, il invoque l'esprit; le prie de lui parler, de le recevoir médecin, & cela avec des cris, des heurlemens, des contorsions, & des secousses de corps épouvantables. Ce manège, qui n'est interrompu que par quelques momens de sommeil auquel il succombe, étant fini au bout de neuf jours, il sort de sa cabane en se vantant d'avoir été en conversation avec l'esprit, & d'avoir reçu de lui le don de guérir les malades, de chasser les orages, & de changer les tems.

Lorsqu'un sauvage est malade, ses parens font avertir un jongleur auquel on a communément beaucoup de confiance. Ce charlatan vient aussitôt armé d'un bâton, au haut duquel est une gourde, & portant un sac qui contient ses remèdes. Il trouve en arrivant un festin de cerf ou de truites, préparé pour lui & la famille. L'usage veut que l'on commence par bien se divertir: ensuite le jongleur agite sa gourde remplie de petits cailloux; & au son de cet instrument ridicule, il danse avec tous les assistans en chantant des chansons où il exalte la vertu de ses remèdes. Il examine ensuite mystérieusement le malade & fait plusieurs tours autour du lit accompagné de postures & de contorsions monstrueuses (fig. 71). Tous ceux qui sont dans la maison, chantent & crient tous ensemble d'une manière à étourdir tout le village. Après tout ce tintamare, le jongleur, d'un ton d'oracle, décide que telle partie du corps du malade est enforcélée, que le sort est fort difficile à lever, & que cependant il ne désespere pas de le guérir. Après quelques momens de sérieuses réflexions, il déclare qu'il vient de trouver un moyen infaillible pour lui rendre la santé, & procède en conséquence à cette cure. Il tourmente le pauvre malade par plusieurs remèdes



JONGLEUR





JONGLEUR qui vient chercher un MALADE.



ESCLAVES qui pleurent le MORT.



Les PARENS demandent au DÉFUNT la cause de sa MORT.

qui
est
du
éc;
être
tir

éri-
auffi
ve,
ker-
arde
orit;
ris,
nta-
s de
fort
orit,
ora-

leur
vient
tant
cerf
l'on
arde:
e, il
te la
le &
ntor-
han-
lage.
que
fort
Après
ouver
onfé-
nedes

violence
mais c
d'avan

Tout
leurs
castor
corps
celée.
sieurs
conton
malade
qui ca
tems,
montr
malade

Les
ressour
qu'ils
le sur
disent
des fo
moyen
quelle
rieure
C'est
avec
gager
tions
l'aven
dans l
couffe
& de
positi
tent
elle é

Qu
de ce
tions

violens qui le guérissent quelquefois, & plus souvent le font mourir : mais quoi qu'il arrive, le jongleur n'y perd rien, parce qu'on le paie d'avance.

Tous les jongleurs n'observent pas les mêmes pratiques pour guérir leurs malades. Il en est qui les font étendre à terre sur la peau d'un castor ou de quelqu'autre animal, & leur tâtent toutes les parties du corps, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé celle qu'ils prétendent être enforcée. Ils appliquent sur cette partie une peau de chevreuil pliée en plusieurs plis : ils commencent ensuite leurs conjurations accompagnées des contorsions & des hurlemens ordinaires. Le jongleur suce la peau du malade, & se jette sur lui comme un furieux pour faire sortir le charme qui cause la maladie. Après avoir fait ce manège pendant un certain tems, l'empirique fait sortir de sa bouche le prétendu charme, & le montre à l'assemblée, à laquelle il assure qu'il est sorti du corps du malade.

Les jongleurs de l'Amérique septentrionale se sont ménagé une autre ressource bien importante pour cimenter leur crédit parmi les peuples qu'ils ont subjugués par la superstition. Ces charlatans, aussi rusés que le furent autrefois les prêtres de Delphes, rendent des oracles, & prédisent l'avenir. Lorsqu'il est question de remplir cette partie importante des fonctions de leur ministère, ils forment une cabane ronde par le moyen de plusieurs perches qu'ils enfoncent dans la terre, & sur lesquelles ils étendent des peaux d'animaux : ils laissent à la partie supérieure de la cabane une ouverture assez large pour passer un homme. C'est dans cette cabane que le jongleur s'enferme seul pour s'entretenir avec la divinité : il n'y a pas de moyen auquel il ne recoure pour l'engager à lui répondre. Le chant, les pleurs, les prières, les imprécations, tout est mis en usage pour se faire entendre du dieu qui voit l'avenir. Lorsque le ciel se détermine à donner sa réponse, on entend dans la cabane un bruit sourd, une force secrète donne de violentes secousses aux perches qui la soutiennent. Les assistans sont saisis de respect & de crainte. Le jongleur rend alors ses oracles ; & telle sont les dispositions qu'il a fait naître dans l'esprit de ses auditeurs, qu'ils écoutent ces prophéties avec autant de respect & de soumission, que si elle étoient sorties de la bouche de Dieu même.

Quoique les peuples de l'Amérique septentrionale n'aient pas l'usage de ces abstinences légales qui sont pratiquées chez la plupart des nations de la terre, ils observent cependant certains jeûnes auxquels ils

Figures. s'affujettissent volontairement. Lorsqu'un jeune sauvage se dispose à partir pour sa première chasse, il s'y prépare par un jeûne rigoureux de trois jours. Pendant ce tems de pénitence, il se barbouille le visage de noir en l'honneur de la divinité. Il choisit de plus dans chaque espèce de bêtes sauvages, un morceau qu'il lui consacre; & cette portion est si sainte, qu'aucun autre que le chasseur n'oseroit y toucher, pas même pour appaiser sa faim.

Si l'on en croit le baron de la Hontan, dont la relation a été embellie par l'imagination enjouée de Geudewille, les peuples du Canada emploient dans leurs cérémonies funebres toute la magnificence dont leur fortune est susceptible (*fig. 72*). Dès qu'une personne est morte, on l'habille, dit-il, le plus proprement qu'il est possible, & les esclaves de ses parens le viennent pleurer. Ni mere, ni sœurs, ni freres, ni amis n'en paroissent affligés: ils disent qu'il est bienheureux de ne plus souffrir dans cette vie, & d'être passé dans le séjour des ames fortunées. Aussi-tôt que le mort est habillé, on l'assied sur une natte comme s'il étoit vivant; ses parens se rangent tout autour de lui, & chacun lui fait une harangue dont ses exploits & ceux de ses ancêtres font le principal sujet. Le dernier orateur, ajoute le baron, termine ainsi son discours: « Te voilà, dit-il, assis avec nous; tu as la même figure » que nous; il ne te manque ni bras, ni tête, ni jambes: cependant » tu cesses d'être, & tu commences à t'évaporer comme la fumée de » cette pipe. Qui est-ce qui nous parloit, il y a deux jours? Ce n'est » pas toi, car tu nous parlerois encore; il faut donc que ce soit ton » ame qui est à présent dans le grand pays des ames avec celles de » notre nation. Ton corps, que nous voyons ici, fera dans six mois, » ce qu'il étoit il y a deux cens ans. Tu ne sens rien, & tu ne vois » rien, parce que tu n'es rien. Cependant à cause de l'amitié que nous » portions à ton corps, lorsque l'esprit l'animoit, nous te donnons des » marques de vénération ».

Après ces harangues, les parens sortent pour faire place aux parentes qui font le même compliment au défunt. On l'enferme ensuite vingt heures dans la cabane des morts; & pendant ce tems on fait des danses & des festins. Après ce tems expiré, ses esclaves le portent sur leur dos jusqu'au lieu de la sépulture. Là, on place le cadavre sur des piquets de dix pieds de hauteur, ensevelis dans un double cercueil d'écorce, dans lequel on met ses armes, du tabac, des pipes & du bled d'inde. Tandis que les esclaves portent le cadavre, les parens qui lui servent de



REJOUISSANCES des PEUPLES du CANADA pendant que l'on porte le DÉFUNT, à la Cabane des MORTS.



à Paris del. 1769.

CONVOI FUNÈBRE des PEUPLES du CANADA.

corte
charg
fur fu

Q
bords
Com
occup
fure
dans
nomb
de fa

D
mes
maria
assuj
de le
de tab

En
sept
on le
tent
centr
meurt
partie
endro
porte
tems
rendr
donn
ces te
nant
ce qu
d'autr

La
usage
il co
lons.
porte

cortège, dansent en chantant des airs lugubres : d'autres esclaves sont chargés du bagage dont la famille fait présent au mort, & le portent sur son cercueil.

Quelques-unes de ces peuplades, telles que celle qui habite sur les bords de la rivière longue, soit dans l'usage de brûler leurs morts. Comme ces nations sont fort indolentes, & que la chasse suffit pour les occuper, ils ne se donnent point la peine de brûler les cadavres à mesure que la mort enlève quelqu'un de leurs parens : ils les conservent dans des caveaux, jusqu'à ce qu'il s'en soit accumulé un assez grand nombre pour mériter de fixer leur attention ; ils observent seulement de faire cette cérémonie hors du village.

Dès qu'un sauvage est mort, ses esclaves se marient à d'autres femmes esclaves & deviennent libres. Les enfans qui proviennent de ces mariages sont libres ; & la seule obligation à laquelle les peres soient assujettis en pareil cas, consiste à aller tous les jours, en reconnaissance de leur liberté, offrir au pied du cercueil de leur maître quelques pipes de tabac.

En général, les canadiens, & tous les peuples qui habitent les parties septentrionales de l'Amérique, ne connoissent pas le deuil ; & l'on les a vus se moquer cordialement des européens, de ce qu'ils rejettent sur leurs habits les marques de douleur qui devroient être concentrées au fond de leur ame. On remarque seulement que, lorsqu'il meurt un enfant aux sauvages de la baie d'Hudson, on lui coupe une partie des cheveux, dont on fait un paquet, qu'on expose au plus bel endroit de la cabane. On y ajoute ce qu'on a de plus précieux. La mere porte vingt jours le deuil de cet enfant ; & pendant cet espace de tems, elle raconte sa douleur aux amis de la famille qui viennent lui rendre visite. Le mari est obligé de faire à ceux-ci un festin, & de leur donner à fumer : aussi de leur côté, sont-ils obligés de reconnoître ces témoignages de bienfaisance par des présens. Ce qu'il y a d'étonnant dans ces visites, c'est que l'usage exige que les amis mangent tout ce qui leur est présenté, & que le pere affligé ne prenne, devant eux, d'autre nourriture que la fumée de son tabac.

La Potterie nous apprend que les peuples de cette baie, par un usage qui leur est particulier, observent entre eux une espece de deuil : il consiste à négliger entièrement sa parure & à ne porter que des haillons. Le pere & la mere portent le deuil de leur fils. Les garçons le portent du pere ; & les filles, de la mere.

ARTICLE XVI.

Religion des Peuples Indigenes de la Pensylvanie & de la Delaware.

ON distingue deux especes d'habitans naturels de Pensylvanie. Les uns portent le nom de *Chouanons*, & leurs habitations qui commencent à l'ouest des montagnes *Allegany* s'étendent fort loin vers le fleuve *Ohio*. Les autres, appelés *Delaware*, habitent les bords du bras septentrional de la *Susquehanna*, & sont répandus fort avant dans les terres jusques sur les frontieres du *Canada*.

Les habillemens de ces sauvages ne consistent, pour l'un & l'autre sexe, qu'en des especes de tapis grossiers ou peaux d'animaux, qu'ils mettent tout uniment sur leurs épaules pendant l'hiver. En été ils courent tout nus dans leur village; mais s'ils fréquentent les établissemens européens, ils se couvrent depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Les hommes & les femmes ont les cheveux longs, noirs & lisses, qu'ils portent flotans sur leurs épaules. Les jours de fêtes ils se peignent le front & plusieurs autres parties du corps en rouge; & souvent ils mettent à leurs oreilles des pendans de bois qui ont jusqu'à vingt-deux pouces de long.

Si l'on en croit l'anglois *Penn*, ces peuples sont ensevelis dans l'ignorance la plus profonde; & toute leur croyance n'est fondée que sur un tissu obscur, que les plus éclairés d'entr'eux ne pourroient développer. Quelque confiance qu'on puisse avoir dans la relation du chef respectable des *Quakers*, on ne peut douter que les préjugés de sa secte ne l'empêchassent de pénétrer la théologie de ses voisins. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous ces peuples, d'après *Penn* lui-même, reconnoissent une divinité: ils croient à l'immortalité de l'ame; & quelque simple, quelque uniforme que soit le culte qu'ils rendent au premier des êtres, il suffit pour attester leurs sentimens de dépendance & de subordination pour l'auteur du genre humain.

Ces peuples, comme tous ceux qui couvrent la terre, expriment leur piété par des sacrifices & des cantiques. Les premiers fruits qu'ils recueillent sont toujours offerts à la divinité comme les prémices des biens qu'ils reconnoissent tenir de sa bienfaisance. En certain tems de l'année, ils font un sacrifice national, & qui est ordinairement fort pompeux.

pompeux. Le plus grand cerf qu'ils peuvent tuer en est la principale victime ; & la chair de cet animal est distribuée parmi toutes les familles qui composent le canton. Après avoir immolé cette victime , le prêtre qui préside à la cérémonie , entonne d'un ton lugubre un cantique que tous les membres de l'assemblée répètent en chœur.

Dans l'automne , quand ils ont fait leur récolte de mahis , ils se régalaient les uns les autres , & célèbrent des fêtes à l'honneur de la divinité. L'auteur allemand de l'histoire de Pensylvanie dit avoir assisté à deux de ces solemnités. Il y avoit , dit-il , vingt cerfs avec des gâteaux faits de bled nouveau , & cuits sous la cendre : chacun des assistans de la nation est obligé de contribuer aux frais de cette fête ; & la meilleure piece de gibier est toujours celle que l'on consacre à la divinité.

Les auteurs ne disent rien des prêtres de ces régions ; mais il est vraisemblable qu'ils sont les mêmes que les jongleurs du Canada. Peut-être ont-ils moins de puissance ; & les pensylvaniens , moins stupides que ces derniers , n'ont pas permis l'étalage de leurs charlataneries : au moins voit-on qu'ils s'en passent dans leurs maladies , & qu'ils n'ajoutent aucune foi à leurs oracles.

La polygamie n'est pas admise parmi ces peuples. Tous se contentent d'une seule femme ; & il ne paroît pas que leur union soit suivie ni précédée d'aucune cérémonie religieuse. Aussi-tôt que les filles sont parvenues à l'âge nubile , elles mettent sur leur tête une espee de voile qui leur couvre le visage : on les marie ordinairement à douze ou quinze ans ; mais rarement les garçons prennent une compagne au-dessous de dix-sept ou dix-huit. Lorsqu'un jeune homme se propose d'épouser une fille , il en fait la demande à ses parens. Ceux-ci conviennent fort aisément du mariage , pourvu que le galant leur fasse des présens analogues au mérite de leur fille , & au rang qu'ils tiennent dans la tribu.

Chez ces peuples les filles ne se piquent pas d'une chasteté fort exemplaire : elles accordent sans difficulté leurs faveurs à quiconque veut les payer , & le prix de cette prostitution criminelle sert à former la dot qu'elles apportent à leurs maris. Leurs mœurs changent aussi-tôt après leur mariage ; elles deviennent alors aussi sages qu'elles étoient auparavant libertines. Telle est l'idée qu'elles ont de la pudeur , qu'elles ne permettent pas à leurs maris de les approcher dès qu'elles sont devenues enceintes. Leurs couches les rendent impures ; & elles demeurent un mois , après cette époque , sans pouvoir rien toucher les

Figures. mains nus. Tel est, chez les perses, l'usage prescrit depuis plusieurs siècles par Zoroastre.

Aussi-tôt qu'un enfant est né, la coutume veut qu'on le lave dans l'eau froide; & cette ablution leur est tout aussi rigoureusement recommandée que le baptême aux chrétiens. Tant qu'il est en bas âge, on le plonge fréquemment dans les rivières, au milieu même de l'hiver. Après avoir enveloppé le nouveau né dans un linge, on l'étend sur un ais droit & mince, un peu plus long que l'enfant. Telle est la manière d'envelopper leurs enfans pour en faire des hommes d'une taille robuste & vigoureuse; & c'est à cette méthode que l'on doit attribuer la figure longue qu'a communément la tête de ceux qui appartiennent à ces nations.

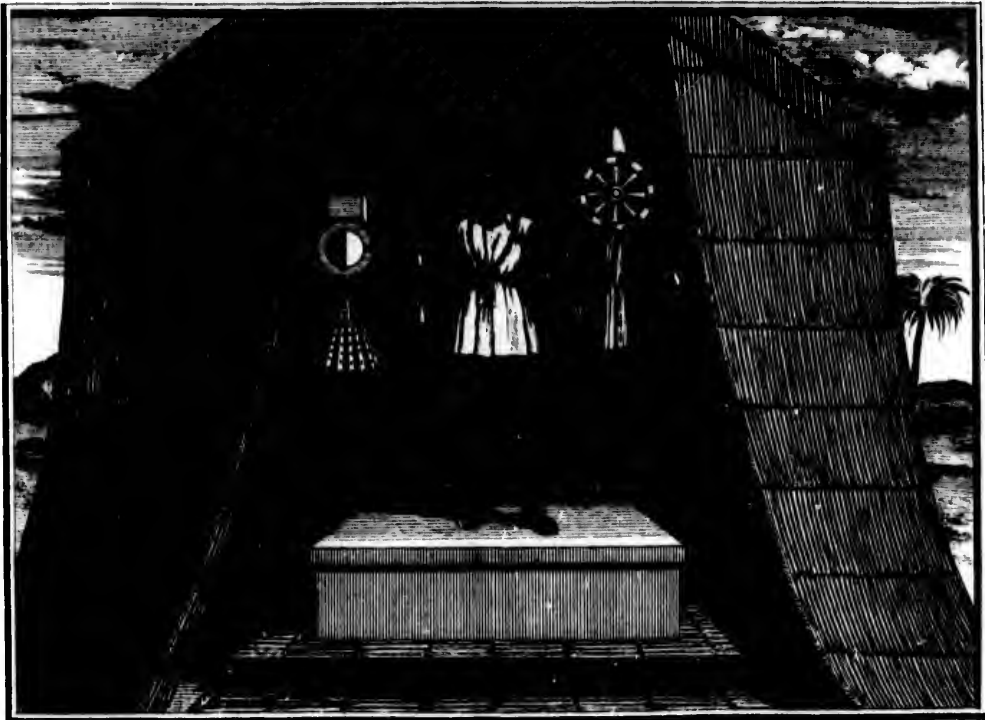
ARTICLE XVII.

Religion des Virginiens.

LES opinions religieuses des virginiens sont à-peu-près les mêmes que celles des peuples du Canada. A la croyance d'un dieu & de l'immortalité de l'ame, qui fait la base de toutes les religions du monde, ils ajoutent quelques superstitions qui leur sont particulières. Si l'on pouvoit pénétrer l'obscurité rebutante qui regne, sur ce sujet, dans les écrits des voyageurs, on parviendroit peut-être à découvrir la source du culte qu'ils rendent à une certaine divinité nommée *Kiowasa*. Peut-être cette idole n'est-elle autre chose que le symbole de l'être suprême, ou l'image de quelques-uns de ses attributs. On représente communément ce *Kiowasa* avec une pipe à la bouche (*fig. 73*); & si l'on en croit le rapport de quelques voyageurs, cette pipe est entretenue toujours fumante par un prêtre qui se cache derrière l'idole, qui fume adroitement pour elle. C'est à *Kiowasa* que l'on s'adresse pour recevoir les oracles qu'il rend par des songes ou par des visions; on le consulte dans toutes les entreprises que l'on veut former. Lorsqu'on juge à-propos de l'invoquer, quatre prêtres se rendent au temple du dieu, & le conjurent par le moyen de certaines paroles magiques dont le sacerdoce seul a la clef. A en croire quelques écrivains, l'idole se déguise sous la forme d'un bel homme, orne le côté gauche de sa tête d'une touffe de cheveux qui lui descend jusqu'aux talons, & paroissant dans cet état au milieu de l'air, il prend aussi-tôt le chemin du temple:



KIWASA IDOLE des VIRGINIENS .



Le DIEU des VENTS , autre Idole des VIRGINIENS .

il s'y
calme
lui d
Q
vérite
& le
pour
fectio
de l'
tion
l'hor
nité,
ses te
attrib

Jan
font
de fa
quell
ne fa
ils br
ou u
plus
lieux
qu'au
les,
la gr

Le
dans
il le
qu'ils
leque
en V
des v
muff
siege
gran
plies
relig

il s'y promene d'abord avec agitation ; mais , un moment après , il se calme , & fait appeller huit autres prêtres. L'assemblée étant formée , il lui déclare sa volonté , & prend subitement le chemin du ciel.

Quoi qu'il en soit de ces assertions dont nous ne garantissons pas la vérité , il est certain que les virginien sont les peuples les plus foibles & les plus superstitieux de l'Amérique. Ils ont une vénération profonde pour le soleil , dans lequel il croient observer quelques-unes des perfections de l'être suprême. Dès la pointe du jour , les dévots de l'un & de l'autre sexe vont à jeun se laver dans une eau courante. L'ablution dure jusqu'à ce que le soleil paroisse ; & quand cet astre est sur l'horison , on lui offre du tabac. Cette nation personnifie aussi la divinité , selon le besoin qu'elle peut avoir de son secours. On trouve dans ses temples jusqu'aux dieux des vents & des saisons , avec les différens attributs qui conviennent à leur qualité (fig. 73).

Jamais nation ne fut si prodigue en offrandes & en sacrifices que le sont les virginien. Le plus léger sujet de crainte leur fournit l'occasion de faire fumer la graisse ou le tabac en l'honneur de la divinité , à laquelle ils prêtent une humeur *acariâtre* , vindicative & mal faisante , qui ne fait pas l'éloge de leur discernement. S'ils entreprennent un voyage , ils brûlent du tabac pour obtenir son assistance : s'ils traversent un lac , ou une riviere , ils y jettent du tabac ; souvent même ce qu'ils ont de plus précieux pour se concilier la faveur du génie qui préside en ces lieux. Lorsqu'ils reviennent de la chasse , de la guerre , ou de quelque autre entreprise considérable , ils offrent une partie de leurs dépouilles , du meilleur tabac , des fourrures , des couleurs dont ils se peignent , la graisse & les meilleurs morceaux du gibier qu'ils ont pris.

Les virginien , semblables aux peuples dont il est si souvent parlé dans Homere , élevent des autels de gazon dans tous les endroits où il leur arrive quelque chose de remarquable : mais ils en ont un qu'ils considerent comme le siege principal de leur religion , & pour lequel ils ont une vénération particuliere. Avant l'entrée des anglois en Virginie , dit l'auteur de l'histoire de cette province , le grand autel des virginien étoit situé dans un lieu que ces peuples appelloient *Utamuffak* : on voyoit là le principal temple du pays ; & ce lieu étoit le siege métropolitain des prêtres. Auprès de ce sanctuaire étoient trois grandes maisons , chacune de soixante pieds de longueur , & toutes remplies d'images : ils conservoient les corps de leurs rois dans ces maisons religieuses ; & tel étoit le respect que l'on avoit pour ces retraites sacrées ,

que les rois & les prêtres avoient seuls le droit d'y entrer. Le peuple n'avoit pas même le droit d'en approcher sans la permission du prince. Le grand autel, sur lequel on consacroit aux jours solennels, étoit d'un cristal solide de trois ou quatre pouces en carré. Cet autel, comme tous ceux qui sont répandus dans la Virginie, s'appelloit *Paworance*.

Il est peu de nations sur la terre où l'on ait plus de respect pour le sacerdoce, qu'on en a en Virginie pour les prêtres du pays. Un auteur assure que ces ministres s'efforcent de s'attirer ainsi la vénération publique par la manière effroyable dont ils se barbouillent tout le corps, par la singularité de leurs habits, & par l'arrangement de leurs cheveux. Mais la véritable source de ce crédit immense dont ils jouissent, consiste dans l'ignorance du peuple, dans son caractère naturellement craintif, & dans les efforts qu'ils font pour les entretenir dans une superstition avilissante.

Les prêtres des virginienens portent une espèce de jupe de femme plissée qu'ils mettent autour du col, & qu'ils attachent sur l'épaule droite (fig. 74); mais ils tiennent toujours un bras dehors pour s'en servir en cas de besoin. Ce manteau, fait de peau préparée avec la fourrure en dehors, est arrondi pas le bas, & ne va que jusqu'au milieu de la cuisse.

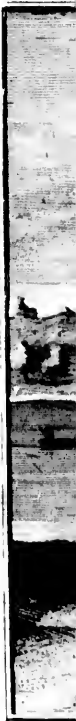
Ces prêtres se rasent la tête à l'exception du sommet, où ils laissent une crête déliée qui va depuis le haut du front jusqu'à la nuque du col: ils laissent sur le haut du front une bordure de cheveux qui, soit par leurs force naturelle, soit par la roideur que leur donne la graisse & les couleurs dont il les plârent, deviennent hérissés, & s'avancent en dehors, comme la corne d'un bonnet.

Indépendamment de ces prêtres, les bons virginienens entretiennent encore une foule de charlatans qui prennent le titre de *magiciens*. Ces devins ne portent pas la pelisse des prêtres: ils n'ont dans leurs habillemens rien qui puisse les rapprocher de ces ministres, si ce n'est l'usage où ils sont de se raser la tête, à l'exception de la crête sacerdotale: ils portent sur l'oreille droite une peau d'oiseau dont le plumage est obscur, & ils se barbouillent avec de la suie détrempée avec de la graisse. Par modestie ils pendent à leur ceinture une peau de loutre, dont ils font passer la queue entre leurs jambes: ils y attachent aussi une poche qui s'appuie sur la cuisse, & au bas de laquelle pend une longue frange en forme d'éguillette.

Tous ces charlatans ont acquis un tel ascendant sur l'esprit du peuple;



PRÊT





PRÊTRE de la VIRGINIE vu du côté droit.



PRÊTRE de la VIRGINIE vu du côté gauche.



MAGICIEN de la VIRGINIE.



Handwritten text, possibly a page number or chapter indicator, located on the right edge of the page. The text is faint and difficult to read, but appears to be written vertically.



Les VIRGINIENS adorent le FEU, et se rejouissent, apres avoir été delivrez de quelque danger Considerable.

qu
 da
 de
 val
 cel
 d'u
 &
 ees
 cou
 per
 per
 qu'
 tou
 me
 far
 I
 van
 cial
 ren
 cas
 leu
 pou
 est
 ver
 fon
 A
 ils
 gou
 fan
 de
 fon
 fac
 pea
 me
 nes
 con
 con

om. VN. 9.



ET COUTUMES RELIGIEUSES. 249

Figures.

que ce qui sort de leurs bouches passe pour des oracles. Pour cimenter davantage leur autorité, ils se séparent communément de la société des hommes. Leur demeure ordinaire est dans les bois ou dans les vallons : c'est là que les dévots leur font passer tout ce qui peut être nécessaire pour mener une vie voluptueuse & aisée. Ces importeurs se rendent d'un accès d'autant plus difficile, que leur réputation est plus étendue, & le besoin qu'on a d'eux plus pressant. On s'adresse à ces prêtres & à ces dévots dans toutes les nécessités publiques : c'est à eux qu'on a recours pour avoir de la pluie, ou pour retrouver les choses qu'on a perdues. S'agit-il de faire un mariage ? on va les consulter, & la piété ne permet pas d'agir contre leurs avis : c'est aussi d'après leurs conseils qu'on se détermine à la guerre ou à la paix. Enfin ils sont l'âme de toutes les délibérations publiques ; & leur autorité influe despotiquement sur l'état de chaque famille. Comme on leur attribue une connoissance parfaite de la nature, ils sont aussi les médecins de la nation.

Le culte religieux se fait, chez ces peuples, dans une langue savante qui n'est entendue que du sacerdoce : ils n'ont aucun jour spécialement destiné à célébrer leurs fêtes. Les circonstances ou les différentes saisons de l'année sont les seuls guides qu'ils suivent en pareil cas. Ils célèbrent, par exemple, une grande solennité à l'arrivée de leurs oiseaux sauvages, une autre au retour de la saison de la chasse, & pour la maturité des fruits : mais la plus grande de toutes leurs fêtes est au tems de la moisson. Ils emploient alors plusieurs jours à se divertir ; & ils ne négligent rien pour se procurer la joie que cette saison inspire naturellement aux cultivateurs.

Au retour de la guerre, ou après avoir échappé à quelque danger, ils allument des feux, auprès desquels ils se réjouissent en tenant une gourde ou une sonnette à la main (fig. 75) : hommes, femmes & enfans dansent souvent pêle-mêle autour de ces feux. Les principaux actes de leur piété consistent en des cris de joie, en des danses & des chansons. Les prêtres président à toutes ces fêtes, décorés de leurs ornemens sacerdotaux, tels que la gourde, cette jupe dont on a parlé, & des peaux de serpens ou de belettes, dont les queues s'attachent sur le sommet de la tête. C'est à ces ministres qu'il appartient d'entonner les hymnes & de faire l'ouverture de la cérémonie : souvent ils y ajoutent les conjurations magiques ; & alors le bruit, les gestes, les grimaces, tout concourt à rendre ces conjurations affreuses.

75:

La piété des virginienis exige qu'ils jettent au feu le premier morceau

Considérable.

de ce qu'ils mangent dans leur repas ; & cet usage , qui a beaucoup de rapport aux libations des anciens , a fait croire à plusieurs écrivains que ce peuple étoit pyrolatre. On l'a également accusé de sacrifier de jeunes enfans à la divinité ; mais cette inculpation , que le capitaine Smitt a eu la foiblesse d'accréditer , est sans aucun fondement. Ce prétendu sacrifice n'est autre chose qu'une initiation aux mysteres de la religion ; & cet usage fut , comme on fait , long-tems reçu en Asie.

L'auteur de l'histoire de la Virginie nous a laissé la description de cette fête , telle qu'elle se pratique encore dans cette région. On la célèbre , dit-il , ordinairement une fois en quinze ou seize ans ; à moins qu'on ne trouve plus souvent assez d'enfans en âge pour y être admis. C'est une discipline par laquelle tous les jeunes gens doivent passer avant d'être admis au nombre des hommes. C'est au chef de chaque canton qu'il appartient de choisir ceux qui sont en état de passer par l'initiation ; & s'il en étoit qui fussent assez pusillanimes pour se refuser à cette épreuve , ils seroient forcés d'aller cacher leur honte dans quelques bois éloignés de leur patrie. Tous ceux qui composent l'assemblée , tiennent en main des gourdes & des rameaux d'arbres. Toute la matinée se passe à danser & à chanter autour des jeunes candidats. L'après-midi on les place sous un arbre , & l'on distribue entr'eux une double haie de gens armés de faisceaux de petites cannes. On choisit alors un certain nombre de jeunes hommes , qui vont prendre tour-à-tour l'un des récipiendaires , le conduisent à travers la file , & font tous leurs efforts pour les garantir des coups de baguettes qu'on fait pleuvoir sur eux. Pendant ce cruel exercice , les meres apprêtent des peaux , de la mousse & du bois sec pour servir à leurs enfans dans la retraite qu'on leur prépare. Après cette cérémonie , on abat l'arbre , on met en pieces le tronc , on coupe les branches & les rameaux ; on fait des guirlandes pour couronner les jeunes candidats , & l'on orne leurs cheveux des feuilles de l'arbre abattu.

C'est dans cet état qu'on les enferme dans un enclos qu'on leur destine : ils demeurent plusieurs mois dans cette solitude sans aucune autre nourriture que la décoction de quelques racines. Ce breuvage , joint à la sévérité de la discipline qu'on fait observer à ces malheureux , leur bouleverse entièrement le cerveau. Ils oublient , dit-on , biens , parens , amis , même leur propre langue. Lorsque les prêtres trouvent que ces novices ont assez bu de cette liqueur , ils en diminuent peu-à-peu la dose , jusqu'à ce qu'ils soient rétablis dans leur bon sens primitif. Les virginienis prétendent qu'on n'emploie ces violens moyens , que

pour délivrer la jeunesse des mauvaises impressions de l'enfance, & la dépouiller des préjugés qu'elle contracte avant que la raison puisse agir. Ils soutiennent, ajoute l'auteur dont nous tirons ce récit, que, remis alors en pleine liberté de suivre les loix de la nature, ils ne courent plus risque d'être la dupe de la coutume ou de l'éducation, & qu'ils sont mieux en état d'administrer la justice, sans aucun égard pour l'amitié ni pour le parentage.

On assure que les virginiennes sont beaucoup plus sages & plus modestes que les filles du Canada & du Mississipi. Quoique ces peuples reconnoissent que leurs filles peuvent disposer librement de leur personne, la prostitution est un crime impardonnable à leurs yeux. S'il arrive que l'une d'entr'elles ait eu un enfant, sa réputation est perdue pour jamais, & elle ne peut plus prétendre au mariage.

Les virginien ont la plus haute opinion de l'union conjugale. Les vœux qu'ils font en pareil cas sont considérés comme des engagements sacrés & inviolables. Cependant le divorce est admis parmi eux; mais la loi ne l'autorise que pour des motifs graves & de la dernière importance. Aussi ces séparations scandaleuses sont-elles fort rares chez eux; & s'il arrive qu'un homme porte la mauvaise humeur jusqu'au point de congédier sa femme, il trouve rarement à se remarier. Le divorce rend cependant la liberté aux deux parties, & chacune d'elles a le droit de contracter de nouveaux engagements. Chacun prend alors les enfans pour lesquels il se sent plus d'inclination; & si les parties ne sont pas d'accord sur ce point, on sépare les enfans en nombre égal, & l'homme choisit le premier. Ici, comme au Canada, l'usage exige que l'on sépare en certain tems les femmes du reste de la société.

On accuse les virginien de porter la jalousie jusqu'à l'extrême. C'est apparemment par un effet de cette passion dangereuse qu'ils excluent de la couronne les enfans de leurs souverains, & la transportent à son frere maternel, ou, à son défaut, aux enfans de sa sœur aînée. Le motif de cet usage est que le côté de la femme leur paroît toujours le plus sûr. Les mâles, au même degré, succèdent préférablement aux femmes, quoique celles-ci soient préférées aux mâles qui se trouvent dans un degré plus éloigné. Comme les canadiens, ils plongent leurs enfans dans l'eau froide aussi-tôt après leur naissance.

Les virginien conservent religieusement le corps de leurs rois; & ils croiroient commettre un sacrilege, s'ils dépoisoient dans la terre le cadavre de celui qui les a commandés pendant sa vie. Lorsque leur prince

Figures.

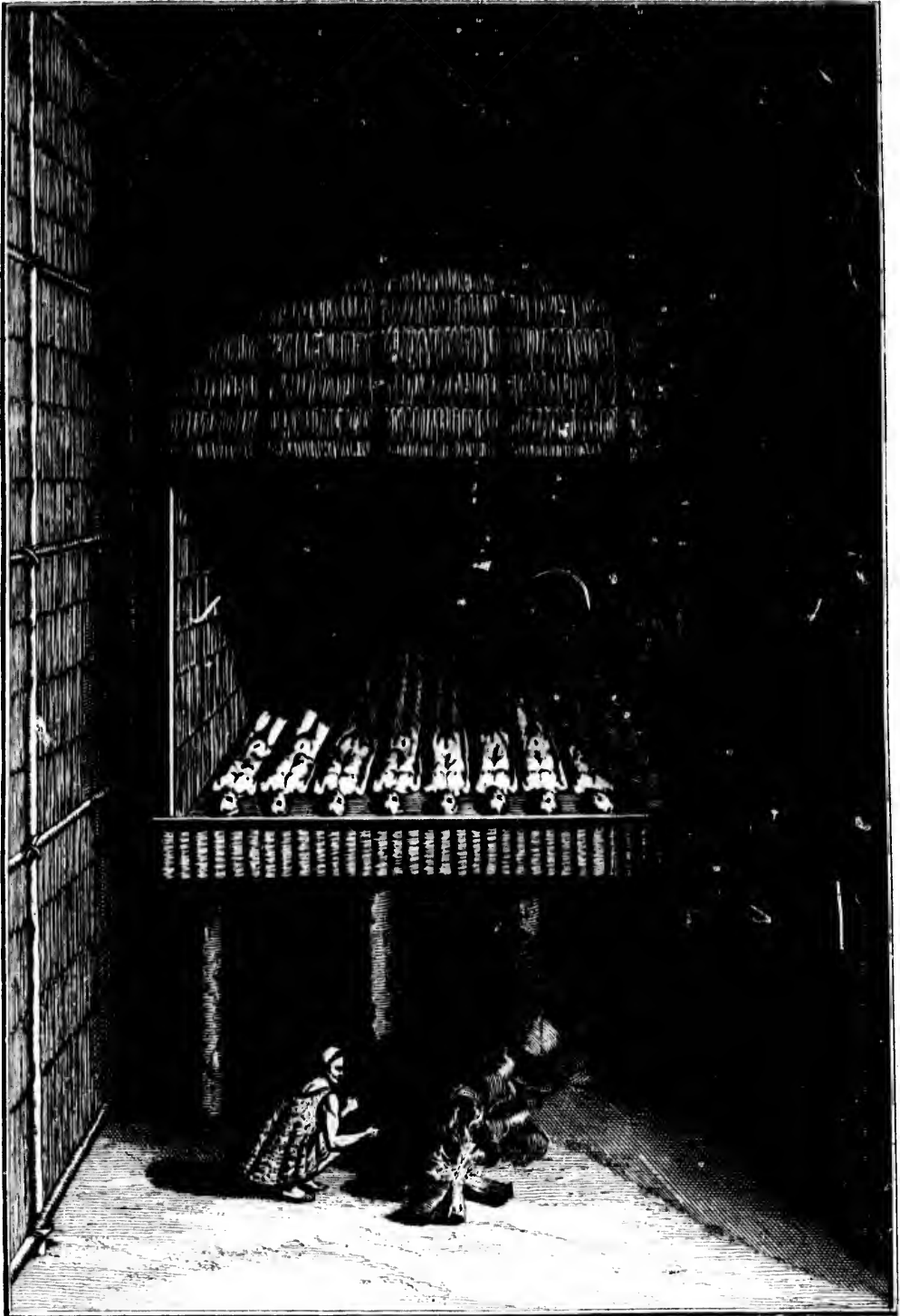
est mort, ils l'exposent sur un brancard où des prêtres arrangent son corps, de manière à pouvoir subsister long-tems sans se corrompre. Ils fendent d'abord la peau tout du long du dos, & l'arrachent, s'il est possible, toute entière : ils décharnent ensuite les os sans offenser les nerfs, afin que les jointures puissent rester ensemble. Après les avoir fait sécher au soleil, ils les remettent dans la peau qu'ils ont eu soin de tenir humide avec un peu d'huile ou de graisse pour la garantir de la corruption. Lorsque les os sont bien placés dans la peau, ils en remplissent fort adroitement les vuides avec du sable très-fin ; & ils la recourent de manière que le corps paroît aussi entier que s'ils n'en avoient pas ôté la chair. Ils portent le cadavre ainsi préparé dans un lieu destiné à cet usage (fig. 76) : ils l'y étendent sur une grande planche nattée, placée à quelque élévation du sol, & ils le couvrent d'une natte pour le garantir de la poussière. On expose la chair qu'on a tirée du corps à l'ardeur du soleil, sur une claie ; & quand elle est tout-à-fait sèche, ils l'enferment dans un panier bien cousu qu'ils placent au pied du cadavre. Dans ces tombeaux est une idole de Kiowasa, à la vigilance duquel ces corps sont confiés. Un prêtre se tient nuit & jour dans ce mausolée auprès d'un feu allumé ; c'est là qu'il s'acquitte de quelques pieux devoirs, auxquels les virginiens croient que les défunts s'intéressent.

On ne pratique pas le même usage à l'égard des particuliers. Ceux-ci sont enveloppés tout simplement de peaux ou de nattes ; après quoi on les ensevelit dans des fosses assez profondes. On fait seulement attention que les corps ne touchent pas à la terre ; c'est pourquoi on les pose sur des bâtons, comme le pratiquent les canadiens. On place à côté d'eux leurs principaux ustensiles de ménage ; & le prêtre, chargé de la cérémonie funebre, fait ensevelir tous ces effets dans la terre.

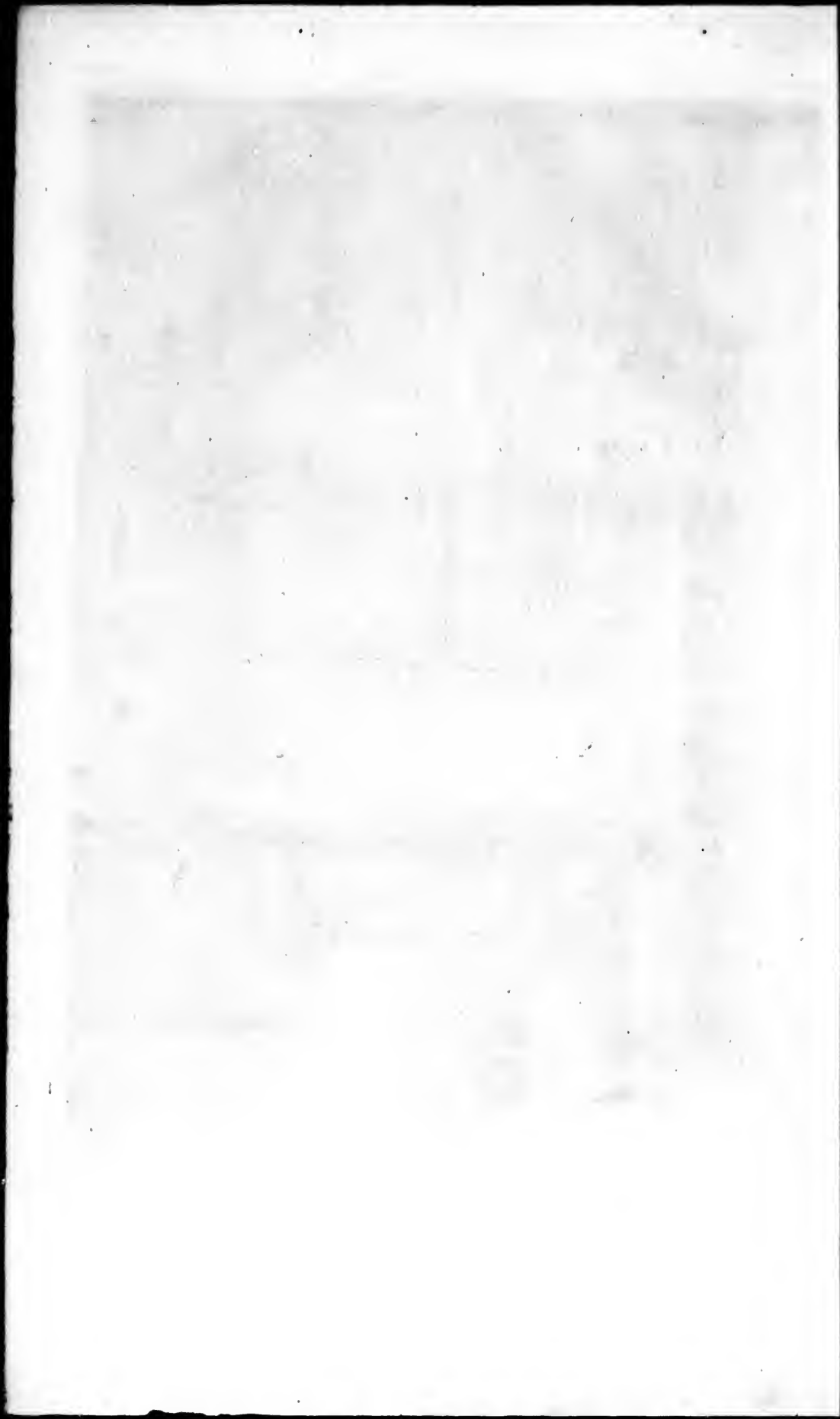
Le moment de la sépulture est l'époque où commence le deuil. Les virginiens se peignent, en cette occasion, tout le corps de charbon noir détrempé dans une certaine quantité d'huile qu'ils préparent pour cet usage. Les femmes sur-tout se distinguent par le courage avec lequel elles témoignent extérieurement leur douleur. Quand elles ont perdu leurs maris, elles se défigurent de manière à se rendre méconnoissables : en cet état, elles hurlent, elles lamentent & se désolent pendant vingt-quatre heures de suite ; & c'est là que se termine le deuil qu'elles portent de leurs maris.

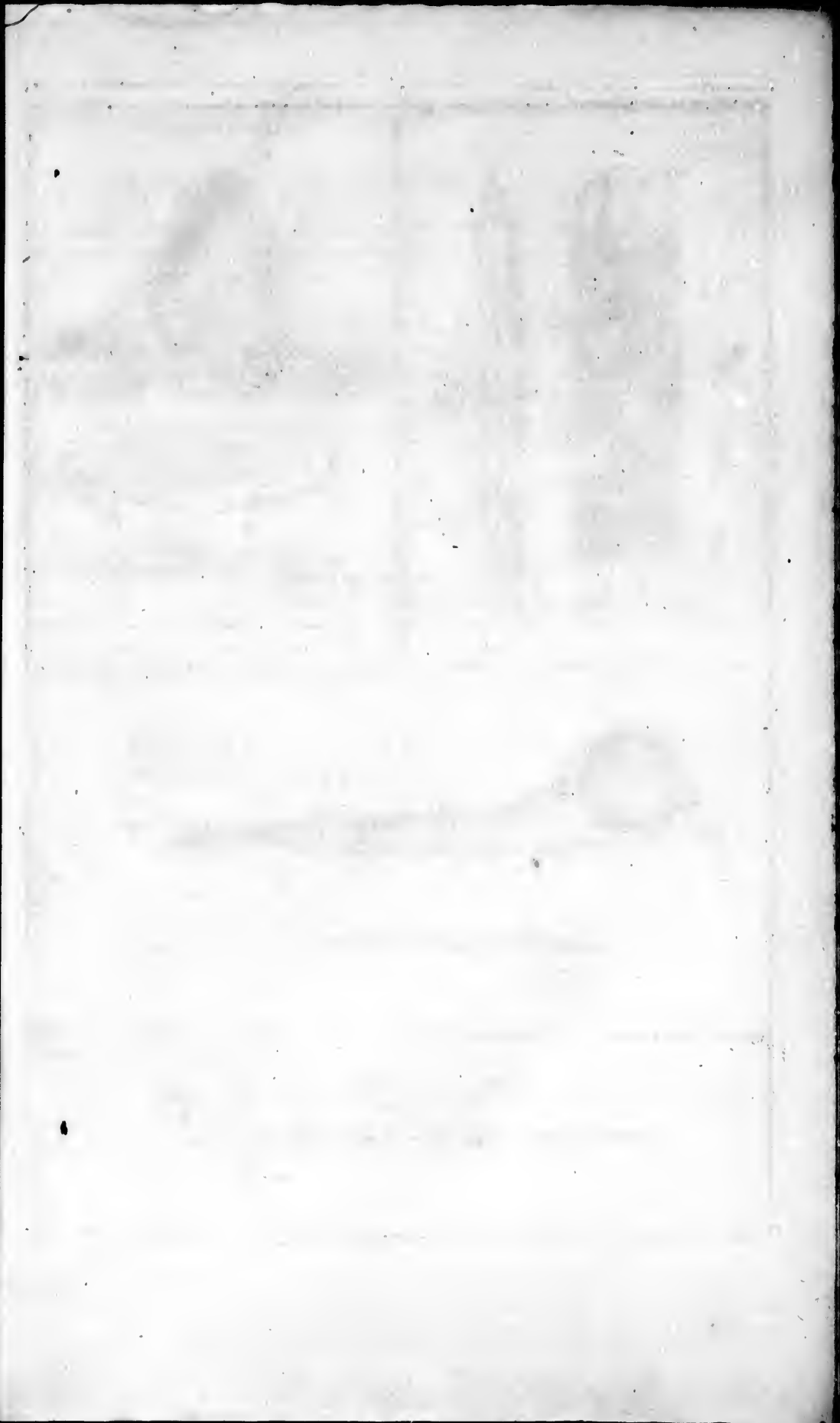
On a dit que les virginiens croyoient l'immortalité de l'ame. Ces peuples

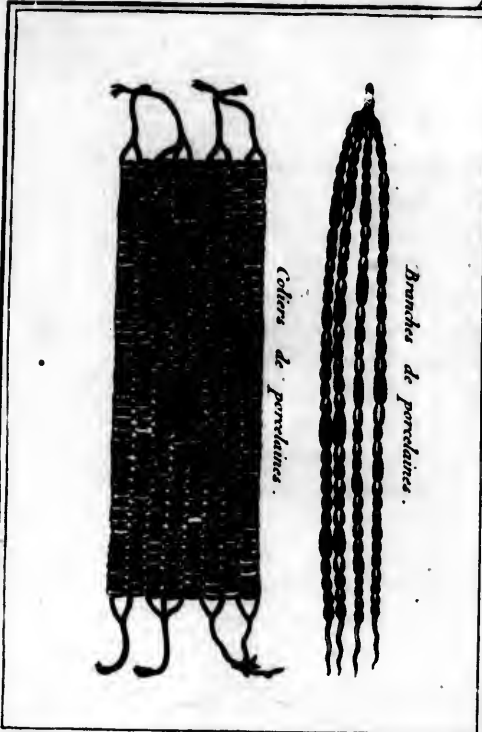




TOMBEAUX des Rois de la VIRGINIE.



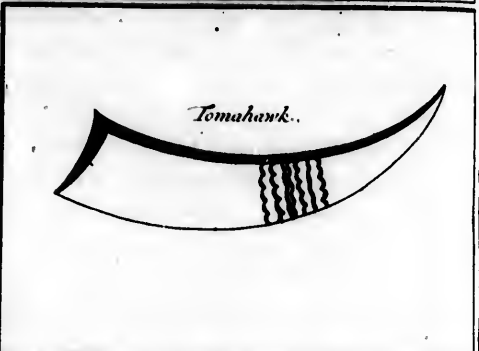




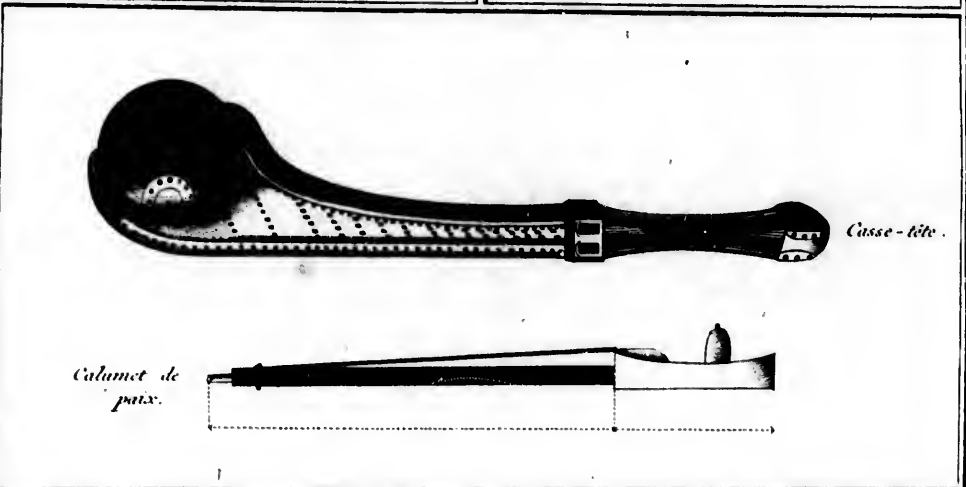
Branches de porcelaines.
Coliers de porcelaines.



*Cage pour MUSCANAWER
les Nègres.*

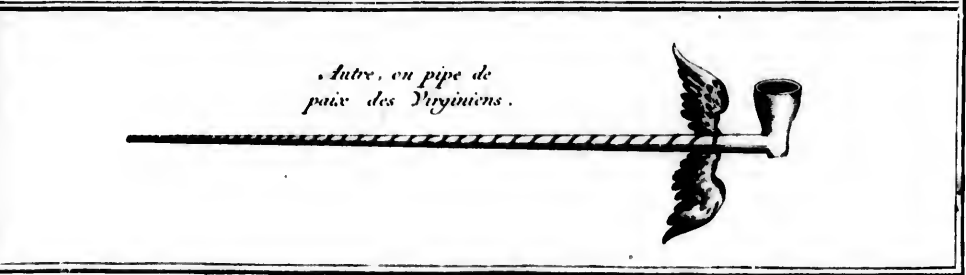


Tomahawk.



Casse-tête.

*Calumet de
paix.*



*Autre, en pipe de
paix des Virginiens.*

peuple
ou ré
dans
chant
tre le
perfu
dra q
Leur
de vo
l'étern
étern
fera n
Le
nale,
caduc
nies
calum
rouge
mes
demi
de co
plu
blabl
paix
cous
com
bigar
le ca
instr
tions
raler
roit
faire
C
roug
fur
don
calu

peuples pensent également qu'après cette vie, l'homme doit être puni ou récompensé selon ses œuvres. Les uns, dit-on, placent leur enfer dans une grande fosse située à l'extrémité de l'univers au soleil couchant : les autres pensent que les âmes des méchants sont suspendues entre le ciel & la terre. Quel que soit le lieu de leur supplice, tous sont persuadés qu'elles doivent brûler dans un feu dévorant, qui ne s'éteindra qu'au moment où elles seront purgées de toutes leurs souillures. Leur paradis est, comme celui des autres nations, un lieu de plaisir & de volupté, où les âmes des bienheureux doivent se réjouir dans toute l'éternité. Les prêtres sur-tout doivent jouir un jour de cette béatitude éternelle; & la populace n'a droit d'y prétendre qu'autant qu'elle s'y sera montrée soumise aux volontés du sacerdoce.

Les virginien, comme toutes les nations de l'Amérique septentrionale, ont l'usage du calumet. Cet instrument, que l'on a comparé au caducée de Mercure, & que ces peuples emploient dans leurs cérémonies religieuses & civiles, est ainsi décrit par le pere Hennepin. Le calumet, dit ce missionnaire, est une grande pipe à fumer, de marbre rouge, noir ou blanc (fig. 77). Il ressemble assez à un marteau d'armes : la tête en est bien polie; & le tuyau, long de deux pieds & demi, est une canne assez forte, ornée de plumes de toutes sortes de couleurs avec plusieurs nattes de cheveux de femmes, entrelacés de plusieurs manières : on y attache deux ailes; & cela le rend assez semblable au caducée de Mercure ou à la baguette que les ambassadeurs de paix portoient autrefois à la main. Cette canne est fourrée dans des cous de Huars, qui sont des oiseaux tachetés de noir & de blanc, gros comme nos oyes, ou dans des cous de canards branchus : ces canards sont bigarrés de trois ou quatre couleurs différentes. Chaque nation embellit le calumet selon son usage, ou selon son inclination particulière. Cet instrument sert d'assurance à tous ceux qui vont chez les alliés des nations qui le donnent. Il est aussi un symbole de paix; & l'on est généralement persuadé qu'il arriveroit de grands malheurs à celui qui violeroit la foi du calumet. Il est le sceau de toutes les entreprises, des affaires de conséquence & des cérémonies publiques.

On distingue le calumet de guerre du calumet de paix : celui-ci est rouge, & l'autre est mêlé de blanc & de gris. Lorsque les sauvages sont sur le point de partir pour la guerre, l'un des principaux d'entr'eux donne à toute l'armée un espece de bal, que l'on nomme la *danse du calumet*. Si l'on est alors en été, on choisit dans la campagne un vaste

emplacement que l'on entoure de feuillages qui forment une ombre agréable. On couvre cette place d'une natte de jonc, bigarrée de diverses couleurs, & l'on y expose le génie favori de celui qui donne le bal. A la droite de cette statue, paroît le calumet, environné d'arcs, de fleches, de haches, & de toutes sortes d'armes qui forment une espece de trophée. Avant d'ouvrir le bal, les guerriers rendent leur hommage à la statue en l'encensant avec la fumée de tabac. Ensuite l'un des plus distingués de la troupe commence à danser en tenant le calumet entre ses deux mains. Pendant la danse, tantôt il montre aux assistans cet instrument respectable; souvent il l'offre au soleil, quelquefois il le penche vers la terre, & lui fait faire quelques autres mouvemens qui vraisemblablement sont symboliques. Après avoir dansé ainsi quelque tems, il désie le plus vaillant de l'assemblée à un combat singulier: alors un jeune homme s'éleve, va prendre des armes que l'on a cachées exprès sous la natte, & revient se battre en cadence contre celui qui tient le calumet. Ce dernier, après quelques instans de combat, demeure victorieux; & enflé de ce succès, il commence à vanter ses prouesses devant les assistans. Pendant qu'il fait son panégyrique, il frappe, de tems en tems, avec sa massue sur un poteau qui se trouve au milieu de l'endroit où se passe la cérémonie. Après quoi il reçoit pour prix de sa valeur une belle robe de castor, que lui donne le plus ancien de l'assemblée. Chaque guerrier prend à son tour le calumet & répète la même cérémonie.

Lorsque quelques étrangers abordent en Virginie, le roi, accompagné de ses gens, va au-devant d'eux, à quelque distance du lieu de sa résidence; il les prie de s'asseoir sur des nattes que ses gens portent exprès, & les invite en même-tems à la cérémonie du calumet. On se rend ensuite à la demeure du prince, qui ordonne de leur laver les pieds, les régale & leur donne un divertissement composé de chansons & de danses grotesques. Quand on est parvenu à l'heure de se coucher, on choisit deux des plus belles filles du village, auxquelles on donne ordre d'avoir soin de l'étranger. Ces filles le deshabillent; &, aussi-tôt qu'il est au lit, elles s'y glissent adroitement une de chaque côté. Elles croiroient même violer les droits de l'hospitalité, si elles ne satisfaisoient pas à tous les desirs de l'hôte; & tel est, à ce sujet, le préjugé du pays, que toutes les autres filles sont jalouses de l'honneur que cette entrevue leur procure. Il faut néanmoins observer, que cet usage ne se pratique qu'à l'égard des étrangers de la premiere classe.

ARTICLE XVIII.

Religion des Peuples de la Floride.

SI l'on en croit Garcilasso de la Vega, écrivain sans génie & sans discernement, les floridiens font des idolâtres qui n'adorent que le soleil & la lune, sans même leur offrir de prières ni de sacrifices; c'est ainsi qu'on écrivoit l'histoire du tems de cet incas. Nous pensons aujourd'hui tout autrement sur le compte de ces peuples: on fait que, tout aussi superstitieux que leurs voisins, ils n'ont cependant pas perdu de vue les grands principes de l'unité de Dieu & de l'immortalité de l'ame. A la divinité par excellence dont ils connoissent la puissance & les bienfaits, ils joignent, comme les perses, un autre être d'une nature toute opposée à la sienne, & d'où découlent tous les maux qui affligent la terre. Persuadés que le bon principe ne sauroit leur nuire à cause de la douceur & de l'intégrité qui font son caractère, ils bornent le culte qu'ils lui rendent à des hommages & à des actions de grâces; mais ils tentent d'apaiser l'autre dont les prêtres ne cessent de leur exagérer l'injure & le mal-faisante, par des présens, des sacrifices & des mortifications.

Ici, comme en Virginie, le soleil partage le culte religieux que le peuple rend à la divinité. Les floridiens sur-tout qui habitent le long des montagnes Apalaches, ont une grande confiance dans le pouvoir de cet astre. Soir & matin ils ne négligent jamais de lui rendre leurs hommages, ni de chanter des hymnes à sa louange. Quatre fois l'année ils célèbrent une grande solemnité qui a le soleil pour objet. La veille de cette fête, les prêtres, appelés *Jouanas* dans ce pays, vont en retraite à la montagne d'Olaimy pour mieux se préparer à l'action importante du lendemain. Pendant cette nuit, tout paroît éclairé des feux qu'on allume sur la montagne; mais personne n'oseroit approcher du sanctuaire consacré au soleil. L'accès de ce lieu saint n'est permis qu'aux prêtres. C'est à eux que les pieux floridiens remettent leurs offrandes, que les jouanas suspendent ensuite à des perches placées à chaque côté du portail. Ces offrandes restent suspendues jusqu'à la fin de la cérémonie; & c'est alors que les prêtres les distribuent conformément à la volonté de ceux qui les ont faites.

Dès le point du jour, on voit paroître une foule immense de peu-

ples au pied de la montagne. Dès que le soleil commence à luire, les jouanas entonnent des hymnes à sa louange, & se jettent à genoux à plusieurs reprises. Ils jettent ensuite des parfums dans le feu sacré allumé à la porte du temple. Après quoi celui de ces ministres qui remplit la cérémonie, verse du miel dans une pierre creusée exprès pour cet usage, & verse près d'elle du mahis à demi brisé & dépouillé de sa peau. Ce mahis doit servir de pâture à certains oiseaux, qui, selon l'opinion des floridiens, s'élèvent en l'air pour chanter les louanges de l'astre du jour. Le jeûne, les danses & les plaisirs couronnent cette première cérémonie.

Cette solennité ne se montre dans tout son éclat qu'à midi. Les prêtres entourent alors la table, en redoublant leurs cris de joie & leurs hymnes. Quand le soleil commence à dorer de ses rayons les bords de la table, ils jettent dans le feu tout ce qui leur reste de parfums; & après cela six de ces ministres, choisis au sort, donnent la liberté à six oiseaux du soleil. Enfin on voit descendre du haut de la montagne une procession de dévots, tenant en main des rameaux, & que les jouanas introduisent dans le temple. Ces pèlerins se lavent le visage & les mains dans une eau sacrée, & couronnent la cérémonie par des cris d'allégresse auxquels toute l'assemblée répond à l'envi.

L'état actuel des floridiens ne leur permet pas d'avoir des temples construits avec quelque magnificence. Leurs sanctuaires ne sont que des grottes creusées dans le flanc des montagnes, ou dans quelques rocs escarpés. Si l'on pouvoit ajouter foi au récit de Garcilasso de la Vega, ce peuple étoit autrefois plus recherché dans les temples qu'il élevoit à la divinité. Cet historien nous a donné la description du sanctuaire des floridiens de Cofaciqui, qui, si elle étoit exacte, nous donneroit la plus haute idée de l'industrie de ce peuple & de la magnificence qu'il mettoit dans son culte. Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir l'insérer ici telle qu'elle nous a été transmise par cet incas.

« Le temple de Talomelo, dit-il, où est la sépulture des caciques, a plus
 » de cent pas de long sur quarante de large; les murailles hautes à pro-
 » portion, & le toit fort élevé pour suppléer au défaut de la tuile, &
 » pour donner plus de pente aux eaux. La couverture est de roseaux fort
 » déliés, fendus en deux, dont les indiens font des nattes qui ressemblent
 » aux tapis de jonc des maures; ce qui est très-beau à voir. Cinq ou six de
 » ces tapis, mis l'un sur l'autre, servent pour empêcher la pluie de per-
 » cer, & le soleil d'entrer dans le temple, ce que les particuliers de la
 » contrée & leurs voisins imitent dans leurs maisons.

» Sur le toit de ce temple il y a plusieurs coquilles de différentes grandeurs & de divers poissons, rangées dans un très-bel ordre : mais on ne comprend pas d'où l'on peut les avoir apportées, ces peuples étant si éloignés de la mer, si ce n'est qu'on les ait prises dans les fleuves & les rivières qui arrosent la province. Toutes ces coquilles sont posées le dedans en dehors pour donner plus d'éclat, mettant toujours un grand coquillage de limaçon de mer entre deux petites écailles avec des intervalles d'une pièce à l'autre, remplis par plusieurs filets de perles de diverses grosseurs en forme de festons, attachés d'une coquille à l'autre. Ces festons de perles, qui vont depuis le haut du toit jusqu'en bas, joints au vif éclat de la nacre & des coquilles, font un très-bel effet, lorsque le soleil donne dessus.

» Le temple a des portes proportionnées à sa grandeur. On voit à l'entrée douze statues de géants faites de bois : ils sont représentés d'un air si farouche & si menaçant, que les espagnols s'arrêterent longtemps à considérer ces figures, dignes de l'admiration de l'ancienne Rome. On diroit que ces géants soient mis là pour défendre l'entrée de la porte : car ils sont en haie des deux côtés, & vont en diminuant de grandeur. Ces premiers ont huit pieds, & les autres un peu moins à proportion, en forme de tuyaux d'orgues.

» Ils ont des armes conformes à leur taille ; les premiers de chaque côté, des massues garnies de cuivre qu'ils tiennent élevées, & semblent tout prêts à les rabattre avec fureur sur ceux qui se hasardent d'entrer : les seconds ont des marteaux d'armes ; & les troisièmes, une espèce de rame : les quatrièmes, des haches de cuivre, dont les tranchans sont de pierre à fusil : les cinquièmes tiennent l'arc bandé, & la flèche prête à partir. Rien n'est plus curieux à voir que ces flèches, dont le bout d'en-bas est d'un morceau de corne de cerf fort bien mis en œuvre, ou de pierre à fusil affilée comme un poignard. Les derniers géants ont de fort longues piques garnies de cuivre par les deux bouts en posture menaçante, ainsi que les autres ; mais tous d'une manière différente & fort naturelle.

» Le haut des murailles en-dedans est orné conformément au-dehors du toit ; car il y a une espèce de corniche faite de grandes coquilles de limaçons de mer mis en fort bon ordre, & entr'elles on voit des festons de perles qui pendent du toit. Dans l'intervalle des coquilles & des perles, on apperçoit dans l'enfoncement attaché à la couverture, quantité de plumes de diverses couleurs très-bien disposées.

» Outre cet ordre, qui regne au-dessus de la corniche, pendent de tous
 » les endroits du toit plusieurs plumes & plusieurs filets de perles, rete-
 » nus par des filets imperceptibles, attachés par haut & par bas, enforte
 » qu'il semble que ces ouvrages soient prêts à tomber.

» Au-dessous de ce plafond & de cette corniche, il y a autour du
 » temple, des quatre côtés, deux rangs de statues, l'un au-dessus de
 » l'autre, l'un d'hommes & l'autre de femmes, de la hauteur des gens
 » du pays. Chacun a sa niche joignant l'une à l'autre, & seulement
 » pour orner la muraille qui eût été trop nue sans cela. Les hommes ont
 » tous des armes en main, où sont des rouleaux de perles de quatre ou
 » cinq rangs avec des houppes au bout, faites d'un fil très délié & de di-
 » verses couleurs. Pour les statues de femmes, elles ne portent rien en
 » leurs mains.

» Au pied de ces murailles il y a des bancs de bois fort bien tra-
 » vaillés, où sont posés les cercueils des seigneurs de la province &
 » de leurs familles. Deux pieds au-dessus de ces cercueils, en des ni-
 » ches dans le mur, se voient les statues des personnes qui sont là en-
 » févelies : elles les représentent si naturellement, que l'on juge comme
 » elles étoient au tems de leur mort. Les femmes n'ont rien à la main ;
 » mais les hommes y ont des armes.

» L'espace qui est entre les images des morts, & les deux rangs des
 » statues qui commencent sous la corniche, est semé de boucliers de
 » diverses grandeurs, faits de roseaux si fortement tissus, qu'il n'y a
 » point de trait d'arbalète, ni même de coup de fusil qui les puisse
 » percer. Ces boucliers sont tous ornés de perles & de houppes de cou-
 » leur, ce qui contribue beaucoup à leur beauté.

» Dans le milieu du temple, il y a trois rangs de caisses sur des bancs
 » séparés. Les plus grandes de ces caisses servent de base aux médiocres,
 » & celles-ci aux plus petites ; & d'ordinaire ces pyramides sont com-
 » posées de cinq ou six caisses. Comme il y a des espaces entre un banc
 » & un autre, cela n'empêche point d'aller de côté & d'autre, & de
 » voir dans le temple tout ce qu'on veut.

» Toutes ces caisses sont remplies de perles, de sorte que les plus
 » grandes renferment les plus grosses perles, & ainsi en continuant
 » jusqu'aux plus petites qui ne sont pleines que de semences de perles.
 » Au reste la quantité des perles étoit telle, que les espagnols avoue-
 » rent qu'encore qu'ils fussent plus de neuf cents hommes & eussent
 » trois cents chevaux, ils ne pouvoient tous ensemble emporter en une
 » fois toutes les perles de ce temple.

» Outre cette innumbrable quantité de perles, on trouva force paquets de peaux de chamois, les uns d'une couleur, & les autres d'une autre, sans compter plusieurs habits de peaux avec le poil, teintes différemment, plusieurs vêtements de chats, de martres, & d'autres peaux aussi-bien passées qu'au meilleur endroit d'Allemagne & de Moscovie.

» Autour de ce temple, qui par-tout étoit fort propre, il y a un grand magasin divisé en huit salles de même grandeur, ce qui lui apporte beaucoup d'ornement. Les espagnols entrèrent dans ces salles, & les trouverent pleines d'armes. Il y avoit dans la première de longues piques ferrées d'un très-beau cuivre, & garnies d'anneaux de perle qui font trois ou quatre tours. L'endroit de ces piques qui touche à l'épaule, est enrichi de chamois de couleur; & aux extrémités il y a des houppes avec des perles qui contribuent beaucoup à leur beauté.

» Il y avoit dans la seconde salle des massues semblables à celles des géants, garnies d'anneaux de perles, & par endroits, de houppes de diverses couleurs avec des perles à l'entour; dans la troisième, on trouvoit des marteaux d'armes enrichis comme les autres; dans la quatrième, des épieux parés de houppes près du fer & à la poignée; dans la cinquième, des espèces de rames ornées de perles & de franges; dans la sixième, des arcs & des fleches très-belles. Quelques-unes sont armées de pierres à fusil, éguisées par le bout en forme de poinçon; d'épées, de fers de piques, ou de pointes de poignard avec deux tranchans. Les arcs sont émaillés de diverses couleurs, luifans, & embellis de perles en divers endroits; dans la septième salle, il y avoit des rondaches de bois & de cuir de bœuf, apportées de loin, garnies de perles & de houppes de couleurs; dans la huitième, des boucliers de roseaux tissus fort adroitement & parés de houppes & de semence de perles.

Quelques historiens assurent que la plupart des peuples de la Floride sacrifient leurs premiers nés mâles au soleil. Pendant, disent-ils, que la mère de l'enfant gémit devant le bloc sur lequel la victime doit être écrasée, d'autres femmes chantent & dansent en cercle: ensuite une autre femme paroît au milieu du cercle tenant l'enfant entre ses bras, & en le montrant de loin au chef du canton qui assiste à ce sacrifice. Après cela, ajoute-t-on, le prêtre se présente au milieu de six autres floridiens, & vient écraser l'enfant (*fig. 77*).

Il est vraisemblable que ce sont les espagnols qui ont imaginé cette fable pour rendre odieux des peuples que leur cupidité meurtrière s'est

Figures.

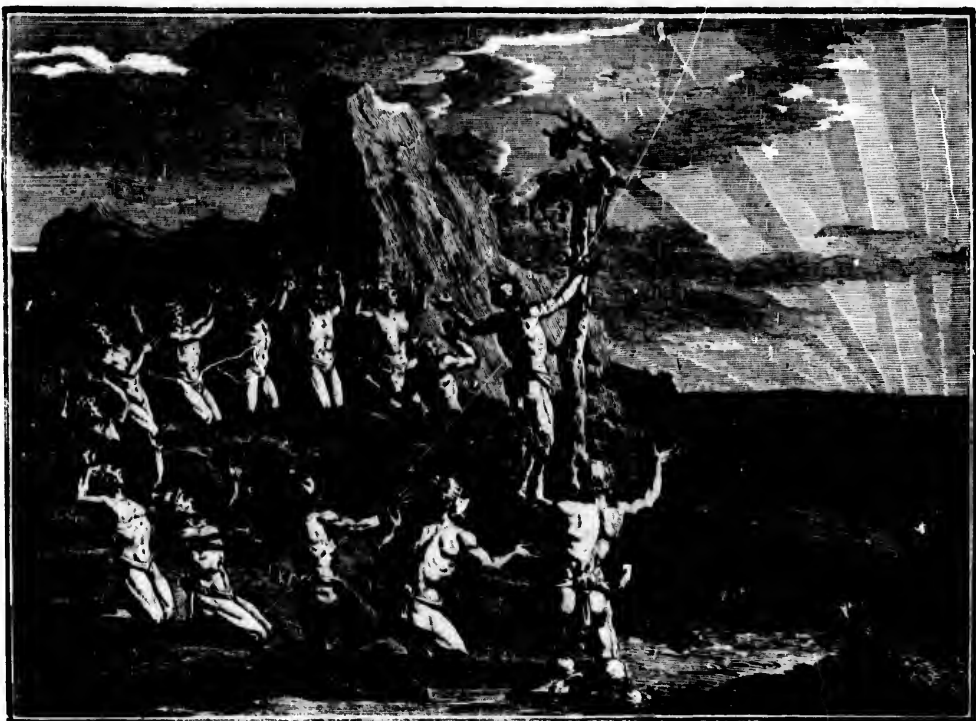
efforcée d'anéantir. Telle fut autrefois l'inculpation que l'on fit à certains peuples du nord, que l'on accusa de sacrifier leurs enfans à Odin. Quelque force que puisse avoir la superstition sur des ames simples, ignorantes & nourries dans les préjugés, la nature, toujours attentive à la conservation de ses droits, ne permettroit jamais que de tels attentats se perpétuassent dans une nation. Une cérémonie, dont l'existence est beaucoup plus certaine, c'est celle que font ces peuples, à certains jours de l'année, lorsqu'ils offrent au soleil l'effigie d'un cerf (fig. 78). Ils choisissent pour cet effet la peau du plus grand cerf qu'ils puissent trouver. Après l'avoir remplie de toutes sortes d'herbes, ils l'ornent de fleurs & de fruits, & l'élevent au sommet d'un grand arbre, la tête tournée vers le soleil levant : alors une foule de dévots entonnent des prières & des hymnes à l'honneur du soleil ; & la fête se prolonge ainsi jusqu'au soir dans les chants, dans les divertissemens & dans les plaisirs. La peau du cerf reste ensuite exposée jusqu'à la solemnité suivante.

Les floridiens célèbrent encore une fête qui n'est pas moins solennelle. Tous les ans, ce peuple s'assemble sous la conduite du chef de chaque canton, & va rendre ses hommages à un génie, nommé *Toya*, & que les européens croient être le mauvais principe. Une grande place, diversement ornée, selon le goût de la peuplade qui doit s'y assembler, sert de théâtre à cette cérémonie. Trois prêtres, peints de plusieurs couleurs depuis les pieds jusqu'à la tête, paroissent au milieu de l'assemblée avec des tambours, au son desquels ils dansent & chantent en faisant des grimaces épouvantables. L'assemblée répond en chœurs au chant de ces jouanas, qui, après avoir fait trois ou quatre tours de danse, quittent brusquement les fidelles & s'enfuient dans les bois pour y consulter *Toya*. Les femmes se chargent ensuite de la cérémonie : ces mégeres font retentir l'air de leurs hurlemens ; elles font des incisions au bras de leurs filles, & font hommage à *Toya* du sang qui découle de ces plaies. Deux jours après les jouanas reviennent des bois, & reprennent leurs danses dans la même place qu'ils avoient si brusquement quittée. La cérémonie est couronnée par un repas, où la joie & la gaieté succèdent aux gémissemens que les floridiens contrits pouffoient depuis trois jours.

On a déjà dit que les prêtres des floridiens portoient le nom de *Jouanas*. Leur caractère est beaucoup respecté parmi ces peuples ; aussi sont-ils ici, comme en Virginie, l'ame de tous les mouvemens de l'état, & le conseil des familles. Avant d'être promu au sacerdoce, ces jouanas doivent passer par les épreuves d'une discipline longue & rigoureuse, à laquelle



SACRIFICE que les FLORIDIENS font au SOLEIL, de leurs PREMIERS nez.



OFFRANDE que les FLORIDIENS font d'un CERF au SOLEIL.

laque
par
nair
app
font
cet
une
les p
term
plum

C
res,
quel
leur
d'he
en c
fles
lades
ont
bain
sage
santé

L
pend
nent
mett
plus
cubin

L
des l
bien
se m
ter n
Cett
fient

L
un c
Ayar

laquelle les anciens prêtres les assujettissent. Ceux-ci, dit-on, les exercent par le jeûne, l'abstinence, la retraite, & la privation des sens. Ce séminaire dure trois ans; & c'est pendant cet espace de tems que ces novices apprennent à remplir dignement les fonctions de leur état. Ces prêtres sont vêtus d'un manteau de peau coupée en bandes inégales. Quelquefois cet habillement ressemble à une longue robe; & alors ils l'attachent avec une ceinture de peau, d'où pend le sac qui renferme leur remède. Ils ont les pieds, & les bras nus: sur la tête ils portent un bonnet de peau qui se termine en pointe, souvent au lieu de bonnet, ils se décorent la tête de plumage.

Ces prêtres, comme ceux des virginien & des autres peuples barbares, sont les seuls médecins dans la lumiere desquels la nation puisse avoir quelque confiance. Cette fonction, qui n'est point la moins lucrative de leur ministère, les oblige à porter toujours à leurs ceintures, un sac plein d'herbes médicinales. Telle est la confiance que les floridiens portent, en cette occasion, à leurs prêtres, qu'ils sont persuadés que leurs souffles & leurs attouchemens pourroient suffire seuls pour guérir leurs malades. Quand tous les remèdes que les jouanas prescrivent à ceux dont ils ont entrepris la guérison n'operent pas, ils prescrivent le bain; & si le bain ne fait rien, ils exposent le patient à la porte de sa cabane le visage tourné vers le soleil. Le médecin conjure alors cet astre de rendre la santé au malade par l'influence salutaire de ses rayons.

Les floridiens ne prennent communément qu'une seule épouse. Cependant les grands du pays se dispensent souvent de cette loi, & prennent tout autant de femmes que leur fortune & leur goût le leur permettent. L'usage ne permet pourtant pas qu'il y ait dans un ménage plus d'une femme légitime: toutes les autres, placées au rang des concubines, sont entièrement subordonnées aux volontés de celle-ci.

Les enfans qui naissent de ces concubines, sont même considérés comme des bâtards; & ils n'ont pas le droit de partager comme les autres les biens du pere. Ceux qui demeurent autour des montagnes Apalaches, ne se marient jamais hors de leur famille; & la loi leur permet de contracter mariage dans tous les degrés qui sont au-dessous de freres & de sœurs. Cette union se contracte d'ailleurs dès l'enfance; & les parties la ratifient dès qu'ils sont parvenus en âge de puberté.

Lorsque les floridiens se disposent à marcher à la guerre, ils assemblent un conseil où les jouanas donnent leur avis sur le succès de l'expédition. Avant de prendre les armes, le chef de l'armée assemble toutes ses troupes

Figures.

en rase campagne, & adresse au ciel des prières pour le succès de ses armes. Il remplit, en cette occasion, les fonctions de pontife : il se tourne du côté du soleil, & prenant de l'eau dans une écuelle de bois, il fait plusieurs imprécations contre l'ennemi qui le force de se mettre en campagne, & jette son eau en l'air de manière qu'elle retombe sur les principaux officiers de son armée : *Puissiez-vous*, leur dit-il en même-tems, *répandre de cette façon le sang de vos ennemis !* Il prend une seconde fois de l'eau, la répand sur un brasier qui est à côté de lui, & s'adressant à ses guerriers, il leur dit : *Puissiez-vous détruire nos ennemis avec autant de promptitude que j'éteins ce feu !* Ces deux actions sont accompagnées de cris & de grimaces qui expriment la vive piété du prince (fig. 79).

79.

La cérémonie avec laquelle on consulte le magicien sur l'événement futur de la guerre, n'est pas moins ridicule. Ce devin se met sur un bouclier dans une attitude extrêmement gênante, & montrant ses deux mains en arrière (fig. 79). Après un quart-d'heure d'agitation, de grimaces & de mouvemens convulsifs, il tombe tout étourdi, & va en cet état rendre compte au prince de la conférence qu'il a eue avec la divinité, lui déclare le nombre des ennemis qu'il va combattre, la manière avec laquelle il doit réprimer leurs efforts, & le succès dont la campagne sera couronnée. Si la suite ne répond pas à la prophétie, ces imposteurs ne manquent pas d'expédients propres à les disculper de la fausseté de leur prédiction.

A leur retour de la guerre, ils pendent à des perches dressées dans une grande place, les bras & les jambes de ceux qui ont succombé sous leurs coups. Là, un jouna prononce toutes sortes de malédictions contre l'ennemi qui a osé provoquer la colère de sa nation. Ce prêtre tient une petite statue à la main ; & trois hommes se tiennent à genoux devant lui. L'un de ces trois hommes bat la mesure sur une pierre avec sa massue & répond aux imprécations du prêtre, tandis que les deux autres chantent au bruit de leurs calebasses.

Une guerre est à peine terminée, qu'une seconde recommence, fomentée par ceux dont les parens ont expiré dans la dernière campagne. Les femmes qui y ont perdu leurs maris, se présentent au roi, baignées de larmes, & lui demandent vengeance de la perte qu'elles ont faite. Elles se présentent ensuite sur leurs tombeaux ; &, pour dernier témoignage de la tendresse qui les anime, elles se coupent les cheveux, & les sement sur la sépulture de leurs maris. La loi ne permet pas aux floridiennes de se remarier avant que leurs cheveux soient revenus de longueur à passer
30. leurs épaules (fig. 80).



CER



Li



CEREMONIE, observée par un des ROIS de la FLORIDE, avant que de faire une Expedition.



Un des ROIS de la FLORIDE, consultant son MAGICIEN, avant que de marcher à l'Ennemi.



FLOR



B. Amer.

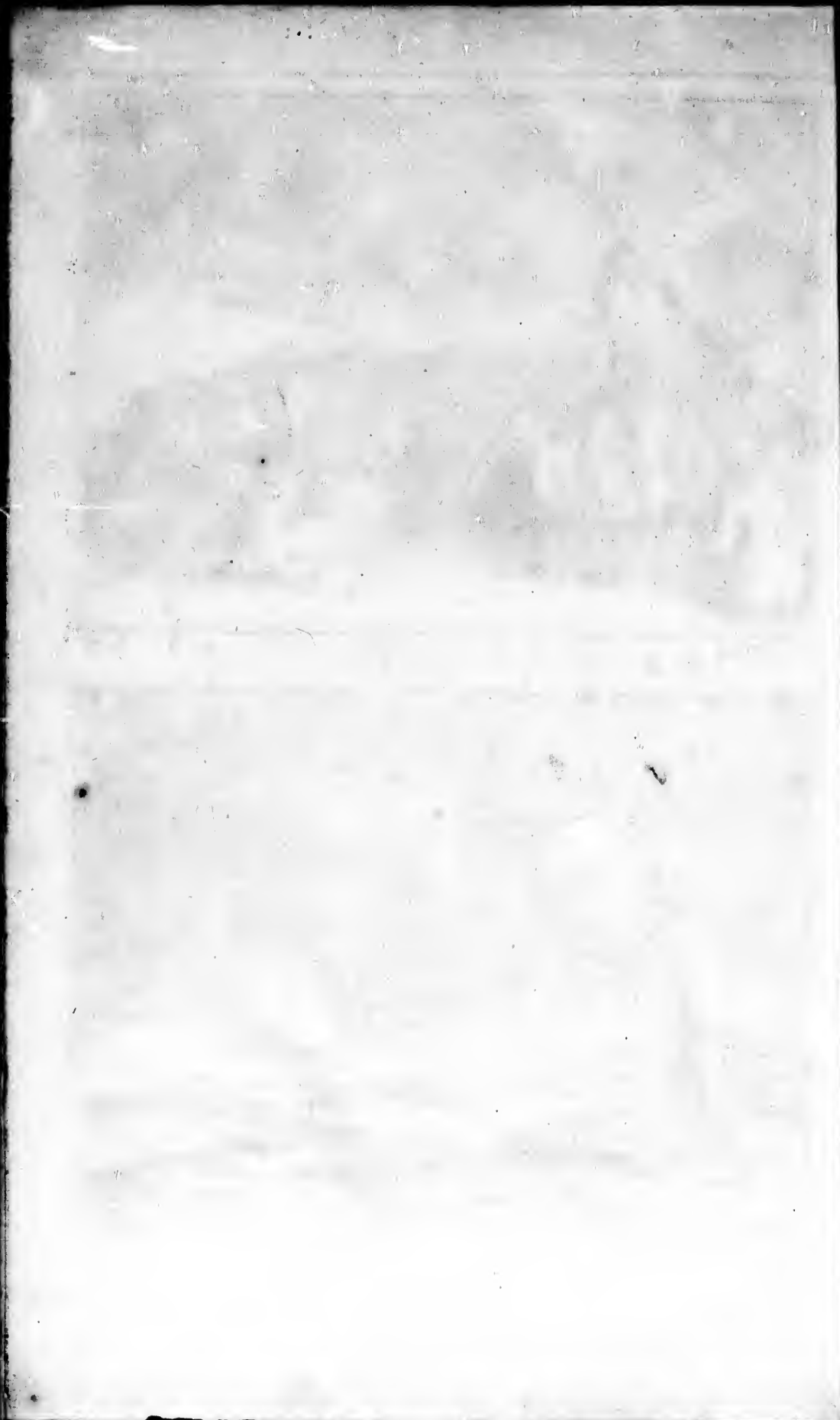
See



FLORIDIENNES, qui ayant perdu leurs maris, à la guerre, viennent implorer l'assistance du ROY. HERMAFRODITES, destinés à servir les malades, et à enterrer les morts.



Veuves de la FLORIDE, qui se font leurs cheveux sur les Tombeaux de leurs Maris.







Maniere d'ensevelir les ROIS, et PRETRES de la FLORIDE .

on
d'
da
fe
fu
le
le
en
de
pe
de
po
ba
da
le
de
de
lo
m
fu
à
tô
de
le
ch
le
p
m
tr
en

Les différens peuples que nous comprenons sous le nom de *floridiens*, Figures. ont chacun leur usage touchant la maniere d'enterrer leurs morts. Ceux d'Hirriga enterrent leurs morts dans les forêts. Ces cadavres sont placés dans des cercueils de bois, couverts d'ais qui n'y sont pas attachés, mais seulement arrêtés par le poids de quelques pierres que l'on pose dessus. Pour préserver ces corps de la voracité des bêtes carnassieres, ils les font garder par des esclaves.

Ceux de ces peuples qui habitent les monts Apalaches, embaument les corps de leurs parens. Ces cadavres restent trois mois dans le baume; ensuite on les revêt de belles peaux, & on les met, en cet état, dans des cercueils de cedre. Le cercueil demeure dans la maison du défunt pendant douze lunes, après quoi on le porte à la forêt voisine, où le défunt est enterré tout simplement au pied d'un arbre.

Tous ces peuples emploient le plus de magnificence qu'il leur est possible dans les funérailles de leurs souverains. Les apalachites les embaument très-proprement; & ils les conservent ainsi, pendant trois ans, dans l'appartement où ils sont morts, revêtus de tous les ornemens de leur dignité. Après cet espace de tems, on les porte aux tombeaux de leurs ancêtres, situés sur la pente de la montagne d'Olaimy; on les descend dans une grotte dont on ferme l'ouverture avec de gros cailloux; & l'on pend aux branches des arbres voisins du tombeau, les armes dont il se servoit à la guerre. Les plus proches parens plantent ensuite un cedre auprès de la grotte, & ils l'entretiennent soigneusement à la gloire du défunt. Si cet arbre sacré meurt, on lui en substitue aussitôt un autre.

Les prêtres sont ensevelis d'une toute autre maniere chez la plupart des peuples de la Floride (*fig. 81*). On les enterre communément dans leur maison; & l'on brûle ensuite la maison & les effets du défunt. Purchas a dit que ces peuples, après avoir brûlé les corps de leurs ministres, les réduisoient en poudre & les donnoient à boire, un an après, aux proches parens des défunts; mais il ne paroît pas que cet usage ait jamais été pratiqué. Nous observerons seulement qu'il paroît certain qu'autrefois les souverains, les prêtres & tous les gens de qualité faisoient enterrer avec eux des esclaves pour les aller servir dans l'autre monde.

Fin du Tome premier.



T A B L E

D E S M A T I E R E S

Contenues dans le premier Volume des CÉRÉMONIES
ET COUTUMES RELIGIEUSES de tous les Peuples
du Monde.

INTRODUCTION; Page vij

RELIGION NATURELLE.

A S I E.

ARTICLE PREMIER.	<i>Religion des Brames,</i>	17
ARTICLE II.	<i>Religion des Peuples du Pégu;</i>	35
ARTICLE III.	<i>Religion de Siam,</i>	37
ARTICLE IV.	<i>Religion des Parfes,</i>	42
ARTICLE V.	<i>Religion du Thibet,</i>	53
ARTICLE VI.	<i>Religion des Peuples de l'Isle de Ceilan,</i>	59
ARTICLE VII.	<i>Religion des habitans des Isles Moluques,</i>	63
ARTICLE VIII.	<i>Religion de l'Isle de Java,</i>	67
ARTICLE IX.	<i>Religion du Tonquin,</i>	68
ARTICLE X.	<i>Religion des Chinois,</i>	77
ARTICLE XI.	<i>Religion des Japonois,</i>	93

A F R I Q U E.

ARTICLE XII.	<i>Religion des Caffres,</i>	111
ARTICLE XIII.	<i>Religion des Peuples de Juida;</i>	119
ARTICLE XIV.	<i>Religion des Peuples de Guinée en général,</i>	129

A M É R I Q U E.

ARTICLE XV.	<i>Religion des Peuples du Canada,</i>	136
ARTICLE XVI.	<i>Religion des Peuples Indigenes de la Pensylvanie & de la Delaware,</i>	144
ARTICLE XVII.	<i>Religion des Virginiens,</i>	146
ARTICLE XVIII.	<i>Religion des Peuples de la Floride;</i>	155

Fin de la Table du Tome premier.



ONIES
les

ge vij

E.

17

31

37

42

53

59

63

67

68

77

93

XII

119

129

136

ie

144

146

155

